
JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. XXVI.

JOURNAUX



DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE CHARLES STANLEY
VICOMTE MONCK, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, ETC., ETC.

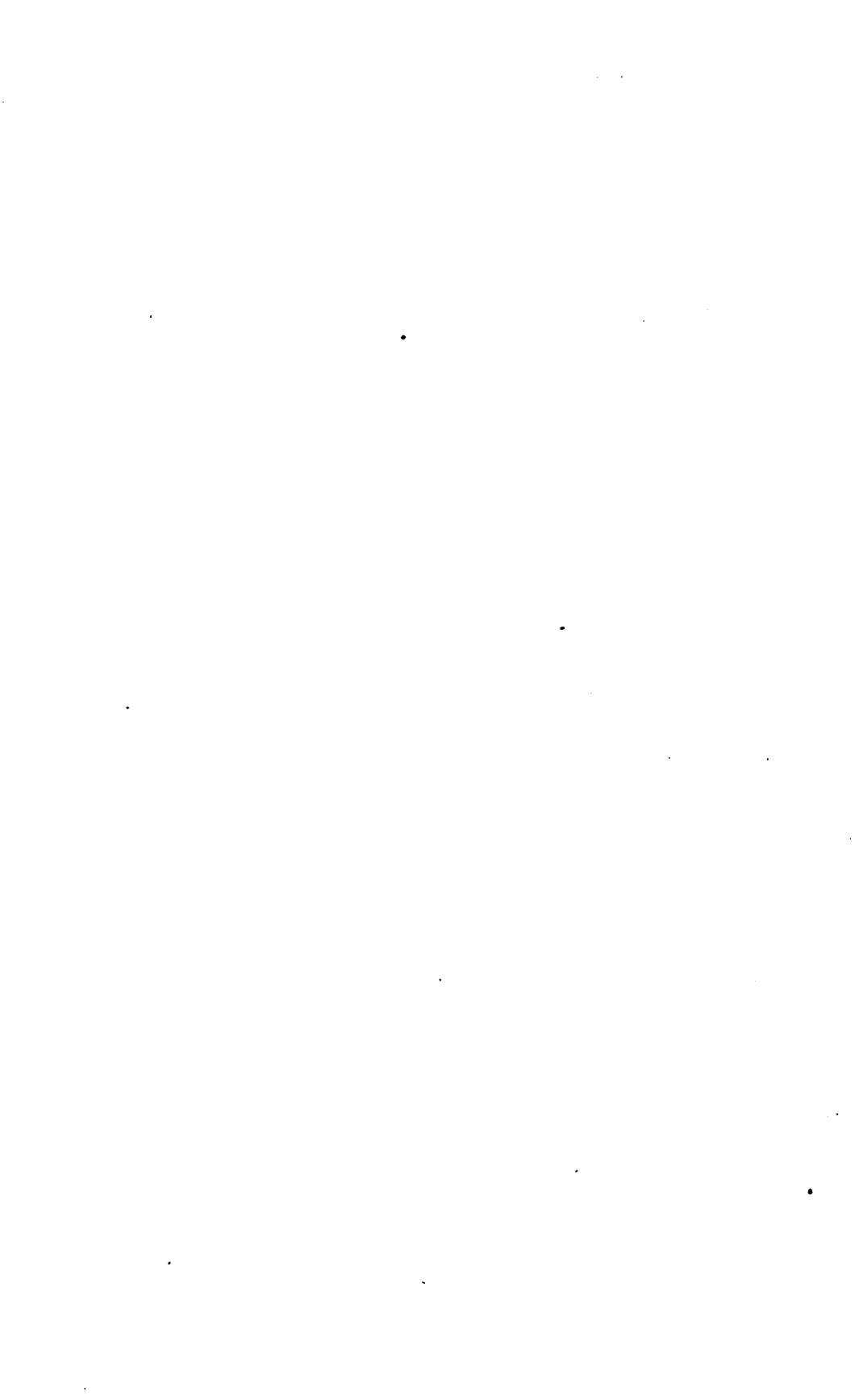
ÉTANT LA CINQUIÈME SESSION

DU

HUITIÈME PARLEMENT PROVINCIAL.

1866.

VOLUME XXVI.



JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du }
Canada. }

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec* le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; ET ATTENDU que dans et par un acte du parlement du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, fait et passé durant la session tenue en les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : " Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," il est en autres choses :

statué, qu'il sera loisible au Gouverneur de la Province du *Canada*, pour le temps d'alors, de fixer tels lieu ou lieux dans aucune partie de Notre dite Province du *Canada*, et tels temps, où devront se tenir la première et toute autre session du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Notre dite Province qu'il jugera convenables, et que tels temps et tels lieux pourront être changés, selon que le Gouverneur le jugera à propos et plus propre à la convenance générale et au bien public, en donnant avis suffisant à cet égard, comme il apparaîtra plus amplement dans et par le dit acte, en y référant; SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'*Ottawa*, MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TÉMOINS, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général SIR JOHN MICHEL, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du *Canada*, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de MONTRÉAL, dans Notre dite Province, ce VINGTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-cinq, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE
du
Canada. }

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa* le SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations,

et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'*Ottawa*, LUNDI, le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général SIR JOHN MICHEL, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du *Canada*, et Commandant de Nos Forces sur icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de MONTREAL, dans Notre dite Province, ce VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-cinq, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



J. MICHEL.

PROVINCE
du
Canada. }

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le VINGT-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au QUINZIÈME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'*Ottawa*, VENDREDI, le SEIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général SIR JOHN MICHEL, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du *Canada*, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de MONTRÉAL, dans Notre dite Province, ce HUITIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du }
Canada. }

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le SEIZIÈME jour du mois de FÉVRIER courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le HUITIÈME jour du mois de Janvier dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SEIZIÈME jour du mois de FÉVRIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'*Ottawa*, MARDI, le VINGTIÈME jour du mois de MARS prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général SIR JOHN MICHEL, C. U. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du *Canada*, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de MONTRÉAL, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,
EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du }
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le VINGTIÈME jour du mois de MARS courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER dernier, NOUS AVIONS JUGE A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGTIÈME jour du mois de MARS courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'*Ottawa*, MARDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de MONTREAL, dans Notre dite Province, ce QUATORZIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du }
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi etc., etc., e c.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AVRIL courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le QUATORZIÈME jour du mois de MARS dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AVRIL courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'*Ottawa*, SAMEDI, le DEUXIÈME jour du mois de JUIN prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: TÉMOIN, Notre-Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammion*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles; etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de MONTREAL, dans Notre dite Province, ce DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



MONCK.

PROVINCE }
-du }
Canada. }

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le DEUXIÈME jour du mois de JUIN prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au DEUXIÈME jour du mois de JUIN prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à VENDREDI, le HUITIÈME jour du mois de JUIN prochain de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité d'*Ottawa*, le dit DEUXIÈME jour de JUIN prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargé à cet égard ; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite cité d'*Ottawa*, VENDREDI, le HUITIÈME jour du mois de JUIN prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur Général de *l'Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de *l'Île du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce SEPTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

VENDREDI, le huitième jour de juin, dans la vingt-neuvième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la cinquième session du huitième parlement provincial du Canada, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans l'édifice préparé pour la réception du Conseil Législatif, dans la Cité d'*Ottawa*, sont

L'honorable **ULRIO JOSEPH TESSIER**, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Steud,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

Son Excellence le Très-Honorable **CHARLES STANLEY**, Vicomte **MONCK**, Baron **MONCK** de *Ballytramon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée "que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle en cette "Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, il a plu à Son Excellence, le gouverneur-général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux d'avoir cette nouvelle occasion de profiter de vos conseils dans la conduite du gouvernement, et j'espère que vous trouverez dans les magnifiques édifices érigés dans la cité choisie par Sa Majesté pour être le siège du gouvernement, de plus grandes facilités pour l'expédition des affaires publiques, et ces édifices répondront suffisamment à la grandeur future de ce pays.

Immédiatement après la clôture de la dernière session du parlement, je convoquai, d'après les instructions du secrétaire d'Etat pour les colonies, un conseil de commerce, composé de représentants des différentes provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

J'ai donné ordre que les délibérations de ce corps fussent mises devant vous.

Je ferai mettre devant vous les papiers se rapportant à la terminaison du traité de réciprocité avec les *Etats-Unis d'Amérique*, et aux négociations au sujet de nos relations commerciales avec ce pays.

Il est maintenant devenu plus impérieux que jamais d'ouvrir, par l'extension du commerce du pays avec d'autres nations, de nouveaux marchés aux produits variés de notre industrie.

En conséquence de l'avis donné pour la terminaison du traité de réciprocité, je sentis le besoin d'envoyer, pendant l'hiver, avec l'assentiment et l'approbation du gouvernement de Sa Majesté, une députation représentant les colonies de l'*Amérique Britannique du Nord* aux *Indes Occidentales* et au *Brsil*, pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et d'étendre des relations commerciales avec ces pays. Le retour de la délégation de sa mission est si récent qu'elle n'a pu encore présenter son rapport, mais il vous sera communiqué aussitôt qu'il aura été reçu.

Les menaces et préparatifs pour une attaque contre le *Canada*, constamment et ouvertement faits par un corps d'hommes organisés dans les *Etats-Unis d'Amérique*, et connus sous le nom de "Féniens," m'a forcé, depuis la dernière session du parlement, de l'avis de mes ministres, d'appeler au service actif une grande partie de la force volontaire de la milice provinciale.

L'esprit qu'a manifesté le peuple et sa promptitude à répondre à ma proclamation, ont reçu l'approbation bien méritée du Gouvernement de Sa Majesté.

Les événements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves de la nécessité des mesures de précaution qui ont été adoptées.

La Province a été envahie par une bande de maraudeurs sans loi ; mais je félicite le pays de ce qu'ils ont été promptement rencontrés et forcés sous vingt-quatre heures de faire une retraite précipitée.

Je déplore la perte de vies et les souffrances du brave corps des Volontaires Canadiens dans l'engagement qui a eu lieu, en repoussant si promptement les envahisseurs qui avaient attaqué le pays ; et j'ai l'assurance que vous n'oublierez pas d'atténuer, autant qu'il sera en votre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles. Mais tout en sympathisant à leurs afflictions particulières, je dois féliciter le pays de ce que le premier cri d'alarme a montré que le *Canada* possède dans ses volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leurs vies, à défendre leur Reine et leur pays.

Les événements récents ont soulevé le peuple entier ; et il est maintenant en évidence pour tout le monde que toutes les ressources du pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mises à la disposition de l'autorité pour repousser toute invasion de leurs foyers.

Dans les mesures de défense que j'ai été appelé à prendre, j'ai reçu l'assistance constante du Lieutenant-Général Commandant, et de l'Amiral Sir *James Hope*. C'est aussi pour moi une source de vrai plaisir d'avoir à reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les officiers et hommes des forces militaire et navale de Sa Majesté en *Canada*.

Je suis heureux de pouvoir dire que le Président des *Etats-Unis* a lancé une proclamation déclarant que de graves infractions aux lois de ce pays ont été commises et se commettent par des personnes mal disposées dans son territoire et sa juridiction contre les Possessions Britanniques de l'*Amérique du Nord*, et requérant tous les officiers de son gouvernement de faire tous leurs efforts pour les réprimer ; j'espère que cette démarche empêchera bientôt ce pays d'être exposé à de nouvelles agressions par des citoyens d'une nation en relations amicales avec la *Grande Bretagne*.

Le maintien de la force en service actif, que le gouvernement a été obligé d'appeler, a entraîné une dépense considérable à laquelle il n'a pas été pourvu par les votes de la dernière session.

Les comptes de cette dépense seront spécialement mis devant vous, et j'ai l'assurance que vous passerez immédiatement un Bill d'indemnité pour cette infraction inévitable des dispositions de l'Acte d'Audition des Comptes Publics.

Des événements récents montrent la nécessité d'étendre au *Bas-Canada* l'Acte chapitre 98 des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, pour protéger les habitants de cette section

de la Province contre les agressions criminelles de la part de sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté. Il est aussi devenu nécessaire, pour la conservation de la loi et de l'ordre, d'adopter une marche semblable à celle suivie dans la présente session du Parlement Impérial, pour la suspension temporaire du writ d'*habeas corpus*. J'appelle votre attention immédiate sur les mesures nécessaires.

J'ai, par Proclamation, fixé le premier jour d'Août prochain, pour la mise en force du Code Civil du *Bas-Canada*, passé dans la dernière session du Parlement.

Le Code de Procédure Civile du *Bas-Canada*, tel que rapporté par les commissaires, sera soumis à votre adoption pendant cette session.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ai fait connaître mon désir que les comptes publics pour l'année courante et le budget des dépenses pour l'année prochaine fussent mis devant vous.

Je vous félicite des résultats très-satisfaisants du commerce du pays, pendant l'année dernière : le revenu a tellement dépassé les estimations, que j'ai pu sans inconvénient faire face aux dépenses considérables et imprévues dont le pays s'est trouvé chargé.

Honorables Messieurs et Messieurs :

La grande question de l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompt solution favorable. C'est pourquoi je me flatte et je crois qu'il sera possible d'adopter pendant la présente session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette Province, les détails du projet, et j'ose exprimer le confiant espoir que le prochain Parlement qui se tiendra dans ces murs ne se bornera pas à une assemblée de représentants du *Canada*, mais comprendra ceux de toutes les colonies Britanniques de l'*Amérique du Nord*.

J'ai le plaisir de pouvoir vous féliciter de la prospérité générale qui règne dans toutes les classes de la société en cette Province, et je prie Dieu que vos conseils, guidés par la Divine Providence, assurent ce qui est la fin véritable de tout gouvernement, l'avancement moral et matériel de la masse du peuple.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Lorsque l'Honorable *Adam Johnston Fergusson Blair* a été introduit entre les Honorables messieurs *Campbell* et l'honorable Sir *N. F. Belleau*.

Le rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie a été lu comme suit :

Province du Canada, }
savoir :

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le huitième jour de janvier courant, émis par Son Excellence l'administrateur du gouvernement, et adressé au shérif du comté de *Wellington* (*George John Grange*, écuyer) *ex-officio* officier rapporteur pour le collège électoral de *Brock*, pour l'élection d'un membre pour représenter ledit collège électoral de *Brock* dans le Conseil Législatif de cette province, en remplacement de l'Honorable *Adam Johnston Fergusson Blair*, qui, depuis son élection comme représentant ledit collège de *Brock*, a accepté une charge lucrative sous la couronne savoir : la charge de président des comités du Conseil Exécutif, l'honorable *Adam Johnston Fergusson Blair*

a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport dudit writ d'élection daté le vingt-cinquième jour de janvier courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,

Ottawa, 29 janvier 1866.

John Fennings Taylor, écuyer,
Greffier du Conseil Législatif.

Alors l'honorable M. *Adam Johnston Fergusson Blair* s'est approché de la table et a pris et souscrit le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte " relatif aux écoles communes."

Ledit bill a été lu la première fois.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents, durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport de l'honorable commissaire des Terres de la Couronne pour l'année finissant le 30 juin 1865, et aussi pour la moitié de l'année finissant le 31 décembre 1865.

Ordonné, que lesdits rapports restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a présenté une pétition de *Philip Pearson Harris*, de la cité de Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du parlement.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

A l'honorable Conseil Législatif du Canada, assemblé en parlement provincial :

Le bibliothécaire a l'honneur de présenter son rapport sur l'état de la bibliothèque parlementaire.

La translation des livres de Québec à Ottawa a pu se faire sans perte ni avaries notables.

L'opération de la mise en caisse à Québec, commencée le 28 septembre dernier, s'est terminée le 26 octobre. Pour le transport, on s'est servi de barges, qui ont remonté la rivière et les canaux ; par là, on a évité les retards et les inconvénients qu'eussent occasionnés les transbordements ou les changements de bateaux, si l'on eût choisi un autre

mode de transport. Malgré l'état avancé de la saison et les mauvais temps, les barges sont arrivées heureusement à leur destination.

Le nouvel édifice du parlement n'étant pas encore prêt, il a fallu attendre plusieurs mois avant de déballer les livres. En attendant l'achèvement du bâtiment de la bibliothèque, on a préparé provisoirement la galerie de peinture et quelques chambres contigües. Comme ces chambres sont voisines des salles législatives, les membres auront ainsi facilement accès aux livres durant la session.

Ce n'est qu'au commencement du mois de février qu'elles ont été prêtes pour la mise en place. Le déballage des livres a commencé le 5 février et s'est continué jusqu'au 16 mars, que le local à notre disposition se trouvant rempli, nous avons dû nous adresser au bureau des travaux publics pour avoir de nouvelles installations.

Il était difficile de nous en procurer, vu les besoins des autres départements. Cependant on a fini par nous accorder une chambre destinée d'abord à servir de salle à fumer pour l'usage des membres du Conseil Législatif.

L'achèvement et l'appropriation de cette pièce ont donné lieu à de nouveaux retards, si bien que nous n'avons pu reprendre avant le 9 mai le déballage du reste des livres. Nous avons été depuis occupés constamment à mettre en place et à classer la collection dans les différentes parties de la bibliothèque ; mais, malgré le supplément d'aide que l'on nous a permis d'avoir, ce travail n'est pas encore tout à fait terminé.

Néanmoins, tous les livres de la bibliothèque, à l'exception de la section du droit français, restée à *Québec* sous la garde des commissaires de la codification des lois du Bas-Canada—sont aujourd'hui retirés des caisses, et la plupart même sont rangés et classés avec ordre, autant du moins que l'a permis l'exigüité du local que nous avons à notre disposition.

La commission de codification étant à la veille de clore ses travaux, votre bibliothécaire a donné avis au secrétaire de cette commission de remettre au plus tôt à la bibliothèque les livres de droit français, afin que les membres puissent, s'il est possible, en avoir l'usage pendant la présente session.

Comme ces livres doivent être bientôt expédiés ici, votre bibliothécaire désire insister respectueusement auprès de votre honorable Chambre sur la nécessité d'avoir un appartement additionnel contigu à ceux qui servent maintenant de bibliothèque. Les chambres que nous avons sont tout à fait insuffisantes pour placer nos livres commodément. Dans plusieurs cas, nous avons été obligés, à cause du manque d'espace, de mettre double rangée de livres sur les rayons, ce qui les tient en partie hors de la vue.

On pense qu'il s'écoulera au moins deux années avant que la bibliothèque permanente ne soit en état d'être occupée.

En attendant, il est absolument indispensable que nous ayons quelqu'autre local non-seulement pour y mettre les livres, mais aussi pour pendre les cartes géographiques et hydrographiques de prix qui appartiennent à la bibliothèque et qu'on ne peut consulter commodément dans les circonstances actuelles.

Avant le départ du gouvernement de *Québec*, votre bibliothécaire, conformément aux instructions du comité conjoint de la bibliothèque, a écrit au Recteur de l'Université-Laval lui exprimant les remerciements du corps dirigeant et des officiers de la bibliothèque pour l'usage gratuit, pendant six ans, des appartements spacieux, qui ont généreusement été mis à la disposition de la législature, pour recevoir une grande partie des volumes de la bibliothèque qu'on ne pouvait placer faute d'espace dans l'édifice du parlement; votre bibliothécaire a en même temps profité de cette occasion pour prier l'Université de vouloir accepter certains doubles d'exemplaires et appareils astronomiques qui appartenaient à la bibliothèque et que le comité lui avait donné instruction d'offrir à l'Université comme une légère marque de reconnaissance des bons services de cette institution. Ci-annexée est une copie de la correspondance qui a été échangée sur ce sujet.

Depuis la dernière session, on n'a pu nécessairement ajouter qu'un petit nombre de volumes à la bibliothèque, c'est pourquoi on n'a pas jugé nécessaire de faire imprimer un catalogue supplémentaire; de plus votre bibliothécaire et ses assistants ont consacré la plus grande partie de leur temps à arranger et classer les livres, afin qu'on puisse les consulter avec toute la facilité possible.

Dans l'état actuel d'encombrement, par suite de la défectuosité inévitable des installations, votre bibliothécaire n'a pu, comme il l'avait espéré, donner dans ce rapport l'énumération des volumes de la bibliothèque, ni le nombre de ceux qui manquent sur les rayons et de la disparition desquels on ne peut se rendre compte. Il est obligé de remettre ces détails à une autre occasion, espérant alors pouvoir rendre compte d'une manière satisfaisante de l'état de la bibliothèque, et des dispositions prises pour le soin et la conservation de la collection.

Le tout respectueusement soumis.

W. AGAR ADAMSON,
Bibliothécaire, du Conseil Législatif.

Bibliothèque du Parlement, 8 juin, 1866.

Copie de la correspondance entre le Bibliothécaire du Conseil Législatif et le Recteur de l'Université Laval.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

Québec, 4 octobre 1865.

Monsieur le Recteur de l'Université Laval,

Au moment où le gouvernement se dispose à transférer ses bureaux à *Ottawa*, l'administration de la bibliothèque manquerait à son devoir si elle ne s'empressait de vous remercier de la libéralité dont vous et votre estimable prédécesseur avez fait preuve à son égard, en lui permettant d'occuper à deux reprises différentes, des appartements de l'Université Laval, pour y déposer une partie de notre collection, et cela sans exiger aucune compensation pour le loyer et le chauffage de ces chambres durant les six années que nous avons passées à Québec.

Dans la session de 1864, le comité conjoint de la bibliothèque, en prévision de la translation du siège du gouvernement à *Ottawa*, délibéra sur la manière la plus convenable de reconnaître votre générosité, et résolut d'offrir à votre bibliothèque un planétaire et un certain nombre d'ouvrages qui se trouvaient en double dans notre collection. Cette recommandation reçut la sanction du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Je suis en conséquence chargé par les deux Chambres de la législature de vous exprimer combien elles se reconnaissent endettées pour le service que vous leur avez rendu en suppléant avec tant de bon vouloir et de générosité à la défectuosité des installations de la bibliothèque parlementaire à Québec et de vous prier d'accepter, en souvenir du service rendu par votre institution au gouvernement, le planétaire ci-dessus mentionné, ainsi que les volumes dont la liste est ci-incluse.

En même temps, je vous prie de croire, monsieur le recteur, que les officiers de notre bibliothèque n'oublieront jamais la bienveillance et la considération dont ils ont été l'objet de la part des divers membres de l'Université, et qu'ils ne cesseront de faire des vœux pour la prospérité de la noble institution que vous dirigez avec tant d'éclat et de succès.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Recteur,
Votre humble et obéissant serviteur,

W. AGAR ADAMSON.
Bibliothécaire du Conseil Législatif.

Liste des ouvrages présentés à la bibliothèque de l'Université-Laval, par le comité de la Bibliothèque du Parlement :

- Barbier*, Dict. des Anonymes. 4 vols.
- De Manne*, Nouveau Dict. des Auteurs Anonymes.
- Smith's History of Canada*. 2 vols.
- (*Le Bailli d'Engel.*) Mémoires.

Cooper's Notions of the Americans. 2 vols.
Roger's North America.
Mémoires du Roi Joseph. 10 vols.
Négociations diplomatiques. 3 vols.
La Rochefoucauld. Voyages dans les Etats-Unis. 8 vols.
Levasseur. Lafayette en Amérique. 2 vols.
Phipps. Voyage au Pole Boréal.
San Juan d'Ulloa.
History of Braddock's Expedition.
Chevalier. Voies de communication aux Etats-Unis. 2 vols. avec atlas.
Stewart's Prince Edward Islands.
Histoire de la dernière guerre.
History of America.
Winterbotham's View of the United States. 4 vols.
Spark's Correspondence on the American Revolution. 4 vols.
 Total 51 volumes.

Réponse du Rév. M. Taschereau.

UNIVERSITÉ-LAVAL, 5 octobre 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier, par laquelle vous m'informez que le comité conjoint de la bibliothèque du parlement accorde à l'Université-Laval un planétaire et un certain nombre d'ouvrages dont vous m'envoyez la liste.

Veillez, monsieur, être l'interprète de notre reconnaissance auprès de l'administration de la bibliothèque du parlement. Nous nous pensions suffisamment récompensés par l'honneur d'abriter une partie de la belle collection de livres que tous les citoyens de cette ville regrettent de voir partir.

Je ne puis laisser passer cette occasion sans vous exprimer combien nous avons toujours été satisfaits des divers employés qui ont eu le soin de cette partie de la bibliothèque, durant ces six années.

Agréez, monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis,
 Votre très-dévoué serviteur,

E. A. TASCHEREAU, Ptre.,
 R. U. L.

RÉV. W. AGAR ADAMSON,
 Bibliothécaire du Conseil Lgislatif.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, DEPUIS LE 8 AOUT, 1865.]

Par le Très-Honorable Comte *Russell*, Secrétaire d'Etat de Sa. Majesté pour les Affaires Etrangères :—

The Catalogue of the Foreign Office Library. 1864.

Par le Sénat des *Etats-Unis* :—

Kennedy's Report on the Agriculture of the United States in 1860.

Kennedy's Report on the Population of the United States in 1860.

Senate Journal, Documents and Reports, for 1863-4 and for 1864-5. 11 vols.

Catalogue of the Congress Library. 1864.

Par l'Etat de *Pennsylvanie* :—

Executive Documents. 1864. 2 vols.

Laws, Senate and House Journals and Legislative Documents. 1865. 5 vols.

Adjutant General's Report, for 1863 and 1864. 2 vols.

Report of Executive Military Department. 1864.

Revised Report on the Soldier's National Cemetery, Gettysburg.

Dr. R. Reed. In Memoriam.

State Law Reports. Vol. 48.

- Par l'Etat de *Minnesota* :—
 Executive Documents and Legislative Journals for 1864. 4 vols.
 Laws for 1865.
 Reports of Supreme Court. Vol. 9.
 Prize Essays on *Minnesota* in English and German.
- Par l'Etat d'*Ohio* :—
 Senate and House Journals and Executive Documents for 1864. 4 vols.
 Laws for 1865.
 State Agricultural Reports for 1863 and 1864. 2 vols.
 Auditor's Report for 1864.
Ohio Statistics for 1864, et quelques brochures.
- Par l'Etat de *Connecticut* :—
 Senate and House Journals, Legislative Documents, Public and Private Acts for 1865.
 5 vols.
 General Statutes of *Connecticut*. 1866. 2 exemplaires.
- Par l'Etat de *New-Hampshire* :—
 Journals of Senate and Representatives and Laws for 1865.
 State Law Reports. Vol. 18.
 Adjutant General's Report. 1865. 2 vols. et quelques brochures.
- Par la Société Historique de *New Hampshire* :—
New Hampshire Historical Collections. Vol. 7.
 Municipal Register of the City of *Concord*.
- Par le Conseil-de-Ville de *Boston, Massachusetts* :—
 Memorial of *Abraham Lincoln*, late President of the *United States*. 1865.
- Par *J. T. Joy*, écuyer, *Detroit* :—
 Proceedings of the *Detroit* Commercial Convention, to discuss Reciprocity of Trade between the *United States* and *British North America*, in July, 1865. 8 exemplaires.
- De M. le Supérieur du Séminaire de *Montréal* :—
 L'Abbé *Faillon*, Histoire de la Colonie Française en *Canada*. Vol. 2 et 3. Continuation du vol. 1er, présenté à la bibliothèque, en 1865.
- Par le révérend *Edmond Langevin* :—
 Recueil d'Ordonnances Synodales et Episcopales du diocèse de *Québec*, 2 éditions, 1865.
- Par le Secrétaire de la Chambre :—
 Journal of the Board of Arts and Manufactures for *Upper Canada*. Vol. 5. 1865.
- Par *A. Johnson*, écuyer, *Québec* :—
 The *U. E.*, a tale of *Upper Canada*, 1859.
- Par *T. B. Akins*, écuyer, *Nouvelle-Ecosse* :—
 City Charter of *Halifax, Nova Scotia*. 1864.
Akins, Account of Kings College, *Windsor*. 2 exemplaires.
 Debates in Assembly of *Nova Scotia* for 1861, 1864 and 1865.
- Par le révérend Dr. *Scadding, Toronto* :—
 Truth's Resurrections. Par lui-même. 1865.

OUVRAGES REÇUS EN VERTU DE L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

- Synoptical Index of the Consolidated Statutes of *Canada* and of *Upper Canada*; by *W. C. Chewett & Co. Toronto*. 1865.
- Deux photographies (grand et petit formats) d'un portrait d'*Abraham Lincoln*, ex-président des *Etats-Unis*, formé par l'écriture de sa Proclamation d'Emancipation et les différentes nuances des lettres. Par *Henry Lacroix*. Photographié par *G. Martin, Montréal*. 1866.
- Chant des Volontaires Canadiens : "Up Volunteers;" morceau de musique publié par *A. et S. Nordheimer, Toronto* 1865. Propriété de *H. Ford*.

The Annual Volunteer & Service Militia List of *Canada*. Par le lieut. col. *Wily*. 1er mars 1866. Imprimé par *G. E. Desbarats, Ottawa, 1866*.

Cinq photographes de l'accident de chemin de fer, arrivé au pont St. Hilaire, le 29 juin, 1864. Carte de Visite du révérend Père *Connelly*. Ces photographes ont été déposées conformément à l'acte de la propriété littéraire, en 1864, par *Antoine Buzinet*, photographe, *Montréal*, et avaient été omises par accident dans le rapport de la première session de 1865.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement, jusqu'au huitième jour de juin, mil huit cent soixante et sept, des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a informé la Chambre que c'était l'intention de Son Excellence le gouverneur-général de se rendre immédiatement à la salle du Conseil Législatif pour sanctionner, au nom de Sa Majesté, les bills qui viennent d'être passés par les deux Chambres.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Son Excellence le très-honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron *Monck* de *Ballytramon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord* et Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et Vice-

Amiral d'icelles, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle en cette " Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :—

" Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement, jusqu'au huitième jour de juin, " mil huit cent soixante et sept, des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou " d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté."

" Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes agressions " commises par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté."

La sanction royale a été prononcée sur chacun de ces bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit : Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Mc Orea,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pamet,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Crawford* ; de *James McLaren, senior*, et autres, du township d'*Elizabethtown*, dans le comté de *Leeds*.

Par l'honorable M. *Chaffers* ; de *Hyacinthe Têtro* et autres, de la paroisse de *Ste. Angèle*, comté de *Rouville*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de *Charles D. Day* et autres.

Par l'honorable M. *Mills* ; de la corporation de la cité d'*Hamilton*.

Par l'honorable M. *Panet* ; de l'asile protestant des orphelines de *Québec*.

Par l'honorable M. *Crawford* ; du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et *Grenville*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *Wellington*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; du conseil municipal du township de *Nissouri Est*, dans le comté d'*Oxford*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de l'asile du Bon Pasteur de *Québec* ; de l'honorable *Louis Renaud* et autres, de la cité de *Montréal* et autres endroits ; de la chambre des notaires du *Bas-Canada*, dans et pour le district de *Beauharnois* ; et de *James Motz*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Alexander Urquhart* et autres, de la cité de *Montréal*.
L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état de l'actif et du passif de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, daté le 30 avril 1865.

Aussi un rapport de la compagnie d'assurance de la Reine jusqu'au 31 août 1865.

Aussi un rapport de la compagnie d'assurance de l'union commerciale jusqu'au 1er juillet 1865.

Aussi un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Bedford*, durant l'année 1865.

Aussi un rapport faisant voir qu'il n'a pas été effectué de commutation de tenure dans aucune des censives appartenant au ci-devant ordre des jésuites dans le *Bas-Canada*, ni dans la seigneurie de *Lauzon*, ni dans les censives du domaine de la couronne à *Québec* ou aux *Trois-Rivières*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armand* :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session du parlement provincial ;

Pour assurer à Son Excellence que nous sommes reconnaissants de l'expression du plaisir qu'elle éprouve d'avoir cette nouvelle occasion de profiter de nos conseils dans la conduite du gouvernement, et que nous espérons comme elle trouver dans les magnifiques édifices érigés dans la cité que Sa Majesté a choisie pour être le siège du gouvernement de plus grandes commodités, pour l'expédition des affaires publiques, et que ces édifices répondront suffisamment à la grandeur future de ce pays ;

Pour remercier Son Excellence d'avoir donné ordre que les délibérations du conseil

de commerce, composé de représentants des différentes provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, que Son Excellence, comme elle veut bien nous en informer a convoqué immédiatement après la clôture de la dernière session du parlement, d'après les instructions du secrétaire d'Etat pour les colonies, fussent mises devant cette chambre, ainsi que les papiers se rapportant à l'expiration du traité de réciprocité avec les *Etats-Unis d'Amérique*, et aux négociations au sujet de nos relations commerciales avec ce pays ;

Pour reconnaître avec Son Excellence qu'il est maintenant plus urgent que jamais d'ouvrir, par l'extension du commerce du pays avec d'autres nations, de nouveaux marchés aux produits divers de notre industrie ;

Pour assurer à Son Excellence que cette Chambre donnera toute son attention au rapport dont Son Excellence a bien voulu promettre la communication au parlement, aussitôt qu'il lui aura été soumis par la députation représentant les colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, que Son Excellence, après l'avis de l'expiration du traité de réciprocité, et avec l'assentiment et l'approbation du gouvernement de Sa Majesté, a cru nécessaire d'envoyer l'hiver dernier aux *Indes Occidentales* et au *B Brésil* pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et étendre les relations commerciales avec ces pays ;

Pour exprimer à Son Excellence, tout le plaisir que cette chambre éprouve en apprenant que, par suite des menaces et préparatifs d'attaque contre le Canada, que faisait constamment et ouvertement certain corps d'hommes organisés aux *Etats-Unis d'Amérique*, et connus sous le nom de "Féniens," Son Excellence s'étant trouvée forcée depuis la dernière session du parlement d'appeler en service actif une grande partie de la force volontaire de la milice provinciale, sur l'avis de ses ministres, l'esprit qu'a manifesté le peuple et son empressement à répondre à la proclamation de Son Excellence, ont reçu l'approbation bien méritée du gouvernement de Sa Majesté ;

Pour reconnaître avec Son Excellence que les événements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves de la nécessité des mesures de précaution qui ont été prises ;

Pour nous féliciter avec Son Excellence de ce que la province ayant été envahie par une bande de maraudeurs sans loi, ceux-ci ont été promptement rencontrés et forcés après vingt-quatre heures de faire une retraite précipitée ;

Pour déplorer avec Son Excellence la perte de vies et les souffrances du brave corps des volontaires canadiens dans l'engagement qui a eu lieu en repoussant si promptement les envahisseurs, qui avaient attaqué le pays ; et pour assurer à Son Excellence que nous n'oublierons pas d'atténuer, autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles ; mais tout en sympathisant à leurs afflictions particulières, pour exprimer à Son Excellence, le sentiment d'orgueil avec lequel cette Chambre reçoit ses félicitations à l'adresse du pays de ce que le premier cri d'alarme a montré que le Canada possède dans ses volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leurs vies, à défendre leur Reine et leur pays ;

Pour exprimer avec Son Excellence, la croyance que les événements récents ont soulevé le peuple entier, et qu'il est maintenant évident pour tout le monde que toutes les ressources du pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mises à la disposition de l'autorité pour repousser toute invasion de nos foyers ;

Pour exprimer à Son Excellence, le grand plaisir qu'a éprouvé cette Chambre d'être informée que, dans les mesures de défense qu'elle a été appelée à prendre, elle a reçu l'assistance constante du Lieutenant-Général Commandant, et de l'amiral Sir *James Hope* ; et pour assurer à Son Excellence, que c'est, pour cette Chambre comme pour elle, une source de vrai plaisir de reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les officiers et les soldats des forces militaire et navale de Sa Majesté en Canada ;

Pour nous réjouir avec Son Excellence de ce que le Président des *Etats-Unis* a lancé une proclamation déclarant que de graves infractions aux lois de ce pays ont été commises et se commettent par des personnes mal disposées dans le territoire et la juridiction des *Etats-Unis* contre les Possessions *Britanniques de l'Amérique du Nord*, et requérant tous les officiers de son gouvernement de faire tous leurs efforts afin de les réprimer ; et pour nous unir à Son Excellence, en exprimant l'espoir que cette démarche empêchera bientôt ce pays d'être exposé à de nouvelles agressions par des citoyens d'une nation en relations amicales avec la *Grande Bretagne* ;

Pour assurer à Son Excellence que le maintien de la force en service actif, que le gouvernement a été obligé d'appeler, ayant entraîné une dépense considérable à laquelle il

n'a pas été pourvu par les votes de la dernière session, cette chambre s'empressera de concourir à la passation d'un bill d'indemnité pour cette infraction inévitable des dispositions de l'acte d'audition des comptes publics ;

Pour remercier Son Excellence d'avoir appelé l'attention immédiate de cette chambre à la considération d'une mesure pour étendre au *Bas-Canada* l'acte chapitre quatre-vingt-dix-huit des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, afin de protéger les habitants de cette section de la province contre les agressions criminelles de la part de sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté, mesure dont des événements récents montrent la nécessité,—et aussi d'une mesure semblable à celle adoptée dans la présente session du Parlement Impérial, pour la suspension temporaire du writ d'*habeas corpus*, et qui est devenue nécessaire pour la conservation de la loi et de l'ordre ;

Pour exprimer la satisfaction que nous éprouvons d'être informés par Son Excellence qu'elle a, par proclamation, fixé le premier jour d'août prochain, pour la mise en force du Code Civil du *Bas-Canada*, passé dans la dernière session du parlement, et que le Code de procédure civile du *Bas-Canada*, tel que rapporté par les commissaires, sera soumis à notre adoption pendant cette session ;

Pour exprimer à Son Excellence le plaisir avec lequel cette Chambre a appris de Son Excellence que la grande question de l'union des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* en est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompte solution favorable, et que Son Excellence se flatte et croit qu'il sera possible d'adopter pendant la présente session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette province, les détails du projet, et entretient le confiant espoir que le prochain Parlement qui se tiendra dans ces murs ne se bornera pas à une assemblée de représentants du *Canada*, mais comprendra ceux de toutes les colonies *Britanniques de l'Amérique du Nord* ;

Pour remercier Son Excellence de ses félicitations sur la prospérité générale qui règne dans toutes les classes de la société en cette province, et pour nous unir à Son Excellence en priant Dieu que nos conseils, guidés par la Divine Providence, assurent ce qui est la fin véritable de tout gouvernement, l'avancement moral et matériel de la masse du peuple ;

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau :

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armand*,
Qu'il soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les paragraphes restants de la dite résolution étant lus de nouveau, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement adoptés.

Ordonné, que l'honorable Sir *N. F. Belleau*, et les honorables messieurs *Christie* et *Armand* forment un comité pour préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytramon* dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada* assemblé en Parlement Provincial, nous remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session

Nous sommes reconnaissants de l'expression du plaisir que Votre Excellence a éprouvé d'avoir cette nouvelle occasion de profiter de nos conseils dans la conduite du gouvernement, et nous espérons, comme Votre Excellence, trouver dans les magnifiques édifices érigés dans la cité que Sa Majesté a choisie pour être le siège du Gouvernement de plus grandes commodités, pour l'expédition des affaires publiques, et que ces édifices répondront suffisamment à la grandeur future de ce pays.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir donné ordre que les délibérations du conseil de commerce, composé de représentants des différentes provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, que Votre Excellence, comme elle veut bien nous informer, a convoqué immédiatement après la clôture de la dernière session du Parlement, d'après les instructions du Secrétaire d'Etat pour les colonies, fussent mises devant nous ainsi que les papiers se rapportant à l'expiration du traité de réciprocité avec les *Etats-Unis d'Amérique*, et aux négociations au sujet de nos relations commerciales avec ce pays.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence qu'il est plus urgent que jamais d'ouvrir, par l'extension du commerce du pays avec d'autres nations, de nouveaux marchés aux produits divers de notre industrie.

Nous donnerons toute notre attention au rapport dont Votre Excellence a bien voulu permettre la communication au parlement aussitôt qu'il lui aura été soumis par la députation représentant les colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, que Votre Excellence, après l'avis de l'expiration du traité de réciprocité, et avec l'assentiment du Gouvernement de Sa Majesté, a cru nécessaire d'envoyer, l'hiver dernier, aux *Indes Occidentales* et au *Brsil* pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et étendre des relations commerciales avec ces pays.

C'est avec un bien grand plaisir que nous avons appris que, par suite des menaces et des préparatifs d'attaque contre le *Canada*, que faisaient constamment et ouvertement certains corps d'hommes organisés aux *Etats-Unis d'Amérique*, et connus sous le nom de "Féniens," Votre Excellence s'était trouvée forcée depuis la dernière session du parlement d'appeler en service actif, une grande partie de la force volontaire de la milice provinciale, sur l'avis de ses ministres, l'esprit qu'à manifesté le peuple et son empressement à répondre à la proclamation de Votre Excellence aient reçu l'approbation bien méritée du gouvernement de Sa Majesté.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence que les événements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves de la nécessité des mesures de précaution qui ont été prises.

Nous nous félicitons avec Votre Excellence de ce que la province, ayant été envahie par une bande de maraudeurs sans loi, ceux-ci ont été promptement rencontrés et forcés après vingt-quatre heures de faire une retraite précipitée.

Nous nous joignons à Votre Excellence pour déplorer la perte de vies et les souffrances du brave corps des volontaires canadiens dans l'engagement qui a eu lieu en repoussant promptement les envahisseurs, qui avaient attaqué le pays, et nous n'oublierons pas d'atténuer, autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles; mais tout en sympathisant à leurs affections particulières, c'est avec un sentiment d'orgueil que nous recevons les félicitations de Votre Excellence à l'adresse du pays de ce que le premier cri d'alarme a montré que le *Canada* possède dans ses volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leur vies, à défendre leur Reine et leur pays.

Nous partageons avec Votre Excellence, la croyance que les événements récents ont soulevé le peuple entier, et qu'il est maintenant évident pour tout le monde que toutes les ressources du pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mises à la disposition de l'autorité pour repousser toute invasion de nos foyers.

Nous apprenons avec plaisir que, dans les mesures de défense qu'elle a été appelée à prendre, Votre Excellence a reçu l'assistance constante du Lieutenant-Général Commandant et de l'Amiral Sir *James Hope*; nous assurons à Votre Excellence que c'est pour cette Chambre comme pour elle une source de vrai plaisir de reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les officiers et les soldats des forces militaire et navale de Sa Majesté en *Canada*.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de ce que le Président des *Etats-Unis* a lancé une proclamation déclarant que de graves infractions aux lois de ce pays ont été commises et se commettent par des personnes mal disposées dans son territoire et sa juridiction contre les Possessions *Britanniques de l'Amérique du Nord* et requérant tous les

officiers de son gouvernement de faire tous leurs efforts pour les réprimer; et nous nous unissons à Votre Excellence en exprimant l'espoir que cette démarche empêchera bientôt ce pays d'être exposé à de nouvelles agressions par des citoyens d'une nation en relations amicales avec la *Grande-Bretagne*.

Le maintien de la force en service actif, que le gouvernement a été obligé d'appeler, ayant entraîné une dépense considérable à laquelle il n'a pas été pourvu par les votes de la dernière session, cette chambre s'empressera de concourir à la passation d'un bill d'indemnité pour cette infraction inévitable des dispositions de l'acte d'audition des comptes publics.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir appelé l'attention immédiate de cette chambre à la considération d'une mesure pour étendre au *Bas-Canada* l'acte chapitre 98 des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, afin de protéger les habitants de cette section de la Province contre les agressions criminelles de la part de sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté, mesure dont des événements récents montrent la nécessité,—et aussi d'une mesure semblable à celle adoptée dans la présente session du parlement Impérial pour la suspension temporaire du writ d'*habeas corpus*, et qui est devenue nécessaire pour la conservation de la loi et de l'ordre.

Nous avons éprouvé beaucoup de satisfaction d'être informés par Votre Excellence qu'elle a, par proclamation, fixé le premier jour d'août prochain, pour la mise en force du Code Civil du *Bas-Canada*, passé dans la dernière session du parlement, et que le Code de Procédure Civile du *Bas-Canada*, tel que rapporté par les commissaires, sera soumis à notre adoption pendant cette session.

Nous désirons exprimer à Votre Excellence le plaisir avec lequel nous avons appris de Votre Excellence que la grande question de l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* en est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompte solution favorable, et que Votre Excellence se flatte et croit qu'il sera possible d'adopter pendant la présente session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette province, les détails du projet, et entretient le confiant espoir que le prochain parlement qui se tiendra dans ces murs ne se bornera pas à une assemblée de représentants du *Canada*, mais comprendra ceux de toutes les colonies *Britanniques de l'Amérique du Nord*.

Nous remercions Votre Excellence de ses félicitations sur la prospérité générale qui règne dans toutes classes de la société en cette province, et nous nous unissons à Votre Excellence en priant Dieu que nos conseils, guidés par la Divine Providence, assurent ce qui est la fin véritable de tout gouvernement, l'avancement moral et matériel de la masse du peuple.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, a été unanimement adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par l'honorable Orateur de cette chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par toute la chambre.

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

Alors sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, La chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSÉPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Froulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Hiram Phelps* et autres, de l'arrondissement scolaire No. 5, dans le township de *Brantford*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; de la corporation de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de *Félix Raville* et autres, de la paroisse de *Ste Angèle*, dans le comté de *Rouville*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *Joseph Barsalou* et autres, de la cité de *Montréal* ; et de *James Johnson* et autres, au nom de la société permanente de construction et d'épargnes des comtés de l'ouest de *London*.

Par l'honorable M. *Flint* ; trois pétitions du conseil municipal du comté de *Hastings* ; de la corporation de la ville de *Belleville* ; du conseil municipal du township de *Huntingdon* ; des townships unis de *Tudor*, *Wollaston* et *Limerick*, *Madoc*, *Elziver*, *Thurlow* et *Tyendingaga* ; de *Jacob Sills* et autres, de *Carrifton* ; de *William Henry Garrison* et autres, du village de *Plainfield* ; de *B. S. Wilson M.D.* et autres, du village de *Roslin* ; de *W. A. Bedell* et autres, du village de *Thomasburg* ; de *William F. Chisholm* et autres, du village de *Manchester* ; de *James Reid* et autres, du village de *Tweed* ; de *James Harrison* et autres, du village de *Bridgewater* ; de *Daniel Thompson* et autres, du village de *Queensborough* ; de *W. H. Carpenter* et autres, du village de *Bannockburn* ; de *F. McAnnany* et autres, de *Belleville* ; de *Thomas Warren* et autres, du township de *Marmora* ; de *G. H. Boulter* et autres, du village de *Stirling* ; de *N. Appleby* et autres, du village de *Shannonville* ; de *Henry Matthews* et autres, du township de *Rawdon* ; de *Thomas Emo* et autres, de *Huntington* ; et de *James Cleak* et autres, du township de *Faraday*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du Conseil Municipal des comtés Unis de *Huron* et *Bruce*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Frs. Xavier Déry* et autres, de la commune de l'*Isle du Pads*, dans le comté de *Berthier* ; et des présidents et syndics de la commune de *Berthier*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; des Sœurs de la Charité, Administratrices de l'Hopital-Général, dans la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Seymour* ; de la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du Révérend Synode du diocèse d'*Ontario*, et de *R. Gaskin* et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux du Port de *Kingston*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent* ; de la Salle d'Asile *St. Joseph, Montréal* ; de la Salle d'Asile *Nazareth, de Montréal* ; et de *Michel Gendron* et autres, de la paroisse de *St. Clément*, dans le comté de *Beauharnois*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; de Sa Grandeur l'Evêque du diocèse d'*Hamilton* ; des prêtres de la congrégation de la Résurrection, dans le comté de *Waterloo*, dans le *Haut-Canada*, et autres personnes résidant dans le dit comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Panet* ; des dames du comité d'Administration de l'Asile des Orphelins de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte permettant l'octroi d'un brevet d'invention pour la découverte d'un procédé pour rendre inodore et clarifier l'huile de pétrole à l'état brut.

L'honorable Orateur, a présenté à la Chambre un rapport de la Banque d'Epargnes de la cité et district de *Montréal*, pour l'année finissant le 31 décembre, 1865.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session)

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse de cette Chambre, et que Son Excellence avait fixé demain à trois heures et demie de l'après-midi, à son bureau, en ville.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Armand, Boulton, Christie, Lacoste, Letellier de St. Just, Armstrong, McMaster, Mills, Perry, Read, Ross, Duchesnay, A. J., Shaw, Campbell, Wilson, Bureau, Matheson* et *Seymour* composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Aikins, Alexander, Burnham, Christie, Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Foster, McDonald, Simpson, Sanborn, et Reesor*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Allan, Aikins, Campbell, Blair, Fergusson, Bossé, Bureau, Panet, Moore, Currie, Ferrier, Macpherson, McCrea, Olivier, Ross, Sanborn, Boulton, Ryan, Lacoste* et *Dickson* composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Archambault, Belleau, Sir N. F., Bull, Crawford, Ferrier, Hamilton (Kingston), Hamilton (Inkerman), Macpherson, McDonald, McMaster, Moore, Price, Ryan, Simpson, Vidal, Wilson, Mills, Read, Leslie* et *Seymour*, composent un comité des banques et du commerce pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné, qu'un comité spécial soit nommé, chargé de s'enquérir et faire rapport des mesures propres à encourager l'agriculture en cette province, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Aikins, Alexander, Armand, Blake, Burnham, Duchesnay, E. H. J., Letellier de St. Just, Olivier, Sanborn, Simpson, Christie, Moore, Proulx, Prud'homme, Armstrong* et *Skead*.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Cormier, Bennett, Blake, Chaffers, Flint, Foster, Gingras, Guévremont, Leonard, Leslie* et *Shaw*, composent un comité pour examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Résolu, que les honorables messieurs *Allan, Belleau, Sir N. F., Blair, Fergusson, Campbell, Moore, Bossé, Letellier de St. Just, Quesnel* et *Ross*, composent un comité pour assister Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement en autant que les intérêts de cette chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette chambre comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Alexander*,

La Chambre s'est ajournée.

 Mercredi, 13 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panel,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Mills* ; de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

Par l'honorable M. *Wilson* ; de madame *de St. Ours* et autres, du village de *St. Ours*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)* ; du bureau des syndics de l'université de *Queen's College à Kingston*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la banque du *Haut-Canada* ; et de *John Jackson* et autres, du township de *Scarborough* et *Walpole*, par leur procureur *J. Hillyard Cameron*.

Par l'honorable M. *Boulton* ; de *Henry John Boswell*, de *Cobourg*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du comté d'*Essex*.

Par l'honorable M. *Armand* ; des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de *St. Hyacinthe* ; et de *A. Malhiot*, maire, et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; de *James Chambers* et autres, syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock*, en connexion avec l'église d'*Ecosse*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *L. A. Dessaulles*, de *Montréal*, *Pierre Eymard Jay* et *Louis Fouilloux*, sujets de Sa Majesté l'Empereur des Français, résidant dans la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Prud'homme* ; de *A. de Montigny* et autres, de *St. Etienne de Beauharnois*.

Par l'honorable *Sir N. F. Belleau* ; de Sa Grandeur l'Evêque de *Tloa*, administra-

teur de l'archi-diocèse de Québec, et du révérend *Joseph Auclair*, curé de la paroisse de *Notre-Dame de Québec*; et de la compagnie d'assurance maritime de Québec.

Par l'honorable M. *Ryan*; des dames de la charité, administratrices de l'asile catholique des orphelins de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Campbell*; de *Hewitt Bernard*, de la cité d'*Ottawa*; et du collège de *Régiopolis*, en la cité de *Kingston*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *James McLaren*, snr., et autres, du township d'*Elisabethtown*, dans le comté de *Leeds*, et du conseil municipal du township de *Nissouri Est*; demandant séparément que les changements proposés dans la loi des écoles communes du *Haut-Canada* n'aient pas lieu.

De *Jyacinthe Tétro* et autres, de la paroisse de *Ste. Angèle*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans les limites de la dite paroisse.

De *Charles D. Day* et autres, demandant un acte d'incorporation pour "l'association des vigneron du *Canada*."

De l'honorable *Louis Renaud* et autres, de la cité de *Montréal* et autres endroits; demandant un acte d'incorporation pour "la compagnie de navigation du *St. Laurent*."

De *Alexandre Urquhart* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de "Le club de *Montréal*."

De la corporation de la cité d'*Hamilton*; demandant qu'il soit passé un acte pour accorder à la dite cité de plus amples pouvoirs, aux fins de vendre les terres pour taxes et pour d'autres fins.

De l'asile protestant des orphelines de *Québec*; et de l'asile du Bon Pasteur de *Québec*; demandant séparément que leur allocation annuelle soit continuée.

Des conseils municipaux des comtés unis de *Leeds* et *Grenville*, et du comté de *Wellington*; demandant qu'il soit adopté un système d'octrois gratuits de terres aux colons qui s'établissent sur les terres de la couronne dans le *Haut-Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Wellington*; demandant certaines modifications à la loi qui a rapport à la discipline des prisons dans le *Haut-Canada*, de manière à employer les prisonniers en dehors des murs des prisons.

De la chambre des notaires du *Bas-Canada*; demandant qu'un acte soit passé pour légaliser certains réglemens passés par la dite Chambre.

Et de *James Motz*, de la cité de *Québec*; demandant que la pétition de la "commission des chemins à barrières de *Dorchester*" soit rejetée.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 12 septembre, 1865, pour le prier de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms du président et du secrétaire du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, les lieux, en cette province, où se tiennent les assemblées annuelles du bureau, et où se tient leur bureau, et les époques de ses assemblées; aussi, copie des statuts et réglemens du bureau, approuvés par le gouverneur en conseil, pour l'inspection uniforme des bateaux-à-vapeur, le choix de ports d'inspection, l'octroi des licences aux ingénieurs, et pour tous autres objets jugés nécessaires de réglementer.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des rapports des baptêmes, mariages et sépultures, dans les districts de *Québec*, *Montréal* et *Montmagny* pour l'année 1865 ;

Et aussi un état des revenus et des dépenses du chemin de fer du Nord du *Canada*, pour l'année finissant le 31 décembre, 1865.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Olivier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires des communes de *Berthier* et de l'*Île du Pads* et quelles personnes ont des droits en icelles."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que les noms des honorables Messieurs *Skead* et *Allan* soient ajoutés au comité des banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Read* soit ajouté au comité sur l'agriculture.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 7 septembre 1865, pour le prier de faire mettre devant cette Chambre un état du montant dû aux townships du *Bas-Canada*, sur le fonds d'indemnité seigneuriale, en vertu des dispositions des statuts refondus du *Canada*, chapitre 83, clauses 98 et 99, avec désignation des municipalités qui ont reçu quelque à-compte sur le principal et les intérêts, du montant de cet à-compte, des sommes qui ont été appliquées au paiement de ces débetures, du fonds d'emprunt municipal, des municipalités pour lesquelles elles ont été ainsi payées, du montant affecté à cet emploi pour chaque municipalité débitrice des dites débetures, et enfin avec désignation des dates de l'emploi de ces deniers ;

Et aussi une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 6 septembre, 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance qui a eu lieu entre *J. B. Eric Dorion*, écuyer, membre de l'Assemblée Législative de cette province, pour le comté de *Drummond* et *Arthabaska*, et le gouvernement, relativement aux commissaires de la cour pour la décision sommaire des petites causes, en la paroisse de *St. Norbert d'Arthabaska*, depuis le 1er novembre 1864 à ce jour ; et aussi, copie de la correspondance qui a également eu lieu depuis le dit 1er novembre 1864 jusqu'à ce jour, entre les dits commissaires de la dite cour et le gouvernement.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Armand* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture, chapitre 26 des statuts " refondus pour le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Orateur a fait rapport que la chambre s'était rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

M. l'Orateur et Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Je reçois votre adresse avec beaucoup de satisfaction.

J'ai l'assurance que vous procéderez maintenant à l'expédition des affaires publiques, animés du désir sincère de servir les véritables intérêts de la patrie.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour permettre aux Sauvages Iroquois de *Caughnawaga* de régler la coupe du bois sur leur réserve."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Bull*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Ohvier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Flint* ; du conseil municipal du township de *Hungerford*, dans le comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Archambault* ; des collèges de *Ste. Anne de la Pocatière* et de *l'Assomption*.

Par l'honorable M. *Mc Orea* ; du conseil municipal du comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Skead* ; du Rév. J. *Mc Grath* et autres, d' *Ottawa*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; des sœurs de l'asile de la Providence, *Montréal* ; de la corporation des sœurs de l'asile de la Providence de *Montréal* ; et de l'institution des Sourds et Muets, *Montréal*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; du conseil municipal du comté d' *Oxford*.

Par l'honorable M. *Proulx* ; de L. A. *Sénécal* et autres, de *St. Thomas de Pierreville*, dans le comté de *Yamaska*.

Par l'honorable M. *Moore* ; de N. M. *Blain* et autres, du township de *Stanbridge*, dans le comté de *Missisquoi*.

Par l'honorable M. *Christie* ; du conseil municipal du comté de *Lincoln* ; et de *James Taylor* et autres.

Comformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Hiram Phelps* et autres, de l'arrondissement scolaire No. 5, dans le township de *Brantford* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans la loi des écoles du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal des comtés unis de *Huron* et *Bruce* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi des écoles communes du *Haut-Canada*.

De la corporation de la cité de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite cité.

De *Joseph Barsalou* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie canadienne de Caoutchouc de *Montréal*."

De la compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Du très-révérend *John Farrell*, évêque d'*Hamilton*, et autres ; demandant un acte d'incorporation pour "Le collège de *St. Jérôme*."

De *Félix Raiville* et autres, de la paroisse de *Ste. Angèle* ; demandant qu'une certaine partie de la dite paroisse soit annexée à la paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*.

De *James Johnston* et un autre, au nom de la société permanente de construction et d'épargnes des comtés de l'ouest de *London* ; demandant qu'il soit passé un acte pour amalgamer la dite société avec la société d'épargnes et de prêt de *Huron* et *Erie*.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Hastings* ; demandant certains amendements aux lois de cotisation du *Haut-Canada* ; et aussi demandant la passation d'un acte aux fins de limiter le taux d'intérêt à sept par cent par année.

Du conseil municipal du comté de *Hastings* ; de la corporation de la ville de *Belleville* ; des conseils municipaux des townships de *Huntingdon* ; des townships unis de *Tudor*, *Wollaston* et *Limerick*, *Madoc*, *Elzevir*, *Thurlow* et *Tyendinaga* ; de *Jacob Sills* et autres, de *Carrifton* ; de *William Henry Garrison* et autres, du village de *Plainfield* ; de B. S. *Wilson M.D.* et autres, du village de *Roslein* ; de W. A. *Bedell* et autres, du village de *Thomasburg* ; de W. F. *Chisholm* et autres, du village de *Manchester* ; de *James*

Reid et autres, du village de *Tweed*; de *James Harrison* et autres, du village de *Bridgewater*; de *Daniel Thompson* et autres, du village de *Queensborough*; de *W. H. Carpenter* et autres, du village de *Bannockburn*; de *F. McAnnany* et autres, de la ville de *Belleville*; de *Thomas Warren* et autres, du township de *Marmora*; de *G. H. Boulter* et autres, du village de *Stirling*; de *N. Appleby* et autres, du village de *Shannonville*; de *Henry Matthews* et autres, du township de *Rawdon*; de *Thomas Emo* et autres, de *Huntington*; et de *James Cleak* et autres, du township de *Farraday*; demandant séparément la passation d'un acte pour autoriser la formation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis *Belleville* jusqu'à *Marmora*, et pour un octroi gratuit de terres pour cet objet.

De *F. X. Déry* et autres, de la commune de *l'Isle du Pads*, dans le comté de *Berthier*; et du président et des syndics de la commune de *Berthier*; demandant la passation d'un acte à l'effet de constater quels sont les co-proprétaires des dites communes et pour d'autres fins.

Des sœurs de la charité, administratrices de l'hôpital-général de *Montréal*; de la salle d'asile *St. Joseph*, *Montréal*; de la salle d'asile *Nazareth*, *Montréal*; et de l'asile des orphelins de *Québec*; demandant séparément que leur allocation annuelle soit continuée.

De la compagnie du chemin de fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*; demandant un nouveau délai pour compléter le dit chemin de fer, et pour d'autres fins.

Du révérend synode du diocèse d'*Ontario*; demandant la passation d'un acte pour faire mieux observer le dimanche sur les canaux de cette province.

De *R. Guskín* et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux du port de *Kingston*, demandant qu'il soit fait des améliorations au hâvre des ports *Colborne* et *Dalhousie*, aux deux extrémités du canal *Welland*;

Et de *Michel Gendron* et autres, de *St. Clément*; demandant que la division de la paroisse de *St. Etienne*, en deux municipalités séparées, n'ait pas lieu.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre certains retours municipaux, pour l'année 1865.

Aussi, une proclamation déclarant que l'acte intitulé : " Acte concernant la conservation de la santé publique," est en force.

Aussi, les règlements adoptés par le bureau central de santé, en conformité à la 5e section du chapitre 38, des statuts réfundus du *Canada*, maintenant en force.

Et aussi un état détaillé des cautionnements enregistrés entre le 8e jour d'août, 1865 et le 8e jour de juin, 1866.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les comptes du greffier accompagnés des pièces justificatives, depuis le 1er septembre jusqu'au 31 décembre, 1865, inclusivement, et numérotées depuis 1 à 210, aussi inclusivement.

Ordonné, qu'ils restent sur la table.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Alors, il a été lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
14 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité demande la permission de recommander la réduction de son quorum à cinq membres.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a constaté qu'il en a été donné avis suffisant, savoir : les pétitions de *Philip Pearson Harris*, de la cité de *Québec*, sollicitant la passation d'un acte qui lui permette de prendre brevet pour la découverte d'un procédé pour rendre inodore et clarifier l'huile de pétrole à l'état brut ; de *Charles D. Day* et autres, demandant un acte d'incorporation pour l'association des vigneronns du *Canada* ; de l'honorable *Louis Renaud* et autres, de la cité et district de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie de navigation du *St. Laurent* ; d'*Alexander Urquhart* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de "Club de *Montréal*."

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité des ordres permanents et des bills privés soit réduit à cinq membres, tel que recommandé par le dit comité dans son rapport qui vient d'être reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Olivier* soit ajouté au comité conjoint de la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que les honorables messieurs *Allan*, Sir *N. F. Belleau*, *Fergusson Blair*, *Moore*, *Bossé*, *Letellier de St. Just*, *Quesnel*, *Ross* et *Olivier* ont été nommés pour composer un comité pour assister son honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie de navigation du *St. Laurent*."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour autoriser *Philip Pearson Harris* à obtenir un brevet d'invention pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Mackenzie* et autres, comme suit :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 14 juin, 1866.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : Les honorables messieurs *Chapais* et *Evanturel*, M. *Bell*, M. *Brousseau*, M. *Dorion* (*Drummond* et

Arthabaska M. Jackson, M. McKellar, M. Mackenzie (*Lambton*), M. Perrault, M. Stirton et M. Webb, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que M. Mackenzie porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Alors, sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Résolu, que le comité permanent des impressions nommé le 12 courant, savoir : les honorables messieurs Aikins, Alexander, Burnham, Christie, E. H. J. Duchesnay, Dumouchel, Fosser, McDonald, Simpson, Sanborn, et Reesor, soient chargés d'agir au nom de cette Chambre conjointement avec le comité de l'Assemblée Législative comme comité collectif des deux Chambres sur les impressions, tel que demandé par son message de ce jour.

Ordonné, que les précédentes résolutions soient communiquées à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la signification de procédures judiciaires aux corporations qui n'ont pas de bureau ou siège d'affaires dans le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la cour des commissaires pour le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (*Kingston*), secondé par l'honorable M. Malkiot,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Bureau,	Lacoste,	Price,
Alexander,	Burnham,	Leonard,	Proulx,
Allan,	Chaffers,	Letellier de St. Just,	Prud'homme,
Archambault,	Christie,	Macpherson,	Read,
Armand,	Cormier,	McDonald,	Reesor,
Armstrong,	Crawford,	McMaster,	Ryan,
Belleau, Sir N. F.,	Dickson,	Malkiot,	Sanborn,
Bennett,	Duchesnay, E. H. J.,	Matheson,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	Mills,	Shaw,
Blake,	Flint,	Moore,	Simpson,
Boulton,	Gingras,	Olivier,	Stead,
Bossé,	Guévremont,	Panet,	Vidal,
Bull,	Hamilton (<i>Inkerman</i>), Perry,		Wilson.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la compagnie à fonds social de l'hôtel Rossin-House, [responsabilité limitée.]

Par l'honorable M. *Moore* ; de la compagnie du chemin de fer de *Buffu'o* et du *Lac Huron* ; de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada* ; et de *James D. Whelpley* et *Jacob J. Storer*, de la cité de *Boston*, dans les *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Bull* ; de la chambre de commerce de la cité d'*Hamilton*.

Par l'honorable M. *Crawford* ; de *Mary Percival*, de *Brockville*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la compagnie d'«*crédit foncier du Canada*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *Wm. C. Nichols* et autres, de *Lakefield* ; et de la corporation de la ville de *Belleville*.

Par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* ; d'*Edouard Jacques* et autres, de la Paroisse de *St. Frédéric*, dans le comté de *Beauce*.

Par l'honorable M. *Price* ; de la corporation des Pilotes pour le *Havre de Québec* et au-dessous ; et de *Ed. Boudreau*, M. D., et de 500 autres, des Paroisses de la *Baie St. Paul*, *St. Urbain*, *St. François*, *Isle-aux-Coudres*, *Eboulements*, *St. Irénée*, *Murray-Bay*, *St. Agnès* et de *St. Fidèle*, dans le comté de *Charlevoix*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues séparément :—

De la compagnie du chemin de fer Grand Occidental ; demandant la passation d'un acte pour déclarer le chemin de fer entre *Galt* et *Guelph* la propriété de la dite compagnie, ou pour en autoriser la vente ou qu'il en soit disposé autrement, [par la cour de chancellerie.

De Madame de *St. Ours* et autres, du village de *St. Ours*, demandant que le dit village soit incorporé comme ville.

Du Bureau des syndics de l'université de *Queen's College* à *Kingston* ; demandant que son allocation annuelle soit continuée et augmentée.

Des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de la cité de *St. Hyacinthe* ; de *A. Malhiot* et autres, de la dite cité, au nom de l'Hôtel-Dieu susdit ; et des dames de la charité, administratrices de l'asile catholique des orphelins de *Montréal* ; demandant séparément la continuation de l'allocation annuelle pour ces institutions.

De la banque du *Haut-Canada* ; demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la dite Banque.

De *John Jackson* et autres, des townships de *Scarborough* et *Walpole*, par leur procureur *J. Hillyard Cameron* ; demandant la passation d'un acte pour valider le testament de feu *Robert Jackson*, en son vivant du township de *Scarborough*, bourgeois.

De *Henry John Boswell*, de *Cobourg* ; demandant la passation d'un acte qui lui permette de faire usage du brevet qui lui a été transporté pour un nouveau procédé de laminage des lisses de chemin de fer, ou l'autorisant à prendre un nouveau brevet pour son nouveau procédé.

Du conseil municipal du comté d'*Essex* ; demandant que la réserve des sauvages, dans le township d'*Anderdon* soit offerte en vente et à la colonisation.

De *James Chambers* et autres, syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock*, en connexion avec l'église d'*Ecosse* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la vente de certaines parties de terres dans la dite ville, qu'ils tiennent par fidéicommissis pour la dite église, et pour d'autres fins.

De *L. A. Dessaulles* et un autre, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour leur permettre d'obtenir un brevet, pour des perfectionnements, dans certaines machines.

De *Louis Fouilloux*, de la dite cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte qui lui permette d'obtenir un brevet pour un nouveau système de médication.

De *A. De Montigny* et autres, de *St. Etienne de Beauharnois* ; demandant que les paroisses de *St. Clément* et *St. Louis de Gonzague* soient érigées en une municipalité séparée sous le nom de *St. Etienne de Beauharnois*.

De Sa Grandeur l'évêque de *Noa*, administrateur de l'archi-diocèse de *Québec* et un autre ; demandant certains amendements à l'acte 29 *Vict.* chap. 103.

De la compagnie d'assurance maritime de *Québec* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Du collège de *Régionopolis*, en la cité de *Kingston* ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation du dit collège, et pour d'autres fins.

Et de *Hewett Bernard*, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte qui permette à la société des hommes de loi du *Haut-Canada* de placer son nom sur le rôle des membres de la dite société, et de le recevoir au barreau du *Haut-Canada*.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
15 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a constaté qu'il en a été donné avis suffisant, savoir : les pétitions, de la corporation de la cité d'*Hamilton*, demandant que l'on passe un acte accordant à la cité de nouveaux pouvoirs pour la vente des terrains pour taxes, et pour d'autres fins ; de *Félix Raville* et autres, de la paroisse de *Sainte-Angèle*, comté de *Rouville*, demandant la réunion de certaine partie de la dite paroisse à la paroisse de *St. Marie de Monnoir* ; de la corporation de la cité de *Québec*, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la cité ; de *James Johnston* et autres, au nom de la société permanente de construction et d'épargnes, des comtés de l'Ouest, de *London, H. C.*, demandant un acte à l'effet d'amalgamer cette société avec la société d'épargnes et de prêt de *Huron et Erié* ; de *F. X. Déry* et autres, de la commune de l'île du *Pads*, comté de *Berthier*, demandant la passation d'un acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires de la dite commune ; du président, des syndics et des co-propriétaires de la commune *Berthier*, demandant la passation d'un acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires et les intéressés de la commune ; de la compagnie des remorqueurs du *Saint-Laurent*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton*, demandant une nouvelle prolongation du temps qui lui avait été accordé pour l'achèvement du chemin, et autres objets ; de Sa Grandeur le très-révérend *John Farrell*, évêque d'*Hamilton*, et autres, demandant un acte d'incorporation pour " Le Collège de *St. Jérôme*."

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Christie*, du comité de l'agriculture a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
 Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
 15 juin, 1866.

Le comité de l'agriculture a l'honneur de présenter son premier rapport.
 Le comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.
 Le tout respectueusement soumis.

DAVID CHRISTIE,
 Président.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Ailens*, il a été
Ordonné, que le quorum du comité de l'agriculture soit réduit à cinq membres, tel
 que recommandé par le dit comité dans son rapport qui vient d'être reçu.

L'honorable M. *Simpson* du comité collectif des deux chambres sur les impressions
 de la législature a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
 Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
 15 juin, 1866.

Le comité collectif des deux chambres sur les impressions de la législature a l'honneur
 de présenter son premier rapport.

Le comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.
 Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
 Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Price* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faciliter
 " les transactions des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Bossé* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*, qu'il soit présenté
 une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de
 vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé de toutes les dépenses
 encourues jusqu'à ce jour, pour la construction des édifices du parlement et des bureaux
 publics en la ville d'*Ottawa*; aussi, un état des sommes requises pour terminer les dits édi-
 fices et compléter leur ameublement et le coût probable du nivellement et embellissement
 des terrains en dépendant; et aussi, un état du montant nécessaire, chaque année, pour l'en-
 tretien des dits édifices, tant pour le chauffage, l'éclairage, que pour le salaire des employés
 et autres dépenses nécessaires pour le service des dits édifices.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-
 mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre
 se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *J. Sandfield Macdonald* et
 autres comme suit :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 14 Juin, 1866.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. le procureur-général *Macdonald*, l'honorable M. *McGee*, l'honorable M. *Alleyn*, l'honorable M. *Desrion* [*Hochelaga*], l'honorable M. *Brown*, l'honorable M. le solliciteur-général *Langevin*, l'honorable M. *McDougall*, l'honorable M. *Rose*, M. *Dunkin*, M. *Joly* et l'honorable M. *J. Sandfield Macdonald*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, Que l'honorable M. *J. Sandfield Macdonald* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

L'honorable M. *Guévremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : 1° Copie des délibérations des commissaires du havre de Montréal à leur assemblée du 19 janvier, 1866.

2° Copie des délibérations des dits commissaires à leur assemblée du 10 mars, 1866.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Read* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement et la chambre d'agriculture, et aussi toute autre correspondance, concernant l'importation de moutons, bestiaux, chevaux, cochons, ou tous autres animaux, d'Europe en Canada, depuis le 18 septembre, 1865.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Bennett*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Arnaud,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Bureau,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Wilson* ; de *Mary Fulford*, et autres de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; de *W. J. Bickell*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *Archibald* et *David Kerr*, des townships de *Nouvelle* et de *New Richmond*, dans le comté de *Bonaventure*.

Par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* ; de *Joseph Carrière* et autres, d'*Aylmer*.

Par l'honorable M. *Bossé* ; de *Louise Pothier*, de la cité de *Montréal*, veuve de feu *George Desbarats* et autres.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *John Walker* et autres, du village de *Bothwell*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; des Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur à *Montréal*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *J. B. Sirois* et autres, de la cité de *Québec*, directeurs et membres de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de *Québec*.

Par l'honorable M. *Seymour* ; de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *James Glennie*, du township de *Woolwich*, dans le comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *B. Devlin* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macpherson*; du conseil municipal des comtés unis de *Huron* et *Bruce*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township de *Hungerford*, dans le comté de *Hastings*; demandant la passation d'un acte pour autoriser la formation d'une compagnie pour construire un chemin de fer de *Belleville* à *Marmora*, et pour un octroi gratuit de terres en faveur de la dite compagnie.

Des colléges de *l'Assomption* et *Ste. Anne de la Pocatière*; demandant de l'aide pour des écoles d'agriculture.

Du conseil municipal du comté de *Kent*; demandant qu'il soit adopté un système d'octrois gratuits de terres aux colons qui s'établissent sur les terres de la Couronne dans le *Haut-Canada*.

Du Rév. *J. McGrath* et autres, de la cité d'*Ottawa*; demandant un acte d'incorporation pour "l'Asile de *St. Patrice* d'*Ottawa*."

De *L. A. Sénécal* et autres, de *St. Thomas de Pierreville*; demandant un acte d'incorporation pour "la compagnie des moulins-à-vapeur de *Pierreville*."

Deux pétitions des Sœurs de l'asile de la Providence de *Montréal*; et de l'institution des sourds et muets à *Montréal*; demandant séparément que leur allocation annuelle soit continuée et augmentée.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; demandant qu'un acte soit passé pour légaliser certaines cotisations du dit conseil et pour confirmer certaines ventes de terres pour recouvrement d'arrérages de taxes sur icelles.

De *N. M. Blain* et autres, du township de *Stanbridge*, dans le comté de *Missisquoi*; demandant que le dit township soit divisé en deux, et appelé respectivement *Stanbridge Est* et *West*.

Du conseil municipal du comté de *Lincoln*; demandant un acte pour autoriser l'émission d'une proclamation déclarant la ville de *St. Catharines* le chef-lieu du comté de *Lincoln*.

Et de *James Taylor* et autres; demandant qu'un impôt soit prélevé sur les fruits, les légumes arbres et plants importés des *Etats-Unis*.

L'honorable orateur a présenté à la Chambre un rapport concernant les biens des Jésuites, tel que requis par l'acte 16 *Victoria*, chapitre 163, section 5 des statuts refondus du *Canada*, chapitre 33, section 29.

Aussi des rapports des baptêmes, mariages et sépultures de divers comtés du *Bas-Canada*, pour les années 1863, 1864 et 1865.

Aussi le rapport annuel de la Compagnie de Prévoyance d'Assurance sur la vie et de placements, de *Toronto*.

Aussi le rapport annuel de l'Association d'Assurance Mutuelle contre le feu du *Castor*.

Et aussi l'ordre en conseil concernant l'acte pour empêcher l'introduction et la propagation de maladies affectant certains animaux.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session).

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 28 août, 1865, pour le prier de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des états dressés par les shérifs du *Haut-Canada*, de toutes les saisies-exécutions qui ont été déposées entre leurs mains, dans les derniers

douze mois, et pour lesquelles il a été demandé une commission, sans que cependant les ventes aient eu lieu, avec énonciation en outre du montant de la commission demandée sur chacune de ces saisies-exécutions.

Ordonné qu'elle reste sur la table; et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session*).

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
18 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'il en a été donné avis suffisant, savoir, les pétitions de la compagnie d'assurance maritime de *Québec*, demandant des amendements à son acte d'incorporation; du collège de *Régionopolis*, et de *Kingston* demandant des amendements à l'acte d'incorporation du dit collège et pour d'autres fins; de *Hewitt Bernard*, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte qui permette à la dite société des hommes de loi du *Haut-Canada* d'inscrire son nom sur le rôle des membres de la société, et de le recevoir au barreau du *Haut-Canada*; de *James Chambers* et autres, syndics de la congrégation presbytérienne de *Woodstock*, en connexion avec l'église d'*Ecosse*, demandant la passation d'un acte pour autoriser la vente de certaines parties de terre, dans la ville de *Woodstock*, qu'ils tiennent en fidéi-commis pour la dite église, et pour d'autres fins; de *A. de Montigny* et autres, de la paroisse succursale de *St. Etienne de Beauharnois*, demandant leur séparation, pour les fins municipales et scolaires, des paroisses de *St. Etienne de Beauharnois* et de *St. Louis de Gonzague*, et leur création en municipalité distincte sous le nom de *St. Etienne de Beauharnois*; de la compagnie du chemin de fer *Grand-Occidental*, demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer le chemin de fer entre *Galt* et *Guelph* la propriété de la dite compagnie ou à en autoriser la vente ou autre disposition par la cour de chancellerie; de *L. A. Dessaulles* et un autre, de *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour leur permettre d'obtenir un brevet pour certaines machines.

Votre comité a examiné la pétition de la banque du *Haut-Canada*, demandant certains amendements à la charte de la dite banque, et a constaté que l'avis, quoique publié pendant un temps suffisant, est trop général dans sa teneur.

Votre comité cependant recommande la suspension de la 53^e règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a examiné la pétition de sa grandeur monseigneur *C. F. Baillargeon*, évêque de *Tloa*, demandant des amendements à l'acte vingt-neuf *Victoria*, chapitre cent trois, et s'est assuré qu'elle n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la cinquante-troisième règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Alexander*, a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock* en connexion avec l'église d'*Ecosse*, à vendre certains lots de terres qu'ils possèdent à titre de fidéi-commis dans la dite ville."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, que la 53^eme règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de la banque du *Haut-Canada*, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés:

L'honorable Sir *N. F. Belleau*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 26 *Victoria*, chapitre 59," intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " des remorqueurs du *St.-Laurent*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender " de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de " constater quels sont les co-propriétaires des communes de *Berthier* et de l'*Isle du Pads* " et quelles personnes ont des droits en icelles."

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Alors l'honorable M. *Olivier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet " de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de *Berthier* et de l'*Isle du Pads*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture, chapitre 26 des statuts refondus " pour le *Bas-Canada*,"

L'honorable M. *Armand* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Armand* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*,

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent sur l'agriculture.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la signification de procédures judiciaires aux corporations qui n'ont pas de bureau ou siège d'affaires " dans le *Bas-Canada* " a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Sanborn*, *Chaffers*, *Bossé* et *Olivier*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Alors sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Read*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Bull,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier*; de l'association de la bibliothèque mercantile de *Montréal*, de *Donald Ross* et autres, syndics de l'église *St. Paul* de *Montréal*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en connexion avec l'église d'*Ecosse*; et de *William Sheppard* et autres, de *Kingsey Falls*.

Par l'honorable M. *Allan*; de Sa Seigneurie l'honorable et très révérend *John*, évêque de *Toronto*, et autres; et du révérend *H. J. Grassett*, recteur, et autres, marguilliers de l'église *St. James, Toronto*.

Par l'honorable M. *Skead*; du collège d'*Ottawa*; et de *Allan Gilmour* et autres, de la cité d'*Ottawa*, membres de la compagnie de l'aqueduc d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Sanborn*; de l'honorable *Philip H. Moore*, membre du Conseil Législatif de la province du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ryan*; de M. *O'Brien* et autres, de l'asile des orphelins de *St. Patrice* de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead*; deux pétitions de la communauté des sœurs de la charité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*; de *J. Bte. Beaudry* et autres, de la paroisse de *St. Dominique*, dans le district de *St. Hyacinthe*; et de *Alexis Richer* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, et des paroisses de *St. Dominique*, *Ste. Rosalie* et *St. Hugues*.

Par l'honorable M. *Bossé*; de *P. Paradis* et autres, de la paroisse de *St. Henri*, dans le comté de *Lévis*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie à fonds social de l'hôtel "*Rossin House*," (responsabilité limitée); demandant un acte spécial d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*; et de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*; demandant séparément la passation d'un acte pour confirmer certains arrangements conclus entre les dites compagnies.

De *James D. Whelpley* et *Jacob J. Storer*, de la cité de *Boston*, dans les *Etats-Unis*; demandant la passation d'un acte pour leur assurer les droits d'un brevet pour certains perfectionnements des procédés pour la fonte des minerais.

De la chambre de commerce de la cité d'*Hamilton*; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite chambre.

De *Mary Percival*, de *Brockville*; demandant que la pension qui a été accordée à son défunt mari, *Robert Percival*, pour ses services comme sergent dans le corps de cavalerie, milice de *Leeds*, durant la rébellion de 1837 et 1838, lui soit payée.

De la compagnie de crédit foncier du *Canada*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *Wm. C. Nichols* et autres, de *Lakefield*; demandant la passation d'un acte pour faire mieux observer le Dimanche sur les canaux de cette province.

De la corporation de la ville de *Belleville*; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à faire l'acquisition d'un emplacement pour un cimetière; et pour exempter la partie catholique romaine des contribuables de payer aucunes taxes pour cet objet.

De *Eilouard Jacques* et autres, de la paroisse de *St. Frédéric*, dans le comté de *Beauce*; demandant qu'une partie du township de *Broughton* soit annexée à la dite paroisse de *St. Frédéric*.

De la corporation des pilotes pour le hâvre de *Québec* et au-dessous; demandant certains amendements à l'acte 23 *Victoria*, chap. 123.

Et de *Ed. Boudreau*, M. D. et 500 autres, des paroisses de la *Baie St. Paul*, *St. Urbain*, *St. François*, *Ile-aux-Coudres*, *Eboulements*, *St. Irénée*, *Murray Bay*, *Ste. Agnès*, et *St. Fidèle*, dans le comté de *Charlevoix*; demandant de l'aide pour la construction d'un débarcadère à la *Baie St. Paul*, *St. François* et *St. Irénée*, et pour une subvention pour l'établissement d'un service hebdomadaire de vaisseaux à vapeur, de *Québec*, le long de la rive nord du *St. Laurent* et remontant le *Saguenay*, durant la saison de la navigation.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre une copie des règlements adoptés par la cour du banc de la Reine et des plaids communs du *Haut-Canada*.

Et aussi, un état des affaires de la compagnie d'assurance de *Hartford*, contre le feu jusqu'au 1er novembre 1865.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
19 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : les pétitions du conseil municipal du comté d'*Oxford* ; demandant un acte à l'effet de confirmer certaines impositions établies par le dit conseil, et de ratifier des ventes de terrains pour arrâges de taxes—de *L. A. Sénécal* et autres, de *St. Thomas de Pierreville* ; demandant un acte d'incorporation pour la compagnie des moulins à vapeur de *Pierreville*—du révérend *J. McGrath* et autres, d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation pour l'asile *St. Patrice* d'*Ottawa* ; de *N. F. Blain* et autres, du township de *Stanbridge*, comté de *Missisquoi* ; demandant la division de ce township en deux sections sous la dénomination respective de *Stanbridge-Est* et *Stanbridge-Ouest* ;

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir : les pétitions du conseil municipal du comté d'*Hastings* ; de la corporation de la ville de *Belleville* ; des conseils municipaux du township d'*Huntingdon* ; des townships unis de *Tudor*, *Wollaston* et *Limerick*, de *Masoc*, *Elzévir*, *Thurlow* et *Tyendinaga* ; de *Jacob Sills* et autres, de *Carrifton* ; de *William Henry Garrison* et autres, du village de *Plainfield* ; de *B. S. Wilson*, M.D., et autres, du village de *Roslin* ; de *W. A. Bedell* et autres, du village de *Thomasburg* ; de *William T. Chisholm* et autres, du village de *Manchester* ; de *James Reid* et autres, du village de *Tweed* ; de *James Harrison* et autres, du village de *Bridgewater* ; de *Daniel Thompson* et autres, du village de *Queensborough* ; de *W. H. Carpenter* et autres, du village de *Bannockburn* ; de *T. McAnnany* et autres, de *Belleville* ; de *Thomas Warren* et autres, du township de *Marmora* ; de *G. H. Boulter* et autres, du village de *Sterling* ; de *N. Appleby* et autres, du village de *Shannonville* ; de *Henry Matthews* et autres, du township de *Randon* ; de *Thomas Emo* et autres, d'*Huntington* ; de *James Cleale* et autres, du township de *Farraday* ; et du conseil municipal du township d'*Hungerford*, comté d'*Hastings* ; demandant un acte pour autoriser la formation d'une compagnie dans le but de construire un chemin de fer de *Belleville* à *Marmora*, avec pouvoir de continuer le chemin jusqu'à la baie *Georgienne* par la voie de *Peterborough* ou par quelqu'autre voie praticable ; et votre comité a constaté que l'avis est suffisant pour ce qui est relatif à la construction d'un chemin de fer de *Belleville* à *Marmora* ; mais qu'il n'y est fait aucune mention de l'intention que les intéressés ont de demander l'autorisation de continuer le chemin au-delà de ce point.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Sanborn* du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la signification de procédures judiciaires aux corporations qui n'ont pas de bureau ou siège d'affaires dans le *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Flint* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Belleville* et *Marmora*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 26 *Victoria*, chapitre 59, intitulé, 'Acte pour incorporer la compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*.'"

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cour des commissaires pour le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Sanborn*, *Chaffers* et *Olivier*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faciliter les transactions des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain en huit.

Alors sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Proulx</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>Chaffers</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Prud'homme</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Leslie</i> ,	<i>Peab</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Cormier</i> ,	<i>Letellier de St. Just</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Belleau</i> , Sir <i>N. F.</i> ,	<i>Currie</i> ,	<i>McCrea</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bennett</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Blair</i> , <i>Fergusson</i> ,	<i>Duchesnay, A. J.</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Duchesnay, E. H. J.</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Simpson</i> ,
<i>Bossé</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Moore</i> ,	<i>Skead</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Olivier</i> ,	<i>Vidal</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Gingras</i> ,	<i>Panet</i> ,	<i>Wilson</i> .
<i>Burnham</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Perry</i> ,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de l'hôpital général du district de *Richelieu*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; de la corporation de la ville de *Niagara*.

Par l'honorable M. *Bull* ; de *Frederick James Rastrick*, et *Anna Mary*, son épouse, tous deux de la cité d'*Hamilton*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Andrew Trew* et autres, de la cité d'*Hamilton*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *Douglas Hooper* et autres, propriétaires de moulins et de manufactures sur la rivière *Napanee*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *James Ryan* et autres, de la ville de *Peterborough*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *Angus Cooke* et autres, et de *Walter Simson* et autres, de la cité de *London*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de l'hospice de *St.-Joseph* de la maternité de *Québec* ; et de du Révérend *N. T. Hébert* et autres, de la paroisse de *St.-Louis de Kamouraska*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *Thomas B. Ross*, et autres, propriétaires de bancs et communiants de l'église *St.-Paul* à *Montréal* en connexion avec l'église d'*Ecosse*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *David Glass*, et autres, de la cité de *London*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *George Brown*, de la cité de *Toronto*, Editeur.

Par l'honorable M. *Reesor* ; deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de *York* et *Peel*.

Par l'honorable M. *A. J. Duchesnay* ; deux pétitions de *Charles Rhéaume* et autres, de la paroisse de *Charlebourg*.

Par l'honorable M. *Boulton* ; deux pétitions des Evêques, du Clergé et des laïques de l'Eglise unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, en *Canada*, assemblés en Synode Provincial.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Mary Fulford* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant que l'allocation annuelle ci-devant accordée à la maison de refuge de *Montréal*, soit continuée à la société de Bienveillance des dames de *Montréal* ;

De *W. J. Bickell*, de la cité de *Québec* ; demandant un acte pour l'autoriser à construire un pont tournant sur la rivière *St. Charles* à la *Pointe aux Lièvres*, et d'imposer certains péages sur icelui.

De *Archibald* et *David Kerr*, des townships de *Nouvelle* et *New Richmond*, dans le comté de *Bonaventure* ; demandant qu'il ne soit fait aucuns changements au contrat pour transporter les malles entre le *Nouveau-Brunswick* et le *Canada*, lequel contrat leur a été adjugé depuis trente-six ans.

De *Joseph Carrière* et autres, du township d'*Aylmer* ; demandant que partie du dit township soit annexée au township de *St. Vital* de *Lambton*.

De *Louise Pothier*, de la cité de *Montréal*, veuve de feu *George Desbarats*, et autres ; demandant un acte pour valider le testament du dit feu *George Desbarats* dans le *Haut-Canada*, et aussi pour autoriser la vente ou autre disposition de la succession du testateur dans le *Haut-Canada*.

De *John Walker* et autres, du village de *Bothwell* ; demandant que le dit village soit incorporé en une ville.

Des dames religieuses de Notre Dame de charité du Bon Pasteur à *Montréal* ; demandant que leur allocation annuelle soit continuée et augmentée.

De *A. B. Sirois* et autres, de la cité de *Québec*, directeurs et membres de la caisse d'Economie de Notre-Dame de *Québec* ; demandant un acte permanent d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *James Glennie*, du township de *Woolwich*, dans le comté de *Waterloo* ; demandant un bill de divorce d'avec son épouse *Jessie Ritchie*.

De *B. Devlin* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le nom de l'association de la salle *St. Patrice*.

Et du conseil municipal des comtés unis de *Huron et Bruce* ; demandant un acte pour valider un certain règlement passé par le dit conseil municipal pour prélever une certaine somme d'argent.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
20 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a constaté qu'il en a été donné un avis suffisant, savoir, les pétitions de la compagnie à fonds social de l'hôtel " *Rossin House*," (responsabilité limitée), demandant un acte spécial d'incorporation ; de la compagnie du chemin fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, demandant un acte confirmatif de certaines conventions conclues entre elle et la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada* ; de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*, demandant un acte confirmatif de certaines conventions conclues entre elle et la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* ; de la corporation de la ville de *Belleville*, demandant un acte à l'effet de l'autoriser à acheter un emplacement de cimetière et d'exempter les contribuables catholiques romains de toutes taxes pour cet emplacement ; d'*Edouard Jacques* et autres, de la paroisse de *St. Frédéric*, comté de *Beauce*, demandant la réunion d'une partie du township de *Broughton* à la paroisse de *St. Frédéric*.

Votre comité a examiné la pétition de la chambre de commerce de la cité d'*Hamilton*, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite chambre, et a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant tout le temps voulu ; votre comité recommande cependant la suspension de la 53e règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Joseph Barsalou* et autres de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de " compagnie canadienne de caoutchouc de *Montréal*," et a constaté que l'avis, quoique publié pendant le temps voulu, est trop général dans sa teneur ; cependant votre comité recommande la suspension de la 53e règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Flint* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville*, à acheter un terrain pour un cimetière public, et d'exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour pour-

“ voir à la signification des procédures judiciaires aux corporations qui n'ont pas de bureau ou siège d'affaires dans le *Bas-Canada*.”

Sur motion de l'honorable M. *Samborn*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour permettre aux Iroquois de *Caughnawaga* de régler la coupe du bois dans leur réserve,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte à l'effet d'autoriser *Philip Pearson Harris* à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut.”

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte 26 *Victoria*, chapitre 59, intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie des Remorqueurs du “ *St. Laurent*,” a été lu la seconde fois

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *John D. Ottivell*, de la cité de *New York*, dans les *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; de *J. B. Dufresne* et autres, de *St. Roch de Québec* sud ; et du révérend *J. Z. Charest* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *J. W. Beauchemin* et autres, de la paroisse de *St. Hedwidge*, township de *Clifton* ; et quatre pétitions du conseil municipal du comté de *Compton*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *H. O. Burritt* et autres, du village de *New-Edinburgh*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de messieurs *Thompson* et Cie., et autres, propriétaires fonciers, dans le 4^e rang du township de *Buckingham*, dans le comté d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du township de *Zone*, dans le comté de *Kent* ; et de *John Walker* et autres, du village de *Bothwell*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; du conseil municipal du comté d'*Elgin*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; du conseil municipal du township de *Magog* ; du conseil municipal du comté de *Stanstead* ; et du conseil municipal du township de *Stanstead*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *J. Barsalou* et autres, de la cité de *Montréal* ; et de la société de Bienveillance des Dames de *Montréal*.

Par honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *Edouard Martin* et autres, du comté de *Rimouski*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *A. Knight* et autres.

Par l'honorable M. *Moore* ; du conseil municipal du comté de *Shefford* ; et du conseil municipal du township de *Shefford*, dans le susdit comté de *Shefford*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de l'asile protestant des orphelins de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'association de la bibliothèque mercantile de *Montréal* ; demandant un acte qui lui permette de changer l'époque de l'assemblée annuelle de la dite association, et pour d'autres fins.

De *Donald Ross* et autres, syndics de l'église *St. Paul* de *Montréal* ; de l'église presbytérienne du *Canada* en connexion avec l'église d'*Ecosse* ; demandant un acte pour les autoriser à vendre un certain terrain avec l'église dessus construite, et à acheter un autre terrain pour la construction d'une nouvelle église.

De *William Sheppard* et autres, de *Kingsey Falls* ; demandant que certains lots de terre dans les townships de *Tingwick* et *St. Médard*, soient annexés au susdit township.

De sa seigneurie l'honorable et très-révérend *John*, évêque de *Toronto*, et autres ; et du révérend *H. J. Grassett*, recteur, et autres, marguilliers de l'église *St. James*, *Toronto* ; demandant séparément la passation d'un acte pour transporter certains terrains au recteur et aux marguilliers de la dite église *St. James*, à titre de corporation, avec pouvoir de les bailer à ferme, et pour d'autres fins.

Du collège d'*Ottawa* ; demandant une allocation.

De *M. O'Brien* et autres, de l'asile des orphelins de *St. Patrice* de *Montréal* ; demandant que son allocation annuelle soit continuée et augmentée.

Deux pétitions de la communauté des sœurs de la charité d'*Ottawa* ; demandant de l'aide pour l'hôpital-général, et aussi pour l'asile des orphelins.

De *Allan Gilmour* et autres, de la cité d'*Ottawa*, membres de la compagnie de l'aqueduc d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie d'aqueduc d'*Ottawa*."

De l'honorable *Philip H. Moore*, membre du Conseil Législatif de la province du *Canada* ; demandant la passation d'un acte pour lui accorder un brevet pour la fabrication du charbon de tourbe, et pour lui assurer le droit exclusif de l'exploiter dans cette province.

De *J. Bte. Beaudry* et autres, de la paroisse de *St. Dominique*, dans le district de *St. Hyacinthe* ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser *Toussaint Desèves* et autres à construire un chemin macadamisé dans la susdite paroisse.

De *Alexis Richer* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, et des paroisses de *St. Dominique*, *Ste. Rosalie* et *St. Hugues* ; demandant un acte pour incorporer "La société de " passage du pont neuf de *St. Hyacinthe*."

Et de *P. Paradis* et autres, de la paroisse de *St. Henri*, dans le comté de *Lévis* ; demandant que *James Motz* ne soit pas autorisé à ériger un second pont sur la rivière *Etchemin*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Montcalm*, pour l'année 1865.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Sanborn*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la cour des commissaires pour le *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier :

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
21 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'il en a été donné un avis suffisant, savoir : la pétition de *John Walker* et autres, du village de *Bothwell*, demandant l'incorporation du dit village comme ville ; de *Joseph Carrière* et autres, du township de *Aylmer*, demandant la réunion de ce township à la paroisse de *St. Vital de Lambton*, comté de *Beauce*, pour les fins municipales et électorales ; de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de *James Glennie*, du township de *Woolwich*, comté de *Waterloo*, demandant un bill de divorce à l'effet de dissoudre son mariage avec *Jessie Ritchie* ; du conseil municipal des comtés unis de *Huron* et *Bruce*, demandant un acte à l'effet de valider un règlement du dit conseil municipal pour lever une certaine somme d'argent.

Votre comité a examiné la pétition de *W. J. Bickell*, de la cité de *Québec*, demandant un acte à l'effet de l'autoriser à construire un pont tournant sur la rivière *St. Charles*, à la *Pointe-au-Lièvre* et à percevoir certains taux de péages ; et a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant tout le temps voulu, cependant votre comité recommande la suspension de la 53^e règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a examiné la pétition de *Louise Pothier*, de la cité de *Montréal*, veuve de feu *George Desbarats* et autres, demandant un acte qui déclare le testament du dit feu *George Desbarats*, valable dans le *Haut-Canada*, et y autorise la vente ou autre disposition des immeubles et propriétés du testateur dans le *Haut-Canada* ; et votre comité a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant l'espace de temps voulu ; il recommande cependant la suspension de la 53^e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *B. Devlin* et autres de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de l'association de la *Salle St. Patrice*, et s'est

assuré qu'elle n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 15 juin, 1866, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement et la chambre d'agriculture ; et aussi toute autre correspondance concernant l'importation de moutons, bestiaux, chevaux, cochons, ou tous autres animaux d'*Europe* en *Canada*, depuis le 18 septembre, 1865.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 12 septembre, 1865, pour le prier de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms des présidents et du secrétaire du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, les lieux, en cette province, où se tiennent les assemblées annuelles du bureau, et où se tient leur bureau, et les époques de ses assemblées ; aussi, copie des statuts et réglemens du bureau, approuvé par le gouverneur en conseil pour l'inspection uniforme des bateaux à vapeur, le choix de ports d'inspection, l'octroi des licences aux ingénieurs, et pour tous autres objets jugés nécessaires de réglementer, soit renvoyée au comité des impressions.

L'honorable M. *Bossé* a proposé, secondé par l'honorable *A. J. Duchesnay*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie du dernier rapport des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de *Québec* sur l'état de la caisse de la commission.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Sur motion de l'Honorable M. *Christie* secondé par l'Honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que la réponse à l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le gouverneur-général pour copies des ordres en conseil et correspondance concernant l'importation de bestiaux soit renvoyée au comité des impressions.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de *Berthier* et de *l'Isle du Pads*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Olivier*, secondé par l'Honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de *Belleville* et *Marmora*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Flint* secondé par l'Honorable M. *Read*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour permettre aux Iroquois de *Caughnawaga* " de régler la coupe du bois dans leur réserve."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et lui avait donné instruction de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Blake*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Stead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ryan* ; des sœurs de la charité, administratrices de l'asile des sourdes et muettes à *Montréal*.

Par l'honorable M. *Chaffers* ; du révérend *Edouard Crevier*, administrateur de l'hospice *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*, dans le comté de *Rouville*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *Thomas Chambers* et autres, de la ville de *Peterborough*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *Samuel Welch* et autres ; et deux Pétitions de *Robert Gordon* et autres.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; des sœurs de la miséricorde, administratrices de l'hôpital de la maternité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *J. A. Matheson* et autres ; de l'église d'*Angleterre* et autres dénominations protestantes ; et de *Joseph Aumond* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'hôpital-général du district de *Richelieu* ; demandant un nouvel octroi et que leur allocation annuelle soit continuée.

De la corporation de la ville de *Niagara* ; demandant que la pétition du conseil municipal de *Lincoln* pour changer le chef-lieu du comté, ne soit pas accueillie favorablement.

De *Frederick James Rastrick* ; et *Anna Mary*, son épouse, tous deux de la cité d'*Hamilton* ; demandant un acte pour leur transporter et au survivant d'eux certaines propriétés tenues à titre de fidéi-commis, aux lieu et place des syndics originairement nommés par leur contrat de mariage, et pour d'autres fins.

De *Andrew Trew* de la cité d'*Hamilton* ; demandant à être incorporé sous le nom de "La Compagnie d'huile *Great Western* de *Dresden*."

De *Douglas Hooper* et autres, propriétaires de moulins et de manufactures sur la rivière *Napanee* ; demandant un acte d'incorporation à titre de compagnie à l'effet d'améliorer la navigation de la dite rivière.

De *James Ryan* et autres, de la ville de *Peterborough* ; demandant certains amendements à l'acte 24 *Victoria*, chapitre 61, concernant l'érection d'un hôtel de ville dans *Peterborough*.

De *Angus Cooke* et autres ; demandant qu'il soit prélevé un impôt sur les fruits, légumes, plants et arbres, importés des *Etats-Unis*.

De *Walter Simpson* et autres, de la cité de *London* ; demandant un acte pour incorporer "la chambre de commerce de la cité de *London*."

De l'hospice de *St. Joseph* de la maternité de *Québec* ; demandant que son allocation annuelle soit continuée.

Du révérend *N. T. Hébert* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Kamouraska* ; demandant l'abrogation de certaines clauses de l'acte des pêcheries de la dernière session.

De *Thomas B. Ross* et autres, propriétaires de bancs et communiants de l'église *St. Paul* à *Montréal*, en connexion avec l'église d'*Ecosse* ; demandant que la pétition des syndics de l'église *St. Paul* soit accueillie favorablement.

De *David Glass* et autres, de la cité de *London* ; demandant un acte pour incorporer "la banque de *London*."

De *George Brown*, de la cité de *Toronto*, éditeur ; demandant un acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie du *Globe*."

Deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de *York* et *Peel* ; demandant que les amendements proposés aux lois municipales soient adoptés en autant qu'ils ont rapport à la fondation d'institutions industrielles pour les indigents, et aussi demandant le rétablissement de l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et *Owen Sound*.

Deux pétitions de *Charles Rhéaume* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg*; demandant qu'aucun acte ne soit passé autorisant la construction d'un pont sur la rivière *St. Charles*; et aussi demandant que la commission des chemins à barrières de la rive nord soit déchargée d'une partie de ses obligations par la commission des chemins à barrières de la rive sud.

Et deux pétitions du synode provincial de l'église unie d'*Angleterre et d'Irlande*; demandant à être autorisé à vendre les terres rectoriales dans la province; et aussi demandant l'autorisation de faire certains amendements à l'acte des biens temporels de cette église.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport de l'école industrielle des enfants de la cité d'*Hamilton*; en date du 18 juin, 1866.

Et aussi un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de l'*Islet* pour l'année 1865.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
22 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'il en a été donné un avis suffisant, savoir : les pétitions de *Donald Ross* et autres, syndics de l'église *St. Paul* de *Montréal*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en connexion avec l'église d'*Ecosse*; demandant un acte à l'effet de les autoriser à vendre un terrain avec une église dessus construite, et à acheter un autre emplacement pour édifier une nouvelle église; d'*Allan Gilmour* et autres, de la cité d'*Ottawa*, membres de la compagnie de l'aqueduc d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation pour cette compagnie; du révérend *H. J. Grassett* et autres, recteur et marguilliers de l'église *St. James* de *Toronto*, demandant un acte pour leur donner à titre de corporation la possession de certains terrains désignés, avec le pouvoir de les louer, et pour d'autres fins; de l'honorable et très-révérend *John*, lord-évêque de *Toronto*, et autres, demandant un acte qui donne au recteur et aux marguilliers de l'église *St. James, Toronto*, la possession de certains terrains, avec le pouvoir de les louer, selon la demande qu'ils en font dans leur pétition; de l'honorable *Philip H. Moore*, demandant un acte à l'effet de lui permettre de prendre brevet pour la fabrication d'un charbon de tourbe, et de lui assurer le droit exclusif de faire usage de ce brevet dans cette province.

Votre comité a examiné la pétition de *A. B. Sirois* et autres, de la cité de *Québec*, directeurs et membres de la caisse d'économie de *Notre-Dame de Québec*, demandant un acte permanent d'incorporation, et a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant l'espace de temps voulu; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^e règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'association de la bibliothèque des marchands de *Montréal*, demandant un acte pour changer l'époque de son assemblée annuelle, et pour d'autres fins, et a constaté que cette pétition n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a informé la chambre qu'il avait un message de Son

Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette chambre.

Et il a été alors lu par le greffier comme suit :

MONCK,

Le gouverneur-général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif le Code de Procédure Civile du *Bas-Canada*, tel que rédigé par les commissaires nommés en vertu du chapitre second des statuts refondus du *Bas-Canada*, avec leur rapport et autres documents s'y rapportant.

(*Pour Code, Rapport etc. Voir documents de la session.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a été appelée.

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur, Présent.

Les Honorables Messieurs

JOHN HAMILTON (<i>Kingston</i>)	- - - - -	Présent.
PHILIP H. MOORE	- - - - -	Présent.
GEORGE J. GOODHUE	- - - - -	Absent.
JAMES FERRIER	- - - - -	Absent.
RODERICK MATHESON	- - - - -	Présent.
GEORGE S. BOULTON	- - - - -	Présent.
JAMES LESLIE	- - - - -	Présent.
FREDERICK A. QUESNEL	- - - - -	Absent.
JOHN ROSS	- - - - -	Absent.
SAMUEL MILLS	- - - - -	Présent.
LOUIS PANET	- - - - -	Présent.
SIR NARCISSE F. BELLEAU	- - - - -	Présent.
CHARLES WILSON	- - - - -	Absent.
BENJAMIN SEYMOUR	- - - - -	Présent.
DAVID M. ARMSTRONG	- - - - -	Présent.
EBENEZER PERRY	- - - - -	Présent.
WALTER H. DICKSON	- - - - -	Présent.
JOSEPH F. ARMAND	- - - - -	Présent.
JAMES SHAW,	- - - - -	Présent.
A. B. FOSTER,	- - - - -	Absent.
A. J. FERGUSSON BLAIR	- - - - -	Présent.
HARCOURT BURLAND BULL	- - - - -	Présent.
ALEXANDER CAMPBELL	- - - - -	Présent.
JOSEPH NOEL BOSSÉ	- - - - -	Présent.
L. A. OLIVIER	- - - - -	Présent.
J. O. BUREAU	- - - - -	Présent.
J. BTE. G. PROULX	- - - - -	Présent.
LOUIS RENAUD	- - - - -	Absent.
THOMAS BENNETT	- - - - -	Présent.
DAVID CHRISTIE	- - - - -	Présent.
GEORGE ALEXANDER	- - - - -	Présent.
LUC LETELLIER DE ST. JUST	- - - - -	Présent.
JAMES C. AIKINS	- - - - -	Présent.
JOHN HAMILTON (<i>Inkerman</i>)	- - - - -	Présent.
CHARLES CORMIER	- - - - -	Présent.
DAVID REESOR	- - - - -	Présent.
ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY	- - - - -	Présent.
DAVID EDWARD PRICE	- - - - -	Absent.
ELZEAR H. J. DUCHESNAY	- - - - -	Présent.
E. LEONARD	- - - - -	Présent.

WM. McMASTER - - - - -	Présent.
LEANDRE DUMOUCHEL - - - - -	Présent.
LOUIS LACOSTE - - - - -	Présent.
ASA A. BURNHAM - - - - -	Présent.
JAMES GEORGE CURRIE - - - - -	Présent.
JOHN SIMPSON - - - - -	Présent.
ROBERT READ - - - - -	Présent.
PIERRE URGEL ARCHAMBAULT - - - - -	Présent.
JAMES SKEAD - - - - -	Présent.
EUSTACHE PRUD'HOMME - - - - -	Présent.
WILLIAM HENRY CHAFFERS - - - - -	Présent.
DAVID LEWIS MACPHERSON - - - - -	Absent.
JEAN BAPTISTE GUEVREMONT - - - - -	Présent.
CHARLES MALHIOT - - - - -	Présent.
JEAN ELIE GINGRAS - - - - -	Présent.
ALEXANDER VIDAL - - - - -	Présent.
GEORGE CRAWFORD - - - - -	Présent.
DONALD McDONALD - - - - -	Présent.
OLIVER BLAKE - - - - -	Présent.
BILLA FLINT - - - - -	Présent.
THOMAS RYAN - - - - -	Présent.
JOHN SEWALL SANBORN - - - - -	Présent.
WALTER MCCREA - - - - -	Présent.
GEORGE WILLIAM ALLAN - - - - -	Absent.

L'honorable Orateur, du comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, a fait rapport, en conformité au quatrième ordre permanent de cette Chambre, que l'honorable *James Morris*, un des membres à vie de cette Chambre, est décédé depuis la dernière session du parlement.

Sur quoi, il a été proposé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable *James Morris*, cette chambre s'ajourne maintenant et demeure ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et

L'honorable Orateur a alors déclaré cette chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 25 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Leslie* ; de *H. S. Foster* et autres, de *Knowlton* ; et de la société d'école britannique et canadienne de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *A. Robertson*, bâtonnier de la section du barreau du district de *Montréal* ; et de la compagnie du chemin de fer de la vallée de *Massawippi*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; de *Homer Blanchard* et un autre, des sources d'huile ; et de *E. C. Robinson* et un autre, aussi des sources d'huile.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; du révérend *F. Potvin* et autres, de la paroisse de *St. Denis* ; et des président, vice-président et directeurs de la banque de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bull* ; du conseil municipal du comté de *Wentworth*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; de *Albert Dumble* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong*.

Par l'honorable M. *Skead* ; du collège d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la corporation de la ville de *Brantford*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *John D. Ottiwell*, de la cité de *New-York*, dans les *Etats-Unis* ; demandant un acte pour autoriser la compagnie d'huile de Pétrole de *Wyoming*, de *Black Creek*, à vendre certain terrains.

Du conseil municipal de *St. Roch* sud, et du Révérend *J. Z. Charest*, et autres, de la cité de *Québec* ; demandant séparément que *W. J. Bickell* soit autorisé à construire un pont sur la rivière *St. Charles*.

De *J. W. Beauchemin* et autres, de la paroisse de *St. Hedwidge*, township de *Clifton*; demandant un acte pour ériger la dite paroisse en une municipalité séparée.

Quatre pétitions du conseil municipal du comté de *Compton*; demandant que le township de *Clifton* ne soit pas divisé en deux municipalités; aussi demandant certains amendements aux lois municipales pour le *Bas-Canada* en ce qui concerne la franchise électorale pour des fins municipales; aussi demandant certains autres amendements aux lois municipales du *Bas-Canada*; et aussi demandant qu'avenant la confédération, la minorité protestante dans le *Bas-Canada* soit protégée.

De *H. O. Burritt* et autres, du village de *New-Edinburgh*; demandant que le dit village soit incorporé.

De messieurs *Thompson* et cie, et autres, de *Buckingham*; demandant un acte pour l'établissement d'une ligne de concession entre les quatrième et cinquième rangs du township de *Buckingham*, à partir des lots un jusqu'à onze inclusivement.

Du conseil municipal du township de *Zone*, [dans le comté de *Kent*; et de *John Walker* et autres, du village de *Bothwell*; demandant séparément l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin à rails plats de *Bothwell* à *Orford*.

Du conseil municipal du comté d'*Elgin*; demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis *Fort Erié* à *Windsor*.

Des conseils municipaux des townships de *Magog*, *Stanstead* et *Shefford*; de *A. Knight* et autres, et des conseils municipaux des comtés de *Stanstead* et *Shefford*; demandant séparément un acte pour l'incorporation d'une compagnie afin de construire un chemin de fer pour relier le chemin de fer de *Shefford* à celui du *Passumpsic*.

De *J. Barsalou* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte à l'effet d'admettre libres de droits certains matériaux employés dans la fabrication d'articles en caoutchouc, et d'imposer des droits plus élevés sur les articles en caoutchouc importés dans cette province.

De la société de bienveillance des Dames de *Montréal*; demandant que son allocation annuelle soit continuée et augmentée.

De *Edouard Martin* et autres, du comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit pris des mesures pour s'assurer si le *Bic*, *Rimouski*, ou la *Pointe-aux-Pères*, sont les endroits les plus propres pour un port d'hiver.

Et aussi de l'asile protestant des orphelins de *Montréal*; demandant de l'aide.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St. François* pour l'année 1865.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session.)

L'honorable sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 21 juin, 1866, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre une copie du dernier rapport des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de *Québec* sur l'état de la caisse de la commission.

Et aussi la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 15 juin, 1866, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1^o. Copie des délibérations des commissaires du havre de *Montréal* à leur assemblée du 19 janvier, 1866.

2^o. Copie des délibérations des dits commissaires, à leur assemblée du 10 mars, 1866.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Bossé*, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de *A. B. Sirois* et autres, de la cité de *Québec*, directeurs et membres de la caisse d'économie de Notre Dame de *Québec*; demandant un acte permanent d'incorporation, tel que recommandé dans le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable *M. Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
25 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : les pétitions, de *Frederick James Rastrick* et *Anna Mary*, son épouse, tous deux de la cité de *Hamilton*, demandant un acte pour leur transporter certains biens tenus en fidéicommiss à eux et au survivant d'eux, aux lieu et place des syndics primitivement nommés par leur contrat de mariage, et pour d'autres fins; de *Douglas Hooper* et autres, propriétaires de moulins et manufactures sur la rivière *Napanee*, demandant à être incorporés comme compagnie pour améliorer la navigation de cette rivière; de *David Glass* et autres, de la cité de *London, C. O.* demandant un acte d'incorporation pour la banque de *London*; de *George Brown*, de la cité de *Toronto*, éditeur, demandant un acte d'incorporation pour la "Compagnie d'imprimerie du *Globe*"; du synode provincial de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en *Canada*, demandant un acte à l'effet d'autoriser la vente des terres rectoriales situées en cette province; du conseil municipal des comtés unis d'*York et Peel*, demandant le rétablissement de l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto et d'Owen Sound*;

Votre comité a examiné la pétition de *William Sheppard* et autres, de *Kingsey Falls*, demandant la réunion au township de *Kingsey Falls* de certaines terres sises dans les townships de *Tingwick* et de *St. Médard*, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *James D. Whelpley* et *Jacob Storer*, de la cité de *Boston, Etats-Unis*, demandant un acte qui leur assure les droits d'un brevet pour un procédé perfectionné de fonte des minerais, et a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant tout l'espace de temps voulu; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^{ème} règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Walter Simpson* et autres, de la cité de *London, C. O.*, demandant l'incorporation de la chambre de commerce de *London*, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^{ème} règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

J. S. SANBORN,
Président.

L'honorable M. *Sanborn* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, au moyen de la vapeur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
25 juin, 1866.

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter, comme son second rapport, le rapport de son sous-comité sur les comptes d'impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions pendant la saison écoulée, dont le comité signale respectueusement la nature satisfaisante à l'attention des deux Chambres.

Le comité a aussi l'honneur de soumettre la résolution suivante à titre de recommandation :

Résolu :—Le comité recommande qu'à l'avenir le montant reçu pour l'impression des bills par le greffier du comité des bills privés, et payé par lui au comptable, soit placé au crédit du compte d'impressions, et qu'il soit porté au compte général du bilan.

Le comité a aussi l'honneur de faire rapport qu'il a examiné avec soin les documents mentionnés dans les renvois suivants faits au comité, et recommande que ces documents soient imprimés.

Par l'hon. M. A. J. *Duchesnay*.

Réponse à une adresse demandant des renseignements au sujet du bureau d'inspection des bateaux à vapeur.

Par M. *Walbridge*.—Réponse à une adresse demandant copies des rapports faits pendant l'année dernière, par les officiers du département de géologie sur les mines et minerais dans les townships et en arrière du comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Read* : Réponse à une adresse au sujet de l'importation de bestiaux d'*Europe*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON.
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
20 juin, 1866.

Le sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions des deux Chambres et auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur les transactions de l'année dernière, a l'honneur de présenter ce qui suit, comme résultat de ses recherches :

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné avec soin les comptes des entrepreneurs de l'impression, de la reliure et de la fourniture du papier à imprimer, et les pièces justificatives des paiements faits par le greffier du comité, et a constaté que les dits comptes et les pièces à l'appui se correspondent en tout point.

Les comptes des entrepreneurs de l'impression ont toujours été faits en stricte conformité des conditions de leur contrat. Il se sont aussi efforcés dans tous les cas de satisfaire le comité et les deux chambres.

Les entrepreneurs de la reliure et de la fourniture du papier à imprimer ont aussi donné entière satisfaction.

Votre comité désire aussi attirer votre attention sur le montant restreint des dépenses de l'impression de la Législature pour la dernière session; fait dont ils ont droit de se féliciter. Le coût total ne s'est élevé qu'à \$14,580.46; tandis que sous le système qui a prévalu avant l'organisation du comité conjoint, les frais d'une session de même durée eussent été au moins de cinq à six fois plus considérables.

Votre comité ne peut terminer ce rapport sans rendre un nouveau témoignage à l'ordre, à la méthode et à la manière entendue avec lesquels M. *Hartney*, le greffier du comité, tient les livres des différents services de l'impression.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON.

A. MACKENZIE.

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 juin, 1866.

Au président et aux membres du comité conjoint des impressions.

MESSIEURS,—Conformément à l'ordre permanent du comité, je présente les comptes d'impression, de reliure et de papier à imprimer.

Pour la vérification des comptes d'impression, il y a une liasse complète des documents imprimés, sur le dos de chacun desquels est inscrit le prix de l'impression. Ces pièces sont numérotées, celles de l'honorable Conseil Législatif, de 1 à 307, et celle de l'Assemblée Législative, de 1 à 866, inclusivement, ce qui fait en tout 1173 pièces justificatives.

La distribution des journaux et des papiers parlementaires de la dernière session a éprouvé un retard considérable par suite de l'incendie de l'atelier de l'entrepreneur de la reliure; malheureusement, cet atelier renfermait toutes les feuilles imprimées, qui ont été détruites en entier. Le coût de ces feuilles était de \$4,000 sur lesquelles nous avons une assurance de \$3,000; mais en apportant beaucoup de soin et d'économie, nous avons pu remplacer tout ce qu'il était nécessaire de conserver pour cette dernière somme, de sorte que, pécuniairement, il n'y a pas eu de perte.

M. *Trudelle*, entrepreneur de la reliure, a transporté son contrat à M. *Desbarats*. J'ai soumis le document relatif à cette transaction à l'un des officiers en loi de l'assemblée législative, qui l'a trouvé en bonne forme et a déclaré qu'il contenait les clauses nécessaires à la due exécution du contrat. Les cautions de M. *Trudelle* se sont portées cautions de M. *Desbarats*.

Les différents services de l'année qui vient de s'écouler, ont été très bien exécutés; les ordres ont été transmis par qui de droit et les paiements se sont faits d'après les prix spécifiés, sans qu'il y ait eu lieu à aucune plainte ou réclamation.

Le bilan ci-annexé fait voir que le coût de l'impression du parlement, pour la dernière session, a été de \$14, 580. 46.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité conjoint des impressions.

CONSEIL LEGISLATIF.

Dr.		\$ cts.	Pièces justificatives.	Av.	\$ cts.
1865.					
31 décembre ...	Montant porté sur les livres du comptable.....	2,437 45	A	Impressions, Hunter, Rose et Cie.....	1,643 53
			B	Reliure, G. E. Desbarats	123 75
			C	Papier, G. E. Desbarats	570 17
			D.	Salario du greffier.....	100 00
		2,437 45			2,437 45

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Dr.		\$ cts.	Pièces justificatives.	Av.	\$ cts.
1865.					
31 décembre ...	Valeur du papier resté l'année dernière.....	1,777 00	M. 1.	Impressions, Hunter, Rose et Cie.....	9,148 71
	Montant porté sur les livres du comptable..\$15,450 29		M. 2.	Assurance	50 00
	Moins reçu de la compagnie d'assurance provinciale.....	12,450 29	M. 3.	Salario du greffier	100 00
			M. 4.	Reliure, J. B. Trudelle.....	\$67 25
			M. 5.	do	72 00
			M. 6.	do	45 02
			M. 7.	do G. E. Desbarats.....	594 55
				Total, reliure.....	778 82
			M. 8.	Lithographies Burdand et Lafreain	1,212 00
			M. 9.	do Roberts et Reinhold	199 25
			M. 10.	Papier, G. E. Desbarats.....	\$4,183 33
				do resté de l'année dernière... 1,777 60	
				Valeur totale du papier en main.....	\$5,960 93

	\$ cts.		\$ cts.
Papier dont il n'est pas rendu compte et déduit du compte des imprimeurs..	\$221 82		
do en mains pour la proc. session 2,084 88			
	2,306 70		
Prix total du papier employé.....	3,654 23		
Coût total, Assemblée Législative.....	\$15,143 01		
Moins, reçu comp. d'assurance provinciale...	3,000 00		
Coût total Assemblée Législative.....	\$12,143 01		
Valeur du papier en main.....	2,084 88		
	\$14,227 89		
Coût total, Conseil Législatif.....	\$2,437 45		
do Assemblée Législative.....	12,143 01		
	\$14,580 46		

Examiné et trouvé correct,
 J. SIMPSON,
 J. B. E. DORION,
 A. MACKENZIE.

HENRY HARTNEY,
 Greffier du comité conjoint des impressions.

CHAMBRE DE COMITÉ,
 80 décembre, 1865.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par cette Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. *McMaster* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour transporter certains terrains au recteur et aux marguilliers de l'église *St. James Toronto*." Le dit bill a été lu la première fois. *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargnes connue sous le nom de "la caisse d'économie de Notre-Dame de *Québec*." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Leonard* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour incorporer la banque de *London*." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera jeudi prochain, elle demeurera ajournée jusqu'au mercredi suivant.

Après débats.

L'honorable M. *Christie* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Ryan*, De retrancher "jeudi" et d'insérer "mercredi." et après "jusqu'au" retrancher "mercredi" et insérer "mardi."

L'honorable M. *Alexander* a proposé en amendement à l'amendement proposé secondé par l'honorable M. *Dickson*.

De retrancher "mardi," et d'insérer "lundi,"

Objection étant faite à la dite motion.

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion en amendement de M. *Christie*, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Duchesnay, A. J.</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bennett</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Moore</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Bossé</i> ,	<i>Hamilton (Kingston)</i> ,	<i>Olivier</i> ,	<i>Simpson</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Perry</i> ,	<i>Skead</i> ,
<i>Christie</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Prud'homme</i> ,	<i>Vidal</i> .—31.
<i>Currie</i> ,	<i>McCrea</i> ,	<i>Read</i> ,	

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander</i> ,	<i>Bull</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Mills</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>Burnham</i> ,	<i>Duchesnay, E. H. J.</i> ,	<i>Proulx</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>Shaw</i> .—18.
<i>Belleau, Sir N. F.</i> ,	<i>Chaffers</i> ,	<i>Gingras</i> ,	
<i>Blair, Fergusson</i> ,	<i>Cormier</i> ,	<i>Leslie</i> ,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les cours des commissaires pour le *Bas-Canada*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de : ' La compagnie de navigation du *St. Laurent*.'" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour permettre aux *Iroquois* de *Caughnawaga* de régler la coupe du bois dans leur réserve."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Moore*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock* en connexion avec l'église d'*Ecosse*, à vendre certains lots de terre situés dans la dite ville, et qu'ils possèdent à titre de fidéicommiss pour la dite congrégation" a été lu la seconde fois.

Sur motion de M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public, et d'exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard.

L'honorable M. *Flint* a proposé, secondé par l'honorable M. *Read*.

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois,

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Alexander*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 26 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Cormier* ; de *Eilouard Bourassa* et autres, des townships d'*Inverness* et d'*Halifax* dans le comté de *Mégantic*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; du conseil provisoire du comté de *Peel*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; du conseil municipal du township d'*Albion*, dans le comté de *Peel* ; du conseil municipal du township de *Mono*, dans le comté de *Simcoe* et autres, habitants du dit township ; du conseil municipal, du township de *Holland*, dans le comté de *Grey*, et autres, habitants du dit township ; et du conseil municipal du township d'*Amaranth*, dans le comté de *Wellington*, et autres, habitants du dit township.

Par l'honorable M. *Chaffers* ; de *Félix Geoffrion* et autres.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *Theodore Malett* et autres, du township de *Mersea*, dans le comté d'*Essex*.

Par l'honorable M. *Wilson* ; de la corporation de la ville de *Sorel*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de *J. Tessier* et autres, de la paroisse de *Ste. Angèle*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *Martin LeBoutillier* et autres, du township de *York*, dans le comté de *Gaspé* ; et du conseil municipal local de la municipalité de la baie de *Gaspé Sud* et de *York*.

Par l'honorable Orateur ; de *Thomas Pye*, du district de *Gaspé* ; et de *J. Bte Pelletier* et autres, du comté de *Rimouski*.

Par l'honorable M. *Aikins*; de *H. W. Walker* et autres, des comtés de *Wellington*, *Peel* et *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Malhiot*; de la corporation de la cité des *Trois-Rivières*.

Par l'honorable M. *Ryan*; de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Des sœurs de la charité, administratrices de l'asile des sourdes et muettes à *Montréal*; demandant que leur allocation annuelle soit continuée et augmentée.

Du révérend *Edouard Crevier*, administrateur de l'hospice *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*, dans le comté de *Rouville*; demandant une allocation pour le susdit hospice.

De *Thomas Chambers* et autres, de la ville de *Peterborough*; demandant qu'il ne soit fait aucun amendement à la loi pour l'érection d'un hôtel de ville à *Peterborough*.

De *Samuel Welch* et autres, et deux pétitions de *Robert Gordon* et autres; demandant séparément qu'il soit prélevé des impôts sur les fruits, légumes, plants et arbres, importés des *Etats-Unis*.

Des sœurs de la miséricorde, administratrices de l'hospice de la maternité à *Montréal*; demandant une allocation.

De *J. A. Mathason* et autres, de l'église d'*Angleterre* et autres dénominations protestantes; demandant que le terrain du cimetière à *Hudson*, dans la seigneurie de *Vaudreuil*, soit transporté au ministre et aux syndics de l'église *St. James*, dans la dite seigneurie.

De *Joseph Aumond* et autres, de la cité d'*Ottawa*; demandant à être incorporés sous le nom de "la compagnie du chemin de fer urbain d'*Ottawa*."

Et de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*; demandant un acte à l'effet de consolider les arrérages d'intérêt sur les actions privilégiées de la compagnie.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son neuvième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
26 juin, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : les pétitions de *H. O. Burrett* et autres, du village de *New Edinburgh*, demandant l'incorporation de ce village; du conseil municipal du comté d'*Elgin*, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer du *Fort Erie* à *Windsor*; de *Thompson* et Cie., et autres, de *Buckingham*, demandant l'établissement de lignes de concession entre les rangs 4 et 5 du township de *Buckingham* depuis le lot 1 jusqu'au lot 11 inclusivement; du conseil municipal du township *Zone*, comté de *Kent*, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin à rails plats de *Bothwell* à *Orford*; et de *John Walker* et autres, du village de *Bothwell*, demandant un acte pour les incorporer en compagnie pour la construction d'un chemin à rails plats de *Bothwell* à *Orford*; et de *Andrew Trew Wood*

et autres, de la cité d'*Hamilton*, demandant à être incorporés comme compagnie d'huile *Great Western de Dresden*.

Votre comité a examiné les pétitions de *J. W. Beauchemin* et autres, de la paroisse de *Sts. Hedwidge*, township de *Clifton*, demandant un acte à l'effet d'ériger la dite paroisse en une municipalité locale distincte; et a constaté que l'avis n'est pas suffisant, n'ayant pas été publié dans un journal français de l'endroit.

Votre comité a aussi examiné les pétitions du conseil municipal du township de *Magog*; du conseil municipal du comté de *Stanstead*; du conseil municipal du township de *Stanstead*; de *A. Knight* et autres; du conseil municipal du comté de *Shefford*, et du conseil municipal du township de *Shefford*; demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer reliant le chemin de fer de *Shefford* à celui de *Passumpsic*; et votre comité a constaté que l'avis est suffisant quant à la période de la publication et à la construction du chemin; mais qu'il n'y est fait aucune mention de l'intention des pétitionnaires de demander la concession des terres de la couronne située dans le township de *Boulton* pour le dit objet.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Simpson*, que, lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à demain à neuf heures et demi, avant-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Currie*,

que la réponse à une adresse de cette chambre à Son Excellence le gouverneur-général, datée le 14^{ème} jour d'août dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état que devront préparer les shérifs du *Haut-Canada*, indiquant le montant à eux payé sur chaque lot ou morceau de terre annoncé en vente pour arrérages de taxes, et pour frais d'annonces de vente, pendant l'année dernière, et aussi la réponse à une adresse de cette Chambre, en date du 28 août 1865, pour le prier de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des états dressés par les shérifs du *Haut-Canada*, de toutes les saisies-exécutions qui ont été déposées entre leurs mains, dans les derniers douze mois, et pour lesquelles il a été demandé une commission, sans que cependant les ventes aient eu lieu, avec énonciation en outre du montant de la commission demandée sur chacune de ces saisies-exécutions." soit renvoyée à un comité spécial, composé des honorables messieurs *Christie*, *Burnham*, *McMaster*, *Simpson*, *Currie*, *Vidal* et du moteur, avec pouvoir d'en voyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport sur la dite réponse,

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour permettre aux Iroquois de *Caughnawaga* de régler la coupe des bois dans leur réserve," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé "Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*."

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander*,

Que le dit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débats,

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Alexander*,

La chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à neuf heures et demi, avant midi.

Mercredi, 27 Juin, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ferry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Rcesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Burnham* ; de *George E. Jones* et autres, directeurs provisoires de la banque de *Northumberland* ; et de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough*, et de la compagnie des Forges de *Marmora*.

Par l'honorable M. *Shead* ; du conseil municipal du township de *Gloucester*, dans le comté de *Carleton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *H. S. Foster* et autres, de *Knowlton* ; demandant à être incorporés sous le nom de "la compagnie du chemin de fer de *Jonction* des comtés du sud-est."

De la société d'Ecole Britannique et Canadienne de *Montréal* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *A. Robertson*, bâtonnier de la section de *Montréal* du barreau du *Bas-Canada* ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation du barreau du *Bas-Canada*.

De la compagnie du chemin de fer de la vallée de *Massawippi* ; demandant une prolongation du délai pour commencer et terminer le dit chemin.

De *Homer Blanchard* et un autre, des sources d'huile ; demandant à être autorisés, pour et au nom de la compagnie d'huile de *Hartford*, à vendre et transporter certaines terres dans le township d'*Enniskillen*, dans le comté de *Lambton*.

De *E. C. Robinson* et un autre, des sources d'huile ; demandant à être autorisés, pour et au nom de la compagnie d'huile de *New-York* et du *Canada*, à vendre et transporter certaines terres de la dite compagnie, situées dans le township d'*Enniskillen*, dans le comté de *Lambton*.

Du révérend *F. Potvin* et autres, de la paroisse de *St. Denis*, dans le comté de *Kamouraska* ; demandant certains amendements à l'acte des pêcheries.

Des président, vice-président et directeurs de la banque de *Québec* ; demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la dite banque.

Du Conseil municipal du comté de *Wentworth* ; demandant que les amendements proposés aux lois d'écoles du *Haut-Canada* soient rejetés.

De *Albert Dumble* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et du *Lac Chemong* ; demandant que le dit chemin de fer et les terrains, droits, privilèges, immunités et dépendances d'icelui soient vendus à l'enchère, et que le prix de vente soit déposé à la cour de chancellerie.

Du collège d'*Ottawa* ; demandant qu'on lui confère le rang, le titre et les pouvoirs d'une université.

Et de la corporation de la ville de *Brantford* ; demandant qu'il nesoit pas passé d'acte au détriment de la dite ville de *Brantford*, pour capitaliser la dette du chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*.

Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mercredi prochain, à sept heures et demie du soir.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faciliter les transactions des syndics des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), il a été

Ordonné, qu'il soit remis de jeudi en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore*, à obtenir un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, au moyen de la vapeur."

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis de jeudi en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du second rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis de jeudi en huit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter certains terrains au recteur et aux marguilliers de l'église *St. James, Toronto*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne connue sous le nom de "la caisse d'économie de Notre Dame de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *London*."

Sur motion de l'honorable M. *Léonard*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis de jeudi en huit.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à mercredi prochain, à sept heures et demie du soir.

Mercredi, 4 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Moore,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Alexander* ; de Sa Grandeur le très-révérénd *Benjamin Cronyn*, évêque du diocèse de Huron, et autres, de *Woodstock* ; de Sa Grandeur le très-révérénd *Edward John Horan*, évêque catholique romain de *Kingston* ; et du conseil municipal du comté de *Brant*, et du conseil municipal du comté d'*Oxford*.

Par l'honorable M. *Matheson* ; de *William Fraser* et autres, du village de *Maitland* ; de *Francis Blakely* et autres, du village de *North Augusta* ; et de *Wm. J. Jones*, M. D. et autres, de la ville de *Prescott*, comté de *Grenville*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; du conseil municipal du township de *Alnwick*.

Par l'honorable M. *Leslie* ; de *Samuel Waller Chapman*, ci-devant de *Castle Mitchell*, *Kildare*, *Ireland*, maintenant de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; des administrateurs de l'Asile Protestant pour les femmes de la cité de *Montréal* ; et de la corporation de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; de *F. H. Neward* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et d'*Owen Sound* ; des conseils municipaux des townships du *Gore* de *Toronto* et de *Toronto* ; des corporations de la ville de *Brampton* et du village d'*Orangeville* ; de *G. M. Yeomans* et autres du township d'*Artemesia* ; de *John McDowell* et autres, du township de *Proton* ; et de *Chas. Wadsworth* et autres, du village de *Weston*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; de *John Bateman*, *Reeve*, et un autre, du township de *Carradoc*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *Jacques A. Plinguet* et autres, de la cité de *Montréal* ; et du révérend *J. J. Vinet* et autres, de la paroisse de *St. Martin*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; du conseil provisoire du comté de *Peel*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de la corporation de la ville de *Guelph* ; et du conseil municipal du township de *Guelph*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'*Edouard Bourassa* et autres, des townships d'*Inverness* et *Halifax* ; demandant que les dits townships soient érigés en une municipalité séparée.

Du conseil provisoire du comté de *Peel* ; demandant un acte pour autoriser la séparation du dit comté d'avec le comté de *York*, et pour d'autres fins.

Des conseils municipaux des townships d'*Albion*, *Mono*, *Holland* et *Amaranth*, et des habitants des dits townships ; demandant séparément que l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et d'*Owen Sound* soit remis en vigueur.

De *Félix Geoffrion* et autres ; demandant d'être incorporés sous le nom de "la compagnie des mines de *Roxton*."

De *Théodore Malett* et autres, du township de *Mersea*, dans le comté d'*Essex* ; deman-

dant qu'il soit adopté des mesures pour la conservation des rats-musqués dans le marais de *Pointe Pelée*.

De la corporation de la ville de *Sorel* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la société d'histoire naturelle de *Montréal* ; demandant que son allocation annuelle soit continuée.

De *J. Tessier* et autres, de la paroisse de *St. Angèle*, dans le comté de *Rouville* ; demandant que la dite paroisse ne soit pas annexée à la paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*.

De *Martin Le Boutillier* et autres, du township de *York*, dans le comté de *Gaspé* ; demandant que le dit township soit érigé en une municipalité séparée sous le nom de municipalité de *York*.

Du conseil municipal local de la *Baie de Gaspé sud* et de *York* ; demandant que la dite municipalité soit érigée en deux municipalités séparées sous les noms de *Baie de Gaspé* et de *York*.

De *Thomas Pye*, du district de *Gaspé* ; demandant de l'aide pour publier un ouvrage illustré sur les paysages canadiens dans le district de *Gaspé*.

De *J. Bte. Pelletier* et autres, du comté de *Rimouski* ; demandant qu'il soit fait certains amendements à l'acte des pêcheries.

De *H. W. Walker* et autres, des comtés de *Wellington*, *Peel* et *Simcoe* ; demandant un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin à rails plats d'*Orangeville* à *Brampton*.

De la corporation de la cité des *Trois-Rivières* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Et de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation pour le club littéraire de *Montréal*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport de la corporation de l'Union St. Joseph de la ville de *Lévis*, à venir au 31 mai 1866.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session).

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le délai pour la réception des pétitions concernant les bills privés soit prolongé jusqu'au quatorzième jour de juillet 1866.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faciliter la répression du mal produit par l'intempérance dans la *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Bureau*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malkiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *Philip Carman* et autres, du village des *Iroquois*, et des environs ; de *Levi Adams* et autres, du township d'*Edwardsburg* ; de *Samuel Carruthers* et autres, du township d'*Augusta* ; de *James Flinn, Jr.*, et autres, du comté de *Grenville* ; et du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et *Grenville*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; de *John Williams* et autres, propriétaires de terres dans la septième concession du township d'*Hamilton*, dans le comté de *Northumberland*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du conseil municipal du township de *Wawanosh*, dans le comté de *Huron*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de la faculté médicale de l'école de médecine de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *J. W. Dunsford* et autres, intéressés dans l'établissement des townships situés dans la profondeur des comtés de *Victoria* et *Peterborough* ; de *John Burnham* et autres, de la ville de *Peterborough*, et du conseil municipal du township de *Sidney*, dans le comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; d'*Edouard Gingras* et autres, de la cité de *Québec*, actionnaires de la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; du conseil municipal des comtés unis de *Huron* et *Bruce* ; du conseil municipal du township d'*Arran*, dans le comté de *Bruce* ; et du conseil municipal du township de *St. Vincent*, dans le comté de *Grey*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de *Jacob Chapman* et autres, du township de *Bayham*, dans le comté d'*Elgin*.

Par l'honorable M. *Proulx* ; de *F. Fortier* et autres, de la paroisse de *St. Edouard de Gentilly*, dans le comté de *Nicolet*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de la compagnie du pont International.

Par l'honorable M. *Bossé* ; de *F. W. G. Austin* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bennett* ; du conseil municipal des comités unis de *Stormont, Dundas et Glengarry*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de la maison de la Trinité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *Jos. St. Laurent* et autres, de la paroisse de *Rimouski*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la compagnie d'Amidon d'*Edwardsburg* (responsabilité limitée).

Par l'honorable M. *Currie* ; de *C. W. Hellems* et autres ; de *Wm. Bissell* et autres, de *London* ; de *Wm. Trent* et autres, de *Newmarket* ; de *J. Mackelcamp* et autres ; de *Hugh Burgess*, de la cité de *New-York*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*, et de *J. Brown* et autres.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Harriette Margarette Gage*, du township de *Nelson*, dans le comté de *Halton*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; du conseil municipal du township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario* ; de *James Archibald* et autres, de *Huntingdon* ; de *Philip Luke* et autres, de *Huntingdon* ; de *E. H. Coleman* et autres, de *Belleville* ; de *William McAdie* et autres, de *Belleville* ; de *George Glynn* et autres, de *Belleville* ; de *Uriah Seymour* et autres, de *Madoc* ; de *John Dale* et autres, de *Madoc* ; de *Jacob N. Briscoe* et autres, de *Madoc*, et de *George W. Bigelow* et autres, de *Tudor*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la corporation de la ville de *St. Thomas*, dans le comté d'*Elgin*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *John Rogers*, de la cité de *Québec*, capitaine de vaisseaux, et de la société d'église du diocèse de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *A. Knight* et autres.

Par l'honorable M. *Bossé* ; du très révérend *C. F. Cazeau*, vicaire-général, et autres, de la cité de *Québec*, porteurs de débetures de la commission des chemins à barrières de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *George E. Jones* et autres ; directeurs provisoires de la banque de *Northumberland* ; demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la dite banque.

De la compagnie de chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough*, et de la compagnie des forges de *Marmora* ; demandant un octroi de terres pour aider à la construction d'un chemin de fer.

Et du conseil municipal du township de *Gloucester*, dans le comté de *Carleton* ; demandant que le village de *New Edinburgh* et les terres y adjacentes, ne soient pas incorporés maintenant.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
5 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui a été donné est suffisant, savoir : les pétitions de *Henry John Boswell*, de *Cobourg*, demandant un acte qui lui permette soit de se servir d'un brevet qui lui a été transporté pour un nouveau mode de laminage des lisses de chemin de fer, ou de prendre lui-même un autre brevet ; du conseil municipal du comté de *Lincoln*, demandant un acte à l'effet d'autoriser l'émission d'une proclamation déclarant la ville de *Ste. Catharines*, chef-lieu du comté de *Lincoln* ; de la compagnie canadienne du crédit foncier, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de *James Ryan* et autres, de la ville de *Peterborough*, demandant des amendements à l'acte 24 *Victoria* ch. 61 relativement à l'érection d'un hôtel-de-ville à *Peterborough* ; de *J. D. Mathison* et autres, de l'église d'*Angleterre* et autres sectes protestantes, demandant un acte à l'effet de transporter la possession du cimetière de *Hudson*, seigneurie de *Vaudreuil* au titulaire et aux marguilliers de l'église *St. James* de la dite seigneurie ; de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, demandant un acte pour consolider les arrérages d'intérêts sur les actions privilégiées de la dite compagnie ; de *Jos. Aumonrd* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa* ; de *H. S. Foster* et autres, de *Knoulton*, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du chemin de fer de Jonction des comtés du sud-est ; de la société de l'école britannique et canadienne de *Montréal*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de la compagnie du chemin de fer de la vallée du *Massawappi*, demandant une prolongation de délai pour la construction du dit chemin de fer ; d'*Homer Blanchard* et autre, des sources d'huile, demandant à être autorisés pour et au nom de la compagnie d'huile d'*Hartford* à vendre certains terrains dans le township d'*Enniskillen*, comté de *Lambton* ; de *E. C. Robinson* et un autre, des sources d'huile, demandant à être autorisés pour et au nom de la compagnie d'huile de *New-York* et du *Canada* à vendre certains terrains de la dite compagnie, situés dans le township d'*Enniskillen*, comté de *Lambton* ; et d'*Albert Dumble* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer du lac *Chemong* et *Peterborough*, demandant que le dit chemin de fer et les terrains, droits, privilèges, immunités et dépendances d'icelui soient vendus à l'enchère et que le prix de vente soit déposé à la cour de chancellerie.

Votre comité a examiné la pétition de *John Jackson* et autres, du townships de *Scarborough* et *Walpole*, présentée par le procureur *John Hillyard Cameron*, demandant qu'il soit passé un acte pour valider le testament de feu *Robert Jackson*, en son vivant du township de *Scarborough*, tenancier, et a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant l'espace de temps voulu ; votre comité, cependant, recommande la suspension de la cinquante-troisième règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *John D. Ottivell* de la cité de *New-York*, *Etats-Unis*, demandant un acte pour permettre la vente de certains terrains au nom de la compagnie de pétrole de *Wyoming* de *Black Creek*, et a constaté que l'avis n'a pas été publié pendant l'espace de temps voulu ; votre comité, cependant recommande la suspension de la cinquante troisième règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition des président, vice-président et directeurs de la banque de *Québec*, demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la dite banque ; et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition ; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition du collège d'*Ottawa*, demandant que le rang et le titre d'université, avec les privilèges et ses pouvoirs qui s'y rattachent, soient accordés

au dit collège, et a constaté que cette pétition n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de *Berthier* et de *l'Isle du Pads*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public et pour exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ayant alors été lus deux fois par le greffier :

Et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

L'honorable M. *Flint* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*, que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :—

Page 1, ligne 31, retrancher les mots " ou tenancier."

Page 1, ligne 38, retrancher depuis " cimetière " à la fin de la clause jusqu'à " le " ligne 44.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été alors lu par le greffier comme suit :

MONCK.

Le gouverneur-général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif une copie du rapport de l'adjutant-général de la milice.

Ottawa, 5 juillet, 1866.

(*Pour rapport sur l'état de la milice, voir documents de la session*).

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock*, en connexion avec l'église d'*Ecosse*," à vendre certains lots de terre situés dans la dite ville, et, qu'ils possèdent à titre de fidéicommissaires pour la dite congrégation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "*Belleville et Marmora*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour transporter certains terrains au recteur et marguilliers de l'église *St. James de Toronto*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'assemblée législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la société des hommes de loi du Haut-Canada à admettre *Hewitt Bernard* comme membre de la société, et comme avocat," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la 53e règle de cette chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition demandant à amender de nouveau l'acte d'incorporation de la banque de Québec, tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés dans son rapport présenté ce jour.

Alors, l'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la chambre un bill intitulé " Acte pour amender de nouveau la charte de la Banque de Québec."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Wilson*, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il est praticable de naviguer avec des navires à vapeur d'outre-mer durant l'hiver cette partie du fleuve *St. Laurent* en bas des ports du *Bic* et de la *Pointe-aux-Pères* ou autres places et de traverser le golfe *St. Laurent* pour se rendre à ces deux ports ou en sortir, et aussi quels mouillages ces navires à vapeur trouveraient dans ces ports, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Armstrong, Bossé, Ryan, Olivier, Price, Gingras* et du moteur.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *McMaster* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie canadienne du crédit foncier."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faciliter les transactions des syndics des chemins à barrières de la rive nord de Québec."

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Currie*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois,

Après débats,

La question d'ordre s'est élevée de savoir si le bill peut être introduit dans cette Chambre, étant un bill de finances, et l'honorable Orateur ayant déclaré que ce n'est pas un bill de finances, la question de concours a été mise sur la motion de l'honorable M. *Price*, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Price*, *Panet*, *Bossé*, *Letellier de St. Just*, Sir *N. F. Belleau*, et *E. H. J. Duchesnay*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, au moyen de la vapeur."

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de London."

Sur motion de l'honorable M. *Léonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 6 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>A lan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Bennett* ; de l'asile des orphelins de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Frédéric Durand* et autres, de la paroisse de *St. Barthélemy*, dans le comté de *Berthier*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *Vital Tétu* et autres, directeurs de la compagnie d'assurance de *Québec* contre l'incendie, et de la compagnie d'assurance maritime de *Québec*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *David McNeil* et autres, du township de *Grenville*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *W. Shanly* et autres, de la cité de *Montréal* et autres endroits.

Par l'honorable M. *Allan* ; deux pétitions de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Christopher Young, Jr.*, et autres, du village de *Caledonia* ; et de *W. H. Allworth* et un autre, de l'union congrégationnelle du *Canada*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *W. S. S. Rogers* et autres, du township de *Bayham* ; et du conseil municipal du dit township de *Bayham*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *George K. Foster* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du très-révérend *Benjamin Cronyn*, évêque du diocèse de *Huron* et autres, de *Woodstock* ; demandant un acte pour autoriser la vente ou autre disposition de certaines terres affectées aux rectoreries à *Woodstock*.

De monseigneur le très révérend *Edward John Horan*, évêque catholique romain de *Kingston*; demandant un acte d'incorporation pour la société ecclésiastique de *St. Jean*.

Des conseils municipaux des comtés de *Brant* et *Oxford*; demandant séparément un acte pour autoriser les corporations municipales à accorder des octrois d'argent à la milice et à la force volontaire du pays.

De *William Fraser* et autres, du village de *Maitland*; de *Francis Blakely* et autres, du village de *North Augusta*; et de *Wm. J. Jones* et autres, de la ville de *Prescott*; demandant séparément que le blé-d'inde destiné à la fabrication de l'amidon soit admis exempt de droits, et que les droits sur cet article manufacturé soient augmentés.

Du conseil municipal du comté d'*Almwick*; demandant que les sauvages du dit township soient transférés à quelque autre localité, et que leurs terres soient vendues.

De *Samuel Waller Chapman*, ci-devant de *Castle Mitchell, Kildare, Ireland*, maintenant de la cité de *Montréal*; demandant un acte qui lui permette de pratiquer comme avocat, procureur, et solliciteur, dans toutes les cours de lois du *Bas-Canada*.

Des administrateurs de l'asile protestant pour les femmes de la cité de *Montréal*; demandant une allocation.

De la corporation de la cité de *Montréal*; demandant certains amendements à ses actes d'incorporation.

De *F. H. Heward* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et d'*Owen Sound*; des conseils municipaux des townships du *Gore de Toronto* et de *Toronto*; des corporations de la ville de *Brampton* et du village d'*Orangeville*; de *G. M. Yeomans* et autres, du township d'*Artemesia*, dans le comté de *Grey*; de *John McDowell* et autres, du township de *Proton*; de *Chas Wadsworth* et autres, du village de *Weston*; et du conseil provisoire du comté de *Peel*; demandant séparément la remise en vigueur de l'acte d'incorporation de la dite compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et d'*Owen Sound*.

De *John Bateman, Reeve*, et un autre, du township de *Carradoc*; demandant que les amendements proposés aux lois des écoles communes du *Haut-Canada* ne deviennent pas loi.

De *Jacques Plinguet* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de "l'Institut-Canadien des Artisans de *Montréal*."

De révérend *J. J. Vinet* et autres, de la paroisse de *St. Martin*, comté de *Laval*; demandant certains amendements au chapitre 18 des statuts refondus du *Bas-Canada*.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant certains amendements à l'acte de la dernière session qui impose une taxe sur les chiens, et qui pourvoit à la protection des moutons dans le *Haut-Canada*; et aussi demandant certains amendements aux lois des écoles communes du *Haut-Canada*.

De la corporation de la ville de *Guelph*; demandant qu'il ne soit passé aucun acte affectant la compagnie du chemin de fer de *Galt* et *Guelph*, si ce n'est du plein consentement des actionnaires de la dite compagnie.

Et du conseil municipal du township de *Guelph*; demandant qu'il ne soit passé, au sujet de la dite compagnie du chemin de fer de *Galt* et *Guelph*, aucun acte de nature à porter atteinte aux droits qu'ils ont par la loi dans la dite compagnie.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport annuel de l'hôpital-général de *Kingston*, pour l'année 1865, et aussi un résumé des comptes et les statistiques médicales.

Et aussi un rapport des affaires de la société canadienne des charpentiers et menuisiers de *Montréal*, jusqu'au 1er janvier, 1866.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

6 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : du conseil provisoire du comté de *Peel* ; demandant un acte pour autoriser la séparation du dit comté d'avec le comté d'*York*, et pour d'autres fins ; du conseil municipal du township d'*Albion*, dans le comté de *Peel* ; du conseil municipal du township de *Mono*, dans le comté de *Simcoe* ; du conseil municipal du township de *Holland*, dans le comté de *Grey* ; du conseil municipal du township d'*Amaranth*, dans le comté de *Wellington*, et autres du dit township ; demandant séparément que l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et *Owen Sound* soit remis en vigueur ; de *Félix Geoffrion* et autres, associés sous le nom de la compagnie des mines de *Roxton*, demandant un acte d'incorporation ; du maire et des conseillers de la ville de *Sorel*, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite ville ; de *Martin LeBoutillier* et autres du township d'*York* dans le comté de *Gaspé*, demandant que le dit township soit érigé en municipalité séparée sous le nom de municipalité d'*York* ; du conseil municipal local de la *Baie de Gaspé Sud* et *York*, demandant que la dite municipalité soit érigée en deux municipalités séparées sous les noms respectifs de la *Baie de Gaspé Sud* et d'*York* ; de *H. W. Walker* et autres des comtés de *Wellington*, *Peel* et *Simcoe* ; demandant un acte pour incorporer une compagnie pour construire un chemin à rails plats d'*Orangeville* à *Brampton* ; du maire, des conseillers et autres de la cité des *Trois-Rivières*, demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite ville ; de *George E. Jones* et autres, directeurs provisoires de la banque de *Northumberland*, demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la dite banque.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de "le club littéraire de *Montréal*" et a constaté que cette pétition n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la cinquante-troisième règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie de navigation du *St. Laurent*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, il ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne, connue sous le nom de "la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la révision des jugements de distribution par les cours dans le *Bas-Canada* en certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le délai pour la réception des pétitions concernant des bills privés soit prolongé jusqu'au quatorzième jour de juillet courant.

L'honorable M. *Bull* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour changer les syndics nommés par le contrat de mariage de *Frédéric James Rastrick*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock*, en connexion avec l'église de *Ecosse*, à vendre certains lots de terre situés dans la dite ville, et qu'ils possèdent à titre de fidéicomis pour la dite congrégation," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour transporter certains terrains aux recteur et marguilliers de l'église *St. James* de *Toronto*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faciliter la repression du mal produit par l'imtempérance dans le *Bas-Canada*."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : "Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires des communes de *Berthier* et de *l'Isle du Pads*."

L'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Lacoste*,
Que les dits amendements soient maintenant agréés.

Après de longs débats,

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été
Ordonné, que les dits bill et amendements soient renvoyés à un comité de toute la
Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la société des
" hommes de loi du *Haut-Canada* à recevoir *Hewitt Bernard* membre de la société et avccat,"
a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills
privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau
" la charte de la banque de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de
" *London*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il
a été

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette chambre à Son Excellence le gouver-
neur-général en date du 21 juin, 1866, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre
devant cette Chambre une copie du dernier rapport des commissaires des chemins à barrières
de la rive nord de *Québec*, indiquant l'état de la caisse de la commission, soit renvoyée au
comité conjoint des deux chambres pour les impressions, dans le but de le faire imprimer
pour l'usage des membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M.
Armand,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 9 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duch. snay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Alexander* ; du conseil municipal du township de *Preston* ; et de *Wm. Clarke* et autres, de *Preston* actionnaires du chemin de fer de *Galt et Guelph*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de madame *Yvonne le Bihan*, supérieure, et autres de l'ordre religieux des ursulines de *Chatham*.

Par l'honorable M. *Malhiot* ; de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de *Charles Mitchell*, du village de *Norval*, dans le comté de *Halton*, et *Isabella* son épouse.

Par l'honorable M. *Prud'homme* ; de *Thos. A. M. Hubert* et autres, du *Coteau St. Pierre*, dans la paroisse de *Montréal*.

Par l'honorable sir *N. F. Belleau* ; des syndics de la commission des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *John Elliot* et un autre, de la ville de *Brantford*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de M. *Sawyer* et autres, du comté d'*Hastings*.

Par l'honorable M. *Foster* ; de *Patrick McCabe* et autres, du township de *Wickham*, dans le comté de *Drummond*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *Wellington*.

Par l'honorable M. *Ross* ; du révérend *Wellington Jeffers*, D.D. et autres, syndics de l'église méthodiste wesleyenne de *Queen Street*, de *Toronto*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les cinquante-septième et cinquante-huitième règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport à la pétition qui vient d'être mentionnée, et qu'un bill pour l'objet demandé dans la dite pétition soit maintenant présenté.

Alors l'honorable M. *Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour soumettre l'église méthodiste wesleyenne et sa propriété, située sur le côté sud de Queen Street, dans la cité de *Toronto*, à la règle du ' Model Deed ' de l'église méthodiste wesleyenne en connexion avec la conférence anglaise, afin de mieux les administrer et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit ' Model Deed. '"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie d'Amidon d'*Edwardsburg* ; de *Philip Carman* et autres, du village des *Iroquois* ; de *Levi Adams* et autres, du township d'*Edwardsburg* ; de *Samuel Caruthers* et autres, du township d'*Augusta* ; et de *James Flinn* et autres, du comté de *Grenville* ; demandant séparément que le blé-d'inde destiné à la fabrication de l'amidon soit admis exempt de droits, et que les droits sur cet article manufacturé soient augmentés.

Du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et *Grenville* ; demandant certains amendements à l'acte concernant les punitions sommaires à l'effet de prélever les frais dans certains cas à même les fonds de comtés.

De *John Williams* et autres, propriétaires de terres dans la septième concession du township d'*Hamilton*, dans le comté de *Northumberland* ; demandant un acte qui autorise une enquête sur leurs réclamations pour perte de terres, et pour indemnité en conséquence.

Du conseil municipal du township de *Wawanosh*, dans le comté de *Huron* ; demandant que le dit township soit divisé en deux municipalités séparées, et appelées respectivement *Wawanosh* Est et Ouest.

De la Faculté Médicale de l'école de médecine de *Kingston* ; demandant que leur allocation annuelle soit continuée et augmentée.

De *J. W. Dunsford* et autres, intéressés dans l'établissement des townships situés dans la profondeur des comtés de *Peterborough* et *Victoria* ; demandant l'incorporation d'une compagnie pour cet objet.

De *John Burnham* et autres de la ville de *Peterborough* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour légaliser le règlement No. 187 de la dite ville, ou pour permettre la réunion du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong* avec celui de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*.

Du conseil municipal du township de *Sidney*, dans le comté de *Hastings* ; demandant un acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de *Belleville* à *Marmora* et pour un octroi gratuit de terres pour lui venir en aide.

D'*Edouard Gingras* et autres, de la cité de *Québec*, actionnaires de la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent* ; demandant qu'il ne soit fait aucun amendement à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

Du conseil municipal des comtés unis de *Huron* et *Bruce* ; demandant que des mesures soient prises pour obliger la compagnie du *Canada*, à remplir les conditions de sa charte, en mettant à l'encan les terres qu'elle possède dans le dit comté, soit à un prix fixe ou au plus haut enchérisseur.

Du conseil municipal du township d'*Arran*; demandant la remise en force de l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et d'*Owen Sound*.

Du conseil municipal du township de *St. Vincent*, dans le comté de *Grey*; demandant un acte pour autoriser la construction, l'extension et l'amélioration du havre à *Meaford*, et pour valider le prélèvement de certaines sommes d'argent pour cet objet.

De *Jacob Chapman* et autres, du township de *Bayham*, dans le comté d'*Elgin*; demandant un acte pour légaliser et valider le règlement No. 116 du dit township.

De *J. Fortier* et autres, de la paroisse de *St. Edouard de Gentilly*; demandant de l'aide pour construire un quai.

De la compagnie du pont international; demandant certains amendements à ses actes d'incorporation.

De *F. W. G. Austin* et autres, de la cité de *Québec*, et de *Jos. St. Laurent* et autres, de la paroisse de *Rimouski*; demandant séparément certains amendements à l'acte des pêcheries.

Du conseil municipal des comtés unis de *Stormont, Dundas et Glengarry*; demandant que les amendements proposés aux lois des écoles communes du *Haut-Canada* ne soient pas adoptés.

De la maison de la Trinité de *Québec*; demandant qu'il ne soit passé aucun acte à l'effet d'autoriser la construction d'un pont tournant sur la rivière *St. Charles*, à la *Pointe-aux-Lèvres*.

De *C. W. Hellens* et autres; de *Wm. Bissell* et autres, de *London*; de *Wm. Trent* et autres, de *New-Market*; et de *J. MacKelcamp* et autres; demandant qu'il soit prélevé des impôts sur les fruits, légumes, plantes et arbres, importés des *Etats-Unis*.

De *Hugh Burgess*, de la cité de *New-York*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*; demandant un acte pour lui accorder un brevet pour une certaine découverte dans la manufacture de la pâte de papier.

De *J. Brown* et autres; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de la *Longue Pointe*."

De *Harriette Margarette Gage*, du township de *Nelson*, dans le comté de *Halton*; demandant un acte pour valider son contrat de mariage, et pour confirmer les avantages qu'il lui confère.

Du conseil municipal du township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*; demandant un acte pour autoriser et établir un certain chemin dans le dit township, et pour d'autres fins.

De *James Archibald* et autres, de *Huntingdon*; de *Philip Luke* et autres, de *Huntingdon*, susdit; de *E. H. Coleman* et autres, de *Belleville*; de *William McAdie* et autres, de *Belleville*, susdit; de *George Glynn* et autres, aussi de *Belleville*; de *Uriah Seymour* et autres, de *Madoc*; de *John Dale* et autres, aussi de *Madoc*; de *Isaac N. Briscoe* et autres, aussi de *Madoc*; et de *George W. Bigelow* et autres, de *Tudor*; demandant séparément un acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de *Belleville* aux régions minérales du comté de *Hastings*, et aussi l'octroi de certaines terres pour leur venir en aide.

De la corporation de la ville de *St. Thomas*, dans le comté d'*Elgin*, demandant un acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer du *Fort-Erié* à *Windsor*.

De la société d'église du diocèse de Québec; demandant un acte pour sanctionner un certain canon ou règlement de la dite société, concernant l'établissement de "chapelries," dans la paroisse de Québec.

De *A. Knight* et autres; demandant un acte d'incorporation pour "le cimetière de "Crystal Lake."

Et du très-révérend *C. F. Cazeau*, vicaire-général, et autres, de la cité de Québec, porteurs de débentures de la commission des chemins à barrières de Québec; demandant qu'il soit pris des mesures afin de mettre la commission en état de remplir ses obligations et que l'acte pour autoriser la construction d'un second pont sur la rivière *St. Charles* ne devienne pas loi.

L'honorable *M. Alexander* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église *St. Paul* de *Woodstock*, à vendre certaines terres rectoriales de l'église *St. Paul*, et pour d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable *M. Armstrong*, il a été

Ordonné que les noms des honorables *MM. Ferrier* et *Ross*, soient ajoutés au comité chargé de s'enquérir et faire rapport s'il est praticable ou non de naviguer avec des navires à vapeur d'outre mer dans cette partie du fleuve *St. Laurent*, en bas des ports du *Bic* et de la *Pointe-aux-Pères*, ou autres places, et de traverser le golfe *St. Laurent*, pour se rendre à ces deux ports ou en sortir durant l'hiver, et aussi quels mouillages ces navires à vapeur trouveraient dans ces ports, et que le quorum du dit comité soit réduit à cinq membres.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes "à cet égard."

Sur motion de l'honorable *M. Flint*, secondé par l'honorable *M. McMaster*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Belleville* et *Marmora*."

Sur motion de l'honorable *M. Flint*, secondé par *M. McMaster*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie de navigation du *St. Laurent*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie canadienne du crédit foncier," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. McMaster*, secondé par l'honorable *M. Currie*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, au moyen de la vapeur."

L'honorable *M. Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable *M. Chaffers*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne, connue sous le nom de ' La caisse d'économie de Notre Dame de Québec.' "

Les dits amendements ayant été alors lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la révision des jugements de distribution par les cours dans le *Bas-Canada* en certains cas. "

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer les syndics nommés par le contrat de mariage de *Frederick James Rastrick*, et pour d'autres fins y mentionnées. " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour faciliter la répression du mal produit par l'intempérance dans le *Bas-Canada*, " a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Sir *N. F. Belleau* et des honorables messieurs *Bossé*, *Letellier de St. Just*, *Ferrier* et *Sanborn* qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires des communes de *Berthier* et de l'*Isle du Pads*, " avec les amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armstrong* du dit comité a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers nouveaux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Les amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte

“ pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l’instruction du procès dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l’honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre dix-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l’érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Armand*, secondé par l’honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les procureurs,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l’honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l’honorable M. *Moore*, secondé par l’honorable M. *Boulton*, La Chambre s’est ajournée.

Mardi, 10 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L’honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McOrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Currie* ; de *T. Stripp* et autres ; de *James Kennedy* et autres ; de *J. W. Guest* et autres, du comté de *Perth* ; de *J. E. Davis* et autres, de *Clinton*, et de *William Logan* et autres, de *Mitchell*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *Calixte Hébert* et autres, de la municipalité d'*Hébertville* ; du révérend *George Beaulieu* et autres, de la paroisse de *St. Fidèle* ; d'*Edouard Gobeil* et autres, de la paroisse de *St. Agnès* ; de *F. Hamel* et autres, de *Murray-Bay*, dans le comté de *Charlevoix* ; et du révérend *George Beaulieu* et autres, du township de *Callières*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; deux pétitions du révérend *L. V. Francœur* et autres, du township de *Wolfestown*, dans le comté de *Wolfe*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *Robert Simpson*, maire, et autres, de *St. Andrews*, dans le comté d'*Argenteuil*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *Samuel Smith Macdonell* et autres, de la ville de *Windsor* et des townships de *Sandwich Est* et *Ouest*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *James Lorenzo Gage*, et *Harriette Margarette Gage*, son épouse, du township de *Nelson*, dans le comté de *Halton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'asile des orphelins de la cité d'*Ottawa* ; demandant une allocation.

De *Frédéric Durand* et autres, de la paroisse de *St. Barthélemy*, dans le comté de *Berthier* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour empêcher la chasse aux canards durant un certain temps de l'année.

De *Vital Tétu* et autres, directeurs de la compagnie d'assurance de *Québec* ; demandant un acte pour prolonger la durée des actes d'incorporation de la dite compagnie de cinquante années, et pour d'autres fins.

De la compagnie d'assurance maritime de *Québec* ; demandant à être autorisée à donner plus d'étendue à ses opérations, en se chargeant des risques dans le cas d'incendie.

De *David McNeill* et autres, du township de *Grenville* ; demandant un acte afin de confirmer l'arpentage du dit township fait durant l'année 1857, par *James Dignan*, arpenteur provincial.

De *W. Shanly* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie d'assurance du *Canada* dite *Union*, contre le feu, les dangers " de la mer et de la navigation intérieure."

Deux pétitions de la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant certains amendements aux lois municipales du *Haut-Canada*, pour autoriser les municipalités à prélever des taxes pour former un fonds de secours en faveur des volontaires ; et aussi demandant l'abrogation de l'acte 29 *Victoria*, chap. 68, légalisant certaines cotisations dans cette cité.

De *Christopher Young, jr*, et autres, du village de *Caledonia* ; demandant qu'il ne soit point accordé de délai ultérieur pour terminer le chemin de fer d'*Hamilton* et *Port Dover*.

De *W. H. Allworth* et un autre, de l'union congrégationnelle du *Canada* ; demandant qu'avenant la confédération des provinces, les principes de liberté religieuse soient maintenus.

De *W. S. S. Rogers* et autres, du township de *Bayham* ; et du conseil municipal du dit township de *Bayham* ; demandant séparément que l'acte pour légaliser le règlement No. 116, du dit township, accordant un prêt à la compagnie du chemin de fer de *Bayham, Richmond et Port Burwell*, ne devienne pas loi.

Et de *George K. Foster* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de " La compagnie hydraulique et manufacturière."

L'honorable Orateur a présenté à la chambre un rapport de la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa et Prescott*, à venir jusqu'au 31 décembre 1865.

Et aussi un rapport de la caisse d'économie de Notre-Dame de *Québec* pour l'année finissant le 31 mai, 1866.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills-privés a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
10 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui a été donné est suffisant, savoir : d'*Edouard Bourassa* et autres, des townships d'*Inverness* et *Halifax*, demandant que les dits townships soient érigés en municipalités séparées ; du très-révérénd *Benjamin Cronyn*, lord évêque de *Huron*, et autres, de *Woodstock*, demandant un acte pour autoriser la vente ou autre disposition de certaines terres rectoriales à *Woodstock* ; de Sa Grandeur le très-révérénd *Edward John Horan*, évêque catholique romain de *Kingston*, demandant un acte pour incorporer la société ecclésiastique de *St. John* ; de *Samuel Waller Chapman*, ci-devant de *Castle Mitchell, Kildare, Irlande*, maintenant de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour l'autoriser à exercer comme avocat, solliciteur et procureur dans toutes les cours du *Bas-Canada* ; de la corporation de la cité de *Montréal*, demandant certains amendements à ses actes d'incorporation ; du conseil municipal du township de *Wawanosh*, dans le comté de *Huron*, demandant que le dit township soit divisé en deux municipalités, sous les noms de *Wawanosh Est* et *Ouest* ; de *Jacob Chapman* et autres, du township de *Bayham*, dans le comté d'*Elgin*, demandant un acte pour déclarer valide et légal le règlement No. 116, du dit township ; de la compagnie du pont international, demandant certains amendements à ses actes d'incorporation ; de *Harriette Margarette Gage*, du township de *Nelson*, dans le comté de *Halton*, demandant un acte pour déclarer et régler la constitution de son contrat de mariage et pour confirmer les avantages qu'il lui confère ; de *James Archibald* et autres, de *Huntingdon* ; de *Philip Luke* et autres, de *Huntingdon* ; de *E. H. Coleman* et autres, de *Belleville* ; de *William McAdie* et autres, de *Belleville* ; de *George Glynn* et autres, de *Belleville* ; de *Uriah Seymour* et autres, de *Madoc* ; de *John Dale* et autres, de *Madoc*, dans le comté de *Hastings* ; de *Jacob N. Briscoe* et autres, de *Madoc* ; de *George W. Bigelow* et autres, de *Tudor* ; demandant séparément un acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de *Belleville* aux régions minérales du comté de *Hastings*, et aussi l'octroi de certaines terres pour leur venir en aide ; de la société d'église du diocèse de *Québec*, demandant un acte pour sanctionner un certain canon ou règlement de la dite société, concernant l'établissement de "*chapeltries*," dans la paroisse de *Québec*.

Votre comité a examiné la pétition de *A. Knight* et autres, demandant un acte d'incorporation pour le cimetière de "*Crystal Lake*," et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis ; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^e règle, par rapport

à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir: de *Jacques Plinguet* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de "l'Institut-Canadien des Artisans de *Montréal*," et de *John Rogers* de la cité de *Québec*, capitaine de vaisseaux; demandant un acte de naturalisation, comme sujet anglais, et a constaté que ces pétitions ne sont pas de nature à requérir la publication d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 15 ultimo, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre un état détaillé de toutes les dépenses encourues jusqu'à ce jour, pour la construction des édifices du parlement et des bureaux publics en la ville d'*Ottawa*; aussi, un état des sommes requises pour terminer les dits édifices et compléter leur ameublement et le coût probable du nivellement et embellissement des terrains en dépendant; et aussi, un état du montant nécessaire chaque année, pour l'entretien des dits édifices, tant pour le chauffage, l'éclairage, le salaire des employés et autres dépenses nécessaires pour le service des édifices.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Bossé*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, que la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général qui vient d'être mentionnée, soit renvoyée au comité conjoint des deux Chambres sur les impressions.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

Qu'un comité spécial soit nommé pour prendre en considération les lois municipales et de cotisations du *Haut-Canada*, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Burnham, Christie, Vidal, Reesor, Blake, Currie, Allan, McCreagh, Flint* et du moteur, et qu'il soit chargé de faire rapport par bill ou autrement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bill privés, et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la société des hommes de loi du *Haut-Canada* à admettre *Hewitt Bernard* comme membre de la société et avocat," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions de la Législature a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
10 juillet, 1866.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les sujet des impressions de la législature a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents auxquels se réfèrent les motions pour impression, qui suivent :

Par l'honorable M. *Bossé*—Réponse à une adresse ; dernier rapport des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*.—Le comité recommande de faire imprimer ce document.

Par M. *Mackenzie*—Rapport annuel du bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour l'année 1865.—Le comité recommande de faire imprimer ce rapport sous la même forme et au même nombre que l'année dernière.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Guévremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Panet*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des délibérations des commissaires du havre de *Montréal*, à leur assemblée du 18 janvier, 1866.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard."

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Belleville* et *Marmora*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne, connue sous le nom de la caisse d'économie de Notre-Dame de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires des communes de *Berthier* et de *l'Île du Pads*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété, située sur le côté sud de *Queen Street*, dans la cité de *Toronto*, à la règle du ' *Model Deed*' de l'église méthodiste wesléyenne en connexion

“ avec la conférence anglaise, afin de mieux les administrer et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit ‘ *Model Deed*, ’ a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. *Ferrier*, secondé par l’honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu’elle a rapport à ce bill.

Laquelle dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée, et il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés:

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l’instruction du procès dans le *Haut-Canada*.”

Sur motion de l’honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l’honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné qu’il soit remis à demain.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé “ Acte pour amender le chapitre dix-huitième des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l’érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières,—et les assemblées de Fabrique.”

Sur motion de l’honorable M. *Armand*, secondé par l’honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, qu’il soit remis à jeudi prochain.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les Procureurs.”

Sur motion de l’honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l’honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu’il soit remis à demain.

L’honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l’honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l’honorable M. *Macpherson*,

La Chambre s’est ajournée.

Mercredi, 11 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Alkins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letelher de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Alexander* ; du conseil municipal du comté d'*Oxford*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; de *James Saurin McMurray* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *L. Benwell* et autres, du village de *Springfield*, et de *William J. White* et autres, de la ville de *St. Thomas*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; du conseil municipal du township d'*Eramosa*, et de la corporation de la ville de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de l'Institut Canadien-Français de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township de *Preston* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte affectant la compagnie du chemin de fer de *Galt* et *Guelph*, si ce n'est du plein consentement des actionnaires de la dite compagnie.

De *William Clarke* et autres, du dit township de *Preston*, actionnaires du chemin de fer de *Galt* et *Guelph* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte de nature à porter atteinte aux droits qu'ils ont par la loi et l'équité dans le dit chemin.

De madame *Yvonne Le Bilan*, supérieure, et autres, de l'ordre religieux des Ursulines de *Chatham* ; demandant à être incorporés sous le nom de " l'Académie des Ursulines de *Chatham*."

De la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice* ; demandant une prolongation de délai pour construire le dit chemin.

De *Charles Mitchell* et *Isabella*, son épouse, du village de *Norval*, dans le comté d'*Halton* ; demandant un acte afin de les autoriser à vendre certaines terres, et à placer le produit de la vente pour le bénéfice de toutes les parties intéressées.

De *Thos. A. M. Hubert* et autres, du *Coteau St Pierre* ; demandant que des mesures soient prises pour améliorer et curer le cours d'eau connu sous le nom de *Petit Lac St. Pierre*.

Des syndics de la commission des chemins à barrières de la rive nord de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser la construction d'un nouveau pont sur la rivière *St. Charles*, à la *Pointe-aux-Lièvres*.

De *John Elliot* et autres, de la ville de *Brantford* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour légaliser certaines conventions entre les compagnies du grand Tronc et de *Buffalo* et du *Lac Huron*, à moins qu'il ne soit pourvu au paiement des dettes dues par cette dernière compagnie à la ville de *Brantford*.

De *M. Sawyer* et autres, du comté d'*Hastings* ; demandant un octroi de terres pour aider à la construction d'un chemin de fer de *Belleville* aux régions minérales de *Hastings Nord*.

De *Patrick McCabe* et autres, du township de *Wickham*, dans le comté de *Drummond* ; demandant que le dit township ne soit pas divisé en deux municipalités séparées.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Wellington* ; demandant un acte pour légaliser un certain règlement du dit comté qui accorde un bonus à la compagnie du chemin de fer de *Wellington, Grey* et *Bruce* ; et aussi demandant que toute règle de cette Chambre qui peut avoir quelque effet sur sa passation soit suspendue.

Et du révérend *Wellington Jeffers, D. D.* et autres, syndics de l'église méthodiste wesléyenne de *Queen Street* de *Toronto* ; demandant un acte pour transporter certaines propriétés aux dits syndics, conformément aux statuts qui ont rapport à la propriété des sociétés religieuses, et suivant la règle du "Model Deed" de la dite église méthodiste wesléyenne.

L'honorable *M. Boulton*, du comité spécial auquel ont été renvoyés les rapports des divers shérifs du *Haut-Canada* a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ DU CONSEIL LÉGISLATIF,

11 juillet, 1866

Le comité auquel ont été renvoyés les états des différents shérifs du *Haut-Canada*, faits en conformité d'adresses votées par cette Chambre à la dernière session, relativement à la commission de tant par louis perçue par eux sur les saisies-exécutions, qui n'ont pas été suivies de vente, et aux frais d'annonces de ventes de terres pour taxes, a l'honneur de présenter son rapport.

Votre comité a examiné les dits états relatifs à la dite commission de tant par louis, et il est très surpris de voir que les shérifs ont exigé, en violation manifeste des dispositions de l'acte de procédure du droit commun, et des décisions des juges des cours supérieures, une commission de cette nature sur les saisies-exécutions qui n'ont pas été suivies de vente. Votre comité ne peut s'empêcher de condamner dans les termes les plus énergiques, cette conduite des shérifs, surtout après ce qui a été fait dans cette Chambre, à la dernière session, et d'exprimer l'opinion unanime que tout shérif qui continuera, par cette pratique, à violer la loi, devrait être destitué de sa charge. Votre comité regarde cette charge comme très honorable et très lucrative. Elle doit être remplie avec la plus stricte intégrité, et nul officier public ne doit être soupçonné d'exiger du pauvre et du malheureux des honoraires que n'autorise pas la loi ; et votre comité pense qu'il est du devoir des deux bran-

ches de la législature de rechercher les abus qui se commettent, et d'en empêcher, s'il est possible, la continuation.

Bien qu'il soit défendu aux shérifs d'après les dispositions de l'acte de procédure du droit commun, de recevoir de commission sur les saisies-exécutions non suivies de vente, on a laissé avec raison aux juges le pouvoir discrétionnaire d'accorder au shérif des honoraires additionnels dans les cas où le shérif démontre à la cour ou aux juges qu'il a eu beaucoup plus de besogne que d'ordinaire et qu'il est fondé en conséquence à réclamer une plus forte rémunération. Toutefois dans ces cas, les juges ne subissent point l'influence des shérifs, et tout en rendant justice à ces fonctionnaires, ils n'oublient point non plus le pauvre malheureux débiteur.

Il semble que les shérifs, en continuant à exiger une commission, sans y avoir droit, veulent refuser de soumettre aux juges leurs réclamations, pour besogne ou services extras, comme s'ils craignaient de ne pas obtenir justice.

Votre comité est convaincu que dans tous les cas où l'on s'est adressé à eux, les juges n'ont pas manqué d'accorder, en tant qu'ils ont pu le faire, une rémunération raisonnable aux fonctionnaires de la cour. Comme exemple, on peut citer le fait que les juges sur une demande de \$6,000 pour commission, faite par le shérif du comté de *Wentworth*, ont accordé \$3,000 en sus des honoraires ordinaires; somme, sans doute, amplement suffisante pour le dédommager de toute besogne ou service extraordinaire.

Votre comité annexe à son présent rapport une cédule indiquant le montant des commissions perçues sur exécutions non suivies de vente pendant l'année dernière, et aussi le montant reçu pour annonces de ventes de terres pour taxes. Votre comité a trouvé que ces frais d'annonces sont très élevés et ne paraissent pas être calculés d'après la règle suivie par les imprimeurs, qui est de faire payer tant de la ligne, ou d'après le nombre de mots.

Votre comité considère que la pratique généralement suivie par les shérifs de faire payer un pourcentage sur le montant dû par chaque lot ou morceau de terre, est préjudiciable et oppressive à l'égard de ceux qui ont malheureusement le plus de taxes à payer. On obvierra, en toute probabilité, à cet abus, pour l'avenir, dans le nouvel acte de cotisation présenté à l'autre branche de la législature. Votre comité a vu avec beaucoup de surprise que les shérifs, dont les états ne sont pas mentionnés dans la cédule annexée, n'ont pas jugé à propos de se conformer aux adresses de cette Chambre, et ont entièrement méconnu son autorité.

Le tout respectueusement soumis.

G. S. BOULTON,
Président.

CEDULE des états des shérifs pour commission de tant par louis sur saisies-exécutions non suivies de vente, et pour coût d'annonces de ventes de terres pour taxes.

Nom du shérif.	Comté.	Commission de tant par louis sur exécutions.	Coût d'annonces de ventes de terres pour taxes.
		\$ cts.	\$ cts.
Colin Munro	Elgin	74 55	664 99
Joseph Maughan.....	Grey	30 26	196 34
J. MacDonald.....	Huron et Bruce	349 62
James Flintoft.....	Lambton.....	384 09	0 73
R. N. Waddell.....	Northumberland et Durham.....	797 63	590 23
Nelson G. Reynolds.....	Ontario	309 82	21 66
Jas. Hall	Peterboro'	161 05	83 80
B. Moderwell	Perth.....	154 30	23 24
B. W. Smith.....	Simcoe	186 50
Neil McDougall	Victoria	1009 56
Robt. Hobson.....	Welland.....	309 00	pas de ventes.
E. Cartwright Thomas.....	Wentworth.....	491 11	65 48
Simon Fraser.....	Carleton.....	916 70	pas de ventes.
John McEwan	Essex	149 86	\$1.39 par lot.
R. Martin.....	Haldimand.....	29 60	32 49
Oliver Thatford Pruyt	Lennox et Addington.....	86 42	pas de ventes.
Andrew Ross	Oxford	299 20	941 12
Henry J. Thorp	Prince Edouard.....	688 82	36 15
Geo. Davidson.....	Waterloo.....	42 30	116 10
G. C. McKindsey.....	Haltou	pas de rapp't	pas de ventes.
G. Taylor	Hastings	do	par lot, 54½c.
Charles Dickenson.....	Leeds et Grenville.....	pas de ventes.
J. A. Woodruff.....	Lincoln.....	do
J. Thompson	Lanark et Renfrew.....	231 30
Wm. Glass	Middlesex	512 39
E. S. Deedes	Norfolk	163 52
C. P. Treadwell.....	Prescott et Russell.....	58 30	200 53
D. E. McIntyre.....	Stormont.....	pas de ventes.
J. Geo. Grange.....	Wellington.....	do
F. W. Jarvis	York et Peel.....	do

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport aux bills suivants, renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir :

“ Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de *Québec*.”

“ Acte pour incorporer la banque de *London*.”

“ Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie canadienne du crédit foncier.”

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé : “ Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété, situées sur le côté sud de Queen Street, dans la cité de *Toronto*, à la règle du “ *Model Deed* ” de l'église méthodiste wesléyenne en connexion avec la conférence

“ anglaise, afin de mieux les administrer et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit ‘Model Deed.’ ”

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la société des hommes de loi du *Haut-Canada* à admettre *Hewitt Bernard* comme membre de la société et avocat, ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*, ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'Eglise *St. Paul* de *Woodstock* à vendre certaines terres rectoriales de l'Eglise *St. Paul*, et pour d'autres fins. ”

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à la révision des jugements de distribution par les cours dans le *Bas-Canada* en certains cas. ”

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard. ”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant regu, et le dit amendement ayant été alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l'instruction du procès dans le *Haut-Canada*. ”

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les procureurs."

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
11 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : les pétitions du conseil municipal du township de *Saint Vincent*, comté de *Grey*, demandant un acte à l'effet d'autoriser la construction, l'agrandissement et l'amélioration du havre à *Meaford*, et de déclarer valable le prélèvement de certaines sommes d'argent pour cet objet; de *Hugh Burgess*, de la cité de *New-York, Etats-Unis*, demandant un acte qui l'autorise à prendre brevet pour la découverte d'un procédé de fabrication de pâte de papier; de *Vital Tétu* et autres, directeurs de la compagnie d'assurance contre l'incendie, de *Québec*, demandant un acte pour prolonger la durée des actes d'incorporation de la compagnie, de cinquante années, et pour amender les dits actes; de *W. Shanly* et autres, de la cité de *Montréal* et autres lieux, demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie d'assurance du *Canada* dite *Union*, contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure;" et de la corporation de la cité de *Toronto*, demandant la révocation de l'acte chap. 68, 29 *Victoria*, qui confirme certaines cotisations en la dite cité.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'acte pour valider certaines cotisations en la cité de *Toronto*, et pour autoriser la dite cité à recouvrer les taxes établies et imposées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le Club de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois:

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant l'association de la bibliothèque de commerce de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics de l'église *St.-Paul, Montréal*, à vendre certains immeubles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour diviser le township de *Wawanosh* en deux municipalités distinctes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour ratifier le testament de feu *Robert Jackson*, du township de *Scarborough*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer le collège de *Saint Jérôme*, en la ville de *Berlin*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour annexer une partie du township d'*Aylmer* à la paroisse de *St. Vital* de *Lambton*, dans le comté de *Beauce*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour annexer une partie du township de *Broughton* à la paroisse de *St. Frédéric*, dans le comté de *Beauce*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 12 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letérier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchessnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan* ; de la compagnie du chemin de fer urbain de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la société d'agriculture du Riding Nord du comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; du conseil municipal du township de *Pustinch*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; du révérend *William Bettridge*, recteur, et autres, marguilliers de l'église *St. Paul, Woodstock*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du conseil municipal du township de *McGillivray*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *John R. Dickson*, de *Kingston*, et du révérend *John A. Muloch*, bénéficiaire, et autres, marguilliers de l'église *St. Paul*, dans la cité de *Kingston*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *T. Stripp* et autres ; de *James Kennedy* et autres ; de *J. W. Guest* et autres, du comté de *Perth* ; de *J. E. Davis* et autres, de *Clinton* ; et de *William Logan* et autres, de *Mitchell* ; demandant séparément que des droits soient imposés sur les fruits, les végétaux, les plantes et les arbres importés des *Etats-Unis*.

De *Calixte Hébert* et autres, de la municipalité d'*Hébertville* ; demandant de l'aide pour compléter le chemin *Kénogami*, et pour ouvrir le chemin *Alma*.

Du révérend *George Beauhieu* et autres, de la paroisse de *St. Fiddle*, dans le comté

de *Charlevoix*; d'*Ed. Gobeil* et autres, de la paroisse de *St. Agnès*; et de *F. Homel* et autres, de *Murray-Bay*; demandant séparément que certains règlements établis par l'acte des pêcheries de 1865, ne soient pas mis en force.

Du révérend *George Beaulieu* et autres, du township de *Callières*; demandant de l'aide pour la construction d'un chemin de la *Baie des Roches* jusqu'au *Saguenay*.

Deux pétitions du révérend *L. N. Francoeur* et autres, du township de *Wolfestown*, dans le comté de *Wolfe*; demandant que le dit township soit détaché du dit comté de *Wolfe*, et annexé au comté de *Mégantic*; et aussi demandant de l'aide pour certains chemins dans le dit township.

De *Robert Simpson*, maire, et autres, de *St. Andrews*, dans le comté d'*Argenteuil*; demandant l'enlèvement des obstructions à la navigation de la rivière du Nord aux "rapides *Johnston*" en bas du village de *St. Andrews*.

De *Samuel Smith Macdonell* et autres, de la ville de *Windsor*, et des townships de *Sandwich Est* et *Ouest*; demandant à être incorporés sous le nom de "la compagnie des bateaux traversiers de *Windsor*."

Et de *James Lorenzo Gage* et son épouse, du township de *Nelson*, comté de *Halton*; demandant un acte pour déclarer et fixer le sens du contrat de mariage de *Harriette M. Gage*, et pour d'autres fins.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un état des affaires de la Caisse de Bienfaisance de la société de *Tempérance*, section *St. Jacques*, de *Montréal*, du 15 avril 1864 au 1er juin 1866.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
12 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : les pétitions, de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation du *St. Laurent*, demandant la prolongation du délai qui lui a été donné pour terminer le dit chemin de fer; de *Charles Mitchell*, du village de *Norval*, comté d'*Halton*, et d'*Isabella*, sa femme, demandant un acte à l'effet d'autoriser la vente de certaines terres et d'appliquer le prix de vente pour le bénéfice des parties intéressées; et de madame de *St. Ours* et autres, du village de *St. Ours*, demandant que le dit village soit incorporé comme ville.

Votre comité a examiné aussi la pétition de *J. Brown* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la "Compagnie de la *Longue-Pointe*," et a trouvé l'avis suffisant, sauf en un point; c'est qu'il n'y est pas fait mention de l'intention que les intéressés ont de demander le pouvoir de construire un canal à travers la *Longue-Pointe*, et de percevoir des droits de péage sur les navires passant par ce canal.

Votre comité a examiné aussi la pétition de Madame *Yvonne LeBihan*, Supérieure, et autres, de l'ordre religieux des ursulines de *Chatham*, demandant à être incorporées sous le nom de "Académie des Ursulines de *Chatham*," et a constaté que cette pétition n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie canadienne du crédit foncier," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement ayant été alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et ledit amendement ayant été alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte au bill pour incorporer la compagnie de la *Longue-Pointe*.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes actuellement entre les mains des différents shérifs ou protonotaires pour le *Bas-Canada*, en leur qualité officielle, dans la forme suivante :—

District judiciaire.	Nom du shérif ou protonotaire.	Nom des parties dans chaque cause.	Date.	Montant du dépôt.	Nom de la personne à laquelle cette somme est due.	Raisons qui ont empêché de faire remise de cette somme.	Dans quelle banque est déposée cette somme et à quel taux d'intérêt.	Remarques.
				\$ cts.				

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

L'honorable M. *McOrea* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie des Ursulines de *Chatham*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Guvremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Panet*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des dépenses encourues par la maison de la Trinité de *Montréal* pour le placement et l'enlèvement des bouées, dans les années 1865 et 1866, indiquant le montant payé à chacun des propriétaires de barges ou autres bâtiments employés, le nombre de jours qu'ils ont été employés, le prix payé par jour pour chaque bâtiment.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre dix-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, — et les assemblées de fabrique."

L'honorable M. *Armand*, a proposé, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir *N. F. Belleau* et des honorables Messieurs *Malhiot, Bureau, Bossé, Letellier de St. Just, Olivier* et *Armand*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'Eglise *St. Paul* de *Woodstock* à vendre certaines terres rectoriales de l'Eglise *St. Paul* et pour d'autres fins."

L'honorable M. *Alexander* a proposé, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l'instruction du procès dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Fergusson Blair, Dickson, Allan, Currie* et *McCrea*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les procureurs," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité spécial qui vient d'être mentionné, lequel s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant l'association de la bibliothèque de commerce de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser les syndics de

“ l'église *St Paul, Montréal*, à vendre certains immeubles,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à demain à onze heures avant-midi, et que lorsqu'elle s'ajournera demain, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour diviser le township de “ *Wawanosh* en deux municipalités distinctes,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour ratifier le testament de “ feu *Robert Jackson*, du township de *Scarborough*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer le collège de “ *St. Jérôme*, en la ville de *Berlin*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour annexer une partie du “ township d'*Aylmer* à la paroisse de *St. Vital de Lambton*, dans le comté de *Beauce*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour annexer une partie du “ township de *Broughton* à la paroisse de *St. Frédéric*, dans le comté de *Beauce*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à onze heures avant-midi.

Vendredi, 13 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Sanborn* ; du conseil municipal du township de *Compton*.

Par l'honorable M. *Lacoste* ; de *Pierre René Chevalier*, et un autre, de la ville de *Sorel*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Joseph Robinson Baroden*, de la cité de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la société de la réformation du dimanche de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de la corporation de la ville de *Peterborough*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du comté d'*Oxford* ; demandant un acte pour légaliser certaines cotisations.

De *James Saurin McMurray* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte pour expliquer et corriger des erreurs dans un acte de vente consenti par *Alexander Dixon* à *William Montague Westmacott*, et pour confirmer cet acte de vente, et pour d'autres fins.

De *L. Benwell* et autres, du village de *Springfield*, et de *William J. White* et autres, de la ville de *St. Thomas* ; demandant un acte à l'effet d'autoriser la construction d'un chemin de fer de *Fort Erié* à *Windsor*.

Du conseil municipal du township d'*Eramosa* ; demandant que l'acte pour légaliser un certain règlement du comté de *Wellington*, qui accorde un bonus à la compagnie du chemin de fer de *Wellington*, *Bruce* et *Grey*, ne devienne pas loi.

De la corporation de la ville de *Guelph* ; demandant certains amendements aux lois de cotisation du *Haut-Canada*.

Et de l'institut canadien français de la cité d'*Ottawa* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Chicoutimi*, pour l'année 1865.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Armand* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre dix-huit des statuts refon-
" dus pour le *Bas-Canada*, concernant l'érection et la division des paroisses, la construction
" et la réparation des églises, presbytères et cimetières,—et les assemblées de fabrique," a
fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à
la Chambre avec deux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra
bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors
lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 23—Retranchez "clerc ou greffier," et insérez "secrétaire," et après
"considérée," insérez "*primâ facie*."

Les dits amendements ayant été alors lus deux fois, et la question de concours étant
mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duches-
nay*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre
que le Conseil Législatif a passé ce bill avec deux amendements, auxquels il demande le
concourse de l'Assemblée.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé :
" Acte pour faciliter la répression du mal produit par l'intempérance dans le *Bas-Canada*,"
a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à
la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien
le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement ayant été alors lu
deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en
comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un nouvel
amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit nouvel amendement ayant été
alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été
agréé.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre

que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
13 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition du révérend *L. N. Francoeur*, et autres du township de *Wolfestown*, comté de *Wolfe*, demandant la séparation du dit township du comté de *Wolfe*, et sa réunion au comté de *Mégantic*, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Samuel Smith Macdonell* et autres, de la ville de *Windsor* et du township de *Sandwich-est* et de *Sandwich-ouest*; demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie des bateaux traversiers de *Windsor*" et a constaté que l'avis n'en a pas été publié pendant l'espace de temps voulu par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte passé en la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante neuf, et intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement ayant été alors lu deux fois par le greffier et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Bossé* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

Que le comité des ordres permanents et des bills privés soit chargé de faire rapport à la Chambre si les honoraires payés au greffier du Conseil Législatif, lors de la seconde lecture du bill passé dans la dernière session et intitulé: "Acte pour autoriser les curés et marguilliers de "l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de *Québec* à emprunter une certaine "somme d'argent en affectant à sa sûreté les biens de la dite fabrique," devraient être remis par cet officier aux promoteurs du dit bill, les dits honoraires ayant été payés par erreur.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armand*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant

Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de l'annonce de la vente aux enchères des moulins à scie d'*Etchemin*, en septembre, 1856 ; des conditions et réserves faites à la vente publique des dits moulins ; de l'acte ou confirmation de la dite vente à *Henry Atkinson*, adjudicataire ; aussi copie de la demande faite par la municipalité de *St. Romuald d'Etchemin* de la grève réservée à la dite vente pour des fins publiques de toutes autres demandes pour la dite grève ; de toutes les requêtes, lettres et affidavits produits à l'appui de ces différentes demandes ; de toutes les lettres écrites au gouvernement par *Henry Atkinson*, pour demander à changer la dite grève contre une autre ; des différents rapports de *Félix Fortier*, agent de la seigneurie de *Lauzon* sur ces différentes demandes ; des ordres en conseil sur icelles ; des requêtes ou appels à Son Excellence contre la décision du commissaire des terres de la couronne ; de la décision finalement adoptée sur toute cette affaire ; un état des sommes restant encore dues sur le prix des dits moulins ; enfin copie de tous les documents qui se rattachent à cette affaire.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie canadienne du crédit foncier, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de *Québec*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur les réponses aux adresses du Conseil Législatif, demandant des renseignements sur le montant des commissions de tant par louis reçues par les shérifs dans le *Haut-Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " : Acte à l'effet d'abroger l'acte pour " valider certaines cotisations en la cité de *Toronto* et pour autoriser la dite cité à recouvrer les taxes établies et imposées, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé " : Acte pour incorporer le " Club de " *Montréal*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie des Ursulines de *Chatham*. "

Sur motion de l'honorable M. *McCrae*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre 128 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé: 'Acte concernant l'administration de la justice dans les territoires non organisés.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Bennett*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

Lundi, 16 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrae,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de la corporation du village d'*Orangeville*—de *Thos. Jackson* et autres, du dit village d'*Orangeville*, et de *Charles Gillespie* et autres, du township d'*Amaranth*, dans le comté de *Wellington*.

Par l'honorable M. *Price* ; deux pétitions du révérend *J. Laberge* et autres, de la paroisse de l'*Ancienne Lorette* ; du révérend *Henry Roe*, titulaire et autres marguilliers de la chapelle *St. Matthews, Québec* ; et du révérend M. *M. Fothergill*, ministre et autres, marguilliers de la chapelle *St. Peter, Québec*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de la société d'histoire naturelle de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *John Elliott* et autres, de la ville de *Brantford*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du township de *Howard*, dans le comté de *Kent*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer urbain de *Toronto* ; demandant un acte pour autoriser la vente du dit chemin, et pour d'autres fins.

De la société d'agriculture du *Riding* nord du comté de *Simcoe* ; demandant la passation de l'acte pour pourvoir à l'encouragement de l'agriculture, des arts et manufactures.

Du conseil municipal du township de *Puslinch* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour légaliser un certain règlement du comté de *Wellington*, qui accorde un bonus à la compagnie du chemin de fer de *Wellington*, *Bruce* et *Grey*.

Du révérend *William Bettridge*, recteur et autres, marguilliers de l'église *St. Paul Woodstock* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte à l'effet d'autoriser la vente des terres rectoriales dans la province.

Du conseil municipal du township de *McGillivray* ; demandant que les amendements aux lois des écoles communes du Haut-Canada ne soient pas adoptés.

De *John R. Dickson*, de *Kingston* ; demandant que l'école de médecine à *Kingston* maintenant en connexion avec le *Queen's College* soit constituée en corporation indépendante sous le nom des "Médecins et chirurgiens de *Queen's College*."

Et du révérend *John A. Muloch*, bénéficiaire, et autres, marguilliers de l'église *St. Paul*, dans la cité de *Kingston* ; demandant la passation de l'acte à l'effet d'autoriser la vente des terres rectoriales dans la province.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *London*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Atkins* du comité nommé pour prendre en considération les lois municipales et de cotisations du *Haut-Canada* a présenté son premier rapport, comme suit :

Le comité recommande que son *quorum* soit réduit à cinq membres.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Price*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faciliter les transactions des syndics des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et qu'il était prouvé à la satisfaction du dit comité qu'une cour de justice de juridiction compétente, a déjà prononcé sur le sujet du dit bill, et le comité recommande en conséquence qu'il ne soit pas procédé ultérieurement sur le dit bill.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés ; et aussi pour présenter des bills privés au Conseil Législatif soit prolongé jusqu'au sixième jour d'août prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faciliter la décision des causes pendantes devant la cour du banc de la Reine, et la cour supérieure pour le *Bas-Canada*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour exonérer les membres du gouvernement et autres y concernés, d'avoir, pour cause inévitable, enfreint les dispositions de l'acte d'audition ; par suite de la nécessité de maintenir un nombre considérable de miliciens en service actif sur la frontière, dans les années " mil huit cent soixante-et-cinq et mil huit cent soixante-et-six," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne de caoutchouc de *Montreal*, autrement appelée " *The Canadian Rubber Company of Montreal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant le curé de la paroisse de *Notre-Dame de Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-sept et vingt-huit *Victoria*, chapitre soixante-et-onze, intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité d'*Hamilton*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte

“ pour amender le chapitre trente-quatre des statuts refondus du *Canada*, concernant les “ patentes ou brevets d’invention,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l’honorable Sir N. F. *Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte concernant l’audition des causes dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l’honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à la révision des jugements de distribution par les cours dans le *Bas-Canada* en certains cas.

Sur motion de l’honorable M. Bureau, secondé par l’honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L’ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur les réponses aux adresses du Conseil Législatif, demandant des renseignements sur le montant des commissions de tant par louis reçues par les shérifs dans le *Haut-Canada*.

Sur motion de l’honorable M. *Boulton*, secondé par l’honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu’il soit remis à demain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer l’académie des Ursulines de *Chatham*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. *McCrea* secondé par l’honorable M. *Sanborn* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés:

Alors, sur motion de l’honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l’honorable M. *Bull*.

La Chambre s’est ajournée.

Mardi, 17 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Flut,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>G'ngras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Bull* ; du conseil municipal du comté d'*Essex*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du révérend *Francis W. Dodd*, titulaire, et autres, marguilliers de l'église *St. John*, dans le township de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *W. Rhodes* et autres, actionnaires de la banque du *Haut-Canada*, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *Osborn Batchelder* et autres, de *Clifton*.

Par l'honorable M. *Skead* ; deux pétitions de *Charles Cooper Henderson* et autres, du comté de *Middlesex* et autres endroits, en *Angleterre* ; et de la compagnie du chemin de fer du *Canada central*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township de *Compton* ; demandant le paiement de certains intérêts dus à la dite municipalité, et pour d'autres fins.

De *Pierre René Chevalier* et un autre, de la ville de *Sorel* ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite ville.

De la société de la réformation du dimanche de *Kingston* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire mieux observer le dimanche sur les canaux de la province.

Et de la corporation de la ville de *Peterborough* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour permettre à la compagnie de chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton* de continuer le dit chemin en passant sur certains terrains et dans certaines rues de la dite ville.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les personnes en état d'arrestation accusées de haute trahison ou de félonie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé ; " Acte pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation (*Court of Impeachment*) du Haut-Canada.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé ; " Acte pour amender la loi concernant la nomination de recorders dans le Haut-Canada.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

17 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir :—les pétitions de *James Saurin McMurray* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte pour expliquer et rectifier les erreurs de certains actes translatifs de propriété consentis par *Alexander Dixon* à *William Montague Westmacott* et pour confirmer la vente faite par les dits actes et pour d'autres fins ; de la compagnie du chemin de fer urbain de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser la vente du dit chemin de fer et pour d'autres fins ; de *John R. Dickson*, de *Kingston*, demandant que l'école de médecine, à *Kingston*, aujourd'hui en connexion avec le *Queen's College*, soit constituée en corporation indépendante sous le nom de " Les médecins et chirurgiens de *Queen's College*."

Votre comité a examiné aussi la pétition du Dr. *P. St. Jean*, président de l'institut canadien-français de la cité d'*Ottawa*, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de l'institut, et s'est assuré que cette pétition n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé ; " Acte pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer des rues de *Toronto*, et pour d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que l'on imprime pour l'usage des membres la pétition d'*Ed. Boudreau*, M.D. et 500 autres, des paroisses de la *Baie St. Paul*, *St. Urbain*, *St. François*, *Ile-aux-Coudres*, *Eboulements*, *St. Irénée*, *Murray-Bay*, *St. Agnès* et *St. Fidèle*, dans le comté de *Charlevoix* ; demandant de l'aide pour la construction d'un débarcadère à la *Baie St. Paul*, *St. François* et *St. Irénée*, et une subvention pour l'établissement d'un service hebdomadaire de vaisseaux-à-vapeur, de *Québec*, le long de la rive nord du *St. Laurent*, jusqu'au *Saguénay*, durant la saison de la navigation.

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a

été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer le collège de *St. Jérôme*, en la ville de "*Berlin*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour annexer une partie du township d'*Aylmer* à la "paroisse de *St. Vital de Lambton*, dans le comté de *Beauce*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer le club de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété, située sur le côté sud de *Queen Street*, dans la cité de *Toronto*, à la règle du *Model Deed* de l'église méthodiste wesléyenne en connexion avec la conférence anglaise, afin de mieux les administrer et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit *Model Deed*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents, et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant l'association de la Bibliothèque de commerce de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser les syndics de l'église *St. Paul, Mont-réal*, à vendre certains immeubles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour ratifier le testament de feu *Robert Jackson*, du township de *Scarborough*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir " un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, " au moyen de la vapeur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Que les dits amendements soient maintenant lus la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion; elle a été résolue dans l'affirmative, et

Les dits amendements, ayant été lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Le dit bill a été de nouveau amendé comme suit :

Page 1, ligne 15—Après " à propos " insérez : " et sur la preuve que l'honorable *Philip H. Moore* représente l'inventeur originaire."

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Cham-

bre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre dix-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, " concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, " presbytères et cimetières,—et les assemblées de Fabrique," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser la fusion de la société d'épargne des comtés de l'ouest avec la société " d'épargne et de prêt de *Huron et Erié*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie du chemin à ornières et du pont de *Bothwell*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la ville de *St. Ours*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre " 128 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte concernant l'administration " de la justice dans les territoires non organisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé " Acte pour " incorporer la banque de *London*," tel qu'il est proposé de l'amender par le comité des banques et du commerce.

L'honorable M. *Leonard* a proposé, secondé par l'honorable M. *Vidal*,

Que les dits amendements soient maintenant lus la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Les dits amendements ont alors été lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faciliter la décision des causes pendantes devant la cour du banc de la Reine, et la cour supérieure pour le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour exonérer les membres du gouvernement et autres y concernés, d'avoir, pour cause inévitable, enfreint les dispositions de l'acte d'audition, par suite de la nécessité de maintenir un nombre considérable de miliciens en service actif sur la frontière, dans les années mil huit cent soixante-cinq et mil huit cent soixante-six."

L'honorable M. Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois,

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles*,"

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne de caoutchouc de *Montréal*, autrement appelée " *The Canadian Rubber Company of Montreal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant le curé de la paroisse de *Notre-Dame de Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 27 et 28 *Victoria*, chapitre 71, intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de *Hamilton*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill-intitulé: "Acte pour amender le chapitre 34 des statuts refondus du *Canada*, concernant les patentes ou brevets d'invention."

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'audition des causes dans la cour de Chancellerie du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur les réponses à des adresses du Conseil Législatif, demandant des renseignements sur le montant des commissions de tant par louis reçues par les shériffs dans le *Haut-Canada*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au septième jour d'août prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Shead*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Moore,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McOrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Hamilton* [*Inkerman*]; de M. K. *Dickinson* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Robinson Bawden*, de la cité de *Kingston*; demandant un acte pour autoriser la société des hommes de lois du *Haut-Canada* à lui faire subir un examen et l'admettre à pratiquer comme avocat et procureur.

De la corporation du village d'*Orangeville*; de *Thomas Jackson* et autres, du dit village; et de *Charles Gillespie* et autres, du township d'*Amaranth*, tous dans le comté de *Wellington*; demandant séparément qu'il ne soit pas passé d'acte pour légaliser un certain règlement du dit comté, accordant un bonus à la compagnie du chemin de fer de *Wellington, Bruce et Grey*.

Deux pétitions du révérend *J. Laberge* et autres, de la paroisse de l'*Ancienne Lorette*; demandant qu'il ne soit pas construit un nouveau pont de péage sur la rivière *St. Charles*; et aussi demandant que la commission des chemins à barrières de la rive nord soit déchargée de l'obligation de macadamiser les chemins de la rive sud:

Du révérend *Henry Roe*, titulaire, et autres, marguilliers de la chapelle *St. Matthews, Québec*; et du révérend *M. M. Fothergill*, ministre, et autres, marguilliers de la chapelle *St. Peter*; demandant séparément un acte pour légaliser un certain canon ou règlement de la société d'Eglise de *Québec*, concernant l'établissement de "chapelles."

De la société d'histoire naturelle de la cité d'*Ottawa*; demandant un acte d'incorporation.

De *John Elliot* et autres, du township de *Brantford*; demandant que la corporation de *Brantford* soit autorisée à acquérir par voie d'expropriation un certain terrain pour y construire un hangar d'exercice militaire.

Et du conseil municipal du township de *Howard*, dans le comté de *Kent*; demandant certains amendements à l'acte imposant une taxe sur les chiens, et pour pourvoir à la protection des moutons dans le *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé; "Acte pour autoriser *Philip Pearson Harris* à obtenir un brevet d'invention pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole "à l'état brut," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour annexer une partie du township de *Broughton* à la "paroisse de *St. Frédéric*, dans le comté de *Beauce*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour diviser le township de *Wawanosh* en deux municipalités distinctes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair* du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l'instruction du procès dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair* du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les procureurs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et documents qui peuvent avoir été échangés entre le secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies et le gouvernement du *Canada*, concernant les droits de douane prélevés sur les instruments d'agriculture manufacturés dans le royaume-uni, et importés dans cette province.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

L'honorable M. *McCrea* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bossé*,

Que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill pour incorporer l'académie des Ursulines de *Chatham*.

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Alors l'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferry*,

Que l'affichage d'un avis pendant quatre jours dans les vestibules soit réputé suffisant jusqu'à la fin de la présente session, et tienne lieu de l'observation de la 62^e règle de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur l'acte 26 *Victoria*, chapitre 16, et pour prolonger le délai fixé pour terminer le chemin de fer d'*Hamilton* et *Port Dover*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la *Vallée de Massawippi*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la société d'histoire naturelle d'*Ottawa*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour soumettre l'église méthodiste wesleyenne et sa propriété situées sur le côté sud de *Queen Street*, dans la cité de *Toronto*, à la règle du " *Model Deed*" de l'église méthodiste wesleyenne en connexion avec la conférence anglaise, afin de le mieux administrer, et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit " *Model Deed*" a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Moore*,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 40—Après " syndics " insérez : " sous le nom de syndics de l'église de *Wesley*, de *Queen Street*, *Toronto*."

Page 2, ligne 6—Retranchez depuis le premier " de " jusqu'à " conformément " dans la 7^{ème} ligne et insérez " l'église *Wesley* de *Queen Street*, *Toronto*, susdite."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative,

La question a alors été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les personnes en état d'arrestation accusées de haute trahison ou de félonie."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été.

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation (*Court of Impeachment*) du *Haut-Canada*."

Sur motion de l'honorable *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la nomination de recorders dans le *Haut-Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer des rues de *Toronto* et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la fusion de la société permanente de construction et d'épargne des comtés de l'Ouest, avec la société d'épargne et de prêt de *Huron* et *Erié*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à ornières et du pont de *Bothwell*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *St. Ours*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender le chapitre cent vingt-huit des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : ' Acte relatif à l'administration de la justice dans les territoires non organisés.' "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait

examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour faciliter la décision des causes pendantes " devant la cour du banc de la reine et la cour supérieure pour le *Bas-Canada*."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour exonérer les membres du gouvernement et autres y " concernés, d'avoir, pour cause inévitable, enfreint les dispositions de l'acte d'audition, " par suite de la nécessité de maintenir un nombre considérable de miliciens en service " actif sur la frontière, dans les années mil huit cent soixante-et-cinq et mil huit cent " soixante-et-six."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Malhiot* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour auto- " riser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles*."

L'honorable M. *Gingras* a proposé, secondé par l'honorable M. *Gutvremont*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. *A. J. Duchesnay* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Bossé*,

De retrancher le mot " maintenant " et après le mot " fois " d'insérer " d'hui en six mois."

Après débats,

Une question d'ordre s'est élevée, savoir : si le dit bill ne devrait pas être renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, et si en conséquence la motion en amendement n'est pas hors d'ordre.

Sur quoi l'honorable Orateur a déclaré la motion en amendement dans l'ordre.

Les débats ont continué, et

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. A. J. *Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Résolu, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et prie cette Chambre de vouloir bien communiquer au Conseil Législatif les témoignages et documents sur lesquels est basé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles*," avec toutes pétitions et autres documents contre le dit bill, et que les dites pétitions et documents soient transmis au comité des ordres permanents et des bills privés de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite résolution, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre " trente-quatre des statuts refondus du *Canada*, concernant les patentes ou brevets d'inventions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'audition des causes dans la cour de " chancellerie du *Haut-Canada*."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour autoriser " l'octroi d'une compensation en faveur des héritiers de défunte Dame *Elizabeth McKay* à " cause de l'émission erronée par la couronne de lettres patentes pour des terres auxquelles " elle avait droit."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 19 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Moore,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Elair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du township de *Vaughan*, dans le comté de *York*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; de *William Lynn Smart*, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du révérend *R. V. Rogers*, titulaire, et autres, marguilliers de l'église *St. James*, dans la cité de *Kingston*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du comté d'*Essex* ; demandant que le blé d'inde et le tabac importés des *Etats-Unis* soient soumis aux mêmes droits que ceux maintenant imposés par les *Etats* sur ces articles importés du *Canada*.

Du révérend *Francis W. Dodd*, titulaire, et autres, marguilliers de l'église *St. John*, dans le township de *Kingston* ; demandant un acte pour autoriser la vente des terres rectoriales dans la province.

De *W. Rhodes* et autres, de la cité de *Québec*, actionnaires de la banque du *Haut-Canada* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour amender la charte de la dite banque, et pour d'autres fins.

De *Osborn Batchelder* et autres, de *Clifton* ; demandant que certains lots dans le dit township ne soient pas enclavés dans les limites de la nouvelle municipalité de *Ste. Hedwidge*.

Deux pétitions de *Charles Cooper Henderson* et autres, du comté de *Middlesex*, en *Angleterre*, et autres endroits ; demandant un acte pour légaliser certains contrats passés entre feu *Charles William By*, et les parties mentionnées dans la pétition, et pour d'autres fins.

Et de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
19 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : la pétition de *Joseph Robinson Bowden*, de la cité de *Kingston*, demandant un acte qui autorise la société des hommes de loi du *Haut-Canada* à lui faire subir un examen et à l'admettre à pratiquer comme avocat et procureur.

Votre comité a examiné aussi la pétition de la société d'histoire naturelle de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation, et a constaté que cette pétition n'est pas de nature à réquerir la publication d'avis prescrit par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de révoquer l'acte " pour valider certaines cotisations en la cité de *Toronto* et pour autoriser la dite cité à recouvrer les taxes établies et " imposées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'académie des Ursulines de *Chatham*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant le curé de la paroisse " de Notre-Dame de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
19 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :

Sur l'ordre de renvoi du treizième jour de juillet courant comme suit : " Que le comité des ordres permanents et des bills privés soit chargé de faire rapport à la Chambre si les honoraires payés au greffier du Conseil Législatif, lors de la seconde lecture du bill passé dans la dernière session et intitulé : " Acte pour autoriser les curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Québec à emprunter une certaine somme d'argent en affectant à sa sureté les biens de la dite fabrique," doivent être remis par cet officier aux promoteurs du dit bill, les dits honoraires ayant été payés par erreur" ; votre comité, après avoir pris le sujet en considération, est d'avis que les honoraires payés sur le dit bill doivent être remis.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bossé*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé ; " Acte pour amender l'acte 27 et 28 *Victoria*, chapitre 71, intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité d'*Hamilton*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, datée 10 juillet, 1866, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie des délibérations des commissaires du havre de *Montréal*, à leur assemblée du 19 janvier, 1866.

Et aussi la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, datée le 12 juillet, 1866, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des dépenses encourues par la maison de la Trinité de *Montréal*, pour le placement et l'enlèvement des bouées dans les années 1865 et 1866, indiquant le montant payé à chacun des propriétaires de barges ou autres bâtiments employés, le nombre de jours qu'ils ont été employés, le prix payé par jour pour chaque bâtiment.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Currie* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour permettre à *Hugh Burgess* d'obtenir un brevet pour certains perfectionnements nouveaux " et utiles."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre le rapport des commissaires de l'*Amérique Britannique du Nord* chargés de s'enquérir du commerce des *Indes Occidentales*, du *Mexique* et du *Brésil*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser *Philip Pearson Harris* à obtenir un brevet d'invention pour un appareil servant à clarifier et à rendre " inodore l'huile de pétrole à l'état brut," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'audition des " causes dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Fergusson Blair* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 9.—Après " Cour " insérez comme partie de la clause suivante " Le " conseil pourra donner sa décision, soit pendant la séance ou après et,"

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La question a été alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les personnes en " état d'arrestation accusées de haute trahison ou de félonie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, alors conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et, s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Macpherson* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation (*Court of Impeachment*) du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, alors conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la nomination de recorders dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre alors, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur l'acte vingt-six *Victoria*, chapitre seize, et prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer de *Hamilton* et *Port Dover*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la vallée de *Massawippi*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société " d'histoire naturelle d'*Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre trente-quatre des statuts refondus du *Canada*, concernant les patentes ou brevets d'inventions."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été

Ordonné, que les honoraires sur le bill intitulé : " Acte pour changer les syndics du " contrat de mariage de *Fredérick James Rastrick*," soient remboursées par le greffier de cette Chambre, le dit bill ayant été retiré.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de *Pierreville*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Guvremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte des débetures de la cité d'*Hamilton* 1864, en donnant à la cité de " nouveaux pouvoirs pour la vente de terrains pour arrérages de taxes, et pour définir les " droits et obligations des acquéreurs des terrains vendus en vertu de cet acte, et pour " d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la société canadienne des cultivateurs de la vigne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Rossin House Hotel*," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Asile *St. Patrice d'Ottawa*," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour ratifier certains règlements du conseil municipal du comté d'*Oxford*, et pour confirmer les ventes de terres pour taxes imposées en vertu des dits règlements," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs au collège de *Régionopolis*, et pour ériger ce collège en université," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Moore*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Mc Orea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Casimir Stanislaus Czowski* et un autre, de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *Peter Grant* et autres, de la cité d'*Hamilton*, brasseurs ; du conseil municipal du comté de *Welland* ; de *John Armstrong* et autres, de *Bradford* ; de *Racy* et frères, et autres, du comté de *Huron*, et de *George Crawford* et autres.

Par l'honorable M. *Allan* ; du révérend *George Vernon Houseman*, recteur de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; du conseil municipal local de *Bury*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *M. K. Dickinson* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte pour amender l'acte des pêcheries de la dernière session.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 10—Après " qui " insérez : " sont ou."

Page 1, ligne 38—Après " municipalités " insérez : " dans le *Haut-Canada*."

Page 3, ligne 16—Après " cité " insérez : " d' *Ottawa*," et retranchez depuis : " adjacents jusqu'à " sont " dans la 17^{me} ligne et insérez : " dans le *Haut-Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mardi prochain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *St. Ours*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à ornières et " du pont de *Bothwell*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la fusion de la société d'épargne des " comtés de l'ouest avec la société d'épargne et de prêt de *Huron et Erié*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant l'audition des causes dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " à l'effet de ratifier la cession opérée par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise de " terrains sis et situés dans la ville de *Bytown*, autrement appelée *Ottawa*, et ailleurs dans " le *Haut-Canada*, et pour transférer à des syndics la totalité de ces terrains avec pouvoir " de les vendre et administrer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-cinq *Victoria*, chapitre trente, pour permettre aux contribuables du comté de *Lincoln* de faire choix d'une localité plus convenable comme chef-lieu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Waterloo, Magog et Stanstead*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour établir la ligne de concession entre les quatrième et cinquième rangs du township de *Buckingham*, depuis le lot No. 1 jusqu'à la rivière du *Lidvre*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-dix-huit des statuts refondus pour le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : ' Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers ' en paix avec Sa Majesté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le délai pour la réception de rapports d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé, soit prolongé jusqu'au sixième jour d'août prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance dans cette province."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs au collège de *Régipolis*, et pour ériger ce collège en université," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser l'octroi d'une compensation en faveur des héritiers de défunte Dame *Elizabeth McKay* à cause de l'émission erronée par la couronne de lettres patentes pour des terres auxquelles elle avait droit."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de *Pierreville*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des débentures de la cité de *Hamilton*, 1864, en donnant à la cité de nouveaux pouvoirs pour la vente des terrains pour arrèrages de taxes, et pour définir les droits et obligations des acquéreurs des terrains vendus en vertu de cet acte, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer La Société Canadienne des Cultivateurs de la Vigne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du sud-est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Samborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du ' *Rossin House Hotel*,' a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'asile St-*Patrice d'Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Reed*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour ratifier " certains règlements du conseil municipal de la corporation du comté d'*Oxford*, et certaines ventes de terres pour taxes imposées en vertu et sous l'autorité de ces règlements."

L'honorable M. *Alexander* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bull*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

Lundi, 23 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McUrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Mills* ; de l'honorable *Isaac Buchanan*, de la cité d'*Hamilton*.

Par l'honorable M. *Lacoste* ; de *Pierre R. Chevalier* et un autre, de la ville de *Sorel*.

Par l'honorable M. *Armand* ; de *C. S. Rodier* et autres, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du révérend *R. V. Rogers* et autres, de la cité de *Kingston* et des environs.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; des compagnies du *Canada*, "l'assurance britannique américaine," "l'assurance provinciale," et "l'assurance de l'ouest."

Par l'honorable M. *Shead* ; de la compagnie des chemins à barrières de *Bytown* et d'*Aylmer*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *Albert Carman* et autres, d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *George L. King* et un autre, du village de *Bothwell*, dans le comté de *Kent*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township de *Vaughan*, dans le comté de *York* ; demandant la remise en vigueur de l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer central de *Toronto* et d'*Owen Sound*.

De *William Lynn Smart*, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte pour autoriser la société des hommes de loi du Haut-Canada à l'admettre à pratiquer devant les cours de loi et d'équité de Sa Majesté dans le *Haut-Canada*.

Et du révérend *R. V. Rogers*, titulaire, et autres marguilliers de l'église *St. James*, *Kingston* ; demandant la vente des terres rectoriales dans la province.

L'honorable M. *Simpson* du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
20 juillet, 1866

Le comité conjoint des deux chambres sur les impressions de la législature a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Le comité a soigneusement examiné les documents auxquels se réfèrent les motions pour impression qui suivent, savoir :—

Par M. *Mackenzie*—Réponse à une adresse.—Plans et description de terres (s'il y en a) louées ou vendues, ou que l'on est convenu de vendre ou louer à la compagnie de la *Baie d'Hudson* ou à l'agent de la rive nord des lacs *Huron* et *Supérieur*, avec copies des ordres en conseil et correspondance, etc. Le comité recommande aussi de ne faire imprimer que certaines parties de ces documents et sans les plans qui les accompagnent.

Le comité recommande aussi de faire imprimer les documents suivants, savoir :—

Réponse à une adresse.—Rapports et autres documents du département des sauvages

au sujet de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière* pendant qu'elle était sous le contrôle de la corporation de la ville de *Brantford*.

Réponse à une adresse.—Documents relatifs aux pêcheries de mer du fleuve et du golfe *St. Laurent*.

Rapport supplémentaire au sujet des pêcheries de mer du fleuve et du golfe *St. Laurent*.

Réponse à une adresse.—Correspondance relative à la confédération des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Réponse à une adresse.—Etats de la dépense des forces de milice et de police envoyées à la frontière.

Réponse à une adresse.—Etat des nominations faites dans le service public de la province depuis le 1er mai 1864 (les maîtres de postes qui ne reçoivent qu'une commission ne devant pas être inclus dans le rapport à imprimer).

Le comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés seulement comme documents de la session, savoir :

Rapport des commissaires de l'*Amérique Britannique du Nord* nommés pour s'enquérir sur le commerce des *Indes Occidentales*, du *Mexique* et du *Brésil* (sans les cartes annexées au rapport).

Réponse à une adresse relative à des informations sur les timbres judiciaires.

Etat annuel sur les biens des jésuites.

Rapport de l'école industrielle d'*Hamilton*.

Etat de la Maison de la Trinité de *Québec* et du fonds des pilotes infirmes.

Le comité recommande en outre de ne point imprimer les documents suivants :—

Réponse à une adresse relativement aux congés accordés à des juges du *Bas-Canada*, pendant les trois dernières années, et aux sessions des cours.

Réponse à une adresse, indiquant le nombre de prisonniers incarcérés dans la prison de *Niagara*, etc., de 1861 à 1865 ; le nombre de ceux qui ont été sous traitement de médecins, et le nombre des décès ; contenant aussi la correspondance échangée entre l'architecte et le bureau de l'inspection des prisons.

Réponse à une adresse sur les limites (terres de la couronne) accordées à feu *Thomas Alex. Lambert*, en son vivant de *Bécancour*.

Réponse à une adresse.—Etat des terres du clergé et des terres de la couronne non vendues dans les townships de *Finch*, *Roxborough*, *Cambridge*, *Russell*, *Cumberland* et *Clarence*.

Réponse à une adresse.—Noms des soumissionnaires pour les réparations à faire au havre de *Port Dover*, etc.,

Réponse à une adresse.—Correspondance avec le département des travaux publics au sujet du chemin de *Hamilton* et *Port Dover*.

Proclamation mettant en vigueur l'acte intitulé : " Acte concernant la conservation de la santé publique ;"

Pièces du procès de *Domina Regina vs. J. B. Daoust*.

Règles établies par les cours du banc de la reine et des plaids communs dans le *Haut-Canada*.

Réponse à une adresse.—Etat de la population de la paroisse de *Ste. Angèle*, en janvier dernier.

Réponse avec supplément, à une adresse relative à l'érection civile de la paroisse *Ste. Angèle*, comté de *Rouville*.

Réponse à une adresse, au sujet de la plainte portée par *M. L. P. Hétu*, contre *M. Adolphe Laflamme*, conseil de la reine.

Réponse à une adresse.—Documents reçus par le juge des sessions de la paix de *Montréal*, sur le rapport de *F. W. Torrance*, écr., commissaire enquêteur dans l'affaire de l'élargissement des prisonniers accusés d'avoir volé les banques de *St. Alban*.

Réponse à une adresse.—Rapport de *F. G. Johnson*, écr., commissaire enquêteur dans l'affaire du bureau du greffier de la couronne et de la paix pour le district de *Montréal*.

Réponse à une adresse ; au sujet de la nomination d'un député greffier de la couronne et de la paix pour le district de *Montréal*.

Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour certains comtés ;

Etats municipaux pour le *Bas-Canada*, année 1865.

Etat des cautionnements enregistrés du 8 août 1865 au 8 juin 1866.

Le comité recommande aussi que le rapport du surintendant de l'instruction publique pour le *Bas-Canada* pour 1865, soit imprimé suivant la forme ordinaire et au nombre ordinaire d'exemplaires.

Le comité recommande aussi qu'à l'avenir lorsque des réponses à des adresses seront endossées et numérotées, le nom du membre qui aura demandé l'adresse soit mentionné sur l'endos.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,
Que le dit rapport soit adopté.

Après un court débat

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour amender
"et étendre les dispositions des actes concernant les compagnies d'assurance contre le feu
"non incorporées dans les limites de cette province."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Armand* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour
"amender le chapitre vingt sept des Statuts Refondus du Bas Canada concernant les mai-
"tres et serveurs dans les cantons ruraux."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre
quatre-vingt-dix-huit des Statuts Refondus pour le Haut-Canada" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Huot* et autres, comme suit :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Vendredi, 20 juillet, 1866.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, communi-
quant à leurs Honneurs les témoignages, preuves et documents, sur lesquels a été fondé le
bill passé par cette Chambre, intitulé : "Acte pour autoriser *William John Bickell* à cons-
"truire un pont sur la rivière *St. Charles*," ainsi que toutes pétitions et autres docu-
ments contre le dit bill.

Ordonné, que M. *Huot* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Certifié,)

G. M. MUIR.

D. G. A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la
présente session, intitulé : 'Acte pour mettre les habitants du Bas-Canada à l'abri des
"injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté"
a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à *Hugh Burgess*, d'obtenir un brevet pour certains perfectionnements nouveaux et utiles," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Currie* secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans la ville de *Bytown*, autrement appelée d'*Ottawa*, et ailleurs dans le *Haut-Canada*, et pour transférer à des syndics la totalité de ces terrains, avec pouvoir de les vendre et administrer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-cinq *Victoria*, chapitre trente, pour permettre aux contribuables du comté de *Lincoln* de faire choix d'une localité plus convenable comme chef-lieu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Waterloo, Magog et Stanstead*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemins de fer."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir la ligne de concession entre les quatrième et cinquième rangs du township de *Buckingham*, depuis le lot No. 1 jusqu'à la rivière du *Lièvre*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Inkerman*], secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance dans cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ryan* secondé par M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser l'octroi d'une compensation en faveur des héritiers de défunte Dame *Elizabeth McKay* à cause de l'émission erronée par la couronne de lettres patentes pour des terres auxquelles elle avait droit."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*,] secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aitkins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panel,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Arnaud,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Bennett* ; de *William Mattice* et autres, de *Cornwall*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de l'université du collège *Victoria*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *C. S. Richardson* et fils, et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *James Thompson* et autres, du district d'*Ottawa* et des environs.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *P. Maher* et autres, de la municipalité de *St. George* de *Windsor*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Casimir Stanislaus Gzowski*, et un autre, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en leur faveur pour certaines améliorations dans la manière de traiter certains minerais, et d'obtenir par ce moyen des métaux et d'autres produits.

De *Peter Grant* et autres, de la cité d'*Hamilton*, brasseurs ; demandant certains

changements aux règlements fiscaux affectant l'impôt et la collection des droits d'accise sur les liqueurs de malt.

Du conseil municipal du township de *Welland*; demandant un acte pour obliger les propriétaires et occupants de terres à détruire les chenilles, et autres insectes qui ravagent les arbres fruitiers.

De *John Armstrong* et autres, de *Bradford*; de *Racy* et frères, et autres, du comté de *Huron*; et de *George Crawford* et autres; demandant séparément que des droits soient imposés sur les fruits, les végétaux, les plants et les arbres, importés des *Etats-Unis*.

Du révérend *George Vernon Houseman*, recteur de *Québec*; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour légaliser un certain canon ou règlement de la société d'église de *Québec*, concernant l'établissement de "chapelles."

Et du conseil municipal de *Bury*; demandant que les arrrages de l'intérêt qui lui sont dus en vertu de l'acte seigneurial de 1859, lui soient payés.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
24 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Charles Cooper Henderson* et autres, du comté de *Middlesex* et autres lieux en *Angleterre*, demandant un acte pour valider certains actes convenus entre *Charles William By* et les parties dénommées dans la dite pétition, et pour d'autres fins, et a constaté que l'avis n'est pas assez général; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a examiné aussi la pétition de *William Lynn Smart*, de la cité de *Toronto*, demandant un acte à l'effet d'autoriser la société des hommes de loi du *Haut-Canada* à l'admettre au barreau des cours de loi et d'équité de Sa Majesté, pour le *Haut-Canada*, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis local; votre comité, cependant recommande la suspension de la 53^e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'asile *St. Patrice d'Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des débetures de la cité d'*Hamilton*, 1864, en donnant à la cité de nouveaux pouvoirs pour la vente des terrains pour " arrérages de taxes, et pour définir les droits et obligations des acquéreurs des terrains " vendus en vertu de cet acte, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur l'acte ving-six *Victoria*, chapitre seize, et prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer de *Hamilton* " et *Port Dover*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer ' La Société Canadienne des Cultivateurs de la Vigne,' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Rossin House Hôtel*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société d'histoire naturelle d'*Ottawa*," a

fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de " *Pierreville*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Guéremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la *Vallée de Massawippi*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de " jonction des comtés du sud-est," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-dix-huit " des statuts refondus pour le *Haut-Canada*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Christie* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : ' Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté.' "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dumouchel* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*." et

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton [Inkerman]*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du quatrième rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions des actes concernant les compagnies d'assurance contre le feu non incorporées dans les limites de cette province." "

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre vingt-sept des statuts refondus du *Bas-Canada*, concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux." "

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Mathiot*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Bennett*, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans la ville de *Bytown*, autrement appelée *Ottawa*, et ailleurs dans le *Haut-Canada*, et pour transférer à des syndics, la totalité de ces terrains avec pouvoir de les vendre et administrer."

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise des terrains sis et situés dans la ville de *Bytown*, autrement appelée *Ottawa*, et ailleurs dans le *Haut-Canada*, et pour transférer à des syndics la totalité de ces terrains avec pouvoir de les vendre et administrer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemins de fer."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance dans cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser l'octroi d'une compensation en faveur des héritiers de défunte Dame *Elizabeth McKay* à cause de l'émission erronée par la couronne de lettres patentes pour des terres auxquelles elle avait droit."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

La Chambre s'est ajournée à loisir,
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 58—Après " d'exiger," insérez : " pourvu cependant que les péages ou droits perçus sur le dit pont ne soient jamais moindres que ceux perçus dans le même temps, comme pontonnage, sur le pont *Dorchester*."

Page 3, ligne 30—Après "*Bickell*" insérez " ou ses représentants."

Page 3, ligne 31—Retranchez " lui" et insérez " eux" et retranchez " érigera et complètera" et insérez " érigeront et complèteront" et après " est" insérez " et ils sont."

Page 3, ligne 35—Après "*Bickell*" retranchez " cessera" et insérez " et ses représentants cesseront."

Page 3, ligne 37—Après "*Bickell*" retranchez " n'aura" et insérez : " et ses représentants n'auront."

Page 3, ligne 39—Après " pourra" insérez : " ou qu'ils pourront."

Page 3, ligne 42—Après "*Bickell*" retranchez " sera tenu" et insérez : " et ses représentants seront tenus" et après " est" insérez ; " ou ils y sont."

- Page 3, ligne 45—Après “ lui ” insérez : “ ou leur.”
- Page 3, ligne 55—Après “ ses ” insérez : “ ou leurs.”
- Page 4, ligne 21—Après “ *Bickell* ” insérez : “ ou ses représentants.”
- Page 4, ligne 23—Après “ *Bickell* ” retranchez “ sera tenu ” et insérez : “ ou ses représentants seront tenus.”
- Page 4, ligne 26—Après “ *Bickell* ” retranchez “ devra ” et insérez : “ ou ses représentants devront.”
- Page 4, ligne 29—Après “ pourra ” insérez : “ ou ils ne pourront.”
- Page 4, ligne 30—Après “ déposera ” insérez : “ ou qu'ils déposeront.”
- Page 4, ligne 31—Après “ fournira ” insérez : “ ou ils fourniront.”
- Page 4, ligne 39—Retranchez “ devra alors ” et insérez : “ ou ses représentants devront dans le délai d'un mois après cette constatation.”
- Page 4, ligne 41—Après “ aura ” insérez : “ ou qu'ils auront.”
- Page 4, ligne 42—Après “ pourra ” insérez : “ ou ils pourront.”
- Page 4, ligne 43—Après “ aura ” insérez : “ ou qu'ils y auront.”
- Page 4, ligne 46—Retranchez “ six ” et insérez : “ deux.”
- Page 4, ligne 47—Retranchez “ sept ” et insérez : “ trois.”
- Page 5, ligne 2—Retranchez “ toute ” et après “ circulation ” insérez : “ sur le dit pont ” et après “ interrompue ” insérez : “ sans que les syndics aient pourvu à quel qu'autre moyen de circulation.”
- Page 5, ligne 7—Après “ *Bickell* ” insérez : “ ou de ses représentants.”
- Page 5, ligne 19—Après “ jouirait ” insérez clause A.

CLAUSE A.

“ Il sera permis aux syndics des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*, dans le but d'empêcher le public de passer dans les chemins sous leur contrôle sans payer de péages, d'élever dans le voisinage du pont dont le présent acte autorise la construction, une barrière de péage à laquelle seront perçus les péages fixés par la loi ; le coût de la dite barrière et le salaire du gardien préposé à icelle, qui ne devra pas excéder quatre cents piastres par année, seront à la charge du dit *John William Bickell* et ses représentants et par eux payés aux dits syndics.”

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Alexander*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 25 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Hamilton (<i>Inkerman</i>), Olivier,
Alexander,	Chaffers,	Hamilton (<i>Kingston</i>), Panet,
Allan,	Christie,	Lacoste, Perry,
Archambault,	Cormier,	Leonard, Proulx,
Armand,	Currie,	Lestie, Prud'homme,
Armstrong,	Dickson,	Letellier de St. Just, Read,
Bellevue, Sir N. F.,	Duchesnay, A. J.,	Macpherson, Reesor,
Bennett,	Duchesnay, E. H. J.,	McOrea, Ross,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	McDonald, Sanborn,
Blake,	Ferrier,	McMaster, Seymour,
Boulton,	Flint,	Mathiot, Shaw,
Bossé,	Foster,	Matheson, Simpson,
Bull,	Gingras,	Mills, Skead,
Bureau,	Guvremont,	Moore, Vidal.
Burnham,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *John Poupore* et autres, du township de *Clarendon*, dans le comté de *Pontiac*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; de la chambre de commerce de *Québec*.

Par l'honorable M. *A. J. Duchesnay* ; du révérend *P. G. Clarke* et autres, de la paroisse de *St. Bazile*, et du township de *Colbert*, dans le comté de *Portneuf*.

Par l'honorable M. *Flint* ; du révérend *John Grier*, de *Belleville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'honorable *Isaac Buchanan*, de la cité de *Hamilton* ; demandant une prolongation de délai pour construire le chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, et pour d'autres fins.

De *Pierre R. Chevalier* et un autre, de la ville de *Sorel* ; demandant un acte pour légaliser un certain contrat.

De *C. S. Rodier* et autres, de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation au nom de "La caisse d'épargne de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de *Montréal*."

Du révérend *R. V. Rogers* et autres, de la cité de *Kingston* ; demandant que le bill pour incorporer le collége de *Régopolis* comme université, ne devienne pas loi.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que le bill concernant les compagnies d'assurance non incorporées dans les limites de cette province, ne devienne pas loi.

Des compagnies du *Canada* "l'assurance britannique américaine" "l'assurance provinciale" et "l'assurance de l'ouest"; demandant à être incorporées sous le nom de "l'association des assureurs pour les lacs canadiens."

De la compagnie des chemins à barrières de *Bytown* et d'*Aylmer*; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*.

D'*Albert Carman* et autres, d'*Ottawa*; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation du séminaire de *Belleville*, et que le nom de cette institution soit changé en celui de "Collège Albert."

Et de *George L. King* et un autre, du village de *Bothwell*, dans le comté de *Kent*; demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes pour une certaine invention pour le forage des puits d'huile de pétrole, et appelé "tube de fer battu à forage."

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
25 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Conformément à la 56e règle, votre comité a pris en considération, en tant que cette règle l'exige, le bill de l'assemblée législative, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des usines "pour la confection d'articles en acier, en fer et pour chemins de fer (responsabilité limitée)," et a maintenant l'honneur de faire rapport sur icelui comme suit, savoir:

1. Quant à l'absence de pétition à cette Chambre, demandant la passation de ce bill; il a été représenté à votre comité qu'une pétition à cette fin a été rédigée pour être présentée, mais que par inadvertance elle a été perdue ou égarée; et votre comité recommande en conséquence que la condition ordinaire de la présentation d'une pétition ne soit pas exigée.

2. Quant à l'observation des règles relatives aux avis, il a été publié un avis suffisant pour ce qui a trait à un bill d'incorporation d'une compagnie "ayant un siège d'affaires en la cité de *Toronto*," tel que le comporte l'avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Casimir Stanislaus Gzowski* et un autre, de *Toronto*; demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en leur faveur pour certains perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages et d'en extraire des métaux et autres produits, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis; votre comité, cependant recommande la suspension de la cinquante-troisième règle, par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour ratifier certains règlements du conseil municipal "de la corporation du comté d'*Oxford*, et certaines ventes de terres pour taxes imposées "en vertu et sous l'autorité de ces règlements," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:

Page 2, ligne 5—Après "seront" insérez: "et ils sont par le présent déclarés être" et retranchez depuis "valides" jusqu'à "le" dans la 9ème ligne.

Page 2, ligne 10—Après "publier" insérez: "pendant au moins un mois dans la

“ Gazette Officielle et dans deux journaux ou plus publiés dans le dit comté.”

Page 2, ligne 11—Retranchez “ ainsi ” et après “ vendues ” insérez : “ en vertu des “ dits réglemens.”

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender les actes relatifs au collège de “ *Regiopolis*, et pour ériger ce collège en université,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour établir la ligne de concession entre les quatrième “ et cinquième rangs du township de *Buckingham*, depuis le lot No. 1 jusqu'à la rivière du “ *Lidvre*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à la pétition de *Casimir Stanislaus Gzowski* et un autre, soit suspendue, tel que recommandé dans le rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte vingt-cinq *Victoria*, chapitre “ trente, pour permettre aux contribuables du comté de *Lincoln* de faire choix d'une localité “ plus convenable comme chef-lieu,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de

"*Waterloo, Magog et Stanstead*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de caoutchouc de *Montréal*," autrement appelée "*The Canadian Rubber company of Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 45—Après "compagnie" insérez clause A.

CLAUSE A.

"Le bureau principal de la dite compagnie qui sera considéré comme son siège d'affaires, sera en la cité de *Montréal*, et toute signification faite à ce bureau ou au président de la compagnie en personne sera considérée comme suffisante par toutes cours de justice de cette province."

Le dit amendement ayant été lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des imprimeurs du *Globe*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton*, et des actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Institut des artisans canadiens de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la section neuf du chapitre six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*,

“ concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes.” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: “ Acte pour amender la loi du *Haut-Canada*, concernant les débiteurs de la couronne,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable *Sir. N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: “ Acte pour amender le chapitre vingt-six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, relativement à certains cours d'eau,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport aux bills privés présentés à cette Chambre, soit suspendue, et que durant le reste de la session, il ne soit exigé qu'un avis de vingt-quatre heures des séances du comité, avant la considération des dits bills.

L'honorable M. *Currie* a présenté à la Chambre un bill intitulé: “ Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de *Belleville*, et pour lui conférer des pouvoirs universitaires en autant qu'il s'agit des degrés ès-arts.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Bossé* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de ne permettre aucune dépense nouvelle pour les édifices du parlement, des départements et autres constructions publiques à *Ottawa*, excepté ce qui sera nécessaire pour les empêcher de se détériorer, jusqu'à ce que les changements constitutionnels projetés soient accomplis, et que le parlement qui doit avoir la disposition des édifices par la suite, ait fait connaître son intention à cet égard.

Après débats,

Une question d'ordre s'est élevée, savoir: si la dite motion doit être soumise.

L'honorable Orateur a déclaré que la motion étant sous forme d'adresse à Son Excellence n'est pas dans l'ordre, et que ce serait une infraction aux privilèges des autres branches de la législature de demander à Son Excellence d'empêcher la dépense de deniers déjà votés, et que si ces deniers ne sont pas votés par le Parlement, nous devons penser que Son Excellence ne permettra pas la dépense de deniers non appropriés.

La dite motion a alors été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: “ Acte pour incorporer la société ecclésiastique de *St. Jean*, dans le diocèse catholique romain de *Kingston*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-et-dixième des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : ' Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins ' et de certains autres travaux, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure du droit commun du *Haut-Canada*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*, " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et d'étendre les dispositions des actes relatifs aux compagnies d'assurance contre le feu qui ne sont pas incorporées dans les limites de cette province. "

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. *Currie* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, De retrancher le mot " maintenant, " et après " fois " insérer " de ce jour en trois

mois. "

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

La motion principale ayant été aussi, avec la permission de la Chambre, retirée,

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre ving-sept des statuts refondus du *Bas-Canada*, concernant les maîtres et serviteurs dans " les cantons ruraux, " a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Letellier de St. Just*, *Lacoste*, *Chaffers Olivier*, et le moteur qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemins de fer " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance dans cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé: "Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière St. Charles."

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier, L'honorable M. *Gingras* a proposé, secondé par l'honorable M. *Gutvremont*, Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *A. J. Duchesnay* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bossé*, Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit:

Page 5. Ligne 14, après "*Québec*," insérez ce qui suit:

"Pourvu toujours que les pouvoirs accordés par le présent acte ne seront pas exercés par le dit *William John Bickell* ou ses représentants avant le premier jour de septembre mil huit cent soixante-sept, et si le ou avant le dit jour un nombre quelconque des porteurs de débentures de la dite commission, représentant au moins la moitié de la dette de la dite commission (le montant dû au gouvernement étant excepté), signe une requision à la dite commission l'autorisant et la requérant de construire le dit pont, alors le droit de construire le dit pont et les pouvoirs à cet effet conférés au dit *William John Bickell* seront conférés aux syndics des chemins à barrières de la rive nord de *Québec*, sujets aux dispositions contenues dans les sections onze et douze; et les dispositions de l'acte et les ordonnances en force relativement aux dits syndics, au dit chemin et aux travaux sous leur contrôle, pourvu qu'elles ne soient pas contraires à cet acte, s'appliqueront au dit pont et aux chemins qui y aboutissent et aux péages qu'on y prélèvera, mais ces péages devront toujours être les mêmes que ceux prélevés sur le pont *Dorchester* en pareils cas; et les chemins au nord de la rivière *St. Charles*, conduisant à ce dernier pont, seront sous le contrôle des dits syndics, dont les pouvoirs seront applicables comme dans le cas des autres chemins mentionnés dans les dites ordonnances et actes. Et les dits syndics des chemins à barrières de la rive nord, auront pouvoir, à l'effet de construire le dit pont, d'emprunter une somme n'excédant pas huit mille piastres et d'émettre des débentures pour les sommes qu'ils emprunteront, ces débentures portant intérêt n'excédant pas sept pour cent par année et payables au plus tard vingt ans après leur date, l'intérêt et le capital devant être payables à même le produit des péages prélevés sur le dit pont et non sur aucun autre fonds quelconque, mais constituant la première charge sur les revenus du dit pont, déduction faite des frais de perception et d'entretien du dit pont, et les dispositions des actes et ordonnances ci-dessus relativement aux débentures devront s'appliquer à celles qui seront émises en vertu du présent acte en tant qu'elles ne seront pas contraires aux dispositions d'icelui. Mais si les dits syndics de la rive nord ne commencent pas le dit pont le ou avant le dit premier jour de septembre 1867, et ne l'achèvent dans les douze mois suivants, alors les pouvoirs à eux conférés par cette section devront cesser, et le dit *William John Bickell*, ou ses représentants, pourront construire le dit pont et exercer tous les droits et pouvoirs à eux conférés par les sections précédentes du présent acte, et les quatre années fixées pour l'achèvement du dit pont devront dater du dit premier jour de septembre 1867."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill dernièrement mentionné, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvèremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Burnham* ; de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Richardson Hebbard* et autres, du township de *Brandon*, dans le district de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Guvèremont* ; de *Pierre Gadbois* et autres, de *Sorel*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la chambre des arts et manufactures pour le *Bas-Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Wm. Mattice* et autres, de *Cornwall* ; demandant certains amendements aux lois municipales du *Haut-Canada*, relativement aux licences des encanteurs et des colporteurs.

De l'université du collège *Victoria, Cobourg* ; demandant certains amendements à l'acte médical, relativement à l'admission et l'enregistrement des étudiants en médecine.

De *C. L. Richardson* et fils, et autres, de la cité de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte pour régler l'inspection du cuir.

De *James Thompson* et autres, du district d'*Ottawa*, et des environs ; exposant certains griefs contre la conduite de l'honorable *Aimé Lafontaine*, juge de la cour supérieure pour le *Bas-Canada*, concernant les terres de la couronne, et l'administration de la justice dans le district d'*Ottawa*, et demandant justice.

Et de *P. Maher* et autres, de *St. George de Windsor*, comté de *Richmond* ; demandant la remise en vigueur de la 53^{ème} section du chapitre 24 des statuts refondus du *Bas-Canada*, et le rappel du chapitre 50 des statuts de 1865.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état de la banque d'Épargne de *Northumberland* et *Durham*, à venir jusqu'au 1^{er} juin 1866.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-et-unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
26 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-et-unième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'*Albert Carman* et autres, d'*Ottawa*, demandant des amendements à l'acte d'incorporation du séminaire de *Belleville* et le changement du nom du dit séminaire en celui de "collège *Albert*," et a constaté que l'avis qui a été donné, est suffisant.

Votre comité a examiné aussi les pétitions suivantes et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis, savoir : les pétitions de la compagnie d'assurance américaine britannique, de la compagnie d'assurance provinciale et de la compagnie d'assurance de l'ouest du *Canada*, demandant à être incorporées sous le nom "d'Association des assureurs des lacs Canadiens ;" de *George L. King* et un autre, du village de *Bothwell*, comté de *Kent*, demandant un acte à l'effet de lui permettre de prendre brevet pour une certaine invention appelée "tube moteur de fer battu pour le forage des puits d'huile de pétrole ;" votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^e règle par rapport à ces pétitions, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a examiné aussi la pétition de *C. S. Rodier* et autres, de *Montréal*, demandant un acte pour incorporer "la caisse d'épargne de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de *Montréal*," et a constaté que cette pétition n'est pas de nature à requérir la publication d'avis prescrite par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à *Hugh Burgess* d'obtenir un brevet " pour certains perfectionnements nouveaux et utiles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Armand* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre vingt-sept des statuts " refondus du *Bas-Canada*, concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier,

L'honorable M. *Armand* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*,

Que les dits amendements soient agréés.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Moore*, du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité nommé pour assister Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement et pour agir comme comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité a pris en considération la pétition de M. *Todd*, bibliothécaire de l'Assemblée Législative sollicitant le patronage de la chambre en faveur d'un ouvrage qu'il est à la veille de publier sur le gouvernement parlementaire en *Angleterre*, son origine, son développement, et son fonctionnement. Cet ouvrage sera en deux volumes, dont le premier est annoncé à *Londres* comme devant être publié en janvier prochain. Vu les talents de M. *Todd* et les recherches qu'il a faites en préparant ce traité, le comité est persuadé que son ouvrage sera très-utile à tous les hommes d'état et à tous les hommes politiques de l'empire britannique, et il trouve que le *Canada* a lieu de se féliciter de ce que le premier traité pratique qui ait encore paru sur le gouvernement parlementaire soit sorti de la plume d'un écrivain de cette province, connu depuis si longtemps et si avantageusement comme officier de la législature canadienne. En conséquence, le comité recommande l'achat de cinquante exemplaires de cet ouvrage pour la bibliothèque à payer lors la réception des volumes. Si la demande de M. *Todd* eût été faite après la publication de son livre, le comité eût en toute probabilité recommandé l'achat d'un plus grand nombre d'exemplaires ; mais dans les circonstances, il a jugé à propos de limiter sa recommandation, quant à présent, au nombre ci-dessus mentionné. Plus tard, s'il est nécessaire, la distribution d'autres exemplaires de l'ouvrage aux membres de la législature pourrait être ordonnée.

Le comité a aussi examiné la nouvelle édition augmentée de la brochure de M. J. O. Côté, intitulée: "Nominations et élections politiques au Canada, de 1841 à 1865." Considérant ce manuel comme une compilation très-utile, mais très peu rémunérative pour l'auteur à moins qu'il ne reçoive un encouragement libéral de la législature; le comité est convenu de recommander l'achat de deux cent cinquante exemplaires de l'ouvrage en question pour être distribués aux membres des deux Chambres.

Le comité a aussi examiné la pétition du Dr. *William Canniff*, auteur d'un ouvrage sur les principes de la chirurgie, récemment publié aux *Etats-Unis*, sollicitant l'achat d'exemplaires de son livre, qu'il a publié à ses propres frais. Le Dr. *Canniff* est né au *Canada*, et a pour lui une grande expérience acquise à la guerre de la *Crimée* et à la dernière guerre américaine. Il a aussi occupé la chaire de professeur de chirurgie dans l'une des écoles de médecine de *Toronto* pendant plusieurs années, et le présent ouvrage est le résumé des lectures qu'il y a faites. Ce livre est peut-être le premier traité sur la science médicale qui ait été écrit par un natif du *Haut-Canada*. C'est pourquoi le comité recommande l'achat de cinquante exemplaires de l'ouvrage à titre d'encouragement pour l'auteur; ces exemplaires devront être distribués aux bibliothèques et aux écoles de médecine dans toute la province.

Le comité a examiné soigneusement la pétition de M. *Notman*, de *Montréal*, demandant à la législature de vouloir bien souscrire pour un certain nombre d'exemplaires de son livre intitulé: "Portraits of British Americans" qu'il publie maintenant par livraisons avec des esquisses biographiques dues à la plume de *Fennings Taylor*, écrivain.

Le comité est heureux d'avoir l'occasion de rendre témoignage à la beauté de l'exécution de cet ouvrage et au style attrayant des notices biographiques qu'il contient de plusieurs personnages qui se sont distingués dans différentes carrières en cette province et dans les provinces voisines. Néanmoins pour des raisons évidentes le comité ne croit pas à propos de recommander que le patronage de la chambre soit accordé à un ouvrage où l'on esquisse le portrait d'hommes d'Etat contemporains qui sont encore engagés dans la vie publique. C'est pourquoi le comité s'abstient de recommander la demande de cette pétition.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Alkins* a proposé, secondé par l'honorable M. *McMaster*, que le rapport du surintendant médical de l'asile provincial des aliénés pour 1865, soit renvoyé au comité des deux Chambres sur les impressions.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Etellier de St. Just*,

Qu'il soit résolu qu'une adresse de félicitation soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni, pour lui exprimer la satisfaction qu'éprouve cette Chambre pour l'honneur distingué qu'il a plu à sa très Gracieuse Majesté de lui conférer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial composé de cinq membres pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en conformité de la dite résolution.

Ordonné, que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Boulton*, *Ross*, *Allan*, *Burnham* et *Letellier de St. Just*.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après,

La Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Boulton*, du dit comité, a fait rapport d'une adresse rédigée par eux, comme suit :

A Son Excellence le très-honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron *Monck de Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, pair d'*Irlande*, et Baron *Monck de Ballytrammon* dans le comté de *Wexford*, pair du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, gouverneur-général de l'*Amérique-Britannique du Nord* et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard* et vice amiral d'icelles, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, en parlement provincial réunis, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui exprimer nos cordiales félicitations sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*.

Nous désirons exprimer à Votre Excellence la reconnaissance sincère que nous éprouvons envers notre bien-aimée Souveraine de ce qu'elle a ainsi récompensé le mérite distingué de Votre Excellence, et aussi notre vive espérance que la divine providence accordera à Votre Excellence de longues années pour jouir de l'honneur qui lui a été si gracieusement et à si juste titre conféré.

La dite adresse étant lue par le greffier a été unanimement agréée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et signée par l'honorable Orateur de cette Chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par toute la Chambre.

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général pour savoir humblement quand il plaira à Son Excellence recevoir la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que les noms des honorables messieurs *Ross* et *Seymour* soient ajoutés au comité nommé pour prendre en considération les amendements à l'acte municipal et de cotisation du *Haut-Canada*.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne de Caoutchouc de *Montréal*, autrement appelée " *The Canadian Rubber Company of Montréal*," tel qu'amendé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Institut des " Artisans Canadiens de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi du *Haut-Canada*, concernant les débiteurs de la couronne," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Fergusson Blair*, *Ross*, *Dickson*, *Currie* et *McCreca*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société " ecclésiastique de *St. Jean*, dans le diocèse catholique romain de *Kingston*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure du droit commun du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Fergusson Blair, Ross, Dickson, Currie et Mc Crea*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour ratifier certains règlements du conseil municipal de la corporation du comté d'*Oxford*, et certaines ventes de terres pour taxes imposées en vertu et sous l'autorité de ses règlements."

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels ils demandent le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des imprimeurs du *Globe*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton*," et des actes qui l'amendent."

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé " Acte pour amender la section neuf du chapitre six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les " aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes."

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, secondé par l'honorable M. *Proulx*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre " vingt-six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, relativement à certains cours d'eau," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Dumouchel, Olivier, Chaffers, Armstrong, Cormier et Bossé*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de *Belleville*, et pour lui conférer des pouvoirs universitaires en autant qu'il s'agit des degrés ès-arts."

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-et-dixième des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et de certains autres travaux."

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance en cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Bennett*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Juillet, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULBIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES,

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Skead* ; de *James Thomas Hall* et autres, de la ville de *Trenton*, dans l'état de *New York*, un des Etats-Unis d'Amérique.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand il plairait à Son Excellence recevoir l'adresse de cette Chambre adoptée hier, et que Son Excellence avait fixé cet après-midi à trois heures et demie, à son bureau, en ville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Poupore* et autres, du township de *Clarendon*, dans le comté de *Pontiac* ; demandant une allocation pour certains chemins dans le dit township.

De la chambre de commerce de *Québec* ; demandant que certaines clauses dans l'acte pour amender les actes d'incorporation et de l'aqueduc de la cité de *Québec*, ne deviennent pas loi.

Du révérend *P. G. Clarke* et autres, de la paroisse de *St. Bazile*, et du township de *Colbert*, dans le comté de *Portneuf* ; demandant une allocation pour continuer le chemin *Colbert*.

Et du révérend *John Grier*, de *Belleville* ; demandant au nom de l'église *St. Thomas, Belleville*, qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser la vente des terres rectoriales dans la province.

L'honorable M. *Dumouchel* du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre vingt-six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, relativement à certains cours d'eau," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec deux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 40—Retranchez depuis " suite " jusqu'à la fin du bill et insérez clause A.

CLAUSE A.

Le présent acte ne s'appliquera qu'au district d'*Iberville*.

DANS LE PRÉAMBULE.

Page 1, ligne 4—Après " non navigables " insérez : " dans le district d'*Iberville*."

Les dits amendements, ayant été lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *Prudhomme*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Ordonné, que le titre du dit bill soit amendé comme suit :

Après " cours d'eau," insérez : " dans le district d'*Iberville*."

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

27 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la corporation des pilotes du havre de *Québec*, demandant l'amendement de l'acte 23 *Victoria* chapitre 123, et a constaté que l'avis qui a été donné est suffisant.

Votre comité a examiné aussi la pétition de *Louis Fovilloux*, de *Montréal*, demandant un acte qui lui permette de prendre brevet pour un système de médecine perfectionné, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemin de fer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 4, ligne 36—Après " patente " insérez : " pour perfectionnements et inventions " dans la fabrication d'articles en fer, en acier et autres, destinés aux chemins de fer."

Page 4, ligne 37—Retranchez " ou ailleurs."

Page 5, ligne 18—Après " autres " insérez : " destinés aux chemins de fer."

Les dits amendements ayant été lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour confirmer l'aliénation faite par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise de terres dans *Bytown*, autrement appelé cité d'*Ottawa*, " dans la province du *Canada*, et pour en transporter la totalité à des syndics, qui auront " le pouvoir de les vendre et administrer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Dans le titre du bill retranchez : " sis et situés dans la ville de *Bytown*, autrement " appelée *Ottawa*, et ailleurs," et retranchez depuis " *Canada* " jusqu'à la fin du titre.

Le dit amendement ayant été lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui ils a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre

que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général; avec son adresse de félicitations pour l'honneur distingué qu'il a plu à Sa Très-Gracieuse Majesté de conférer à Son Excellence, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la très-gracieuse réponse suivante :

Monsieur l'Orateur et Messieurs du Conseil Législatif :

Je vous remercie du fond de mon cœur de l'adresse de félicitations que vous venez de me présenter à l'occasion de la marque de Sa Royale faveur qu'il a gracieusement plu à notre Souveraine de me conférer récemment.

J'ai l'assurance que les termes dans lesquels vous parlez de ma conduite officielle ne sont pas chez vous une simple expression de forme et de courtoisie de l'opinion que vous entretenez.

Je me réjouis de voir que ceux qui ont eu les meilleurs moyens d'observer mes actes, et qui sont le plus fortement intéressés dans leurs résultats, se sentent libres de témoigner leur cordiale approbation de la manière dont j'ai rempli les devoirs de ma charge pendant une période qui marquera dans les annales de la province, soit qu'on jette les yeux sur ses relations extérieures ou sur son état domestique.

Les sentiments que vous éprouvez à mon égard, je les prise davantage, s'il est possible, sous les rapports publics.

Cette société est sur le point d'entrer dans une nouvelle et noble phase d'existence politique.

Ce qui se passe aujourd'hui présente un heureux augure pour l'avenir, en démontrant l'opération harmonieuse des éléments dont se compose notre système constitutionnel.

Votre adresse est une preuve concluante qu'un effort sérieux et honnête pour faire ici l'application des principes de gouvernement, dont on a reconnu la sagesse depuis longtemps en Angleterre, assurera à la fois l'approbation de la couronne et la faveur du peuple.

Je ne saurais mieux, je pense, vous témoigner ma reconnaissance pour les nombreuses marques de considération que j'ai reçues de votre part, et que vient couronner l'adresse que vous me présentez en ce moment, qu'en promettant qu'aussi longtemps qu'il plaira à Sa Majesté de me continuer votre Gouverneur, mes actions auront pour guide les principes qui m'ont valu vos éloges, et que, lorsque nos relations officielles cesseront, je profiterai de la position que je dois à la faveur de la Reine pour favoriser dans la législature impériale les vues que je crois consciencieusement être les plus propres à l'avancement des intérêts véritables et permanents du peuple du Canada.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, et la réponse de Son Excellence, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général datée le 18 juillet courant, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et documents qui peuvent avoir été échangés entre le secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies et le gouvernement du Canada, concernant les droits de douane prélevés sur les instruments d'agriculture manufacturés dans le royaume-uni, et importés en cette province.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé :

“ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la ‘ Compagnie de navigation du ‘ *St. Laurent.*”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte passé en la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante-neuf et intitulé : ‘ Acte pour incorporer la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent.*”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la charte de la banque de ‘ *Québec.*”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender les actes relatifs à la ‘ Compagnie du ‘ crédit foncier du *Canada.*”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock*, en connexion avec l’église d’*Ecosse*, à vendre certains lots de terre situés dans ladite ville, et qu’ils possèdent à titre de fiduciaires pour ladite congrégation.”

Et aussi le bill intitulé : “ Acte pour transporter certains terrains aux restes et marguilliers de l’église *St. James de Toronto,*” et informer cette Chambre que l’Assemblée a passé les dits bills sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender et consolider les différents actes concernant la cotisation de la propriété ‘ dans le *Haut-Canada,*” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L’honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l’honorable M. *Malliot*,

Qu’il soit résolu que dans l’opinion de cette Chambre, il ne devrait être fait aucune dépense nouvelle pour les édifices du parlement, des départements et autres constructions publiques à *Ottawa*, excepté ce qui sera nécessaire pour les empêcher de se détériorer, jusqu’à ce que les changements constitutionnels projetés soient résolus et que le parlement qui doit avoir la disposition des édifices par la suite, ait fait connaître son intention à cet égard.

Après de longs débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

A six heures P.M., l’honorable Orateur a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

SEPT HEURES ET DEMIE DU SOIR.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d’épargne, connue sous le nom de ‘ La caisse d’économie de Notre-Dame de *Québec,*” et informer cette Chambre que l’Assemblée a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 15—Après “ directeur ” insérez “ gérant ou honoraire.”

Le dit amendement a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l’honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l’amendement fait au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l’effet d’autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite muni-

“cipalité de taxes à cet égard,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec deux amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 17—Retranchez depuis “ 2 ” jusqu'à “ toutes ” dans la 19e ligne.

Page 1, ligne 20—Retranchez “ du dit acte ” et insérez “ de l'acte.”

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ le chapitre vingt-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, ‘ concernant les maîtres “ ‘ et serviteurs dans les comtés ruraux.’ ”

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie canadienne de caoutchouc de *Montréal*, autrement appelée ‘ The Canadian Rubber “ ‘ Company of *Montreal*, ” a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 1, ligne 17—Retranchez depuis “ articles ” jusqu'au second “ et ” et insérez : “ dans la composition desquels entre le caoutchouc ou la gutta percha.”

Page 1, ligne 18—Retranchez depuis “ matériaux ” jusqu'à “ la ” dans la 21ème ligne et insérez : “ qui servent ou peuvent servir ou se rattachent à la fabrication de ces “ marchandises ou articles.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

La question a alors été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender la section neuf “ du chapitre six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les aubergistes et “ la vente des liqueurs enivrantes,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, secondé par l'honorable M. *Proulx*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, et des honorables messieurs *Archambault*, *Proulx* et *Sanborn*, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de *Belleville*, et pour lui conférer des pouvoirs universitaires en autant qu'il s'agit des degrés ès-arts.”

L'honorable M. *Currie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre " soixante-et-dixième des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : " Acte concer- " nant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et de certains autres " travaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Letellier de St. Just*, *Sanborn*, *Armand*, et du moteur, qui s'assemblera et s'ajour- nera à loisir.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour " amender l'Acte médical du *Haut-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de l'assemblée législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la nomination de recorders dans le *Haut-Canada*." aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation " (*Court of impeachment*) du *Haut-Canada*."

Et aussi le bill intitulé : " Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accu- " sées de haute trahison ou de félonie," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé les dits bills sans amendement.

Un message de l'assemblée législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser la vente du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong* et pour " d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour ériger une nouvelle municipalité dans le comté de *Beauharnois*, sous le nom de " *St. Etienne de Beauharnois*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guèvremont*, secondé par l'honorable M. *Prud'homme*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour déclarer et fixer le sens du contrat de mariage de *Harriette Margarete Gage*, et " ratifier les actes faits sous son autorité," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour confirmer et valider le testament de feu *George Desbarats* dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

Lundi, 30 Juillet, 1866.

Les membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Rea,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Roesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCre,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; du révérend *Thomas W. Mussen* et autres, du village de *West Farnham* et des environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie du chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough* ; demandant à être incorporée avec la compagnie des mines de fer de *Marmora* sous le nom de " La compagnie du chemin de fer et des mines de *Cobourg, Peterborough* et *Marmora*".

De *Richardson Hebbard* et autres, du township de *Brandon*, dans le district de *Montréal* ; demandant qu'il leur soit fait justice à raison de certains griefs concernant leurs terres au Grand Lac, *Brandon*, et pour d'autres fins.

De *Pierre Gadbois* et autres, de *Sorel* ; demandant que leurs terres cultivées soient exemptées de taxes.

Et de la chambre des arts et manufactures pour le *Bas-Canada* ; demandant qu'il ne soit pas accordé de brevets d'invention aux Canadiens pour des inventions étrangères.

L'honorable M. *Archambault*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la section neuf du chapitre six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*,

“ concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l’honorable M. *Archambault*, secondé par l’honorable M. *Proulx*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Malhiot*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre soixante-et-dixième des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, ” intitulé : ‘ Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins “ et de certains autres travaux,’ ” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l’honorable M. *Malhiot*, secondé par l’honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque du comté de *Simcoe*, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Ross*, secondé par l’honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour légaliser un certain règlement ainsi que certaines débetures des comtés-unis de *Huron* “ et *Bruce*, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Ross*, secondé par l’honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier avec un bill intitulé : “ Acte pour légaliser un certain arrangement entre la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et “ du lac *Huron*, et la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Ross*, secondé par l’honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la nouvelle compagnie de passage du pont de *St. Hyacinthe*, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Lacoste*, secondé par l’honorable M. *Proulx*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour permettre à *Pierre Eymard Jay* et à l’honorable *Louis Antoine Dessaulles*, de prendre

“ conjointement des brevets d'invention sur différentes machines et inventions énumérées dans cet acte,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour autoriser l'émission de lettres-patentes d'invention en faveur d'*Arthur Rankin*, pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la ville de *Bothwell* et en définir les limites,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Léonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la société de l'école anglo-canadienne de *Montréal*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender les actes incorporant le ‘ Collège d'*Ottawa*,’ et pour conférer certains privilèges au dit collège,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie pour l'exploitation du pétrole dite *Wyoming* à posséder et transporter certains terrains,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la cité de *Montréal*, et pour d'autres fins,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à la vente de terres affectées aux rectoreries en cette province,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer le village de *New-Edinburg*, dans le comté de *Carleton*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie dite *Hartford* pour l'exploitation des huiles, à posséder et transporter certains terrains," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie de *New-York* et du *Canada* pour l'exploitation des huiles, à posséder et transporter certains terrains," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des biens temporels de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* en cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour ériger le township de *Wickham* en deux municipalités séparées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour créer un fonds destiné à faire face aux dépenses encourues dans le but de donner suite aux lois du *Bas-Canada* concernant l'enregistrement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township *St. Vincent*, dans le comté de *Grey*, à construire un havre à l'embouchure de la rivière *Grosse-Tête*, dans ce township, et à imposer " et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte

“ pour incorporer la Chambre de commerce de la cité de *London*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte relatif au code de procédure civile du *Bas-Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : “ Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard,” soient maintenant pris en considération, et

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

L'honorable M. *Flint* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit de nouveau amendé en ajoutant le proviso suivant à la deuxième clause comme amendement, qui est la conséquence des amendements faits par l'Assemblée Législative au dit bill, et agréés par cette Chambre :

“ Pourvu toujours que tout catholique romain qui se prévaut du privilège de l'exemption des taxes relatives au dit cimetière ne puisse voter sur l'acceptation ou le rejet du dit règlement autorisé par le présent acte, lorsque le dit règlement sera soumis aux contribuables de la dite ville.”

Ordonné, que la dite motion et le dit bill soient renvoyés à un comité général demain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée à demain à trois heures de l'après-midi, et que demain et chaque jour subséquent durant la session, à moins qu'il ne soit ordonné autrement, cette Chambre se réunisse à trois heures pour alors continuer à siéger jusqu'à six heures P.M. ; et après l'ajournement ordinaire à l'heure dernièrement mentionnée, qu'elle se réunisse de nouveau à sept heures et demie du même jour ; et que chaque séance à chaque telle réunion, soit considérée comme séance distincte de cette Chambre, comme si telles séances eussent eu lieu à des jours différents.

L'honorable M. *Christie* du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

30 juillet, 1866.

Le comité conjoint des deux chambres sur les impressions de la législature a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents auxquels se réfèrent les motions pour impression qui suivent, savoir :

Par M. *McKellar*. Réponse à une adresse demandant copie des soumissions reçues pour la fourniture de rations et de bois de chauffage aux volontaires sur la frontière de l'ouest, depuis le commencement de leur service en 1865.

Le comité recommande de faire imprimer ce document pour distribution et en anglais seulement.

Par l'honorable M. *Macdougall*. Rapport du surintendant de l'éducation du *Haut-Canada* pour l'année 1865.

Le comité recommande que ce document soit imprimé suivant la forme ordinaire et au nombre ordinaire d'exemplaires.

Par M. *Biggar*. Rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de l'opportunité de construire le canal désigné sous le nom de "Murray canal," pour relier la tête de la *Baie de Quinté* avec le lac *Ontario*. Le comité recommande de faire imprimer ce rapport.

Par M. *Mackenzie*. Rapport de M. *Torrance*, commissaire chargé de s'enquérir des circonstances de l'élargissement par le juge *Coursol* des prisonniers accusés d'avoir volé les banques de *St. Albans* (tel qu'il est présenté à la Chambre à la dernière session) et aussi le renvoi de nouveau au comité de la réponse à l'adresse de la présente session demandant le rapport de *F. W. Torrance* écr., commissaire enquêteur sur le sujet de l'élargissement des prisonniers accusés d'avoir volé les banques de *St. Albans*.

Le comité recommande de faire imprimer ces deux documents pour distribution seulement.

Par M. *Mackenzie*. Sur le renvoi de nouveau au comité de la réponse et de la réponse supplémentaire à l'adresse relative aux congés d'absence accordés à des juges du *Bas-Canada*.

Le comité recommande qu'on ne fasse imprimer que certaines parties de ces réponses pour distribution seulement.

Le comité recommande aussi de faire imprimer le document suivant :

Réponse à une adresse relative au changement de propriétaires de l'asile de *Beauport* et au régime des aliénés dans le dit asile.

Et aussi de faire imprimer de nouveaux exemplaires au nombre de 3180 en anglais et de 1475 en français du rapport des commissaires chargés de s'enquérir du commerce des *Indes Occidentales*, du *Mexique* et du *Brésil*.

Le tout respectueusement soumis.

DAVID CHRISTIE,
Faisant fonctions de président.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la chambre demain.

L'honorable M. *Scymour* du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents de cette Chambre et faire rapport sur iceux pour la présente session a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CONSEIL LÉGISLATIF,
CHAMBRE DE COMITÉ,
30 juillet 1866.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du conseil législatif et faire rapport sur iceux pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 1er septembre dernier, date à laquelle s'étendait la dernière audition de ses comptes, jusqu'au 31 décembre dernier.

Le jour en premier lieu mentionné, il y avait une balance entre les mains du greffier, au crédit de votre honorable chambre, de neuf cent quatorze piastres, quatre vingt seize cents (\$914.96). Le greffier a reçu depuis quatre-vingt quatre mille, cinq cent cinq piastres, (\$84,505), faisant en tout quatre-vingt-cinq mille, quatre cent dix neuf piastres, quatre-vingt seize cents (\$85,419.96) qui composent le côté du débit des comptes du greffier pour la période ci-dessus mentionnée.

Le côté du crédit du dit compte se compose de sommes déboursées par le greffier au montant de cinquante trois mille, quatre cent vingt deux piastres, cinquante neuf cents

(\$53,422.59) pour la dépense desquelles il a rendu compte à la satisfaction de votre comité par pièces justificatives, numérotées depuis 1 à 210 inclusivement, ce qui laissait une balance de trente et un mille, neuf cent quatre-vingt dix-sept piastres, trente sept cents (\$31,997.37) au crédit de votre honorable Chambre le 31 décembre dernier.

Votre comité a aussi examiné les comptes du greffier, du 1er janvier dernier au 31 mai dernier.

Pendant cette période le greffier a déboursé, comme le font voir les pièces justificatives numérotées depuis 211 à 276 inclusivement, une somme de dix sept mille neuf cent trente cinq piastres, quatre vingt sept cents, (\$17,935.87) ce qui laissait au crédit de votre honorable chambre une balance de quatorze mille, soixante et une piastres, cinquante cents (\$14,061.50) le 31 mai dernier.

Votre comité a aussi examiné les comptes du greffier du 1er au 30 juin dernier.

Pendant ce mois, le greffier a reçu une somme de cinq cent cinquante sept piastres, soixante et quinze cents (\$557.75) faisant avec la balance au crédit de votre honorable chambre le 31 mai dernier une somme totale de quatorze mille six cent dix-neuf piastres, vingt-cinq cents (\$14,619.25) et a déboursé comme le font voir les pièces justificatives, numérotées depuis 277 à 357 inclusivement, une somme de sept mille, six cent six piastres, quatre vingt dix cents (\$7,606.90), ce qui laissait au crédit de votre honorable chambre une balance de sept mille douze piastres, trente-cinq cents (\$7,012.35) le 30 juin dernier.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour* secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la chambre demain.

L'honorable M. *Ferrier* s'est levé de son siège et a informé l'orateur et la chambre que l'honorable *Frédéric A. Quesnel*, un des membres à vie de cette chambre, était décédé.

Sur quoi, il a été proposé par l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable *Frédéric A. Quesnel*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 31 Juillet, 1866.

Les membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Campbell*; de *John R. Dickson*, de *Kingston*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *James Thomas Hall* et un autre, de la ville de *Trenton*, de l'Etat de *New-York*, un des *Etats-Unis d'Amérique*; demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en leur faveur pour l'invention d'une certaine espèce de fourche à foin (*screw hay fork*).

L'honorable Orateur a présenté à la chambre un état de la compagnie d'assurance de l'*Etna*, à venir au 1er de janvier 1866.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Moore*, du comité conjoint des deux Chambres sur la Bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

31 juillet 1866.

Le comité nommé pour assister Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement et pour agir comme comité conjoint des deux chambres sur la bibliothèque a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a pris en considération la pétition de M. *T. L. Wilson*, demandant de recommander l'achat d'exemplaires d'une publication intitulée : "*Life of Lord Palmerston*" par livraisons mensuelles; Votre comité ne croit pas devoir recommander cette pétition; Votre comité a aussi pris en considération la pétition de M. *L. P. Lemay*, auteur d'un volume d'Essais Poétiques, demandant de faire l'achat d'exemplaires de ces Essais pour le

mettre en état de faire face aux frais de publication; Votre comité est d'avis que cet ouvrage fait honneur à la littérature du *Bas-Canada*, et recommande d'en acheter cinquante exemplaires pour être distribués comme échanges de la bibliothèque.

On a signalé à votre comité une brochure de l'abbé *H. R. Casgrain*, laquelle est une notice littéraire et biographique de feu *M. F. X. Garneau*, l'auteur distingué de "*l'Histoire du Canada*". Cette notice a été publiée au prix minime de vingt-cinq cents, et votre comité recommande d'en acheter deux cents exemplaires, en témoignage du mérite de l'éminent écrivain, dont l'histoire du *Canada*, est reconnue comme une œuvre modèle.

Sur motion de l'honorable *M. Moore*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable *Sir N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour différer pendant un temps limité l'émission de writs pour la prochaine élection de "membres du conseil législatif."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
31 juillet, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés, a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir: de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg et Peterborough*, demandant à être incorporée avec la compagnie des mines de fer de *Marmora*, sous le nom "de compagnie du chemin de fer et des mines de *Cobourg, Peterborough et Marmora*;" et d'*Alexis Richer* et autres, de *St. Hyacinthe, Ste. Monique, Ste. Rosalie, St. Hugues*, demandant un acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de *St. Hyacinthe*.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie du "*Globe*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Moore*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'institut des artisans canadiens de "*Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Bureau*, secondé par l'honorable *M. E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la loi du *Haut-Canada* concernant les débiteurs de la couronne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de procédure du droit commun du *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne de caoutchouc de *Montréal*, autrement appelée 'The Canadian Rubber Company of *Montreal*,' " et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles* " et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans la ville de *Bytown*, autrement appelée *Ottawa*, et ailleurs dans le *Haut-Canada*, et pour transférer à des syndics la totalité de ces terrains avec pouvoir de les vendre et administrer," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*, et des actes qui l'amendent," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 31—Après “exister” insérez “pourvu toujours que rien de contenu au présent acte ne préjudiciera en aucune manière aux droits soit en loi ou en équité des créanciers de *Darcy Edward Boulton*, mari de la dite *Emily Boulton*, dans ou sur telle propriété ou intérêt dans le dit chemin de fer.”

Page 2, ligne 12—Retrachez depuis “fer” jusqu’à “sur” dans la 39e ligne, et insérez clause A.

Clause A.

“Et considérant que sous l’autorisation du statut vingt-sept et vingt-huit *Victoria*, chapitre quatre-vingt-six, section seize, le township de *Hope* et le township d’*Ops*, et la ville de *Lindsay*, respectivement, sont convenus avec la dite compagnie de chemin de fer de lui vendre les actions que possèdent les dites municipalités respectives dans la dite compagnie pour et moyennant les sommes annuelles suivantes, savoir : pour et moyennant la somme annuelle de quinze cent quarante-deux piastres au township de *Hope* ; la somme annuelle de deux cent quatre-vingt-seize piastres soixante-et-quinze centins au township d’*Ops*, et la somme annuelle de deux cent quatre-vingt-seize piastres soixante-et-quinze centins à la ville de *Lindsay*, payables par la dite compagnie de chemin de fer aux dites municipalités respectives le premier jour de décembre de chaque année, le premier paiement devant être pour le semestre seulement à expirer le premier décembre prochain et se faire ce jour là ; il est à ces causes statué que sur le transtert ou l’offre de transfert des dites actions possédées par aucune des dites municipalités à la dite compagnie de chemin de fer ou à quiconque sera chargé par la dite compagnie de les recevoir, la dite somme annuelle ci-dessus désignée pour telle municipalité constituera une charge et hypothèque privilégiée en faveur de la dite municipalité sur la totalité des biens de la dite compagnie de chemin de fer, et constituera une dette de la dite compagnie envers la dite municipalité qui pourra être recouvrée devant toute cour de loi ou d’équité ayant juridiction compétente dans le *Haut-Canada* ; pourvu toujours que rien de contenu au présent acte ne préjudiciera à la garantie que possède la ville de *Peterborough* sur l’embranchement de *Millbrook* et *Peterborough* du dit chemin de fer.”

Les dits amendements ayant été lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Allan*, secondé par l’honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements auxquels il demande le concours de l’Assemblée.

L’honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en fidéi-commis pour certains Sauvages résidant en cette province.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “Acte pour amender le chapitre vingt-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les maîtres et serviteurs dans les comtés ruraux,” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l’Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie " des Usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemin de fer," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant alors lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour " créer un fonds destiné à faire face aux dépenses encourues dans le but de donner suite " aux lois du *Bas-Canada* concernant l'enregistrement."

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois,

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et consolider " les différents actes concernant la cotisation de la propriété dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité spécial composé des honorables MM. *Aikins, Burnham, Christie, Vidal, Reesor, Blake, Currie, Allan, Mc Crea, Flint, Ross, McDonald*, et du moteur, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte médical " du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour déclarer et fixer le sens du contrat de mariage de *Harriett Margarette Gage*, et ratifier les " actes faits sous son autorité."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif au code de procédure " civile du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Bennett*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour ériger une nouvelle municipalité dans le comté de *Beauharnois*, sous le nom de " *St. Etienne de Beauharnois*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Fanet*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance en cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour confirmer et rendre valide, dans le *Haut-Canada*, le testament de feu *Georges Desbarats*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque du comté de *Simcoe*."

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour légaliser un certain règlement ainsi que certaines débetures des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour légaliser un certain arrangement entre la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, et la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la nouvelle compagnie de passage du pont neuf de *St. Hyacinthe*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour naturaliser *John Rogers*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour compléter la séparation du comté de *Peel* d'avec le comté d'*York*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre à *Pierre Eymard Jay* et à l'honorable *Louis Antoine Dessaulles*, de prendre conjointement des brevets d'invention sur différentes machines et inventions énumérées dans cet acte."

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres-patentes d'invention en faveur d'*Arthur Rankin*, pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour."

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *Bothwell* et en définir les limites," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la société de l'école anglo-canadienne de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant " le collège d'*Ottawa*," et pour conférer certains privilèges au dit " collège."

L'honorable M. *Shead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient ajournés à la prochaine séance de la Chambre.

Et six heures ayant sonné, L'honorable Orateur, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P. M. la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>		

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Shead* ; de *Margaret Besserer*, de la cité d'*Ottawa*, veuve de feu *Louis Théodore Besserer*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *Henry Fry* et autres, de la cité de *Québec*, maintenant résidant temporairement dans le village de *Kakouna*, et de la chambre de commerce de *Québec*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; d'*Arthur Rankin*, de *Thornfield*, dans le comté d'*Essex*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du révérend *Thomas W. Mussen* et autres, du village de *West Farnham* et des environs ; demandant que les droits des protestants dans le *Bas-Canada* par rapport aux écoles soient sauvegardés, sous la confédération.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Skead*, savoir : Que le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant " le collège d'*Ottawa*, et pour conférer certains privilèges au dit collège," soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blalce,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.—39.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Proulx,</i>	

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read.—13.</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	
<i>Bennett,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McMaster,</i>	
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour créer un fonds destiné à faire face aux " dépenses encourues dans le but de donner suite aux lois du *Bas-Canada* concernant " l'enregistrement."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *A. J. Duchesnay*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incor- " porant la compagnie d'assurance maritime de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie " pour l'exploitation du pétrole dite *Wyoming* à posséder et transporter certains terrains," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé aux comités des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la cité de *Montréal*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente de terres affectées aux rectories en cette province."

L'honorable M. *Currie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Seymour*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie dite *Hartford* pour l'exploitation des huiles, à posséder et transporter certains terrains," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie de *New-York* et du *Canada* pour l'exploitation des huiles, à posséder et transporter certains terrains," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des biens temporels de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* en cette province," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport aux bills privés présentés à l'Assemblée Législative, soit suspendue durant le reste de la session.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour ériger le township de *Wickham* en deux municipalités séparées."

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township *St. Vincent*, dans le comté de *Grey*, à construire un havre à l'embouchure de la rivière *Grosse-Tête*, dans ce township, et à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de *London*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur la motion de l'honorable M. *Flint*, savoir :

Què le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* " à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques " romains de ladite municipalité de taxes à cet égard," soit de nouveau amendé en ajoutant le proviso suivant à la deuxième clause comme amendement, qui est la conséquence des amendements faits par l'Assemblée Législative au dit bill, et agréés par cette Chambre :

" Pourvu toujours que tout catholique romain qui se prévendra du privilège de " l'exemption de taxes relatives au dit cimetière ne puisse voter sur l'acceptation ou le rejet " du dit règlement autorisé par le présent acte, lorsque le dit règlement sera soumis aux " contribuables de la dite ville."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Currie* a fait rapport du dit amendement, qui est la conséquence des amendements de l'Assemblée Législative pour l'adoption de cette Chambre.

Le dit amendement étant lu par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à ses amendements et a fait un amendement qui est la conséquence de ses dits amendements, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du second rapport du comité conjoint sur les impressions,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre et de faire rapport sur iceux pour la présente session, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour naturaliser *John Rogers*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Ailcins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Bennett*; du conseil municipal des comtés unis de *Stormont, Dundas et Glengarry*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Rimouski* pour l'année 1865.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Guévremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Panet*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de vouloir bien faire soumettre à cette Chambre un état des sommes empruntées par la ville de *Sorel* sur le fonds consolidé d'emprunt municipal du *Bas-Canada*, dans la forme suivante :

Date de l'emprunt.	Principal.	PAYE A COMPTE DU PRINCIPAL.		PAYE A COMPTE DES INTERETS.		ARRERAGES ET DATE DE L'ÉCHEANCE.	
		Date.	Montant.	Date.	Montant.	Date.	Montant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour différer " pendant un temps limité l'émission de writs pour la prochaine élection de membres du " Conseil Législatif."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte médical pour le *Haut-Canada*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. *Malhiot*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour créer un fonds destiné " à faire face aux dépenses encourues dans le but de donner suite aux lois du *Bas-Canada* " concernant l'enregistrement," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
1^{er} août 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *James Thomas Hall* et autres, de la ville de *Trenton*, dans l'état de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en leur faveur pour l'invention d'une certaine espèce de fourche à foin [*screw hay fork*] et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis ; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN.
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
1er août 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Votre comité a pris en considération les bills suivants, savoir : “ Acte pour ériger le township de *Wickham* en deux municipalités séparées ” et “ Acte pour incorporer la ban- que du comté de *Simcoe* ” et a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition à cette Chambre, par rapport à ces bills ; votre comité, cependant, recommande que la condition de la présentation de pétitions ne soit pas exigée dans ces deux cas, vu qu'il pourra comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de *Belleville*, et pour lui conférer des pouvoirs universitaires en autant qu'il s'agit des “ degrés ès-arts, ” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Currie*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la corporation du township *St. Vincent*, “ dans le comté de *Grey*, à construire un havre à l'embouchure de la rivière *Grosse-Tête*, “ dans ce township, et à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins, ” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie pour l'exploitation du pré- trole dite *Wyoming* à posséder et transporter certains terrains, ” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Mocre*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente de terres affectées aux recto-
" reries en cette province," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les dispositions de divers actes con-
" cernant la cité de *Montréal* et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant " le collège
" d' *Ottawa*," et pour conférer certains privilèges au dit collège," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Skead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la
" compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et la compagnie du chemin de
" fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

L'honorable M. *Currie* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Leonard*,

De retrancher tous les mots après " que," et d'insérer " la troisième lecture du dit
" bill soit remise à demain," et qu'il soit alors le premier item sur les ordres du jour, après
les mesures du gouvernement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors, l'honorable M. *Currie* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Leonard*,

De retrancher le mot " maintenant " et d'insérer après—fois—" d'hui en trois mois."

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour.—15.</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Iacoste,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.—31.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Prud'homme,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

CONTENTS, 15.

NON-CONTENTS, 31.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la société d'école anglo-canadienne de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie de *New-York* et du *Canada*

“ pour l'exploitation des huiles, à posséder et transporter certains terrains,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la vente du chemin de fer de *Peterboro-rough* et du lac *Chemong*, et pour d'autres fins,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour ériger une nouvelle municipalité dans le comté de *Beauharnois*, sous le nom de “ *St. Etienne de Beauharnois*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Gubremont*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie dite *Hartford* pour l'exploitation des huiles, à posséder et transporter certains terrains,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour légaliser un certain règlement ainsi que certaines “ débetures des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *Bothwell* et en définir les " limites," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour confirmer et rendre valide, dans le *Haut-Canada*, " le testament de feu *George Desbarats*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à *Pierre Eymard Jay* et à l'honorable " *Louis Antoine Dessaulles*, de prendre conjointement des brevets d'invention sur diffé- " rentes machines et inventions énumérées dans cet acte," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 5—Retranchez " accordera " et insérez : " pourra accorder, s'il le juge à " propos, et sur preuve de la vérité des allégations des dits Pétitionnaires."

Page 2, ligne 18—Après " effet " insérez : " mais il ne sera pas émis de brevet sous " les dispositions du présent acte, avant qu'il n'ait été donné pendant un mois dans la " *Gazette officielle* un avis énonçant le nom de l'inventeur originaire et tels détails qui " puissent faire identifier l'invention, ni avant qu'il n'ait été prouvé que cet avis a été " signifié à l'inventeur personnellement ou par la poste, à la satisfaction du ministre de " l'agriculture."

Page 2, ligne 22—Après " période " insérez clause A.

Clause A.

" Tout tel brevet à être accordé comme susdit, le sera toutefois aux conditions " suivantes " :—

" 1. Le breveté, dans les trois ans de la date du brevet, établira ou fera établir, dans " les limites de cette province, une fabrique ou des fabriques pour manufacturer ou " exploiter les dites machines et inventions, suivant ce que le gouverneur jugera à propos " d'exiger, dans chaque cas."

“ 2. Le breveté ne pourra se prévaloir des privilèges accordés par le dit brevet par rapport à chaque telle machine et invention qu'aussi longtemps que ces machines ou la fabrique pour les manufacturer seront exploitées.”

Dans la Préambule.

Page 1, ligne 1—Après “ Jay ” insérez : “ et l'honorable *Louis Antoine Dessaulles* ont représenté par leur pétition, que lui, le dit *Pierre Eymard Jay*.”

Page 1, ligne 5—Après “ que ” insérez : “ lui, le dit.”

Page 1, ligne 10—Retranchez “ considérant.”

Les dits amendements étant lus la deuxième fois, et la question de concours étant mise sur iceux ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Mc Crea*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Mc Crea*, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : “ Acte pour incorporer le village de *New Edinburgh*, dans le comté de *Carleton*,” soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*.”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété situées sur le côté sud de *Queen Street*, dans la cité de *Toronto*, à la règle du “ *Model Deed* ” de l'église méthodiste wesléyenne en connexion avec la Conférence anglaise, afin de les mieux administrer, et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit “ *Model Deed*.”

Aussi le bill intitulé : “ Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de *Berthier* et de l'*Ile du Pads*.”

Et aussi le bill intitulé : “ Acte pour incorporer l'académie des Ursulines de *Chatham*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé les dits bills sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la compagnie du “ chemin de fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*, et des actes qui l'amendent,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Le bill intitulé : “ Acte pour différer pendant un temps limité l'émission d'ordres pour la prochaine élection de membres du Conseil Législatif,” a été sur division alors lu la seconde fois, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé : “ Acte relatif au code de procédure civile du *Bas-Canada*.”

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque du comté de *Simcoe*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour compléter la séparation " du comté de *Peel* d'avec le comté d'*York*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de " lettres-patentes d'invention en faveur d'*Arthur Rankin*, pour une substance combustible " nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour," a été lu la seconde fois.

Sur quoi la pétition d'*Arthur Rankin*, demandant la passation du dit bill a été alors lue par le greffier.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour ériger le township de " *Wichham* en deux municipalités séparées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du second rapport du comité conjoint sur les impressions, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Moore*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 2 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Margaret Besserer* ; de la cité d'*Ottawa*, veuve de feu *Louis Théodore Besserer* ; demandant un acte pour l'autoriser à vendre un lot de terre pour le bénéfice des parties y concernées.

De *Henry Fry* et autres, de la cité de *Québec*, maintenant résidant temporairement au village de *Kakouna* ; demandant que l'acte pour amender les actes d'incorporation de la cité de *Québec*, ne devienne pas loi.

De la Chambre de commerce de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour décharger la corporation des pilotes de la responsabilité pour dommages causés par l'incurie ou la négligence d'un pilote.

Et d'*Arthur Rankin*, de *Thornfield*, dans le comté d'*Essex* ; demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en sa faveur pour un nouveau procédé de fabrication d'une substance combustible inconnue jusqu'à ce jour.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait donné ordre de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

MONCK.

Le gouverneur-général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif copie d'un message télégraphique que le Secrétaire d'Etat pour les colonies lui a envoyé par ordre de Sa Majesté la Reine.

OTTAWA, 2 août 1866.

(Copie.)

Copie d'un message télégraphique envoyé au gouverneur-général par le Secrétaire d'Etat pour les colonies par ordre de Sa Majesté la Reine.

OTTAWA, 1er août 1866.

Par télégraphe de *Londres, Angleterre*, 28 juillet.

AU VICOMTE MONCK.

J'ai reçu ordre de la Reine de transmettre au gouverneur-général de ses provinces de l'*Amérique du Nord* les félicitations de Sa Majesté sur l'achèvement du télégraphe atlantique qui doit affermir l'unité de l'empire britannique.

Sa Majesté comprend son ancienne colonie de *Terreneuve* dans ces félicitations à tous ses fidèles sujets.

(Signé.)

CAERNARVON.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
2 août, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'*Arthur Rankin*, de *Thornfield*, dans le comté d'*Essex*, demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en sa faveur pour un nouveau procédé de fabrication d'une substance combustible inconnue jusqu'à ce jour, et a constaté qu'il en a été donné un avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour compléter la séparation du comté de *Peel* d'avec "le comté d'*York*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Christie* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 17—Après "versée" insérez clause A.

Clause A.

“ Tout actionnaire de la dite compagnie pourra s'en retirer en tout temps dans les trois mois à compter du jour que la dite compagnie aura effectué sa première assurance contre les dommages ou les pertes de l'incendie ; et pour se retirer, il donnera avis par écrit au secrétaire de la compagnie de son intention de se retirer de la compagnie ; et aussitôt que le secrétaire aura reçu cet avis, l'actionnaire qui l'aura donné aura droit de recevoir et recouvrer de la compagnie le montant de tous les paiements qu'il aura faits à compte sur ses actions dans la compagnie.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour naturaliser *John Rogers*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société ecclésiastique de *St. Jean*, dans le diocèse catholique romain de *Kingston*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 34—Après “ proposé ” insérez : “ tel qu'énoncé au préambule du “ présent acte.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Dufresne* (de *Montcalm*) et autres dans les termes suivants :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 2 août 1866.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif pour informer leurs honneurs que le bill du conseil intitulé : “ Acte à l'effet de constater quelles personnes

“ ont des droits dans les communes de *Berthier* et de l’*Isle du Pads*,” et aussi le bill intitulé : “ Acte pour incorporer l’académie des Ursulines de *Chatham*,” qui ont été reportés à cette Chambre comme ayant été passés sans amendement, ont été ainsi reportés par erreur, et priant leurs honneurs de vouloir remettre les dits bills.

Ordonné, que M. *Dufresne*, (de *Montcalm*), porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté, Wm. B. LINDSAY,
Greffier A. L.

Et alors il se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Belleville* et *Marmora*,” et informer cette Chambre que l’Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Clause 2, 1^{re} ligne—Biffez “ des clauses consolidées.”

Clause 2, 1^{3e} et 14^e lignes.—Biffez “ des clauses consolidées.”

Clause 10, 7^e ligne.—Après “ pas ” biffez ce qui reste et insérez à la place : “ en aucun temps le montant du capital alors versé.”

Clause 20, ligne 1.—Au lieu de “ cinq ” insérez “ trois ” et, ligne 2, au lieu de “ dix ” insérez “ sept.”

Sur motion de l’honorable M. *Flint*, secondé par l’honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l’effet d’amender le chapitre 128 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : “ Acte relatif à l’administration de la justice dans les territoires non organisés,” et informer cette Chambre que l’Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 17—Retranchez depuis “ les ” jusqu’à “ ou ” dans la 19^e ligne, et insérez : “ lois d’Enregistrement du *Haut-Canada*.”

Page 1, ligne 20—Après le mot “ pas ” insérez “ huit cents piastres.”

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour amender l’acte pour incorporer l’Institut Canadien Français de la cité d’*Ottawa*,” auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Shead*, secondé par l’honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu’elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour autoriser *Margaret Besserer* à vendre une certaine étendue de terre sise et située

“ en la cité d’*Ottawa*, au bénéfice de son fils mineur, légataire,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Shead*, secondé par l’honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu’elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour transporter le cimetière protestant de *Hudson*, au titulaire et aux marguilliers de “ l’église *St. James de Vaudreuil*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Moore*, secondé par l’honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans un transport opéré de son vivant “ par feu *Alexander Dixon* en faveur de *William Montague Westmacott*, en date du premier jour de septembre de l’année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre et “ pour ratifier la vente de certains terrains faite sous son autorité,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Allan*, secondé par l’honorable M. *Bull*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte qui incorpore la compagnie d’assurance de *Québec* contre les accidents du feu,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du cimetière du lac de *Cristal*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Moore*, secondé par l’honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour diviser la municipalité de la baie de *Gaspé* sud et d’*York* en deux municipalités “ séparées,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour faire disparaître tous doutes sur la validité d’un canon du synode du diocèse de *Québec*, relativement à la paroisse de *Québec* et à ses succursales,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, et de la navigation du *St. Maurice*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Stratford*, à émettre des débentures pour racheter leurs débentures en circulation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la compagnie du Pont International," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente de certains terrains appartenant à la succession de feu l'honorable *Peter Adamson*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte vingt-cinq *Victoria*, chapitre quarante, intitulé : " Acte pour confirmer et établir certains chemins dans le township de *Reach*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser *John Auld* à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes d'invention " en faveur d'*Arthur Rankin* pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en

faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 14—Après “gouverneur.” insérez : “s’il le juge à propos, et sur la preuve que le dit *Arthur Rankin* représente l’inventeur originaire du dit procédé.”

Page 1, ligne 21—Retranchez depuis “Majesté” jusqu’à “le” dans la 26e ligne et insérez : “mais il ne sera pas émis de lettres-patentes sous les dispositions du présent acte avant qu’il n’ait été donné pendant un mois dans la *Gazette Officielle* un avis énonçant le nom de l’inventeur originaire et tels détails qui puissent faire identifier l’invention, ni avant qu’il n’ait été prouvé que cet avis a été signifié à l’inventeur personnellement ou par la poste, à la satisfaction du ministre de l’agriculture,” et la clause A.

Clause A.

“Toutes telles lettres-patentes à être accordées comme susdit le seront toutefois aux conditions suivantes :—

“1. Le breveté, dans les deux ans de la date des lettres-patentes, établira ou fera établir, dans les limites de cette province, une fabrique pour manufacturer la dite substance combustible au moyen du dit procédé.”

“2. Le breveté ne pourra se prévaloir des privilèges accordés par les dites lettres-patentes qu’aussi longtemps qu’il exploitera la dite fabrique.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Vidal*, secondé par l’honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l’Assemblée.

Conformément à l’ordre du jour, la Chambre s’est ajournée à loisir, et s’est mise en comité général sur le bill intitulé : “Acte pour différer pendant un temps limité l’émission d’ordres pour la prochaine élection de membres du Conseil Législatif.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L’honorable M. *Samborn* a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L’honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l’honorable M. *Fergusson Blair*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s’est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Askins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Prud’homme,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Shead.—37.</i>
<i>Bull,</i>			

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Bureau, *Duchesnay, A. J.,* *Simpson,* *Vidal.—6.*
Currie, *Flint,*

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et
 Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
 La question a été mise, ce bill passera-t-il?
 Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif au code de procédure civile du *Bas-Canada.*"

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
 L'honorable M. *Panet*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
 Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.
 Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
 La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
 Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en fidéi-commis pour certains Sauvages résidant en cette province," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance en cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer le village de *New Edinburgh*, dans le comté de *Carleton.*"

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,
 Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. *Shcad* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Burnham*,

De retrancher le mot " maintenant," et après " fois" d'insérer, " d'aujourd'hui en six mois."

Après débats,

La dite motion en amendement a été, avec la permission de la Chambre, retirée, et
 La question de concours étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la construction d'un chemin à ornières du village d'*Orangeville*, dans le comté de *Wellington*, jusqu'à un certain point sur le chemin de fer Grand Tronc, à l'ouest de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie Grand Occidental de *Dresden*, pour l'exploitation de l'huile" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'amélioration de la rivière *Napanee*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Mourc*, secondé par l'honorable M. *Skead*, La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie, P. M. la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Panet</i> ,
<i>Alexander</i> ,	<i>Chaffers</i> ,	<i>Hamilton (Kingston)</i> ,	<i>Perry</i> ,
<i>Allan</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Proulx</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>Cornier</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Prud'homme</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>Currie</i> ,	<i>Leslie</i> ,	<i>Read</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Letellier de St. Just</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Belleau, Sir N. F.</i> ,	<i>Duchesnay, A. J.</i> ,	<i>McCrea</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bennett</i> ,	<i>Duchesnay, E. H. J.</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Blair, Fergusson</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Bossé</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Simpson</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>Moore</i> ,	<i>Skead</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Gingras</i> ,	<i>Olivier</i> ,	<i>Vidal</i> .
<i>Burnham</i> ,			

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du conseil municipal des comtés-unis de *Stormont, Dundas et Glengarry*; demandant une allocation pour améliorer le pouvoir d'eau de la "Nation River" en la reliant au *St. Laurent*.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferguson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour diviser la municipalité de la Baie de *Gaspé Sud* et *York*, dans le comté de *Gaspé*, en deux municipalités séparées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Belleville* et *Marmora*," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transférer aux titulaires et marguilliers de l'église *St. James, Vaudreuil*, le cimetière protestant établi à *Hudson*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du cimetière du lac de *Cristal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire disparaître tous doutes sur la légalité d'un canon du synode du diocèse de *Québec*, relativement à la paroisse de *Québec* et à ses succursales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Perry*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *Saint Maurice*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Stratford* à émettre des débetures pour racheter ses débetures en circulation," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente de " certains terrains appartenant à la succession de feu l'honorable *Peter Adamson*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions " de l'acte 25 *Victoria* chap. 40, intitulé : " Acte pour confirmer et établir certains chemins " dans le township de *Reach*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser *John Auld* à " aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la construction " d'un chemin à ornières du village d'*Orangeville*, dans le comté de *Wellington*, jusqu'à un " certain point sur le chemin de fer Grand Tronc, à l'ouest de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " grand occidental de *Dresden*, pour l'exploitation de l'huile," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé " Acte " pour permettre à *Casimir Stanislas Gzowski* et à l'honorable *David Lewis McPherson* " d'obtenir des lettres-patentes pour la découverte de perfectionnements appliqués à la " manière de traiter certains minerais et alliages, et d'en extraire des métaux et autres produits," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte

“ pour incorporer la compagnie des mines de *Roxton*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné, que la 44e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour autoriser l'admission de *William Lynn Smart* à l'exercice de la profession d'avocat dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour ériger la paroisse de *St. Bonaventure* dans le comté de *Drummond* en une municipalité “ séparée,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Beliveau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative pour reporter le bill intitulé : “ Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes “ de *Berthier* et de l'*Isle du Pads* ;” et aussi le bill intitulé : “ Acte pour incorporer l'Académie des Ursulines de *Chatham*,” tel que demandé par la dite Chambre dans son message de ce jour.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de “ *St. Hyacinthe*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendements a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, avant dernière ligne—Après “ personnes ” insérez clause A.

Clause A.

“ Rien de contenu au présent acte n'affectera les droits et privilèges que peut avoir “ *Charles L'Heureux*, junior, ou ses représentants, relativement à la construction d'un “ pont sur la dite rivière *Yamaska*, au pied de la *Cascade*, soit en vertu d'aucun acte “ ou charte accordant tels privilèges, soit en vertu d'aucun contrat passé avec les proprié- “ taires du pont neuf mentionné dans le présent acte, ou avec toutes autres personnes ; “ mais tous ces droits et privilèges resteront en force de même que si le présent acte n'eût “ pas été passé.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la compagnie du pont international," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en fidéi-commis pour certains sauvages résidant en cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'amélioration de la rivière *Napanee*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender le chapitre cent vingt-huit des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif à l'administration de la justice dans les territoires non-organisés."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Aout, 1866.

Les membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ross* ; de *John Hogg* et autres, de la ville de *Collingwood* ; et des directeurs provisoires de la banque du *Canada*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de la compagnie d'assurance provinciale du *Canada* ; de *John Beverley Robinson* et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie de transit du *Nord Ouest* ; et de la compagnie canadienne de prêt et de placement.

Ordonné, que la pétition des directeurs provisoires de la banque du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite banque, et pour en réduire le capital sous certaines conditions ; et aussi que l'époque pour la seconde élection des directeurs soit fixée au premier lundi de juillet 1867, soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la compagnie du Pont International," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte vingt-cinq Victoria chapitre quarante, intitulé : " Acte pour confirmer et établir certains chemins dans " le township de *Reach*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente de certains terrains appartenant à la succession de feu l'honorable *Peter Adamson*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour diviser la municipalité de la baie de *Gaspé* sud " et *York* dans le comté de *Gaspé* en deux municipalités séparées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des " travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, et de la navigation et des " terres du *St. Maurice*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la construction d'un chemin à ornières " du village d'*Orangeville*, dans le comté de *Wellington*, jusqu'à un certain point sur le " chemin de fer Grand Tronc, à l'ouest de *Toronto*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Grand Occidental de " *Dresden*, pour l'exploitation de l'huile," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Roxton*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour ériger le township de *Wickham* en deux municipalités séparées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Stratford* à émettre des " débetures pour le rachat de ses débetures en circulation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *Margaret Besserer* à vendre une " certaine étendue de terre sise et située en la cité d'*Ottawa*, au bénéfice de son fils mineur, le " légataire," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, et après mûre délibération l'avait chargé de faire rapport que le dit comité est d'opinion que le dit bill ne devrait pas être passé.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du cimetière du lac de " *Cristal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Skead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Vidal*,

Que le bill intitulé : " Acte pour autoriser *Margaret Besserer* à vendre une certaine " étendue de terre sise et située en la cité d'*Ottawa*, au bénéfice de son fils mineur, le " légataire," soit renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents et des bills privés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour transférer aux titulaire et marguilliers de l'église " *St. James, Vaudreuil*, le cimetière protestant établi à *Hudson*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître tous doutes sur la validité d'un canon du synode du diocèse de Québec, relativement à la paroisse de Québec et à ses suc-cursales," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 4—Après " diocèse " insérez : " pourvu toujours que rien de contenu au présent acte ne soit censé porter atteinte aux droits acquis et aux privilèges du présent titulaire de la rectorie de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes d'invention en faveur d'*Arthur Rankin* pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à la capitalisation des arrérages de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, 1866, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres-patentes en faveur de MM. *J. D. Whelpley* et *J. J. Storer*, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : Acte " pour faciliter l'issue des édifices publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du bureau des postes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir N. F. *Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des *Trois-Rivières*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les cours supérieures de juridiction civile et criminelle dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, concernant la concession de chartes d'incorporation à des compagnies pour l'exploitation des manufactures, mines et autres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de *Henry John Boswell*, pour certaine invention nouvelle et utile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* dite union contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de la Salle St. Patrice de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie des Ursulines de *Chatham*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11—Retranchez depuis " en " jusqu'à " de."

Page 1, ligne 20—Retranchez depuis “ *Chatham* ” jusqu’à “ et ” où il se trouve pour la seconde fois.

Page 1, ligne 25—Retranchez “ cinq ” et insérez “ trois.”

Page 1, ligne 28—Retranchez “ cinq ” et insérez “ trois.”

Sur motion de l’honorable M. *McCrea*, secondé par l’honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l’effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de “ *Berthier* et de l’*Isle du Pads*,” et informer cette Chambre que l’Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 34—Retranchez “ *primâ facie* ” et après “ titre ” insérez : “ ou étant “ en possession et jouissance de droits dans la dite Commune.”

Page 2, ligne 46—Retranchez “ titres ” et après “ exposés ” insérez : “ réclama-
“ tions, titres.”

Page 2, ligne 50—Retranchez “ titres ” et après “ exposés ” insérez : “ réclamations,
“ titres.”

Page 3, ligne 1rc—Retranchez “ titres et ” et après “ exposés ” insérez : “ réclama-
“ tions et titres.”

Page 3, ligne 5—Retranchez depuis “ déclarer ” jusqu’à “ et,” où il se trouve pour la seconde fois, et insérez : “ quelles réclamations sont valables ou mal fondées, quels sont “ les droits respectivement des parties réclamautes, soit quant à la propriété du fonds de “ la dite commune, soit quant aux droits d’usages, jouissances et servitudes des dites “ parties réclamautes, ainsi que l’étendue de tels droits, et cela par un seul jugement, ou “ par plusieurs séparément, suivant que le juge trouvera à propos.”

Après “ jugement ” insérez la clause A.

Clause A.

“ Toute partie intéressée pourra intervenir dans les procédures adoptées en vertu du “ présent acte ; et les jugements seront sujets aux mêmes appels que les autres jugements “ rendus par la cour supérieure.”

Page 3, ligne 8—Après “ pourra ” insérez : “ ainsi que toutes parties réclamant
“ droit.”

Page 3, ligne 25—Retranchez depuis “ aux ” jusqu’à “ réclamations.”

Page 3, ligne 37—Après “ ordinaires,” insérez : “ pourvu toujours que les frais à “ être taxés par le juge, soit pour les procureurs ou avocats, soit pour le protonotaire et “ officiers de justice, ou autres, n’excéderont en aucun cas ceux qui auraient eu lieu si “ telles réclamations eussent été portées devant la cour de circuit dans et pour le comté “ de *Berthier*, dans lequel se trouvent les dites communes.”

Sur motion de l’honorable M. *Olivier*, secondé par l’honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L’honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque du comté de *Simcoe*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 13—Retranchez “ du comté.”

Page 1, ligne 41—Après “ versées ” insérez : “ à quelqu’une des banques chartées
“ de cette province.”

Page 2, ligne 19—Retranchez depuis “ ans ” jusqu’au premier “ à ” dans la 20e ligne.

Page 2, ligne 50—Après “ désigné ” insérez : “ lorsque le lieu ou siège principal d’opérations de la banque sera dans la ville de *Barrie*, où à telle heure du jour et à tel endroit de la cité de *Toronto*, que la majorité des directeurs alors en exercice aura désigné, lorsque le lieu ou siège principal d’opérations de la banque sera dans la cité de *Toronto*.”

Page 5, ligne 10—Retranchez “ mais ” et insérez : “ ou dans la cité de *Toronto*, suivant que les actionnaires présents à la première assemblée générale le décideront à la majorité des voix ; et si la ville de *Barrie* est choisie à cette assemblée, les actionnaires pourront, à toute assemblée générale spécialement convoquée pour cet objet, décider que le lieu ou siège principal d’opérations de la banque sera transféré en la cité de *Toronto* ; et.”

Page 5, ligne 13—Après “ circonstances ” insérez : “ pourvu toujours que lorsque le lieu ou siège principal d’opérations sera dans la cité de *Toronto*, la dite banque devra avoir une succursale ou bureau d’escompte et de dépôt dans la ville de *Barrie*.”

Page 6, ligne 8—Après “ *Canada* ” insérez : “ et par les actes qui l’amendent.”

Page 7, ligne 11—Retranchez “ du comté.”

Page 7, ligne 25—Retranchez “ à *Barrie*.”

Page 7, ligne 30—Retranchez “ à *Barrie*.”

Page 8, ligne 13—Après “ *Barrie* ” insérez : “ lorsque le lieu ou siège principal d’opération de la banque sera à *Barrie*, ou dans une gazette au moins publiée à *Toronto*, lorsque le lieu ou siège principal d’opérations de la banque sera à *Toronto*.”

Page 9, ligne 7—Retranchez “ à la banque dans la ville de *Barrie* ” et insérez : “ au lieu ou siège principal d’opérations de la banque pour le temps d’alors.”

Page 10, ligne 33—Retranchez depuis “ vingt-trois ” jusqu’à “ sauf ” dans la 35e ligne et insérez : “ et par l’acte passé dans la vingt-neuvième année du règne de Sa Majesté chapitre dix-neuf, et les dits actes qui l’amendent.”

Page 10, ligne 35—Retranchez depuis “ chapitre ” jusqu’à “ s’étendront ” dans la 36e ligne.”

Page 10, ligne 36—Retranchez “ du comté.”

Page 10, ligne 38—Retranchez “ du comté.”

Page 11, ligne 22—Retranchez “ du comté.”

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 3—Retranchez depuis “ *Ardagh* ” jusqu’à “ ont ” dans la 4e ligne.

Page 1, lignes 4 et 5—Retranchez “ ainsi que leur représentants légaux.”

Dans le Titre.

Retranchez “ du comté.”

Sur motion de l’honorable M. *Ross*, secondé par l’honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L’honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de *London*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 19—Retranchez “ *Edward* ” et insérez : “ *E. W.* ”

Page 2, ligne 19—Retranchez “ *Edward* ” et insérez : “ *E. W.* ”

Page 5, ligne 34—Retranchez “ d’août ” et insérez : “ de septembre.”

Page 5, ligne 35—Retranchez “ de juillet ” et insérez : “ d’août.”

Page 5, ligne 43—Retranchez “ leur charge ” et insérez : “ leurs charges.”

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 4—Retranchez “ *Edward* ” et insérez “ *E. W.* ”

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Aikins*, du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation de la propriété dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 14.—Après " propriété " insérez : " ou qui est garantie par les débetures d'une corporation municipale de cette province."

Page 3, ligne 30—Après " religion," insérez : " Les salaires d'office annuels des officiers et serviteurs des différents départements du gouvernement exécutif et des deux chambres du parlement, résidant au siège du gouvernement."

Page 7, ligne 18.—Retranchez depuis " solvable " jusqu'à " dans " dans la 21^e ligne, et insérez : " en cotisant un terrain vacant ou un terrain exploité comme ferme, jardin ou pépinière, et qui ne sera pas alors en demande, pour y construire dans telles cités, villes ou villages, incorporés ou non, la valeur de tel terrain vacant ou autre sera le prix ordinaire auquel il peut se vendre ; et au cas où on ne peut raisonnablement s'attendre qu'il soit vendu pendant l'année courante, les évaluateurs évalueront tel terrain comme s'il était exploité comme ferme ou jardin, en ajoutant tel pourcentage que la situation du terrain peut raisonnablement permettre ; et tel terrain vacant, quoique divisé en emplacements, s'il n'a pas été vendu comme tel, pourra être porté au rôle de cotisation comme comprenant autant d'acres du bloc ou lot primitif, et décrit par la description du bloc ou par le numéro du lot et de la concession du township où il se trouve situé, suivant le cas ; pourvu toujours que "

Page 7, ligne 25—Après " taxes," insérez : " clause A."

Clause A.

" Lorsqu'un terrain n'est pas destiné à être vendu, mais est employé de bonne foi pour servir de dépendance à une résidence ou bâtiment comme enclos, parc, pelouse, jardin, ou terrain d'agrément, il sera cotisé en même temps à une estimation qui, à six par cent, rapporterait une somme égale à la rente annuelle qu'il peut, au jugement des évaluateurs, raisonnablement valoir pour la fin à laquelle il est employé, et on aura toujours égard à sa situation et à ses avantages locaux."

Page 8, ligne 19—Retranchez depuis " mobilières " jusqu'à " aucune " dans la 33^e ligne, et insérez : " clause B."

Clause B.

" Si la valeur claire et nette de la propriété mobilière d'une personne est égale à quelque une des sommes portées dans la première colonne de l'échelle ci-dessous, mais n'est pas égale à la plus forte somme portée vis-à-vis dans la seconde colonne, cette personne ne sera cotisée que pour la plus petite somme seulement :—

" \$ 100 ou plus, mais au-dessous de.....	\$ 200
" 200 do do	400
" 400 do do	1,000
" 1,000 do do	2,000
" 2,000 do do	4,000
" 4,000 do do	10,000
" 10,000 do do	20,000
" 20,000 do do	40,000
" 40,000 do do	60,000
" 60,000 do do	80,000

" et ainsi de suite, les sommes à partir de là s'augmentant de \$20,000."

Page 8, ligne 38—Après " contractée," insérez : " à moins qu'elle n'égale l'intérêt annuel d'icelui."

Page 15, ligne 9—Retranchez “soixantième” et insérez “soixante-unième.”

Page 15, ligne 19—Retranchez “cinquante-neuf” et retranchez “et.”

Page 15, ligne 20—Après “soixante-deux,” insérez “soixante-trois.”

Page 15, ligne 20—Retranchez “trois” et insérez “six.”

P. 16, l. 30—Retranchez depuis “cotiseurs” jusqu’à “si” dans la page 17, ligne 43.

Page 18, ligne 2—Après “transmis” insérez clause C.

Clause C.

“ Dans les cas où les évaluateurs sont nommés par le conseil pour évaluer toute la propriété mobilière et immobilière dans le comté, ils attesteront leur rapport sur serment ou affirmation, de la même manière que les évaluateurs sont tenus de vérifier leurs rôles en vertu de la 113e section du présent acte.”

Page 18, ligne 7—Après “cotisation,” insérez “ou des évaluateurs.”

Page 18, ligne 11—Après “cotisation,” insérez “ou d’évaluation.”

Page 19, ligne 3—Retranchez “une” et insérez “deux.”

Page 19, ligne 26—Retranchez “1500” et insérez “1600.”

Page 19, ligne 27—Retranchez “1500” et insérez “1600” et retranchez “1800” et insérez “2000.”

Page 19, ligne 28—Retranchez “1800” et insérez “2000” et retranchez “2200” et insérez “2400.”

Page 19, ligne 29—Retranchez “2200” et insérez “2400” et retranchez “2600” et insérez “3200.”

Page 19, ligne 30—Retranchez “2600” et insérez “3200” et retranchez “3000” et insérez “4000,” et retranchez “11” et insérez “12” et retranchez depuis “jours” jusqu’à “et” dans la 33e ligne.

Page 19, ligne 33—Retranchez “600” et insérez “1000.”

Page 20, ligne 27—Retranchez “il aura à payer” et après “commutative” insérez “sera imposée.”

Page 23, ligne 34—Retranchez “janvier” et insérez “février.”

P. 23, l. 35—Retranchez “octroyés” et insérez “concedés à titre d’octrois gratuits.”

Page 24, ligne 4—Retranchez depuis “année” jusqu’à “et” dans la 6e ligne.

Page 24, ligne 6—Retranchez “porter” et insérez “portera.”

Page 24, ligne 9—Retranchez depuis “taxes” jusqu’à “seront” dans la 10e ligne et insérez “pour la première année des cinq qui ont exposé en vertu du présent acte aucune terre à être vendue pour taxes.”

Page 24, ligne 20—Retranchez “avis” et insérez “compte de cotisation.”

Page 24, ligne 22—Retranchez depuis “municipalité” jusqu’à “est” dans la 23e ligne et insérez “que la terre.”

Page 25, ligne 16—Retranchez “seizième” et insérez “huitième.”

Page 25, ligne 17—Après “municipalité” insérez “locale.”

Page 25, ligne 27—Retranchez “seizième” et insérez “huitième.”

Page 25, ligne 33—Retranchez depuis “dans” jusqu’à “le” dans la 34e ligne et insérez “la prochaine ou toute autre liste subséquente de terres à être vendues par.”

Page 25, ligne 36—Retranchez depuis “l’année” jusqu’à “et” et insérez “où a lieu la vente.”

Page 25, ligne avant dernière—Après “sections” insérez “cent soixante-seize.”

Page 25, ligne dernière—Après “77” insérez “et” et retranchez depuis “78” jusqu’à “du.”

P. 26, l. 12—Retranchez “soixante-quatorzième” et insérez “soixante-treizième.”

Page 26, ligne 26—Retranchez “cinq” et insérez “dix.”

P. 26, l. 28—Retranchez depuis “immédiatement” jusqu’à “le” dans la 34e ligne.

Page 27, ligne 22—Retranchez “dix” et insérez “huit” et retranchez depuis “cent” jusqu’à “lorsque” dans la 26e ligne.

Page 28, ligne 6—Retranchez depuis “comté” jusqu’à “il” dans la seizième ligne et insérez “soumettra au préfet de tel comté une liste en double de toutes les terres sujettes à être vendues pour taxes d’après les dispositions du présent acte, avec le montant d’arrérages de chaque lot en regard d’icelui; et le préfet authentiquera chacune

“ de ces listes en y apposant le sceau de la corporation et sa signature; et l'une de ces listes sera déposée au bureau du greffier du comté et l'autre sera remise au trésorier avec un mandat y annexé sous le seing du préfet et le sceau du comté, lui commandant de prélever sur les dites terres les arrérages dus sur icelles et ses frais.” et clause D.

Clause D.

“ Le conseil d'un comté ou d'une cité, ou d'une ville soustraite à la juridiction d'un comté, suivant le cas, aura le pouvoir de prolonger, par règlement passé à cet effet, le délai pour le paiement de taxes au-delà du terme de cinq années.”

Page 28, ligne 16—Retranchez depuis “ de ” jusqu'à “ la ” dans la 17e ligne et insérez “ s'enquérir avant de faire.”

Page 28, ligne 18—Après “ taxes ” insérez “ afin.”

Page 28, lignes 21, 25 et 31—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 28, ligne 32—Retranchez “ n'inclura pas dans son mandat au shérif des ” et insérez “ ne vendra pas de.”

Page 28, ligne 34—Retranchez depuis “ février ” jusqu'à “ ni ” dans la 34e ligne et insérez “ précédant la vente.”

Page 28, ligne 39—Retranchez depuis “ terres ” jusqu'à “ de ” dans la 43e ligne et insérez “ le trésorier du comté préparera une copie de la liste des terres à être vendues, que requiert la 129e clause du présent acte, et y donnera dans une colonne distincte un état.”

Page 28, ligne 45—Retranchez “ au shérif ” et insérez “ au dit trésorier.”

Page 28, ligne 6—Après “ jour ” insérez “ et au lieu.”

Page 29, ligne 9—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 29, ligne 12—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier ” et après “ publiés ” insérez “ sa commission et.”

Page 29, ligne 14—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 29, ligne 17—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 29, ligne 25—Retranchez “ l'ordre ” et insérez “ l'annonce.”

Page 29, ligne 27—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 29, ligne 30 et 31—Retranchez “ le trésorier du comté.”

Page 29, ligne 37—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier ” et après “ quelque ” insérez “ intérêt dans une.”

Page 29, ligne 39—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 29, ligne 45—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 30, ligne 1ère—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 30, ligne 10—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 30, ligne 13—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

P 30, l. 25—Retranchez depuis “ question ” jusqu'à “ chaque ” dans la 32e ligne.

Page 30, ligne 32—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 30, ligne 33—Retranchez “ en vertu du mandat ” et insérez “ comme.”

Page 30, ligne 34—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 30, ligne 36—Retranchez depuis “ il ” jusqu'à “ pourra ” dans la 37e ligne.

Page 30, ligne 38—Retranchez “ honoraires ” et insérez “ frais.”

Page 30, lignes 39 et 40—Retranchez “ inclus dans le mandat du trésorier.”

Page 30, ligne 43—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 30, ligne 49—Retranchez depuis “ entier ” jusqu'à “ et ” dans la 50e ligne.

Page 31, ligne 7—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 31, ligne 24—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 31, ligne 26—Après “ acte ” insérez “ sera suivant la formule de la cédule B. ou au même effet, et.”

Page 31, ligne 27—Retranchez “ quarante-sept ” et insérez “ quarante-huit.”

Page 32, ligne 6—Après “ cinquante-et-un ” insérez “ et avant le premier jour de janvier mil huit cent soixante-et-six.”

Page 32, ligne 17—Retranchez “ shérif ” et insérez “ trésorier.”

Page 32, ligne 20—Retranchez depuis “ sera ” jusqu'à “ gardé.”

Page 32, ligne 2—Retranchez “ de cotiseurs et.”

Page 32, ligne 25—Après “ shérif ” insérez “ ou le trésorier suivant le cas.”

Page 32, ligne 29—Retranchez “deux” et insérez “quatre.”

Page 32, ligne 33—Après “acte” insérez “le conseil pourra ordonner par règlement
“ que.”

Page 32, ligne 35—Retranchez depuis “non-résidants” jusqu’à “un” dans la 36e
ligne et insérez “soient payés à des époques fixes aux différentes municipalités locales
“ auxquelles ces taxes étaient dues, ou constituent.”

Page 33, ligne 8—Retranchez “et du shérif.”

Page 34, ligne 35—Retranchez “placés.”

Page 34, ligne 37—Retranchez “grand-bailli” et insérez “le maire.”

Page 34, ligne 39—Retranchez “shérif” et insérez “préfet.”

Page 34, ligne 47—Retranchez “de comté.”

Page 35, ligne 4—Retranchez “de comté.”

Page 35, ligne 30—Après “perception” insérez “injuste ou.”

Page 35, ligne 45—Après “faite” insérez “injustement ou.”

Page 35, ligne 46 et 47—Retranchez “frauduleuse et injuste” et insérez “injuste
“ ou frauduleuse.”

Page 37, ligne 40—Retranchez “quatre-vingt-douzième” et insérez “quatre-vingt-
“ treizième.”

Page 37, ligne 47—Retranchez “quatre-vingt-douzième” et insérez “quatre-vingt-
“ treizième.”

Page 38, ligne 15 et 16—Retranchez “quatre-vingt-douzième” et insérez “quatre-
“ vingt-treizième.”

Page 38, ligne 29—Retranchez “quatre-vingt-douzième” et insérez “quatre-vingt-
“ treizième.”

Page 40, dernière ligne—Après “de” insérez “cédule B.”

“ CÉDULE B.

“ A tous ceux qui ces présentes verront :

“ Nous _____, de _____, écuyer, préfet et
“ _____, de _____, écuyer, trésorier du comté
“ de _____, salut :

“ Sachez qu’en vertu d’un mandat sous le seing du dit préfet et le sceau du dit comté,
“ moi, le dit trésorier, j’ai, le _____ jour de _____
“ en l’année de Notre-Seigneur mil huit cent _____, vendu à l’enchère publique,
“ à _____, de _____, dans le comté de _____
“ ce morceau ou lopin de terre et dépendances ci-après mentionnés et décrits et que les
“ présentes ont pour but de transporter pour et moyennant le prix et somme de _____
“ argent légal du *Canada*, aux fins de payer les arrérages de taxes allégués
“ être dus sur le dit morceau ou lopin de terre jusqu’au _____ jour de _____
“ en l’année de Notre-Seigneur mil huit cent _____, avec ensemble les frais.

“ Sachez maintenant que les dits préfet et trésorier, conformément à telle vente et
“ pour le prix susdit, et conformément au statut en pareil cas, vendent, cèdent et trans-
“ portent au dit _____ ses hoirs et ayants cause tout ce morceau ou lopin de
“ terre et dépendances, comprenant _____ acres de _____ étant le
“ numéro _____ dans la concession du township de _____, dans le dit
“ comté, lesquels dits acres peuvent être décrits et désignés comme suit :

“
“
“ En foi de quoi, nous dits préfet et trésorier avons apposé aux présentes nos seings
“ et le sceau du dit comté, ce _____ jour de _____ en l’année de Notre-
“ Seigneur mil huit cent _____, lesquelles ont été contresignées par le greffier de
“ la dite municipalité.”

Sur motion de l’honorable M. *Aitkins*, secondé par l’honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, lundi
prochain.

L’honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a
été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour incorporer le village de, *New Edinburgh*, dans le
cc

“ comté de *Carleton*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L’honorable M. *Currie* a proposé, secondé par l’honorable M. *Ryan*,
Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L’honorable M. *Skead* a proposé en amendement, secondé par l’honorable M. *Burnham*,
De retrancher le mot “ maintenant ” et après “ fois ” d’insérer “ d’hui en six mois.”
Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s’est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Proulx,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Read,</i>	<i>Vidal.—14.</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>		

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lctellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Rcesor,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Sanborn.—20.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans la négative, et

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l’affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative par l’honorable M. le procureur-général *Cartier* et autres, dans les termes suivants :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 2 août, 1866.

Résolu.—Qu’il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a résolu d’expédier au Très-Honorable Comte de *Caernarvon* un message ainsi conçu :—

“ Au Très-Honorable Comte de *Caernarvon*,

“ Secrétaire d’Etat pour les Colonies.

“ Nous l’Assemblée Législative du *Canada*, remercions humblement

“ Sa Majesté de son gracieux message au gouverneur-général, et nous voyons avec un vif
“ plaisir que cette grande entreprise nous rapproche de plus près du cœur de notre mère
“ patrie.”

Ottawa, 2 août 1866.

Et priant leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre pour le dit message.

Ordonné, que M. le procureur-général *Cartier* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté),

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Ordonné, que les pétitions de la compagnie d'assurance provinciale du *Canada*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation; de *John Beverley Robinson* et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie de transit du nord ouest, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, concernant le taux de l'intérêt payable à la dite compagnie; et de la compagnie canadienne de prêt et de placement; (responsabilité limitée), demandant un acte d'incorporation, soient maintenant lues.

Les dites pétitions ont alors été lues par le greffier,

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Alors, l'honorable M. *Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender la charte de la banque du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faciliter la répression du mal produit par l'intempérance dans le *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 4—Après le mot "suit," insérez les clauses A, B, C et D.

Clause A.

"La vingt-neuvième section du dit acte municipal refondu du *Bas-Canada* est par le présent amendée de manière à étendre aux municipalités locales généralement les pouvoirs et privilèges qu'elle confère aux municipalités de ville et de village, et elle sera interprétée à l'avenir comme si les mots 'municipalités locales' y eussent été insérés dès l'origine."

Clause B.

"Le paragraphe seize de la section vingt-sept est abrogé, et le suivant y est substitué:—16. Avant le second mercredi du mois de mars de chaque année, chaque conseil local pourra faire un règlement pour arrêter et prohiber la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante."

Clause C.

"Le paragraphe seize de la section vingt-six du dit acte ne s'appliquera pas aux règlements passés en vertu des sections précédentes. Le secrétaire-trésorier transmettra une copie de ces règlements au percepteur du revenu de l'intérieur qui n'accordera aucune licence pour la vente de ces liqueurs dans une municipalité locale où telle vente a été ainsi prohibée par règlement, quand bien même le conseil de comté permettrait dans le cours du mois de mars la vente de ces liqueurs dans le comté."

Clause D.

"Avant le second mercredi de mars de chaque année, chaque conseil local aura le pouvoir de faire des règlements non incompatibles avec les dispositions du chapitre six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, pour les objets suivants:—

"1. Pour permettre la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante, sujette à telles limitations qu'il considérera expédient.

"2. Pour déterminer sous quelles restrictions et considérations, et de quelle manière l'inspecteur du revenu du district accordera des licences aux boutiquiers, aubergistes ou autres personnes pour vendre ces liqueurs.

"3. Pour fixer la somme payable pour chaque licence, pourvu qu'en aucun cas elle ne soit moindre que celle payable à cet égard le premier jour de juillet, mil huit cent cinquante-six.

“ 4. Pour régir ou gouverner tous les boutiquiers, aubergistes et autres personnes vendant ces liqueurs en détail, en quelque endroit qu’elles soient vendues, suivant qu’il jugera convenable et expédient pour prévenir l’ivrognerie.”

“ Tout tel règlement sera transmis sans délai par le secrétaire-trésorier au conseil de comté, qui, à sa séance du mois de mars, pourra réviser, amender, ou annuler tout tel règlement, sans qu’aucune demande à cet effet soit nécessaire; chaque secrétaire-trésorier transmettra une copie de tel règlement sans délai au percepteur du revenu.”

Page 1, ligne 36—Retranchez depuis “ signature ” jusqu’à “ signature ” inclusivement dans la 30e ligne de la page 2, et insérez la clause E, qui suit :—

Clause E.

“ Tout tel règlement sera publié et promulgué en la manière voulue par l’acte municipal du *Bas-Canada* pour la publication et promulgation des règlements municipaux.”

Page 2, ligne 37—Après le mot “ contestée ” insérez la clause F. qui suit :—

Clause F.

“ Lorsqu’un règlement prohibant le vente des liqueurs enivrantes aura été annulé par un tribunal compétent, le conseil qui a passé ce règlement pourra, dans les trente jours qui suivront le prononcé du jugement à cet effet, passer un autre règlement ayant le même but que le règlement ainsi déclaré nul. Et pendant les dits trente jours, le dit percepteur du revenu de l’intérieur de la division concernée n’accordera aucune des licences que le conseil prohibait ou avait l’intention de prohiber par le dit règlement ainsi annulé.

Page 3, ligne 8.—Après le mot “ lui-même ” insérez les clauses suivantes, G. H. et I.

Clause G.

“ Les dispositions contenues dans les cinquième, quizième, vingt-deuxième et vingt-troisième paragraphes de la section vingt-huit du dit acte municipal, sont étendues aux municipalités locales généralement.

Clause H.

“ La section cinq du chapitre vingt-neuf de la vingt-quatre *Victoria*, sera amendée en substituant les mots ‘ municipalités locales ’ aux mots ‘ municipalités de ville et village, ’ dans la troisième ligne de la dite section.”

Clause I.

“ Attendu qu’il s’est élevé des doutes sur la légalité des procédés du conseil local de la municipalité du bienheureux *Alphonse de Rodriguez*, dans le comté de *Joliette*, et qu’il est urgent de faire cesser tels doutes; à ces causes, qu’il soit statué que la dite municipalité est et sera à toute fin que de droit une municipalité locale dans le sens du chapitre vingt-quatre des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé: “ Acte concernant les municipalités et les chemins dans le *Bas-Canada*, ” et tous avis, procès-verbaux et procédés de la dite municipalité faits en icelle avant la passation du présent acte, ne seront nuls à raison de ce que la dite municipalité aurait été déclarée dans les dits avis, procès-verbaux et procédés être une municipalité de paroisse au lieu d’une municipalité de township; mais tous tels avis, procès-verbaux et procédés seront aussi valides que si la dite municipalité y avait été correctement désignée. Cette clause ne s’appliquera pas aux avis, procès-verbaux et procédés qui auraient déjà été déclarés nuls par une cour compétente ni aux causes pendantes.”

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 1—Retranchez depuis “ opportun ” jusqu’à “ à ces causes, ” dans la 3e ligne, et insérez “ d’amender l’acte des municipalités et des chemins du *Bas-Canada*, ” en la manière ci-dessous énoncée :—

Dans le Titre.

Retranchez depuis "pour" jusqu'à "Bas" dans la ligne suivante et insérez "amender l'acte municipal du."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Ross*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable *M. Fergusson Blair*,

Qu'il soit résolu, Que le Conseil Législatif concourt avec l'Assemblée Législative dans sa résolution qui vient d'être communiquée à cette Chambre pour envoyer un message au très-honorable comte de *Caernarvon*, secrétaire d'état pour les colonies, afin de remercier humblement Sa Majesté de son gracieux message au gouverneur-général, en remplissant le blanc par les mots "Conseil Législatif et."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable *M. McCrea*, secondé par l'honorable *M. Christie*, il a été

Ordonné, que l'ordre pour la prise en considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie des Ursulines de *Chatham*," à la prochaine séance de la Chambre, soit rayé, et que les dits amendements soient maintenant lus la seconde fois, et pris en considération par la Chambre.

Et les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en "fidéicommiss pour certains sauvages résidant en cette province."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable *M. Moore*, secondé par l'honorable *M. Ferris*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambre sur la bibliothèque du parlement.

Sur motion de *M. Moore*, secondé par l'honorable *M. Ferris*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans un transport opéré de son vivant par feu *Alexander Dixon* en faveur de *William Montague Westmacott*, en date du premier jour de septembre de l'année de No're Seigneur mil huit cent cinquante-quatre et pour ratifier la vente de certains terrains faite sous son autorité," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à *Casimir Stanislas Gzowski* et à l'honorable *David Lewis Macpherson* d'obtenir des lettres-patentes pour la découverte de perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages, et d'en extraire des métaux et autres produits," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser l'admission de *William Lynn Smart* à l'exercice de la profession d'avocat dans le Haut-Canada."

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour ériger la paroisse de *St. Bonaventure*, comté de *Drummond*, en municipalité séparée.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Blake*,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P.M., la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>		

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du bureau " des postes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bull*, du dit comité a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, lignes 31 et 34—Retranchez " pour son profit."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit tel qu'amendé, lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
3 août, 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Votre comité a pris en considération le bill intitulé : " Acte pour ériger la paroisse de *St. Bonaventure*, comté de *Drummond*, en municipalité séparée," et a constaté, qu'il n'a pas été présenté de pétition à cette Chambre par rapport à ce bill ; votre comité, cependant, recommande que la condition de la présentation d'une pétition ne soit pas exigée dans ce cas, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer l'institut canadien-français de la cité d'*Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à *Casimir Stanislas Gzowski* et à l'honorable *David Lewis Macpherson* d'obtenir des lettres-patentes pour la découverte de perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages et d'en extraire des métaux et autres produits," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 2—Après " mais" insérez " il ne sera pas émis de lettres patentes sous les dispositions du présent acte, avant qu'il n'ait donné pendant un mois dans la *Gazette Officielle* un avis énonçant le nom de l'inventeur primitif et tels détails qui puissent faire identifier l'invention, ni avant qu'il n'ait été prouvé que cet avis a été signifié à l'inventeur personnellement ou par la poste, à la satisfaction du ministre de l'agriculture, et."

Le dit amendement étant lu la seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice."

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les cours supérieures de juridiction civile et criminelle dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Ross*, *Dickson*, *McCrea*, *Currie* et du moteur, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, concernant la concession de chartes d'incorporation à des compagnies pour l'exploitation des manufactures, mines et autres," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferris*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour autoriser l'émission

“ de lettres-patentes en faveur de *Henry John Boswell* pour certaines inventions nouvelles et utiles,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : “ Acte pour faciliter la représentation du mal produit par l'intempérance dans le *Bas-Canada*,” et

Les dits amendements étant lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte relatif à la capitalisation des arrérages de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, 1866,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser l'émission de lettres-patentes en faveur de M. *J. D. Whelpley* et *J. J. Storer*, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour faciliter l'issue des édifices publics,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aicéins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des *Trois-Rivières*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* dite *Union*, contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer l'association de la Salle *St. Patrice* de *Montréal*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : " Acte à l'effet de constater " quelles personnes ont des droits dans les communes de *Berthier* et de *l'Isle du Pads*," et

Les dits amendements étant de nouveau lus,

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits par l'Assemblée Législative au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : " Acte pour " incorporer la banque du comté de *Simcoe*."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-huitième rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
3 août 1866.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant, savoir : de la compagnie canadienne de prêt et de placement, demandant un acte spécial d'incorporation, et de *John Beverly Robinson* et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie de transit du Nord-Ouest, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie, au sujet du taux d'intérêt payable à la dite compagnie.

Votre comité a aussi examiné la pétition des directeurs provisoires de la banque du *Canada*, demandant que le nom de la dite banque soit changé en celui de " Banque de la province-unie du *Canada*," et autres fins, et a constaté qu'il n'en a pas été donné d'avis ; votre comité, cependant, recommande la suspension de la 53^e règle par rapport à cette pétition, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ferguson Blair*, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la banque du *Canada*."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera ce soir, elle demeure ajournée jusqu'à demain à deux heures, P. M.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de *London*," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier et la question de concours mise sur iceux, il ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la banque du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser *William Lynn Smart* à l'exercice de la profession d'avocat dans le *Haut Canada*."

L'honorable M. *Alexander* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bull*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour ériger la paroisse de *St. Bonaventure*, comté de *Drummond*, en municipalité séparée," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*.

La Chambre s'est ajournée à demain, samedi, à deux heures P. M.

Samedi, 4 Aout, 1866.

Les membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Jacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bonnett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panct,</i>	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *John Hogg* et autres, de la ville de *Collingwood*, demandant qu'avant que l'on forme un nouveau comté du *Riding* sud de *Grey*, l'opinion de ses habitants soit consultée sur la délimitation du dit comté.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été de nouveau renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *Maryaret Besserer* à vendre " une certaine étendue de terre sise et située en la cité d'*Ottawa*, au bénéfice de son fils " mineur, le légataire," a fait rapport qu'il avait de nouveau examiné le dit bill, et l'avait chargé, après avoir pris de nouveau en considération la preuve produite devant le comité, d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmatif.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans " un transport opéré de son vivant par feu *Alexander Dixon* en faveur de *William Montague Westmacott*, en date du premier jour de septembre de l'année de Notre Seigneur " mil huit cent cinquante-quatre et pour ratifier la vente de certains terrains faite sous son " autorité," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, et après mûre délibération, l'avait chargé de faire rapport que le comité est d'opinion que le dit bill ne doit pas être passé.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration de la rivière *Napanee*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour ériger la paroisse de *St. Bonaventure*, comté de "*Drummond*, en municipalité séparée," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *John Auld* à aliéner certains biens " mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la capitalisation des arrérages de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, 1866," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*, " dite *Union*, contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, lignes 20 et 21.—Retranchez " contre le feu, les dangers de la mer et de la " navigation intérieure."

Page 2, ligne 22.—Retranchez " contre le feu, les dangers de la mer et de la naviga- " tion intérieure."

Page 3, ligne 42—Après “versés” insérez “à quelque une des banque actuellement chartrées de cette province.”

Dans le préambule du bill.

Page 1, ligne 6—Retranchez depuis “union” jusqu’à “pour” dans la 7e ligne.

Dans le titre du bill.

Retranchez depuis “union” jusqu’à la fin du titre.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Ferrier*, secondé par l’honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de l’Assemblée.

L’honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour autoriser l’admission de *William Lynn Smart* “à l’exercice de la profession d’avocat dans le *Haut-Canada*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l’honorable M. *Alexander*, secondé par l’honorable M. *Bull*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu’il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CONSEIL LÉGISLATIF,

CHAMBRE DE COMITÉ,

4 août 1866.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux pour la présente session, a l’honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a pris en considération les pétitions de différents commis et serviteurs de votre honorable Chambre demandant une augmentation de salaire ou une promotion.

Votre comité recommande que M. *Walsh*, en sus de ses devoirs actuels de copiste anglais, soit nommé greffier des pétitions, et que ses appointements soient élevés de cinq cents à six cents piastres par année.

Votre comité recommande aussi que *James Wingfield* soit nommé assistant portier, en sus de ses devoirs actuels comme messenger sessionnel, et que son salaire soit élevé de deux cents à trois cents piastres.

Votre comité recommande en outre, sur la pétition du gentilhomme huissier de la Verge Noire, que le service d’un messenger sessionnel actuel soit mis à la disposition de cet officier pendant la session du parlement.

Par rapport aux appointements et aux salaires des commis et des serviteurs de votre honorable Chambre, votre comité réitère la recommandation faite par le comité des comptes contingents, le 14 juin 1854, dans les termes suivants : “sauf de très-rare exceptions,

les appointements actuels sont trop élevés, et il y aura lieu de les réduire de beaucoup, dans le cas de nouvelles nominations"; laquelle recommandation a été unanimement adoptée par votre honorable Chambre, affirmée par le comité des contingents dans son rapport du 14 septembre 1865, et adoptée unanimement pour la seconde fois par votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse, datée le 1er août 1866, à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire soumettre à cette Chambre un état des sommes empruntées par la ville de *Sorel*, sur le fonds consolidé d'emprunt municipal du *Bas-Canada*, dans la forme suivante :—

Date de l'emprunt.	Principal.	PAYE A COMPTE DU PRINCIPAL.		PAYE A COMPTE DES INTERETS.		ARRERAGES ET DATE DE L'ECHEANCE.	
		Date.	Montant.	Date.	Montant.	Date.	Montant.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement du Conseil Législatif qui est la conséquence des amendements de l'Assemblée au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer le Collège Royal des médecins et chirurgiens de *Kingston*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer le club littéraire de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de la salle *St. Patrice* de "*Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont alors été lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 17—Retranchez "*Edward Murphy*."

Page 1, ligne 18—Après "*Moore*," insérez "*Edward Murphy*."

Page 1, ligne 23—Après "accepter" insérez "louer."

Page 2, ligne 2—Retranchez depuis "corporation" jusqu'à "aux" dans la treizième ligne, et insérez clause A.

Clause A.

" Les affaires de la corporation seront administrées par un bureau de sept membres, qui, à l'exception du président en exercice de la société *St. Patrice*, (lequel sera toujours "directeur *ex-officio*"), seront élus comme ci-après pourvu."

" 2. Dans le délai d'un mois après la passation du présent acte, et chaque année ensuite, au jour qui sera désigné par les règlements de la corporation, on tiendra dans la "cité de *Montréal* une assemblée générale des membres de l'association, de laquelle il "aura été donné avis pendant huit jours dans au moins deux journaux publiés en langue "anglaise dans la dite cité ; et à telle assemblée ou à un ajournement d'icelle, les membres "présents procéderont à élire parmi eux six personnes, qui, avec le président en exercice "de la société *St. Patrice* (lequel devra être propriétaire d'au moins cinquante actions), "constitueront le bureau des directeurs de la corporation.

" 3. Les directeurs devront être respectivement propriétaires d'au moins cinquante "actions du capital de la corporation, et quatre d'entre eux formeront un quorum pour la "gestion et administration des affaires de la corporation."

" 4. Les six directeurs exerceront leur charge pendant deux années, excepté toute- "fois que sur ceux premièrement élus, trois, qui seront tirés au sort, sortiront de charge à "l'expiration d'une année, mais seront rééligibles, et on élira en conséquence trois per- "sonnes dûment qualifiées à remplir la charge de directeur pour le terme ordinaire de "deux années, de sorte qu'ensuite trois directeurs sortiront de charge chaque année, et "ces vacances seront remplies par l'élection de nouveaux directeurs, comme ci-dessus réglé."

Page 2, ligne 35—Retranchez depuis "*Montréal*" jusqu'à "chaque" dans la 37^e ligne, "et insérez "de louer et donner à bail tout ou partie de sa propriété, de fixer la vente ou "loyer et de régler et décider toutes matières et choses quelconques concernant l'associa- "tion de la salle *St. Patrice*."

Page 3, ligne 7—Retranchez "nul actionnaire arriéré" et insérez "ou, au choix des "directeurs, de confisquer telle action et tous versements opérés sur icelle, si après avis "de quinze jours demandant le versement ou les versements échus, telle personne faisant "ainsi défaut, néglige ou refuse de répondre à cet appel, et nulle personne ainsi arriérée."

Page 3, ligne 9—Retranchez "s'il" et insérez "si elle."

Page 3, ligne 10—Après "actions" insérez "et nul transport des dites actions n'aura lieu "sans le consentement des directeurs, à moins que ces actions ne soient payées en entier."

Dans le préambule du bill.

Page 1, ligne 1—Retranchez depuis "délai" jusqu'à "l'honorable" dans la 2^e ligne.

Page 1, ligne 2—Après "*McGee*" insérez "l'honorable *Thomas Ryan*."

Page 1, ligne 3—Après "*Moore*" insérez "*Edward Murphy*."

Page 1, ligne 10—Après "recréation" insérez "et aussi à faire des magasins, bureaux, "salles d'exposition et à d'autres objets de cette nature."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de *Henry John Boswell* pour certaine invention nouvelle et utile," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 26—Retranchez depuis " d'Amérique" jusqu'à " avant" dans la 31^e ligne, et insérez la clause A.

Clause A.

" Toutes telles lettres patentes à être accordées comme susdit, le seront toutefois aux conditions suivantes :—

" 1. Le breveté, dans les deux ans de la date des lettres patentes, établira ou fera établir dans les limites de cette province, une fabrique pour manufacturer la dite machine.

" 2. Le breveté ne pourra se prévaloir des privilèges accordés par les dites lettres patentes qu'aussi longtemps qu'il exploitera la dite fabrique."

Page 1, ligne 35—Après " suffisamment" insérez " et pourvu que cet avis ait été signifié à l'inventeur personnellement ou par la poste à la satisfaction du ministre de l'agriculture."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de MM. *J. D. Whelpley* et *J. J. Starer*, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 35—Retranchez depuis " inventions" jusqu'à " avant" dans la page 2, ligne 5, et insérez la clause A.

Clause A.

" Toutes lettres patentes à être accordées comme susdit, le seront toutefois aux conditions suivantes :—

“ 1. Le breveté, dans les deux ans de la date du brevet, établira ou fera établir, dans les limites de cette province, des usines où l'on emploiera et exploitera les dites inventions et le système nouveau et perfectionné de métallurgie dont elles font parties intégrantes.

“ 2. Le breveté ne pourra se prévaloir des privilèges accordés par son brevet qu'aussi longtemps qu'il exploitera les dites usines.”

Page 2, ligne 9—Retranchez “ l' ” et après “ suffisamment ” insérez “ l'inventeur et les dites inventions.”

Les dits amendements étant lus la deuxième fois, et la question de concours étant mise sur iceux ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry</i>
<i>Allan,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer le club littéraire de *Montréal*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des *Trois-Rivières*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 37—Retranchez " toute personne qui passera " et insérez " excepté " dans le cas de l'accomplissement d'un devoir imposé par la loi."

Page 1, ligne 39—Après " cité " insérez " et toute personne qui contreviendra aux " dispositions de la présente section."

Page 1, ligne 41—Après " témoin " insérez " digne de foi, autre que le plaignant."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Malhiot*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la banque du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus deux fois par le greffier et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés, aussi pour présenter des bills privés au Conseil Législatif, et pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés, soit prolongé au quinzisième jour d'août courant.

L'honorable Sir *N. F. Belleau*, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur général sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

MONCK.

M. Cardwell, No. 72— Le gouverneur-général transmet pour l'information de l'honorable
30 juin. Conseil Législatif, copie de deux dépêches qu'il a reçues du secrétaire
Comte de Caernarvon, d'Etat pour les colonies.
No. 4—7 juillet.

OTTAWA, 4 août 1866.

M. Cardwell à Lord Monck.

(Copie.)—*Canada*—No. 72.)

DOWNING STREET,
30 juin 1866.

MILORD,—J'ai reçu votre dépêche No. 51 du 11 du courant, contenant copie de deux actes passés par la législature du *Canada*, pour autoriser respectivement l'arrestation sommaire de personnes accusées de certaines offenses contre la paix de la colonie, et le procès dans le *Bas-Canada* par une cour martiale générale de milice de personnes faisant la guerre à Sa Majesté dans cette province.

Je m'en rapporte à votre discrétion pour l'usage que vous ferez de ces pouvoirs étendus, et je ne doute point que, dans tous les cas où la chose sera possible, vous aurez recours aux tribunaux ordinaires pour faire punir les coupables.

J'espère que l'avortement des récentes tentatives insensées qui ont été faites pour troubler la paix de la colonie a dissipé chez votre gouvernement toute appréhension pour l'avenir, et que cette circonstance vous permettra de traiter ceux qui sont tombés entre vos mains, après mûre considération des diverses raisons qui peuvent influer sur ce traitement, et sans apparence de précipitation ou d'inutile sévérité.

J'ai, etc.,
(Signé,)

EDWARD CARDWELL.

Vicomte MONCK, etc., etc

Le comte de Caernarvon à Lord Monck.

(Copie.—*Canada*—No. 4.)

DOWNING STREET,
7 juillet 1866.

MILORD,—J'ai remarqué que l'acte récent du parlement canadien qui autorise le procès par des cours martiales de milice des étrangers et autres, coupables ou complices d'actes d'agression ou d'hostilité dans le *Bas-Canada*, a été le sujet d'une communication par mon prédécesseur dans ce département.

Cet acte, qui est la reproduction d'un acte passé en 1838 pour la protection du *Haut-Canada* et s'applique à la province inférieure, est d'un caractère exceptionnel et qui se justifie par les circonstances exceptionnelles du temps.

Je donnerai avis à Sa Majesté d'en permettre l'opération. En même temps, je me hâte d'exprimer le confiant espoir que vous n'aurez recours qu'aux tribunaux ordinaires pour faire le procès des coupables.

Lorsqu'en 1838, un acte semblable a été passé pour le *Haut-Canada*, la province était sous plusieurs rapports dans un état très-critique. Je suis heureux d'apprendre, par les dépêches de Votre Seigneurie, qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Grâce à la loyauté de toutes les classes de la population canadienne, à la bonne foi et à la coopération des autorités des *Etats-Unis*, l'agression venant de leur territoire a été déjouée, et aucun danger immédiat ne paraît menacer la paix de la province.

Il reste, sans doute, quelque ressentiment naturel chez ceux qui ont été exposés à une agression aussi insensée et aussi criminelle ; mais j'ai la confiance que Votre Seigneurie et ses conseillers comprennent parfaitement qu'il est sage d'user de modération dans un cas de cette nature, et de limiter la punition des coupables, en tant que la chose est praticable, à ce qui peut être nécessaire pour la protection de la province maintenant et dans l'avenir.

Mais dans toutes les circonstances, le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il est désirable sous tous les rapports que les personnes impliquées dans cette folle et coupable entreprise soient jugées avec mûre délibération et ne soient privées d'aucun des moyens qui peuvent être invoqués, d'après le cours ordinaire de la loi. Il regretterait grandement qu'il fût pris des mesures qui permissent d'inférer que les autorités britanniques n'ont point voulu s'en rapporter au cours ordinaire de la justice, ou qu'elles ont suspecté l'esprit dans lequel elle serait rendue.

J'ai, etc.,

(Signé,)

CAERNARVON.

Au gouverneur le très-honorable lord MONCK.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les cours supérieures de juridiction civile et " criminelle dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sanborn* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant " les nouveaux procès, les appels et writs d'erreur dans les causes criminelles dans le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour permettre à *Pierre Eymard Jay* et à l'honorable *Louis Antoine Dessaulles*, de " prendre conjointement des brevets d'invention pour différentes machines et inventions énu- " mérées dans cet acte."

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de " *St. Hyacinthe*."

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de " *London*."

Et aussi, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du bureau des postes," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et des mines de *Coboury*, " *Peterborough* et *Marmora*, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Sheed*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender les actes concernant les droits d'excise et pour modifier le droit qu'ils im- " posent sur les spiritueux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice."

L'honorable M. *Fergusson Blair* a proposé, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,
 Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer le collège royal des médecins et chirurgiens de *Kingston*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour faire disparaître tous doutes sur la validité d'un canon du synode du diocèse de *Québec*, relativement à la paroisse de *Québec* et à ses succursales."

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Perry*,

Que les dits amendements ne soient pas agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la prévention de l'incendie par malveillance en cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation de la propriété dans le *Haut-Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Aicins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des premier et second rapports du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour faciliter l'issue des édifices publics."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Simpson*, a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 7—Retranchez depuis " portes " jusqu'à " de " dans la huitième ligne.

Page 1, ligne 12—Après " l'extérieur " insérez " et toutes les barrières des clôtures " extérieures, si elles ne sont pas ainsi posées sur les gonds, seront tenues ouvertes par " des fermetures convenables, pendant que ces édices seront occupés par le public."

Page 1, ligne 18—Retranchez " et barrières."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : ' Acte pour pourvoir à la vente de terres " affectées aux rectoreries en cette province.' "

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Que la quarante quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 7 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Alexander* ; du révérend *William Bettridge*, recteur, et autres marguilliers de l'église *St. Paul* à *Woodstock*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *William Sheppard* et autres, des townships de *Grantham*, *Wickham*, *Wendover* et *Simpson*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *J. Fraser* et autres, greffiers des cours de comté et députés-greffiers de la couronne et des plaids de leurs comtés respectifs dans le *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer le collège royal des médecins et " chirurgiens de *Kingston*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Ordonné, que le bill soit amendé comme suit :

Page 2, ligne 28—Après " dans " insérez " la médecine," et après " chirurgie " retranchez " médicale."

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant alors lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour

“ amender les actes concernant les droits d’excise et pour modifier le droit qu’ils imposent sur les spiritueux.”

L’honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l’honorable *M. Campbell*,
Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

L’honorable Sir *N. F. Belleau* a alors proposé, secondé par l’honorable *M. Campbell*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est ajournée à loisir et s’est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L’honorable *M. Read* a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable *M. Campbell*,
il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu’elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L’honorable Sir *N. F. Belleau* a informé la Chambre que Son Excellence le gouverneur-général a l’intention de proroger le parlement, samedi prochain, si l’état des affaires publiques le permet.

L’honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour déclarer et fixer le sens du contrat de mariage de *Harriett Margaret Gage*, et ratifier les actes faits sous son autorité,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l’honorable *M. Campbell*, secondé par l’honorable Sir *N. F. Belleau*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce bill sans amendement.

L’honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte de la présente session, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la vente des terres affectées aux rectories en cette province,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ayant été alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime de *Québec*."

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour permettre à *Casimir Stanislaus Gzowski* et à l'honorable *David Lewis Macpherson* d'obtenir des lettres patentes pour la découverte de "perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages, et d'en extraire des métaux et autres produits."

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque du comté de *Simcoe*."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemin de fer," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Matheson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a alors été lu par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 44—Après "d'icelui" insérez "et aussi pendant la durée des exercices "ou parades de leurs corps, auxquels ils seront présents."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et des mines de *Cobourg*, *Peterborough* et *Marmora*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : "Acte pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation de la propriété dans le *Haut-Canada*," et

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Le dit bill a été de nouveau amendé comme suit :—

Dans les amendements, page 12, ligne 2—Après “ frais ” insérez “ pourvu toujours
“ que lorsqu'un mandat aura été mis entre les mains du shérif ou du grand bailli avant
“ le premier jour de janvier mil huit cent soixante-et-sept, lui commandant de prélever des
“ arrérages de taxes, il procédera à en faire le prélèvement sous les dispositions des actes
“ en vigueur avant la passation du présent acte, et dans tous les cas où ce prélèvement
“ se fera par la vente de terres, le shérif ou le grand constable, dans le cas où les terres
“ ne seront pas rachetées suivant la loi, complétera la vente en donnant un titre à l'adju-
“ dicataire.”

Page 32, ligne 6—Après “ cinquante-et-un ” insérez “ et avant le premier jour de
“ janvier mil huit cent soixante-et-six.”

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-
tive, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre
que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le
concours de l'assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial
sur les réponses aux adresses du Conseil Législatif, demandant des renseignements sur le
montant des commissions de tant par louis reçues par les shérifs dans le *Haut-Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été
Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant
“ les nouveaux procès, les appels et writs d'erreur dans les causes criminelles dans le *Bas-*
“ *Canada*,”

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des pre-
mier et second rapports du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque du par-
lement, et

Les dits rapports étant alors lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
il a été

Ordonné, que les dits rapports soient adoptés.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a
présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
7 août 1866.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions de la législature a l'hon-
neur de présenter son sixième rapport :

Le comité a soigneusement examiné le document auquel se réfère la motion pour
impression qui suit, et recommande qu'il soit imprimé :

Par M. *McMonies*—Liste des officiers et serviteurs de l'Assemblée Législative, lors du
transfert de *Québec* à *Ottawa*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :
Réponse à une adresse—Certaine correspondance avec M. *Richard Pope*, agent des mines à *St. François de la Beauce*.

Réponse à une adresse—Relative aux réclamations d'avocats qui ont, pendant un certain temps, représenté la couronne à la cour du banc de la reine.

Réponse à une adresse—Correspondance, etc., au sujet du prélèvement et de la perception de péages sur le canal de la baie *Burlington*.

Réponse à une adresse—Concernant certains actes de la commission du havre de *Montréal*.

Etat—Faisant voir quelles publications ont été enregistrées au département du régistrateur provincial, sous l'acte du droit de la propriété littéraire.

Le comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé en anglais et pour distribution seulement.

Réponse à une adresse—Faisant voir le montant dépensé par le gouvernement jusqu'à ce jour pour le havre de *Port Stanley* et pour le chemin empierré de *London* et *Port Stanley*.

Le comité a aussi l'honneur de recommander, en vue de ce que la prochaine session du parlement doit être une session des provinces confédérées, l'impression d'un nombre suffisant des rapports départementaux qu'on a coutume de soumettre au parlement, pour l'usage de la législature fédérale et des législatures locales du *Haut* et du *Bas-Canada*, le nombre devant être numériquement basé sur l'échelle actuelle.

Le comité a pris en considération cette partie du premier rapport du comité spécial de la dernière session, nommé pour assister sous honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts du Conseil Législatif y sont concernés et pour agir comme membres d'un comité des deux Chambres sur la bibliothèque, laquelle avait rapport à l'opportunité d'autoriser la compilation d'un index général des journaux de l'Assemblée Législative depuis l'année 1852 jusqu'à la clôture du présent parlement, et qu'on a recommandé de faire imprimer et distribuer, lorsqu'il serait terminé, sous la direction de l'Orateur et du comité des impressions. L'ouvrage étant presque terminé, le comité a pris des arrangements pour l'impression et la distribution. Il faudra pour cet objet une appropriation de \$6,000, à payer par le comptable sur le certificat du greffier du comité conjoint, à mesure que l'impression se fera; il sera tenu un compte à part de cette dépense, lequel devra être soumis avec les autres comptes d'impression à l'examen du comité des impressions à la prochaine session.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été Ordonné que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 8 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les nouveaux procès, les appels et writs d'erreur dans les causes criminelles dans le Bas-Canada."

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du sixième rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et des mines de *Cobourg*, *Peterborough* et *Marmora*, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Burnham* a proposé, secondé par l'honorable M. *Skead*,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Après débats,

L'honorable M. *Read* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, avec instruction d'amender le dit bill."

Après débats,

La dite motion en amendement a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Alors, l'honorable M. *Read* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickson*,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 29.—Retranchez depuis "*Belmont*" jusqu'à " et " où il se rencontre la seconde fois dans la 30e ligne.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative et

La question ayant été alors mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de révoquer l'acte pour valider certaines cotisations en la cité de *Toronto*, et pour autoriser la dite cité à recouvrer les taxes établies et imposées," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer le collège royal des médecins et chirurgiens de *Kingston*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour faciliter l'issue des édifices publics."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de "milice."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des *Trois-Rivières*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de *Henry John Boswell*, pour certaine invention nouvelle et utile."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de MM. *J. D. Whelpley* et *J. J. Storer*, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association de la salle St. Patrice de *Montréal*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* dite Union, contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la société ecclésiastique de *St. Jean*, dans le diocèse catholique romain de *Kingston*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *London*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement, auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a alors été lu par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 23—Après le mot "sera" insérez "après la première assemblée."

Le dit amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au bill en dernier lieu mentionné sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de *Québec* et l'aqueduc de la dite cité," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Mathiot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mathiot*,
La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P.M., la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lestie,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skearl,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *William Bettridge*, recteur, et autres marguilliers de l'église *St. Paul, Woodstock*; demandant qu'une clause soit insérée dans l'acte pour la vente des terres rectoriales, à l'effet d'exempter certaines terres octroyées par la couronne, comme emplacements d'église, cimetières, etc.

De *William Sheppard* et autres, des township de *Grantham, Wickham, Wendover*, et *Simpson*, dans le *Bas-Canada*; demandant certains amendements aux lois d'école pour le *Bas-Canada*.

De *J. Fraser* et autres, greffier dans cours de comtés, et députés-greffiers de la couronne et des plaids de leurs comtés respectifs dans le *Haut-Canada*; demandant à être rémunérés de certains devoirs extra qui leur ont été imposés par résolution de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des biens " temporels de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande en cette province," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12—Retranchez depuis " suit " jusqu'à " les " où ce mot se rencontre la première fois dans la 16e ligne.

Page 1, ligne 23—Retranchez depuis " dispositions " jusqu'à " comme " dans la 24e ligne et insérez " des dits actes mentionnés au préambule du présent acte ou d'aucun " d'eux."

Page 1, ligne 28—Après “ section ” insérez “ de l’acte en premier lieu mentionné, “ et le dispositif de la dix-huitième section de l’acte en troisième lieu mentionné au préambule du présent acte ; ” et après “ aussi ” insérez “ la dix-huitième section des actes “ en premier et en second lieu mentionnés, et la vingt-deuxième section de l’acte en troisième lieu mentionné au préambule.”

Page 1, ligne 33.—Après “ Conseil ” insérez “ et qu’avant de l’être, il ait été publié “ pendant trois mois dans la *Gazette Officielle*.”

Dans le Préambule du Bill.

Page 1, ligne 1—Après “ à propos ” insérez “ de pouvoir à ce.”

Page 1, ligne 5—Après “ mentionnées ” insérez “ et aussi l’acte du parlement de “ cette province passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, chapitre trente “ deux, intitulé : ‘ Acte pour pourvoir à l’administration du temporel de l’église-unie “ ‘ d’Angleterre et d’Irlande, dans le diocèse de Québec, en cette province, et pour d’autres “ ‘ objets y mentionnés, ’ et aussi l’acte du parlement de cette province, passé dans la “ session tenue dans les quinzième et seizième années du règne de Sa Majesté, chapitre “ cent soixante et seize, intitulé : ‘ Acte pour régler l’administration des biens temporels “ ‘ de l’église-unie d’Angleterre et d’Irlande, dans le diocèse de Montréal, et pour d’autres “ ‘ fins y mentionnées ’ puissent être changés et amendés de temps en temps.”

Page 1, lignes 5 et 6—Retranchez “ soit étendu au *Bas-Canada*.”

Page 1, ligne 8—Retranchez “ au dit acte ” et insérez “ aux dits actes.”

Page 1, ligne 10—Après “ province ” insérez “ et qu’il convient d’accorder cette “ demande.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, il ont été séparément agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Allan*, secondé par l’honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l’Assemblée.

L’honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour “ amender l’acte des pêcheries ”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amen- “ der l’acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordon- “ nances concernant l’incorporation de la cité de Québec et l’aqueduc de la dite cité.”

L’honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l’honorable M. *Guévremont*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affir- mative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser *Joseph Robinson Bowden* à subir un examen devant la société des hommes de loi du *Haut-Canada*, afin de pouvoir être admis à exercer la profession de procureur et solliciteur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la société dénommée la caisse d'épargne de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres dans certains rangs du township de *Grenville*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de la *Longue Pointe*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer du *Canada central*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie canadienne de prêt et de placement, incorporée sous l'autorité de l'acte impérial des compagnies de 1862, vingt-cinq et vingt-six *Victoria*, chapitre quatre-vingt-neuf à vendre et aliéner certains terrains, tènements et garanties hypothécaires qu'elle possède dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé :

“ Acte à l'effet d'autoriser *Philip Pearson Harris* à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 30—Après le mot “ manufacture ” insérez la clause A qui suit :—

Clause A.

“ Avant qu'un brevet soit accordé en vertu du présent acte, le pétitionnaire devra donner avis pendant un mois dans la *Gazette Officielle* de son intention de demander tel brevet y indiquant le nom de l'inventeur primitif, la date à laquelle le brevet a été obtenu dans les *Etats-Unis*, et tous autres détails qui établiront d'une manière suffisante l'identité de l'invention.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait au bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, au moyen de la vapeur,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15—Biffez depuis “ nonobstant ” jusqu'à “ il sera ” ligne 11.

Page 1, ligne 18—Après “ assurant ” ajoutez “ ainsi qu'à ses représentants et ayant cause.”

Page 1, ligne 20—Après “ ans ” insérez “ de la même manière et au même effet, avec les mêmes privilèges et aux mêmes conditions et restrictions et au même effet que la chose aurait pu se faire en faveur de l'inventeur primitif sous l'autorité du chapitre “ 34 des statuts refondus du *Canada*,” intitulé : “ Acte concernant les patentes ou brevets d'invention, si le dit inventeur eût été sujet de Sa Majesté, domicilié en *Canada*, lors de la découverte de la dite invention.”

Page 1, ligne 26—Après “ usine ” insérez clause A.

Clause A.

“ Avant qu'un brevet ne soit accordé en vertu du présent acte, le pétitionnaire devra donner avis pendant un mois dans la *Gazette Officielle* de son intention de demander tel brevet y indiquant le nom de l'inventeur primitif, la date à laquelle le brevet a été obtenu dans les *Etats-Unis*, et tous autres détails qui établiront d'une manière suffisante l'identité de l'invention.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 9 Aout, 1866.

Les membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blace,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; d' *Allan Gilmour et Cie.*, et autres, de *Québec*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la corporation de la cité de *London*, et de la chambre de commerce de la dite cité de *London*.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte des pêcheries.”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant les nouveaux procès, les appels et writs d'erreur dans les causes criminelles dans le *Bas-Canada*.”

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par M. *Chaffers*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser *Joseph Robinson Bawden* à subir un examen devant la société des hommes de loi du *Haut-Canada* afin de pouvoir être admis à exercer la profession de procureur et solliciteur,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société dénommée la caisse d'épargne de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de "*Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour rectifier les lignes de " division et assurer les titres dans certains rangs du township de *Greenville*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer du *Canada* central," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de la *Longue Pointe*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de "*Québec*, et l'aqueduc de la dite cité," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

P. 1, l. 37—Retranchez depuis " corporation " jusqu'à " le " dans la page 2, ligne 7.

P. 2, l. 36—Retranchez depuis " bureau " jusqu'à " deux " dans la page 3, ligne 7.

Page 3, ligne 12—Retranchez " ou le député greffier."

Page 3, ligne 31—Retranchez " additionnelle."

Page 3, ligne 40—Retranchez depuis " conseil " jusqu'à " les " dans la 47ème ligne.

Page 4, ligne 12—Retranchez " cent " et insérez " cinquante."

Page 4, ligne 13—Retranchez " jusqu'au paiement de la dite amende " et insérez " pendant un mois de calendrier, à moins que la dite amende ne soit plus tôt payée."

P. 4, l. 14—Retranchez depuis " précédentes " jusqu'à " le " dans la 32ème ligne.

P. 6, l. 24—Retranchez depuis " corporation " jusqu'à " seront " dans la 25ème ligne.

P. 6, l. 31—Retranchez depuis " imposé " jusqu'à " quant " dans la 32ème ligne.

P. 6, l. 48—Retranchez depuis " exigible " jusqu'à " toutes " dans la page 7, ligne 3.

Page 8, ligne 38—Retranchez le second " de " et insérez " n'excédant pas."

Page 11, ligne 31—Retranchez depuis “ un ” jusqu’à “ qui ” dans la 35ème ligne et insérez “ juge de paix.”

Page 14, ligne 34—Retranchez “ pourra être ” et insérez “ sera.”

Page 16, ligne 45—Retranchez “ pourra être de ” et insérez “ n’excédera pas.”

Page 17, ligne 19—Retranchez “ sera de ” et insérez “ n’excédera pas.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. *Bureau*, secondé par l’honorable M. *Panet*, il a été *Ordonné*, qu’il soient agréés.

L’honorable M. *Bureau* a alors proposé, secondé par l’honorable M. *Panet*,

Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 18, ligne 7—Retranchez depuis “ recorder ” jusqu’à “ à ” dans la 10e ligne et insérez “ la partie lésée pourra appeler des jugements de la dite cour du recorder.”

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

L’honorable M. *Sanborn* a alors proposé, secondé par l’honorable M. *Chaffers*,

Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 18, ligne 6—Retranchez depuis “ vingt-six ” jusqu’à “ dans ” dans la 12ème ligne et insérez “ Dans toutes les causes civiles portées devant la cour du recorder, dans lesquelles la somme ou la pénalité demandée ou pour laquelle jugement peut être rendu, excède dix louis, ou pourra appeler à la cour de circuit, et cet appel pourra être interjeté en par la partie appelante donnant le même cautionnement et observant les mêmes formalités et procédures que dans les appels de jugements rendus en vertu de l’acte des municipalités et des chemins dans le *Bas-Canada*; et la cour de circuit aura le pouvoir de prononcer d’une manière finale sur ces appels, quelque soit le montant en litige.”

Après débats,

L’honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé en amendement à l’amendement,

Que les mots “ vingt piastres ” soient insérés au lieu de “ dix louis.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu’amendée, elle a été aussi résolue dans l’affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors l’honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l’honorable M. *E. H. J. Duchesnay*,

De retrancher tous les mots depuis “ exigible ” dans la page 6, ligne 48, jusqu’à “ toutes ” dans la page 7, ligne 3.

Après débats ;

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative.

L’honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l’honorable M. *Armstrong*,

De retrancher depuis “ corporation ” dans la page 1, ligne 37, jusqu’à “ le ” dans la page 2, ligne 7.

Après débats ;

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s’est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Arnaud,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson.—20.</i>

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Chagniers,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sheal,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.—16.</i>

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Moore*,
Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 14, ligne 15—Après “ à l'avenir ” insérez “ le dit conseil de ville, quand il le
“ jugera à propos, pourra mettre.”

Page 14, ligne—Retranchez “ seront.”

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les
noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Arnaud,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Sanborn.—21.</i>
<i>Bennett,</i>			

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burham,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Prud'homme,</i>	<i>Sheal,</i>
<i>Dumouchel,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Ryan,</i>	<i>Vidal.—18.</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Crea,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Moore*,
Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 14, ligne 22—Retranchez depuis “ année ” jusqu'à “ le ” dans la 26ème ligne.
Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-
mative, et

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Letellier de*
St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre
que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le
concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, du comité spécial chargé de s'enquérir s'il est praticable de naviguer avec des navires-à-vapeur d'outre-mer durant l'hiver dans cette partie du fleuve *St. Laurent*, en bas des ports du *Bic* et de la *Pointe-aux-Pères*, et de traverser le golfe *St. Laurent* pour se rendre à ces deux ports ou en sortir, et aussi quels mouillages ces navires-à-vapeur trouveraient dans ces ports, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 août 1866.

Le comité spécial chargé de s'enquérir s'il est praticable de naviguer avec des navires à vapeur d'outre-mer durant l'hiver dans cette partie du fleuve *St. Laurent*, en bas des ports du *Bic*, de la *Pointe aux Pères* ou autres places, et de traverser le golfe *St. Laurent* pour se rendre à ces deux ports et en sortir, et aussi quels mouillages ces navires à vapeur trouveraient dans ces ports, a l'honneur de faire rapport :

Votre comité a pris connaissance d'un rapport sur le sujet de la navigation d'hiver dans le *Bas St. Laurent*, présenté à votre honorable Chambre, le 16 mai 1866 et recommandant " qu'il soit présenté à Son Excellence le gouverneur-général, une adresse la priant de vouloir bien recommander qu'il soit fait une exploration des ports du *Bic*, de *Rimouski* et de la *Pointe aux Pères*, ou de toute autre place dans le bas *St. Laurent*, pour constater s'il est possible d'y construire un havre de refuge pour les vaisseaux naviguant dans le fleuve *St. Laurent* en bas du port du *Bic*, et ordonner que les gardiens des phares du bas *St. Laurent*, sous le contrôle du gouvernement, reçoivent instruction de prendre des observations sur l'état du golfe et du fleuve *St. Laurent*, pendant l'hiver, et qu'il soit fait tel essai pratique que Son Excellence jugera convenable, afin de constater s'il est possible pour les vaisseaux à vapeur de naviguer avec sûreté, et à quelle époque, dans le bas *St. Laurent*, après la clôture, l'automne, et avant l'ouverture, le printemps de la saison de navigation au port de *Québec* ; "

Votre comité a aussi pris en considération l'opinion exprimée par la chambre de commerce de *Québec* : " qu'il est de la plus haute importance pour les intérêts du *Canada* de constater s'il est praticable d'établir un port d'hiver dans le bas *St. Laurent*, et qu'il est à propos d'adresser un mémoire au gouvernement provincial pour le prier de faire préparer un ou plusieurs vaisseaux à vapeur dans le but de tenter l'expérience à la prochaine saison ; "

Votre comité a aussi examiné avec soin les communications et documents qui lui ont été adressés, en réponse à des questions par lui posées à des navigateurs expérimentés et à des personnes qui se sont intéressées à la question qui a fait le sujet de ses investigations, et votre comité a résolu de recommander en conséquence qu'il soit voté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire faire des expériences pratiques avec des vaisseaux à vapeur de force et de dimensions convenables, et aussi établir pour ces vaisseaux des dépôts de charbon aux havres du *Bic* et de *Tadoussac*, afin de constater jusqu'à quel point il est possible de naviguer avec sûreté dans le bas *St. Laurent* pendant les mois d'hiver.

Le tout respectueusement soumis.

L. LETELLIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie canadienne de prêt et de placement, incorporée sous l'autorité de l'acte impérial des compagnies de 1862, (vingt-cinq et vingt-six *Victoria*, chapitre quatre-vingt-neuf,) à vendre et aliéner certains terrains, tènements et garanties hypothécaires qu'elle possède dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre vingt-six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, " relativement à certains cours d'eau," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant " l'instruction publique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à demain à onze heures avant-midi.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 août 1866.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions de la législature a l'honneur de présenter son septième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents auxquels se réfèrent les motions suivantes pour impression :

Par M. *Huot*.—Réponse à une adresse—Papiers et documents relatifs à la caisse d'économie de *St. Roch*. Le comité recommande que le rapport seul de M. *Sinard* à Son Excellence le gouverneur-général, soit imprimé pour distribution et en français seulement.

Le comité recommande aussi de faire imprimer les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse—Correspondance au sujet de la dette non consolidée de la province.

Réponse à une adresse—Renseignements au sujet de l'indemnité seigneuriale en faveur des townships.

Le comité recommande aussi de ne pas faire imprimer les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse—Correspondance relative aux cours des commissaires pour la décision des petites causes, à *St. Norbert d'Arthabaska*.

Réponse à une adresse—Certains actes des commissaires du havre de *Montréal*.

Réponse à une adresse—Délibérations des commissaires du havre de *Montréal*, à leur assemblée du 18 janvier 1866.

Réponse à une adresse—Etat des dépenses encourues par la Maison de *Trinité de Montréal*, pour le service des bouées en 1865 et 1866.

Rapport du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur l'étendue et la richesse des mines de cuivre de la côte nord du lac *Supérieur*, et sur les moyens les plus propres à les exploiter, etc., etc.

Le comité recommande aussi de faire imprimer les documents suivants pour distribution seulement :

Réponse à une adresse—Correspondance et documents au sujet des droits de douane sur certains instruments d'agriculture.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures de l'avant midi.

Vendredi, 10 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Iacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Choffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Stead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES.

L'honorable M. *Allan* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *Joseph Robinson Bowden*, à subir un " examen devant la société des hommes de loi du *Haut-Canada*, afin de pouvoir être admis " à exercer la profession de procureur et solliciteur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie canadienne de prêt " et de placement, incorporée sous l'autorité de l'acte impérial des compagnies de 1862, " (vingt-cinq et vingt-six *Victoria*, chapitre quatre-vingt-neuf,) à vendre et aliéner certains " terrains, tènements et garanties hypothécaires qu'elle possède dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres " dans certains rangs du township de *Grenville*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du " chemin de fer du *Canada central*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un " temps limité les divers actes y mentionnés," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte des pêcheries."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferguson Blair*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre " quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'instruction publique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pour- " voir à la prévention de l'incendie par malveillance en cette province."

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur l'établissement d'un port d'hiver en bas de *Québec* :

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit rapport soit amendé comme suit :

Dans le dernier paragraphe, retrancher depuis "recommander" dans la 4ème ligne jusqu'à "son" dans la 5ème ligne, et insérer "à" et retrancher depuis "pratiques" dans la 6ème ligne jusqu'à "afin" dans la 8ème ligne.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les droits de douane et le tarif des droits payables sous leur autorité," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pouvoir à l'émission de billets provinciaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte vingt-neuf *Victoria*, chapitre sept, concernant les travaux reliés à la défense de la province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en fidéi-commis pour certains Sauvages résidant en cette province."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de *Belleville*, et pour lui conférer des pouvoirs universitaires, en autant qu'il s'agit des degrés ès-arts," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la banque du *Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Après la clause 6, insérez clause A.

Clause A.

“ Les pouvoirs et privilèges conférés par le présent acte et l'acte qu'il amende seront assujétis à toute législation future qui pourra avoir lieu, et nul acte général modifiant ou restreignant aucun privilège par le présent conféré, ne sera réputé une violation de la charte de la dite banque.”

Dans le Titre.

Après “ *Canada*,” insérez “ et pour changer son nom en celui de ‘ Banque Canadienne de Commerce.’ ”

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Skead*, La Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi.

A trois heures de l'après-midi, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Jetellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bull,</i>	<i>Lacoste,</i>		

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'*Allan Gilmour* et Cie., et autres, de la cité de *Québec* ; demandant que l'acte pour amender les actes d'incorporation de la dite cité, ne devienne pas loi.

De la corporation de la cité de *London* ; demandant qu'il ne soit pas fait d'amendements aux lois municipales et de cotisation du *Haut-Canada*.

Et de la chambre de commerce de la dite cité de *London*; demandant que les changements proposés dans le mode de paiement de la dette flottante de la province, n'aient pas lieu.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre quinze des statuts "refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'instruction publique."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les droits de douane et le tarif des droits payables sous leur autorité," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'émission "de billets provinciaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte vingt-neuf *Victoria*, chapitre sept, concernant les travaux reliés à la défense de la province," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les appels dans les cas de conviction sommaire et les "rapports y relatifs par les juges de paix dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les cours de commissaires pour le *Bas-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé:

“ Acte pour amender le chapitre vingt-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, “ concernant les maîtres et serviteurs dans les comtés ruraux,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a alors été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 2—Après “ suit ” insérez ce qui suit comme clause I.

Clause I.

“ Le présent acte s'appliquera à tout le *Bas-Canada*, à l'exception des cités de “ *Québec, Montréal et Trois-Rivières* et de toutes autres cités, villes et villages incorporés “ qui ont fait ou passé des réglemens pour régler la conduite des apprentis, serviteurs, “ journaliers et personnes à gages et la conduite des maîtres et maîtresses envers les dits “ apprentis, serviteurs, journaliers et personnes à gages.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par l'Assemblée Législative au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation de la pro- “ priété dans le *Haut-Canada*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements du Conseil Législatif au dit bill avec certains amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements aux amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 9—Retranchez depuis “ débetures ” jusqu'à la fin du paragraphe et insérez “ de la province ou de toute corporation municipale d'icelle.”

Page 3, ligne 8—Après “ est ” insérez “ clos et.”

Les dits amendements aux amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée Législative aux amendements du Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre la réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 juillet 1866, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes actuellement entre les mains des différents shérifs et protonotaires pour le *Bas-Canada*, en leur qualité officielle, dans la forme suivante :

District judiciaire.	Nom du shérif ou protonotaire.	Nom des parties dans la cause.	Date.	Montant du dépôt.	Nom de la personne à laquelle cette somme est due.	Raisons qui ont empêché de faire remise.	Dans quelle banque est déposée la somme et à quel taux d'intérêt.	Remarques.
				\$ cts.				

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P. M. la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable **ULRIC JOSEPH TESSIER**, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Boulton,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-neuf *Victoria*, chapitre sept, concernant les travaux reliés à la défense de la province," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'instruction publique."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armstrong* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général pour l'amender de nouveau en y ajoutant la clause suivante :

" Le mot 'habitants' partout où il se rencontre dans la dite 55e section du dit chapitre sera remplacé par les mots : 'propriétaires, tenanciers ou contribuables.'"

" Les commissaires d'école de la majorité dans toute municipalité scolaire auront seuls le pouvoir de prélever des taxes sur les terres et immeubles des compagnies incorporées ; mais ils remettront tous les ans aux syndics de la minorité une quotité de toutes les taxes prélevées par eux sur ces compagnies, dans la même proportion qu'aura été divisé entre

“ eux et les dits syndics, l'octroi du gouvernement pour cette année là ; et la quotité des taxes prélevées pour la construction de maisons d'école et pour le paiement de dettes, ainsi remise aux dits syndics, sera réservée par eux pour construire ou réparer leurs propres maisons d'école.”

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,—9.</i>
<i>Flint,</i>			

NON CONTENTS.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Pruil'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Jacoste,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shead.—20.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les appels dans les cas de conviction sommaire et les rapports y relatifs par les juges de paix dans le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte

“ pour incorporer la compagnie de navigation à vapeur des chûtes de *Fénélon, Minden,*
Haliburton et des lacs du nord,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte
 “ pour amender l'acte concernant la banque de *Northumberland*,” auquel elle demande le
 concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte
 “ pour amender et refondre les divers actes concernant les institutions municipales du
 “ *Haut Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il
 a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a
 été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société dénommée la caisse d'épargne
 “ de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de *Montréal*,” a fait rapport qu'il
 avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec
 un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant regu, et le dit amendement a été alors lu par
 le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 24—Retranchez “ dix ” et insérez “ deux.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois et la question de concours étant mise sur
 icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre
 que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours
 de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson
 Blair*, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée
 jusqu'à demain, à onze heures avant midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*,
 La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures de l'avant midi.

Samedi, 11 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Ailins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bull,</i>			

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau*; d'*O. L. Richardson* et autres, de la cité de Québec.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ l'acte des pêcheries.”

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender “ et refondre les divers actes concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*.”

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie “ de navigation à-vapeur des chûtes de *Fénélon, Minden, Haliburton* et des lacs du nord,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concer- “ nant la banque de *Northumberland*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour amender et étendre les dispositions de la cinquième section du chapitre quatre- “ vingt-sept des statuts refondus pour le *Haut-Canada* concernant les hypothèques sur “ les biens-fonds,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes qui imposent une taxe sur les chiens, et pour mieux assurer la protection des moutons dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour expliquer et fixer le sens de l'interprétation de certaine disposition de la loi seigneuriale," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et des peaux crues," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes passés devant des notaires décédés, et pour amender de nouveau le chapitre soixante-et-treize des statuts refondus pour le *Bas-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Vendredi, 10 août 1866.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif pour informer leurs honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendements au bill de l'Assemblée Législative, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues

“ dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de *Québec* et l'aqueduc “ de la dite cité,” à l'exception des amendements suivants :

Page 7, retranchez le paragraphe 18 de la 12e clause.

Page 14, après les mots “ A l'avenir,” dans la 2e ligne de la 42e clause, insérez “ le dit conseil de la cité pourra, quand il le jugera à propos placer,” et dans la 3e ligne de la même clause effacez le mot “ seront.”

Page 14, retranchez le 4e paragraphe de la 42e clause.

Attendu que par une erreur dans l'acte de la dernière session, la corporation de la cité de *Québec* a perdu environ \$60,000 d'arrérages de taxes, au grand détriment des citoyens en général, qui devront être taxés de nouveau pour suppléer au déficit; et attendu que le 18e paragraphe de la 12e clause, qui rétablit les droits de la corporation, quant à ces arrérages, est par le 11e amendement du conseil retranché du bill;

Et attendu en outre que le présent mode d'administration des travaux publics dans la cité a l'effet de diviser la responsabilité par rapport à la dépense parmi un si grand nombre de personnes, que toute responsabilité réelle est virtuellement nulle, et qu'il s'ensuit des différends entre les divers départements, qui sont très-préjudiciables aux intérêts du public,—pour obvier à ces difficultés, la 42e clause du bill a été préparée, cette clause obligeant la corporation d'organiser un bureau des travaux et de nommer un surintendant; mais les 14e, 15e et 16e amendements du conseil changent cette clause, tellement qu'elle laisse la corporation libre d'organiser ou de ne pas organiser le dit bureau, ce qui aura certainement pour effet de perpétuer l'état de choses actuel.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY.

Greffier A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que l'ordre de ce jour quant à la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender et refondre les divers actes concernant les institutions municipales du “ *Haut-Canada*,” soit rayé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Aikins*, *Seymour*, *Burnham*, *Vidal*, *Allan*, *McCreca*, *Flint*, *McDonald* et du moteur, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : ‘ Acte pour pourvoir à la vente “ des terres affectées aux rectoreries en cette province,’ ” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des biens temporels de l'église-unie “ d'*Angleterre* et d'*Irlande* en cette province,”

Et aussi le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société dénommée la caisse d'épargne de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de *Montréal*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte médical pour le *Haut-Canada*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 6—Effacez depuis “ nonobstant ” jusqu’à “ nul.”

Page 1, ligne 9—Insérez : “ sept ” au lieu de “ six.”

Page 1, ligne 10—Après “ préliminaire ” insérez : “ ou de suivre un cours.”

Page 1, ligne 13—Insérez : “ sept ” au lieu de “ six.”

Page 1, ligne 14—Après “ Acte ” insérez : “ et du présent, ”—et au lieu de “ l’immatriculation, ” insérez : “ telle immatriculation.”

Page 1, ligne 16—Après “ troisième ” insérez : “ ou le quatrième.”

Page 1, lignes 16 et 17—Biffez “ et qui n’aura pas ” et insérez à la place : “ en vertu d’une licence, autorisation ou certificat accordé à l’avenir, à moins qu’il n’ait.”

Page 1, ligne 17—Biffez “ un Collège ” et insérez : “ une Université ou.”

Page 1, ligne 19—Insérez : “ sept ” au lieu de “ six, ”—et après le mot “ devra ” biffez le reste de la clause et insérez à la place les mots suivants : “ démontrer, dans le but d’établir qu’il a droit à telle inscription, qu’il a régulièrement subi un examen d’immatriculation ou préliminaire sur tous les sujets prescrits dans le programme uniforme établi pour tel examen et énoncé dans la cédule Z annexée au présent.”

2. Le dit programme uniforme pourra être à l’avenir modifié par Règlement fait par le conseil général de l’instruction et inscription médicales du *Haut-Canada*, mais non autrement ; mais nul tel Règlement n’aura de force ni d’effet à moins d’avoir été approuvé par le Gouverneur en Conseil, après qu’il en aura été donné trois mois d’avis dans la *Gazette du Canada*, ni à moins que telle approbation n’ait été notifiée dans la *Gazette du Canada*.

3. Le certificat de toute Université ou Ecole de Médecine incorporée dans le *Bas-Canada*, attestant que l’étudiant a régulièrement subi tel examen d’immatriculation ou préliminaire, en fera amplement foi.

Page 1, ligne 26—Après “ d’être ” insérez : “ ainsi.”

Biffez la clause 5.

Page 2—A la fin du Bill insérez : “ Cédule Z.”

Cédule Z.

“ Programme uniforme de l’examen d’immatriculation ou préliminaire établi sous l’autorité du présent acte.

“ Obligatoire : la langue Anglaise, y compris la grammaire et la composition ; l’arithmétique, y compris les fractions vulgaires et décimales ; l’algèbre, y compris les équations simples ; la géométrie, les deux premiers livres d’Euclide ; le latin, la traduction “ et la grammaire.”

“ Facultatif : l’un des sujets suivants : le grec, le français, l’allemand, la physique, “ y compris la mécanique, l’hydrostatique et la pneumatique.

Après 1869, le grec sera un des sujets obligatoires.

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. *Ferrier*, secondé par l’honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L’honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l’honorable Sir *N. F. Belleau*,

Que les raisons transmises par l’Assemblée Législative dans son message de ce jour pour ne pas acquiescer aux amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte “ pour amender l’acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes “ et ordonnances concernant l’incorporation de la cité de *Québec* et l’aqueduc de la dite cité, ” soient renvoyées avec le dit bill à un comité spécial composé de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, de l’honorable M. *Sanborn* et du moteur.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative et

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à trois heures de l'après midi.

A trois heures de l'après-midi, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable **ULRIC JOSEPH TESSIER**, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bouillon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchet,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>

L'honorable M. *Campbell*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender et étendre les dispositions de la cinquième section du chapitre quatre-vingt-sept des statuts refondus pour le *Haut-Canada* concernant les hypothèques sur les biens-fonds," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Dickson, Fergusson Blair, McCrear* et du moteur, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender et refondre les actes qui imposent une taxe sur les chiens et pour mieux assurer la protection des moutons dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de navigation à vapeur des côtes de *Fénélon, Minden, Haliburton* et des lacs du nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 4, ligne 38—Après “ pourra ” insérez “ avec la permission du commissaire des “ terres de la couronne.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième-fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les raisons transmises par l'Assemblée Législative dans son message de ce jour pour ne pas acquiescer à quelques uns des amendements du conseil législatif au bill intitulé : “ Acte “ pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes “ concernant l'incorporation de la cité de *Québec* et l'aqueduc de la dite cité,” ainsi que le dit bill, a présenté son rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CONSEIL LÉGISLATIF,
CHAMBRE DE COMITÉ,
11 août 1866.

Le comité spécial auquel ont été renvoyées les raisons transmises par l'Assemblée Législative, dans son message de ce jour, pour ne pas acquiescer à quelques uns des amendements faits par le conseil législatif au bill de l'assemblée intitulé : “ Acte pour amender “ l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances “ concernant l'incorporation de la cité de *Québec* et l'aqueduc de la dite cité,” ainsi que le dit bill, a, en conformité de l'ordre de renvoi, examiné les dites raisons et les dits amendements, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité recommande que votre honorable Chambre insiste sur les dits amendements, pour les raisons suivantes :

Quant à l'amendement au paragraphe dix-huit de la douzième clause :

Parceque la prescription de deux ans y mentionnée est un droit acquis aux citoyens en vertu d'un acte rendu public par la sanction royale, et qui a été la base de conventions entre les citoyens, et qu'il serait injuste de la révoquer.

Quant aux deux amendements à la clause quarante-deux :

Parceque cette chambre est d'opinion qu'il serait injuste d'imposer le département y mentionné au conseil de ville, vû que la corporation ne l'a pas demandé dans sa pétition pour faire amender son acte d'incorporation, et que la création d'un département aussi important doit être laissée à la décision de la corporation.

Quant à l'amendement au quatrième paragraphe de la clause quarante-deux :

Parceque cet amendement est la conséquence nécessaire des deux amendements en dernier lieu mentionnés.

Le tout respectueusement soumis.

L. LETELLIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté, et qu'il soit communiqué à l'Assemblée Législative par le greffier de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour expliquer et fixer le sens de l'interprétation de certaine disposition de la loi seigneuriale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec," a été lu la seconde fois.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a alors été lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 8—Après "*St. Laurent*" insérez " et étant dans les limites du port de Québec."

Le dit amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et des peaux crues," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Samborn*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes passés devant des notaires décédés, et pour amender de nouveau le chapitre soixante-et-treize des statuts refondus pour le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le barreau du *Bas-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour défendre l'enseignement illicite du maniement des armes et la pratique des évolutions ou exercices militaires; et pour autoriser les juges de paix à saisir et arrêter les

"armes amassées ou gardées pour des objets de nature à compromettre la paix publique." auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour permettre à *Hugh Burgess* d'obtenir un brevet pour certains perfectionnements nouveaux et utiles," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill, avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Clause 1.—Ligne 5—Après "perfectionnements" insérez : "inventions et découvertes."

Clause 1.—Ligne 6—Après "mentionnés," biffez le reste et insérez à la place : "de la même manière, avec les mêmes privilèges et au même effet que s'il lui eût été accordé sous l'autorité du dit Acte, si le dit *Hugh Burgess* eût résidé en *Canada*, lorsqu'il fit la découverte des inventions susdites."

Clause 2.—Ligne 2—Au lieu de "trois" insérez "deux."

Clause 2.—Biffez le paragraphe 2 et insérez le suivant à la place.

Clause 2.—Les privilèges conférés par tel Brevet cesseront lors de l'abandon et suspension de telles opérations pendant la période d'une année continue pendant le terme pour lequel le Brevet est accordé."

Après la clause 2, insérez la suivante :—*Clause 3.*

Clause 3.

"Avant qu'un brevet soit accordé sous l'autorité du présent acte, le pétitionnaire devra donner un mois d'avis dans la *Gazette Officielle* de son intention d'en faire la demande, y énonçant la date du brevet, s'il en a été obtenu aux *Etats-Unis*, pour aucune des dites inventions ou découvertes, ainsi que les particularités nécessaires pour identifier les dites inventions et découvertes."

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,

Que les appointements et salaires des officiers, commis et serviteurs de cette Chambre, pour le mois courant leur soient payés aujourd'hui, et à l'avenir, le premier jour de chaque mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : "Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P. M., la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Fru'dhomme,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.²</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

D'*O. L. Richardson* et autres, de la cité de *Québec*; demandant certains amendements à l'acte pour régler l'inspection du cuir et des peaux crues.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour expliquer et fixer le sens de l'interprétation de certaine disposition de l'acte seigneurial," a été lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de *Québec*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le barreau du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable *M. Armand*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Boulton* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Page 10, ligne 4—Retranchez " vingt-neuvième," et insérez " vingt-sixième."

Page 10, ligne 5—Retranchez " pour le *Bas*," et insérez " du."

Page 10, ligne 11—Après " susdit," insérez " de félonie ou d'aucune des offenses mentionnées dans la vingt-sixième section du chapitre quatre-vingt-douze des statuts *refondus du Canada*."

Page 13, lignes 11 et 12—Retranchez " et l'époque."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la banque de *Northumberland*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Sked*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et réondre " les actes qui imposent une taxe sur les chiens, et pour mieux assurer la protection des " moutons dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour valider " certains actes passés devant des notaires maintenant décédés et pour amender de nouveau " le chapitre soixante-et-treize des statuts refondus pour le *Bas-Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Prud'homme* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour défendre l'enseignement " illicite du maniement des armes et la pratique des évolutions ou exercices militaires ; et " pour autoriser les juges de paix à saisir et arrêter les armes amassées ou gardées pour " des objets de nature à compromettre la paix publique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la " présente session intitulé : ' Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*,' " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Aikins* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des " cuirs et des peaux crues,"

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : ' Acte " pour amender le chapitre six des statuts refondus du Canada, intitulé : ' Acte concernant " l'élection des membres de la législature,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

¶ L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Qu'il soit résolu que :

1. Par le 38e article de la résolution de cette Chambre adoptée le troisième jour de février 1865, à l'effet de présenter une humble adresse à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement faire soumettre au parlement impérial une mesure aux fins d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, de *Terre-Neuve* et de l'*Île du Prince-Edouard*, en un seul gouvernement, et ayant pour base les résolutions adoptées à une conférence de délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec* le 10 octobre 1864,—il est décrété que " chaque province aura un officier exécutif appelé " lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil, sous le grand " sceau des provinces fédérées, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il n'y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au lieutenant-gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi

“ par message aux deux chambres du parlement, dans la première semaine de la première session qui suivra ; ”—et que par le 41e article de la même résolution il est décrété que “ les gouvernements et les parlements des diverses provinces seront constitués en la manière que leurs législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir ” : et il est de plus maintenant résolu que, dans l’opinion de cette chambre, la nomination du premier lieutenant-gouverneur devrait être provisoire, et qu’il devrait tenir sa charge strictement durant bon plaisir.

2. Conformément et sujet à la constitution des provinces fédérées le pouvoir exécutif du lieutenant-gouverneur du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, respectivement, sera administré par chacun de ces fonctionnaires suivant les principes de la constitution britannique.

3. Jusqu’à modification par le gouvernement local, le grand sceau de chacune des provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, sera, dans chacune de ces provinces, le même ou d’après le même modèle que celui usité dans chaque province respective jusqu’à la date de l’union actuelle.

4. Il y aura, pour le *Bas-Canada*, une législature locale composée de deux chambres, qui seront appelées le Conseil Législatif et l’Assemblée Législative du *Bas-Canada*.

5. Il y aura, pour le *Haut-Canada*, une législature locale composée d’une seule chambre qui sera appelée l’Assemblée Législative du *Haut-Canada*.

6. Le Conseil Législatif du *Bas-Canada* sera composé de vingt-quatre membres nommés à vie par la couronne, sous le grand sceau du gouvernement local ; mais tout conseiller législatif perdra son siège par le fait d’une absence continue de deux sessions consécutives.

7. Les membres du Conseil Législatif du *Bas-Canada* devront être sujets britanniques nés ou naturalisés, avoir au moins trente ans, posséder et continuer à posséder en propriétés foncières, dans le *Bas-Canada*, une valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes hypothèques, dettes et obligations.

8. Le Conseil Législatif dans le *Bas-Canada* décidera toute question relative à la qualification ou au défaut de qualification de ses membres.

9. Le président du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, à moins qu’il en soit autrement décidé par le parlement local, sera un des conseillers législatifs et nommé par la couronne, laquelle pourra à volonté lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante, dans le cas d’une égale division des votes.

10. Chacun des vingt-quatre conseillers législatifs du *Bas-Canada* sera nommé pour représenter l’un des vingt-quatre collèges électoraux indiqués dans la cédule A du premier chapitre des statuts refondus du *Canada*, et ce conseiller devra résider ou posséder sa qualification dans le collège dont la représentation lui sera assignée.

11. L’Assemblée Législative du *Bas-Canada* sera composée des soixante-cinq membres qui seront élus par les soixante-cinq collèges électoraux en lesquels le *Bas-Canada* est actuellement divisé, sous l’autorité du chapitre deux des statuts refondus du *Canada*, du chapitre soixante-quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, et de l’acte vingt-trois *Victoria*, chapitre un, ou de tout autre acte qui les amende, en vigueur à l’époque de la création du gouvernement local, tant pour la représentation à sa législature locale qu’à la chambre des communes des provinces fédérées ; mais il ne sera pas loisible de présenter au lieutenant-gouverneur, pour obtenir son assentiment, aucun bill du Conseil Législatif et de l’Assemblée Législative du *Bas-Canada*, par lequel les délimitations mentionnées dans la cédule ci-annexée marquée A pourraient être modifiées, à moins qu’il n’ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l’Assemblée Législative, avec le concours de la majorité des membres pour le temps d’alors de la dite Assemblée Législative, représentant les divisions électORALES mentionnées dans la dite cédule marquée A, et l’assentiment ne sera donné à aucun bill de cette nature, à moins qu’une adresse n’ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l’Assemblée Législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.

12. L’Assemblée Législative du *Haut-Canada* sera composée de quatre-vingt-deux membres qui seront élus par les quatre-vingt-deux collèges électoraux du *Haut-Canada*, et ces collèges seront identiquement les mêmes, tant pour la représentation dans l’Assemblée Législative locale que pour la représentation dans la Chambre des Communes des provinces

fédérées, et ils se composeront des divisions et seront délimités en la manière indiquée dans la cédule B ci-annexée.

13. Jusqu'à ce que la législature locale du *Bas* et du *Haut-Canada* respectivement, en ait autrement décidé et les ait changées dans l'une ou l'autre province, toutes les lois qui, à la date de la proclamation qui constituera les Provinces séparées du *Bas* et du *Haut-Canada*, seront en force dans chacune de ces provinces respectives, relativement à la qualification ou au défaut de qualification de toute personne pour siéger ou voter comme membre de l'assemblée de la province du *Canada*, ainsi qu'à la capacité ou l'incapacité des électeurs, aux serments exigés des votants, aux officiers rapporteurs et à leurs pouvoirs et devoirs, aux élections et au temps que celles-ci peuvent durer, aux élections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacations des sièges en parlement, à l'émission et à l'exécution des nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution du parlement,—s'appliqueront respectivement aux élections des députés élus pour l'assemblée législative du *Bas* et pour l'assemblée législative du *Haut-Canada*.

14. La durée de l'Assemblée Législative du *Bas-Canada* et de l'Assemblée Législative du *Haut-Canada*, respectivement, sera de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins que l'Assemblée Législative du *Bas-Canada* ou l'Assemblée Législative du *Haut-Canada* ne soit prorogée ou dissoute plus tôt par le lieutenant gouverneur de l'une ou de l'autre province respectivement.

15. Il y aura une session de la législature de chacune des provinces au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.

16. Qu'il est expédient que tout acte du parlement impérial qui pourra être passé pour l'union des colonies de l'*Amérique du Nord Britannique* contienne une disposition à l'effet que la division et le règlement des dettes, crédits, obligations, propriétés et dettes actives des provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* soient renvoyés à l'arbitrage de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement local du *Haut-Canada*, l'autre par le gouvernement local du *Bas-Canada*, et le troisième par le gouvernement général, étant pourvu de plus que le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement général pour l'*Amérique du Nord Britannique* et les législatures locales pour le *Haut* et le *Bas-Canada* auront été élus, et que le tiers arbitre ne sera pas un résidant dans le *Haut* ni dans le *Bas-Canada*.

CECULE A.

Divisions électorales dans le *Bas-Canada* mentionnées dans les résolutions ci-dessus :

Comtés de *Pontiac*,
 " *Ottawa*,
 " *Argenteuil*,
 " *Huntingdon*,
 " *Missisquoi*,
 " *Brome*,
 " *Shefford*,
 " *Stanstead*,
 " *Compton*,
 " *Wolfe et Richmond*,
 " *Mégantic*, et
 la ville de *Sherbrooke*.

CÉCULE B.

DIVISIONS QUI DOIVENT RESTER DANS LEURS LIMITES ACTUELLES.

Comtés de—*Prescott*, *Glengarry*, *Stormont*, *Dundas*, *Russell*, *Carleton*, *Prince-Edouard*, *Halton* et *Essex*.

Divisions de Comtés :—*Lanark* Nord, *Lanark* Sud, Division Nord de *Leeds* et *Grenville*, Division Sud de *Leeds*, Division Sud de *Grenville*, *Northumberland* Est, *Northumberland* Ouest [moins *Monaghan* Sud], *Durham* Est, *Durham* Ouest, *Ontario* Nord, *Ontario* Sud, *York* Est, *York* Ouest, *York* Nord, *Wentworth* Nord, *Wentworth* Sud, *Elgin* Est, *Elgin* Ouest, *Waterloo* Nord, *Waterloo* Sud, *Brant* Nord, *Brant* Sud, *Oxford* Nord, *Oxford* Sud, Division Est de *Middlesex*.

Cités et Villes :—*Toronto* Est, *Toronto* Ouest, *Hamilton*, *Ottawa*, *Kingston*, *London*, *Brockville* avec le Township d'*Elizabethtown*, *Niagara* avec le Township de *Niagara*, *Cornwall* avec le Township de *Cornwall*.

NOUVELLES DIVISIONS ELECTORALES, ET DIVISIONS DONT LES LIMITES SONT CHANGÉES.

District d'*Algoma* :—

Le Comté de *Bruce* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud :—

La Division Nord se composera des Townships de *Bury*, *Lindsay*, *Eastnor*, *Albemarle*, *Amabel*, *Arran*, *Bruce*, *Elderslie* et *Saugeen* et du Village de *Southampton*.

La Division Sud se composera des Townships de *Kincardine* [y compris le Village], *Greenock*, *Brant*, *Huron*, *Kinloss*, *Culross* et *Carrick*.

Le Comté de *Huron* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud :—

La Division Nord se composera des Townships d'*Ashfield*, *Wawanosh*, *Turnberry*, *Howick*, *Morris*, *Grey*, *Colborne*, *Hullett*, y compris le Village de *Clinton*, et *McKillop*.

La Division Sud se composera de la Ville de *Goderich* et des Townships de *Goderich*, *Tuckersmith*, *Stanley*, *Hay*, *Uxborne* et *Stephen*.

Le Comté de *Middlesex* partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord, Ouest, et Est.

La Division Nord se composera des Townships de *McGillivray* et *Biddulph* [pris du Comté de *Huron*] et *Williams* Est, *Williams* Ouest, *Adélaïde* et *Lobo*.

La Division Ouest se composera des Townships de *Delaware*, *Carradoc*, *Metcalfe*, *Mosa*, et *Elkfrid* et du Village de *Strathroy*.

La Division Est se composera des Townships qui y sont maintenant compris, et sera bornée comme elle l'est actuellement.

Le Comté de *Lambton* se composera des Townships de *Bosanquet*, *Warwick*, *Plympton*, *Sarnia*, *Moore*, *Enniskillen* et *Brooke*, et la Ville de *Sarnia*.

Le Comté de *Kent* se composera des Townships de *Chatham*, *Dover*, *Tilbury* Est, *Romney*, *Raleigh* et *Harwich*, et la Ville de *Chatham*.

Le Comté de *Bothwell* se composera des Townships de *Sombra*, *Dawn* et *Euphemia*, [pris du Comté de *Lambton*] et des Townships de *Zone*, *Camden* et du Gore en dépendant, *Orford* et *Howard* [pris du Comté de *Kent*].

Le Comté de *Grey* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de *Bentinck*, *Glenelg*, *Artemesia*, *Osprey*, *Normanby*, *Egremont*, *Prothon*, *Melancthon*.

La Division Nord se composera des Townships de *Collingwood*, *Euphrasia*, *Holland*, *Saint Vincent*, *Sydenham*, *Sullivan*, *Derby* et *Keppel*, *Sarawak* et *Brooke* et de la Ville d'*Owen Sound*.

Le Comté de *Perth* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement, les Divisions Sud et Nord :—

La Division Nord se composera des Townships de *Wallace*, *Elma*, *Logan*, *Ellice*, *Mornington* et *Eastrope* Nord, et de la Ville de *Stratford*.

La Division Sud se composera des Townships de *Blanchard*, *Downie*, *Eastrope* Sud, *Fullarton*, *Hibbert*, et des Villages de *St. Mitchell* et *St. Marys*.

Le Comté de *Wellington* sera partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement Divisions Nord, Sud et du Centre :—

La Division Nord se composera des Townships d'*Amaranth*, *Arthur*, *Luther*, *Minto*, *Maryborough* et *Peel*, et du Village de *Mont Forest*.

La Division du Centre se composera des Townships de *Garafraxa*, *Erin*, *Eramosa*, *Nichol* et *Pillsington* et des Villages de *Fergus* et *Eloira*.

La Division Sud sera composée de la Ville de *Guelph*, et des Townships de *Guelph* et *Puslinch*.

Le Comté de *Norfolk* sera partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :—

La Division Sud se composera des Townships de *Charlottetown*, *Houghton*, *Walsingham* et *Woodhouse*, et du Gore en dépendant.

La Division Nord sera composée des Townships de *Middleton*, *Townsend* et *Wyndham* et de la Ville de *Simcoe*.

Le Comté d'*Haldimand* se composera des Townships d'*Oneida*, *Seneca*, *Cayuga* Nord, *Cayuga* Sud, *Rainham*, *Walpole* et *Dunn*.

Le Comté de *Monck* se composera des Townships de *Canborough*, *Moulton*, et *Sherbrooke*, et du Village de *Dunville* (pris du Comté d'*Haldimand*), des Townships de *Caistor* et *Gainsborough* (pris du Comté de *Lincoln*), et des Townships de *Pelham* et *Wainfleet* (pris du Comté de *Welland*.)

Le Comté de *Lincoln* se composera des Townships de *Clinton*, *Grantham*, *Grimsby* et *Louth*, et de la Ville de *St. Catharines*.

Le Comté de *Welland* se composera des Townships de *Bertie*, *Crowland*, *Humberstone*, *Stamford*, *Thorold* et *Wiloughby*, et des Villages de *Chippewa*, *Clifton*, *Fort Erie*, *Thorold* et *Welland*.

Le Comté de *Peel* se composera des Townships de *Chinguacousy*, *Toronto*, et du Gore de *Toronto*, et des Villages de *Brampton* et *Streetsville*.

Le Comté de *Cardwell* se composera des Townships d'*Albion* et *Caledon* (pris du Comté de *Peel*), et des Townships d'*Adjala* et *Mono* (pris du Comté de *Simcoe*.)

Le Comté de *Simcoe* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de *Gwillimsburg* Ouest, *Tecumseth*, *Innisfil*, *Essa*, *Tossoronto*, *Mulmur*, et du Village de *Bradford*.

La Division Nord se composera des Townships de *Nottawasaga*, *Sunnidale*, *Vespra*, *Flos*, *Oro*, *Medonte*, *Orillia* et *Matchedash*, *Tiny*, *Tay*, *Balaclava* et *Robinson*, et des Villes de *Barrie* et *Collingwood*.

Le Comté de *Victoria* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :—

La Division Sud se composera des Townships d'*Ops*, *Mariposa*, *Emily*, *Verulam*, et de la Ville de *Lindsay*.

La Division Nord se composera des Townships d'*Anson*, *Bexley*, *Carden*, *Dalton*, *Digby*, *Eldon*, *Fénélon*, *Hindon*, *Laxton*, *Lutterworth*, *Macaulay* et *Draper*, *Somerville* et *Morrison*, *Muskoka*, *Monck* et *Watt* (pris du Comté de *Simcoe*) et de tous autres Townships arpentés situés au nord de la dite Division Nord.

Le Comté de *Peterborough* partagé en deux Divisions, qui seront appelés respectivement les Divisions Ouest et Est :—

La Division Ouest se composera des Townships de *Monaghan* Sud (pris du Comté de *Northumberland*), *Monaghan* Nord, *Smith* et *Ennismore* et de la Ville de *Peterborough*.

La division Est se composera des Townships d'*Asphodel*, *Belmont* et *Methuen*, *Dowro*, *Dummer*, *Galway*, *Harvey*, *Minden*, *Stanhope* et *Dysart*, *Otonabee*, et *Snowden*, et du Village d'*Ashburnham*, et de tous autres Townships arpentés situés au nord de la dite Division Est.

Le Comté d'*Hastings* partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Ouest, Est et Nord.

La Division Ouest se composera de la Ville de *Belleville*, du Township de *Sidney*, et du Village de *Trenton*.

La Division Est se composera des Townships de *Thurlow*, *Tyendinaga* et *Hungerford*.

La Division Nord se composera des Townships de *Rawdon*, *Huntingdon*, *Madoc*, *Elzevir*, *Tudor*, *Marmora* et du Lac, et du Village de *Stirling*, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.

Le Comté de *Lennox* se composera des Townships de *Richmond*, *Adolphustown*, *Fredericksbury* Nord, *Fredericksbury* Sud, *Ernesttown*, *Ile Amherst*, et du Village de *Napanee*.

Le Comté d'*Addington* se composera des Townships de *Camden*, *Portland*, *Sheffield*, *Hinchinbrooke*, *Kaladar*, *Kennebec*, *Olden*, *Oso*, *Anglesea*, *Barrie*, *Clarendon*, *Pulmerston*, *Efingham*, *Abinger*, *Miller*, *Canoto*, et *Denbigh*.

Le Comté de *Frontenac* se composera des Townships de *Kingston*, *Ile Wolfe*, *Pittsburg*, et *Ile Howe*, *Storrington*, *Loughborough* et *Bedford*.

Le Comté de *Renfrew* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord:—

La Division Sud se composera des Townships de *McNab*, *Bagot*, *Blythfield*, *Brougham*, *Horton*, *Adamston*, *Grattan*, *Matawatchan*, *Griffith*, *Lyndoch*, *Raglan*, *Radclyffe*, *Brudenell*, *Sebastopol*, et des Villages d'*Arnprior* et *Renfrew*.

La Division Nord se composera des Townships de *Ross*, *Bromley*, *Westmeath*, *Stafford*, *Pembroke*, *Willerforce*, *Alice*, *Petewawa*, *Buchanan*, *Algona* Sud, *Algona* Nord, *Fraser*, *McKay*, *Wylie*, *Rolph*, *Heal*, *Maria*, *Clara*, *Haggerty*, *Sherwood*, *Burns* et *Richards*, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord-Ouest de la dite Division Nord.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, Qu'il soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les second et troisième paragraphes étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur ic eux, ils ont été séparément agréés.

Le quatrième paragraphe étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Que ces résolutions soient renvoyées à un comité général, afin de pourvoir à ce que pour simplifier la législation et en diminuer le coût, la législature locale du *Bas-Canada* ne soit pas composée de deux Chambres, dont l'une choisie par le gouverneur serait appelée Conseil Législatif, mais qu'elle ne soit composée que d'une seule Chambre, élue par le peuple, tel qu'il est proposé de le faire pour le *Haut-Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs.

Chaffers, *Letellier de St. Just*, *Sandborn*.—3

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander</i> ,	<i>Burnham</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bennett</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Skead</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Pru d'homme</i> ,	<i>Vidal</i> .—16.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Le dit quatrième paragraphe a été agréé.

Le cinquième paragraphe des dites résolutions étant de nouveau lu par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Le sixième paragraphe des dites résolutions étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, Que ces résolutions soient renvoyées à un comité général pour pourvoir à ce que les membres du Conseil Législatif proposé seront élus par le peuple, au lieu d'être nommés à vie par la couronne.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS.

Les Honorables Messieurs

Chaffers, *Letellier de St. Just*, *Sanborn*.—3.

NON-CONTENTS.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander</i> ,	<i>Burnham</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bennet</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Skeul</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Prudhomme</i> ,	<i>Vidal</i> .—16.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Le dit sixième paragraphe a été agréé.

Les septième et huitième paragraphes des dites résolutions étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Le neuvième paragraphe des dites résolutions étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Que ces résolutions soient renvoyées à un comité général, pour pourvoir à ce que l'orateur du Conseil Législatif ne soit pas nommé par le gouverneur, tel que proposé par ces résolutions, mais qu'il soit choisi parmi les membres du conseil législatif et qu'il soit élu à la pluralité des votes des membres présents à l'ouverture de chaque parlement ;

La question de concours étant mise sur la dite motion, la chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS. :

Les Honorables Messieurs

Chaffers, *Letellier de St. Just*, *Sanborn*.—3.

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander</i> ,	<i>Burnham</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Bennett</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Skeul</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Prud'homme</i> ,	<i>Vidal</i> .—16.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*.

Le dit neuvième paragraphe a été agréé.

Les autres paragraphes des dites résolutions, et aussi les cédules étant de nouveau lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les dites résolutions soient agréées ; et qu'un comité spécial soit nommé pour rédiger une adresse fondée sur les dites résolutions, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Dickson*, *Ryan*, *Armand*, *Dumouchet*, *Shaw* et du moteur.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport d'une adresse préparée par eux comme suit :

A Sa Très-Eccellente Majesté la Reine.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, approchons humblement de Votre Majesté pour prier Votre Majesté de vouloir bien gracieusement faire soumettre au gouvernement impérial une mesure pour créer un gouvernement local et une législature locale pour le *Bas* et le *Haut-Canada*, respectivement, après que l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* aura été consommée, avec des dispositions basées sur les résolutions suivantes qui ont été ce jourd'hui adoptées par le Conseil Législatif.

Résolu que :

1. Par le 38^e article de la résolution de cette Chambre adoptée le troisième jour de février 1865, à l'effet de présenter une humble adresse à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement faire soumettre au parlement impérial une mesure aux fins d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, en un seul gouvernement, et ayant pour base les résolutions adoptées à une conférence de délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec* le 10 octobre 1864,—il est décrété que "chaque province aura un officier exécutif appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil, sous le grand sceau des provinces fédérées, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il n'y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au lieutenant-gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi par message aux deux chambres du parlement, dans la première semaine de la première session qui suivra ;"—et que par le 4^e article de la même résolution il est décrété que "les gouvernements et les parlements des diverses provinces seront constitués en la manière que leurs législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir" : et il est de plus maintenant résolu que, dans l'opinion de cette chambre, la nomination du premier lieutenant-gouverneur devra être provisoire, et qu'il devra tenir sa charge strictement durant bon plaisir.

2. Conformément et sujet à la constitution des provinces fédérées le pouvoir exécutif du lieutenant-gouverneur du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, respectivement, sera administré par chacun de ces fonctionnaires, suivant les principes de la constitution britannique.

3. Jusqu'à modification par le gouvernement local, le grand sceau de chacune des provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, sera, dans chacune de ces provinces, le même ou d'après le même modèle que celui usité dans chaque province respective jusqu'à la date de l'union actuelle.

4. Il y aura, pour le *Bas-Canada*, une législature locale composée de deux chambres, qui seront appelées le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du *Bas-Canada*.

5. Il y aura, pour le *Haut-Canada*, une législature locale composée d'une seule chambre qui sera appelée l'Assemblée Législative du *Haut-Canada*,

6. Le Conseil Législatif du *Bas-Canada* sera composé de vingt-quatre membres nommés à vie par la couronne, sous le grand sceau du gouvernement local; mais tout conseiller législatif perdra son siège par le fait d'une absence continue de deux sessions consécutives.

7. Les membres du Conseil Législatif du *Bas-Canada* devront être sujets britanniques ou naturalisés, avoir au moins trente ans, posséder et continuer à posséder en propriétés foncières, dans le *Bas-Canada*, une valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes hypothèques, dettes et obligations.

8. Le Conseil Législatif dans le *Bas-Canada* décidera toute question relative à la qualification ou au défaut de qualification de ses membres.

9. Le président du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, à moins qu'il en soit autrement décidé par le parlement local, sera un des conseillers législatifs et nommé par la couronne, laquelle pourra à volonté lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante, dans le cas d'une égale division des votes.

10. Chacun des vingt-quatre conseillers législatifs du *Bas-Canada* sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux indiqués dans la cédule A du premier chapitre des statuts refondus du *Canada*, et ce conseiller devra résider ou posséder sa qualification dans le collège dont la représentation lui sera assignée.

11. L'Assemblée Législative du *Bas-Canada* sera composée des soixante-cinq membres qui seront élus par les soixante-cinq collèges électoraux en lesquels le *Bas-Canada* est actuellement divisé, sous l'autorité du chapitre deux des statuts refondus du *Canada*, du chapitre soixante-quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, et de l'acte vingt-trois *Victoria*, chapitre un, ou de tout autre acte qui les amende, en vigueur à l'époque de la création du gouvernement local, tant pour la représentation à sa législature locale qu'à la chambre des communes des provinces fédérées; mais il ne sera pas loisible de présenter au lieutenant-gouverneur, pour obtenir son assentiment, aucun bill du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du *Bas-Canada*, par lequel les délimitations mentionnées dans la cédule ci-annexée marquée A pourraient être modifiées, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'Assemblée Législative, avec le concours de la majorité des membres pour le temps d'alors de la dite Assemblée Législative, représentant les divisions électorales mentionnées dans la dite cédule marquée A, et l'assentiment ne sera donné à aucun bill de cette nature, à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'Assemblée Législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.

12. L'Assemblée Législative du *Haut-Canada* sera composée de quatre-vingt-deux membres qui seront élus par les quatre-vingt-deux collèges électoraux du *Haut-Canada*, et ces collèges seront identiquement les mêmes, tant pour la représentation dans l'Assemblée Législative locale que pour la représentation dans la Chambre des Communes des provinces fédérées, et ils se composeront des divisions et seront délimités en la manière indiquée dans la cédule B ci-annexée.

13. Jusqu'à ce que la législature locale du *Bas* et du *Haut-Canada* respectivement, en ait autrement décidé et les ait changées dans l'une ou l'autre province, toutes les lois qui, à la date de la proclamation qui constituera les Provinces séparées du *Bas* et du *Haut-Canada*, seront en force dans chacune de ces provinces respectives, relativement à la qualification ou au défaut de qualification de toute personne pour siéger ou voter comme membre de l'assemblée de la province du *Canada*, ainsi qu'à la capacité ou l'incapacité des électeurs, aux serments exigés des votants, aux officiers rapporteurs et à leurs pouvoirs et devoirs, aux élections et au temps que celles-ci peuvent durer, aux élections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacations des sièges en parlement, à l'émission et à l'exécution des nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution du parlement, — s'appliqueront respectivement aux élections des députés élus pour l'assemblée législative du *Bas* et pour l'assemblée législative du *Haut-Canada*.

14. La durée de l'Assemblée Législative du *Bas-Canada* et de l'Assemblée Législative du *Haut-Canada*, respectivement, sera de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins que l'Assemblée Législative du *Bas-Canada* ou l'As-

semblée Législative du *Haut-Canada* ne soit prorogée ou dissoute plus tôt par le lieutenant gouverneur de l'une ou de l'autre province respectivement.

15. Il y aura une session de la législature de chacune des provinces au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.

16. Qu'il est expédient que tout acte du parlement impérial qui pourra être passé pour l'union des colonies de l'*Amérique du Nord Britannique* contienne une disposition à l'effet que la division et le règlement des dettes, crédits, obligations, propriétés et dettes actives des provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* soient renvoyés à l'arbitrage de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement local du *Haut-Canada*, l'autre par le gouvernement local du *Bas-Canada*, et le troisième par le gouvernement général, étant pourvu de plus que le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement général pour l'*Amérique du Nord Britannique* et les législatures locales pour le *Haut* et le *Bas-Canada* auront été élus, et que le tiers arbitre ne sera pas un résidant dans le *Haut* ni dans le *Bas-Canada*.

CECULE A.

Divisions électorales dans le *Bas-Canada* mentionnées dans les résolutions ci-dessus :

Comtés de *Pontiac*,
 " *Ottawa*,
 " *Argenteuil*,
 " *Huntingdon*,
 " *Missisquoi*,
 " *Brome*,
 " *Shefford*,
 " *Stanstead*,
 " *Compton*,
 " *Wolfe et Richmond*,
 " *Mégantic*, et
 la ville de *Sherbrooke*.

CÉCULE B.

DIVISIONS QUI DOIVENT RESTER DANS LEURS LIMITES ACTUELLES.

Comtés de—*Prescott, Glengarry, Stormont, Dundas, Russell, Carleton, Prince-Edouard, Halton et Essex*.

Divisions de Comtés :—*Lanark Nord, Lanark Sud, Division Nord de Leeds et Grenville, Division Sud de Leeds, Division Sud de Grenville, Northumberland Est, Northumberland Ouest [moins Monaghan Sud], Durham Est, Durham Ouest, Ontario Nord, Ontario Sud, York Est, York Ouest, York Nord, Wentworth Nord, Wentworth Sud, Elgin Est, Elgin Ouest, Waterloo Nord, Waterloo Sud, Brant Nord, Brant Sud, Oxford Nord, Oxford Sud, Division Est de Middlesex*.

Cités et Villes :—*Toronto Est, Toronto Ouest, Hamilton, Ottawa, Kingston, London, Brockville avec le Township d'Elizabethtown, Niagara avec le Township de Niagara, Cornwall avec le Township de Cornwall*.

NOUVELLES DIVISIONS ELECTORALES, ET DIVISIONS DONT LES LIMITES SONT CHANGÉES.

District d'*Algoma* :—

Le Comté de *Bruce* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud :—

La Division Nord se composera des Townships de *Bury, Lindsay, Eastnor, Albemarle, Amabel, Arran, Bruce, Elderslie* et du Village de *Southampton*.

La Division Sud se composera des Townships de *Kincardine* [y compris le Village], *Greenock*, *Brant*, *Iuron*, *Kinloss*, *Culross* et *Carrick*.

Le Comté de *Iuron* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud :—

La Division Nord se composera des Townships d'*Ashfield*, *Wauvanosh*, *Turnberry*, *Howick*, *Morris*, *Grey*, *Colborne*, *Inullett*, y compris le Village de *Clinton*, et *McKillop*.

La Division Sud se composera de la Ville de *Goderich* et des Townships de *Goderich*, *Tuckersmith*, *Stanley*, *Hay*, *Usborne* et *Stephen*.

Le Comté de *Middlesex* partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord, Ouest, et Est.

La Division Nord se composera des Townships de *McGillivray* et *Biddulph* [pris du Comté de *Iuron*] et *Williams* Est, *Williams* Ouest, *Adélaïde* et *Lobo*.

La Division Ouest se composera des Townships de *Delaware*, *Carradoc*, *Metcalfé*, *Mosa*, et *Elefrid* et du Village de *Strathroy*.

La Division Est se composera des Townships qui y sont maintenant compris, et sera bornée comme elle l'est actuellement.

Le Comté de *Lambton* se composera des Townships de *Bosaquet*, *Warwick*, *Plympton*, *Sarnia*, *Moore*, *Enniskillen* et *Brooke*, et la Ville de *Sarnia*.

Le Comté de *Kent* se composera des Townships de *Chatham*, *Dover*, *Tilbury* Est, *Romney*, *Raleigh* et *Harwich*, et la Ville de *Chatham*.

Le Comté de *Bothwell* se composera des Townships de *Sombra*, *Dawn* et *Euphemia*, [pris du Comté de *Lambton*] et des Townships de *Zone*, *Camden* et du *Gore* en dépendant, *Orford* et *Howard* [pris du Comté de *Kent*].

Le Comté de *Grey* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de *Bentinck*, *Glencly*, *Artemesia*, *Osprey*, *Normanby*, *Egremont*, *Prothon*, *Melancthon*.

La Division Nord se composera des Townships de *Collingwood*, *Euphrasia*, *Holland*, *Saint Vincent*, *Sydenham*, *Sullivan*, *Derby* et *Keppel*, *Sarawak* et *Brooke* et de la Ville d'*Owen Sound*.

Le Comté de *Perth* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement, les Divisions Sud et Nord :—

La Division Nord se composera des Townships de *Wallace*, *Elma*, *Logan*, *Ellice*, *Mornington* et *Eastrope* Nord, et de la Ville de *Stratford*.

La Division Sud se composera des Townships de *Blanchard*, *Downie*, *Eastrope* Sud, *Fullarton*, *Hibbert*, et des Villages de *St. Mitchell* et *St. Marys*.

Le Comté de *Wellington* sera partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement Divisions Nord, Sud et du Centre :—

La Division Nord se composera des Townships d'*Anaranth*, *Arthur*, *Iuther*, *Minto*, *Maryborough* et *Peel*, et du Village de *Mont Forest*.

La Division du Centre se composera des Townships de *Garafraxa*, *Erin*, *Eramosa*, *Nichol* et *Pilkington* et des Villages de *Fergus* et *Elora*.

La Division Sud sera composée de la Ville de *Guelph*, et des Townships de *Guelph* et *Puslinch*.

Le Comté de *Norfolk* sera partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :—

La Division Sud se composera des Townships de *Charlottetown*, *Houghton*, *Walsingham* et *Woodhouse*, et du *Gore* en dépendant.

La Division Nord sera composée des Townships de *Middleton*, *Townsend* et *Wyndham* et de la Ville de *Simcoe*.

Le Comté d'*Haldimand* se composera des Townships d'*Oneida*, *Seneca*, *Cayuga* Nord, *Cayuga* Sud, *Rainham*, *Walpole* et *Dunn*.

Le Comté de *Monck* se composera des Townships de *Canborough*, *Moulton*, et *Sherbrooke*, et du Village de *Dunville* (pris du Comté d'*Haldimand*), des Townships de

Caistor et Gainsborough (pris du Comté de *Lincoln*), et des Townships de *Pelham et Wainfleet* (pris du Comté de *Welland*.)

Le Comté de *Lincoln* se composera des Townships de *Clinton, Grantham, Grimsby et Louth*, et de la Ville de *St. Catharines*.

Le Comté de *Welland* se composera des Townships de *Bertie, Crowland, Humberstone, Stamford, Thorold et Wiloughby*, et des Villagss de *Chippewa, Clifton, Fort Erié, Thorold et Welland*.

Le Comté de *Peel* se composera des Townships de *Chinguacousy, Toronto*, et du Gore de *Toronto*, et des Villages de *Brampton et Streetsville*.

Le Comté de *Cardwell* se composera des Townships d'*Albion et Caledon* (pris du Comté de *Peel*), et des Townships d'*Adjala et Mono* (pris du Comté de *Simcoe*.)

Le Comté de *Simcoe* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de *Gwillimburg Oucst, Tecumseth, Innisfil, Essa, Tossorontio, Mulmur*, et du Village de *Bradford*.

La Division Nord se composera des Townships de *Nottawasagu, Sunnidale, Vespra, Flos, Oro, Medonte, Orillia et Matchedash, Tiny, Tay, Balaklava et Robinson*, et des Villes de *Barrie et Collingwood*.

Le Comté de *Victoria* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :—

La Division Sud se composera des Townships d'*Ops, Mariposa, Emily, Verulam*, et de la Ville de *Lindsay*.

La Division Nord se composera des Townships d'*Anson, Bezley, Carden, Dalton, Digby, Eldon, Fénélon, Hindon, Laxton, Lutterworth, Macaulay et Draper, Somerville et Morrison, Muskoka, Monck et Watt* (pris du Comté de *Simcoe*) et de tous autres Townships arpentés situés au nord de la dite Division Nord.

Le Comté de *Peterborough* partagé en deux Divisions, qui seront appelés respectivement les Divisions Ouest et Est. :—

La Division Oucst se composera des Townships de *Monaghan Sud* (pris du Comté de *Northumberland*), *Monaghan Nord, Smith et Ennismore* et de la Ville de *Peterborough*.

La division Est se composera des Townships d'*Asphodel, Belmont et Methuen, Douro, Dummer, Galway, Harvey, Minden, Stanhope et Dysart, Otonabee, et Snowden*, et du Village d'*Ashburnham*, et de tous autres Townships arpentés, situés au nord de la dite Division Est.

Le comté d'*Hastings* partagé en trois divisions qui seront appelées respectivement les divisions ouest, est et nord.

La division ouest se composera de la ville de *Belleville*, du township de *Sidney*, et du village de *Trenton*.

La division est se composera des townships de *Thurlow, Tyendinaga et Hungerford*.

La division nord se composera des townships de *Rawdon, Huntingdon, Madoc, Elzevir, Tudor, Marmora* et du lac, et du village de *Stirling*, et de tous autres townships arpentés, situés au nord de la dite division nord.

Le comté de *Lennox* se composera des townships de *Richmond, Adolphustown, Fredericksburg nord, Fredericksburg sud, Ernestown*, de l'île *Amherst*, et du village de *Napanee*.

Le comté d'*Addington* se composera des townships de *Camden, Portland, Sheffield, Hinchinbrooke, Kalador, Kennebec, Olden, Oso, Anglesea, Barrie, Clarendon, Palmerston, Effingham, Abinger, Miller, Canoto, Denbigh, Loughborough et Bedford*.

Le comté de *Frontenac* se composera des townships de *Kingston, Isle Wolfe, Pittsburg et isle Howe et Storrington*.

Le comté de *Renfrew*, partagé en deux divisions, qui seront appelées respectivement les divisions sud et nord :—

La division sud se composera des townships de *McNab*, *Bagot*, *Bliithfield*, *Brougham*, *Horton*, *Admaston*, *Grattan*, *Matawatchan*, *Griffith*, *Lyndoch*, *Raglan*, *Radcliffe*, *Brudennell*, *Sébastopol* et des villages d'*Arnprior* et *Renfrew*.

La division nord se composera des townships de *Ross*, *Bromley*, *Westmeath*, *Stafford*, *Pembrooke*, *Wilberforce*, *Alice*, *Petawawa*, *Buchanan*, *Algona* sud, *Algona* nord, *Fraser*, *McKay*, *Wylie*, *Rolph*, *Head*, *Maria*, *Clara*, *Haggerty*, *Sherwood*, *Burns* et *Richards*, et de tous autres townships arpentés, situés au nord-ouest de la dite division nord.

Et le Conseil Législatif du *Canada* prie humblement Votre Majesté de prendre le tout en sa gracieuse et favorable considération.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit signée par l'honorable Orateur.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, a été

Ordonné, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général dans les termes suivants :

A Son Excellence le très-honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron *Monck* de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, pair d'*Irlande*, et Baron *Monck* de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, pair du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, gouverneur-général de l'*Amérique-Britannique du Nord* et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince Édouard*, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, en parlement provincial réunis, approchons de Votre Excellence pour la prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre adresse à Sa Majesté, aux fins de créer un gouvernement local et une législature locale pour le *Bas* et le *Haut-Canada* respectivement, après que l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* aura été consommée, de la manière que Votre Excellence jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence le gouverneur général soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence soit signée par l'honorable Orateur.

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur général avec les dites adresses.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que l'entrée faite dans les journaux de ce jour pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de la Trinité de *Québec*," soit rayé.

Alors, sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, Le dit bill a été amendé comme suit :

Page 1, ligne 8—Après "*St. Laurent*" insérez " et étant dans les limites du port de "*Québec*."

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain à onze heures, avant midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 13 Aout, 1866.

Les membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Blair Fergusson,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Matheson,</i>	

PRIÈRES.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour rendre " valides certains actes passés devant des notaires décédés, et pour amender de nouveau le " chapitre soixante-et-treize des statuts refondus pour le *Bas-Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour défendre l'enseignement illicite du manie- " ment des armes, et la pratique des évolutions ou exercices militaires; et pour autoriser " les juges de paix à saisir et arrêter les armes amassées ou gardées pour des objets de " nature à compromettre la paix publique."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre " six des statuts refondus du *Canada*, intitulé : ' Acte concernant l'élection des membres " de la législature,' " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de navigation à-vapeur des chûtes de *Fénélon*, "*Minden*, *Haliburton* et des lacs du nord," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 26 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : 'Acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, La Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi.

A trois heures de l'après-midi, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dickson,</i>		

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la descente sur les lieux par les jurés dans le *H. C. Canada,*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mieux assurer la liberté du sujet," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Skead*, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P. M. la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Vidal.</i>

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la descente sur les lieux par les jurés dans le Haut-Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Burnham* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux assurer la liberté du sujet."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la séance du soir de la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant le barreau du Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à demain, à dix heures du matin.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi 14, et Mercredi, 15 Aout, 1866.

Les Membres présents sont :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Arnould,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Skcad,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	

PRIÈRES.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Qu'il soit résolu, que le greffier de cette Chambre soit autorisé et requis de payer ce jour, aux officiers, commis et serviteurs du Conseil Législatif, leurs appointements, salaires et allocations, pour le mois d'août courant, tel que reconnu et réglé par cette Chambre; et aussi, qu'à l'avenir leurs appointements, salaires et allocations leur soient payés le premier au lieu du dernier jour de chaque mois. La susdite résolution est aux fins d'expliquer la motion adoptée samedi dernier, le onzième jour d'août, sur ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour différer pendant un temps limité l'émission d'ordres pour la prochaine élection des membres du Conseil Législatif," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à certains autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, mil huit cent soixante-et-sept" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Sir *N. F. Belleau*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour indemniser les héritiers de feu Dame *Elizabeth McKay* en conséquence d'une erreur survenue dans les lettres patentes émises par la couronne pour des terres auxquelles elle avait droit," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre trente-deux des statuts refondus du Canada, concernant le

“ bureau d'agriculture et les sociétés d'agriculture, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair* secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :—

Page 1, ligne 17—Après “ agriculture ” insérez “ dans le *Bas-Canada*.”

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : ‘ Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*, ’ ” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier, comme suit :

Page 1—Biffez tout ce qui vient après le Préambule, et insérez les clauses suivantes à la place :—

1. “ Le Proviso suivant est ajouté à la quarante-huitième section de l'Acte passé en la présente Session du Parlement de cette Province intitulé : “ Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*. ”

“ Pourvu de plus que les dispositions contenues en la présente section ne s'appliquent à aucun Comté dans lequel des procédures ont été commencées ou adoptées antérieurement à la passation du présent Acte à l'effet d'opérer la séparation de tel Comté.”

2. “ Les paragraphes numéros 3, 4 et 5 de la 66e section du dit Acte, et les sections respectivement numérotées 67, 87, 117, 120, 150, le premier paragraphe de 371 et la section 427 du dit Acte sont par le présent abrogés, et les sections et paragraphes qui suivent seront et sont par le présent substitués aux sections et paragraphes par le présent abrogés, et seront pris et considérés comme étant les sections et paragraphes susdits du dit Acte.”

Paragraphes de la section 66.

3.—DANS LES VILLES.

“ Le conseil de chaque ville se composera du maire qui en sera le chef, et de deux conseillers par quartier, et si la ville ne s'est point soustraite à la juridiction du conseil du comté dans lequel elle se trouve située, alors il y sera ajouté un *reeve*, et si le dernier rôle de cotisation révisé de la ville contenait les noms de cinq cents francs tenanciers et locataires, alors un député *reeve* sera ajouté, et pour chaque cinq cents noms additionnels d'électeurs portés sur ce rôle, il sera élu un député *reeve* additionnel.”

4.—DANS LES VILLAGES INCORPORÉS.

“ Le conseil de chaque village incorporé se composera d'un *reeve* qui en sera le chef,

“ et de quatre conseillers, et si le dernier rôle de cotisation révisé du village contenait les noms de cinq cents francs tenanciers et locataires, alors un député *reeve* et trois conseillers, et pour chaque cinq cents noms additionnels d'électeurs portés sur ce rôle, il sera élu un député *reeve* additionnel au lieu d'un conseiller.”

5.—DANS LES TOWNSHIPS.

“ Le conseil de chaque township se composera d'un *reeve* qui en sera le chef, et de quatre conseillers, et si le rôle de cotisation révisé du township contenait les noms de cinq cents francs tenanciers et locataires, alors un *reeve*, un député *reeve* et trois conseillers, et pour chaque cinq cents noms additionnels d'électeurs portés sur ce rôle, il sera élu un député *reeve* additionnel au lieu d'un conseiller.”

67. “ Nul *reeve* ou député *reeve* ne prendra son siège dans le conseil de comté avant d'avoir déposé chez le greffier du conseil de comté un certificat sous le seing et le sceau du greffier du township, du village ou de la ville, à l'effet que tel *reeve* ou député *reeve* a été dûment élu, et a fait les déclarations d'office et de qualification (à moins qu'il n'en soit exempté) comme tel *reeve* ou député *reeve*; et un député *reeve* ne prendra pas non plus son siège avant qu'il n'ait déposé chez le greffier du comté un affidavit ou affirmation au greffier, ou d'une autre personne ayant la charge légale des rôles de cotisation en dernier lieu révisés pour la municipalité qu'il représente, à l'effet qu'il apparait à la face de ces rôles les noms d'au moins cinq cents francs-tenanciers et locataires de la municipalité, pour le premier député *reeve* élu pour la municipalité, et qu'aucun changement diminuant les limites de la municipalité et le nombre des électeurs qualifiés de moins de cinq cents pour chaque député *reeve* additionnel, depuis que les rôles auront été révisés en dernier lieu, n'a eu lieu.”

87. “ Les électeurs de chaque cité éliront trois échevins par quartier, le premier lundi de Janvier de l'année mil huit cent soixante-sept, dont l'un se retirera annuellement, par rotation, et le premier lundi de janvier de chaque année subséquente, ils éliront un échevin par quartier, à la place du membre sortant de charge, à moins qu'il ne soit élu par acclamation le jour de la nomination.”

117. “ Les membres du conseil et le maire élu dans les cités et les villes feront les déclarations nécessaires d'office et de qualification devant le greffier du dit conseil.”

120. “ Dans le cas où il n'y aurait pas de rapport de fait pour un quartier ou plus, en conséquence de ce qu'il n'aurait pas été tenu d'élection, à cause d'interruption par émeute ou autrement, les membres du conseil élus constituant au moins la majorité de tous les membres du conseil au complet, éliront un des échevins élus dans les cités pour être officier président, et le greffier présidera cette élection, et cet officier fera les déclarations nécessaires, et aura tous les pouvoirs du maire, jusqu'à ce qu'un poll pour ce ou ces quartiers ou la ou les divisions électORALES ait été tenu sous l'autorité d'un mandat en la manière prescrite dans la cent vingt-cinquième section du présent acte.

150. “ Le préfet d'un comté pourra se démettre de ses fonctions, en en donnant avis verbal au conseil en session, ou par lettre adressée au greffier de comté, si le conseil n'est pas en session, auquel cas le greffier devra, s'il en est requis par la majorité des membres du conseil de comté, convoquer une assemblée spéciale pour remplir telle vacance. Les vacances causées par la démission d'un *reeve* ou député *reeve*, seront remplies par une élection ordinaire, tel que prescrit par la cent vingt-cinquième section.”

371. “ Toutes les cités et villes ayant plus de cinq mille habitants auront un magistrat de police, et les salaires de ces magistrats de police ne seront pas moins que ceux fixés dans l'échelle suivante :—

427. “ Le présent acte entrera en vigueur le premier jour de janvier prochain (A. D. 1867) sauf et excepté toute partie d'icelui ayant trait à la nomination des candidats aux charges municipales et à la passation de règlements pour diviser une municipalité ou un quartier d'icelle en divisions électORALES, et à la nomination d'officiers-rapporteurs en conséquence, laquelle entrera en vigueur le premier jour de novembre prochain, et toute partie du présent qui a trait à la qualification des électeurs et candidats n'entrera en vigueur que le premier jour de septembre 1867.”

3. " Immédiatement après la passation du présent acte, il sera loisible au gouverneur de faire imprimer tel nombre de copies additionnelles de l'acte municipal et de l'acte de cotisation qu'il jugera à propos et d'y faire annexer un index détaillé des dispositions y contenues ; et il pourra y faire incorporer tous actes ou parties d'actes passés durant la présente session qui amendent ou affectent de quelque manière les dispositions de l'acte municipal, les faisant insérer aux places qui leur conviennent dans le dit acte municipal, faisant biffer de ce dernier toutes dispositions abrogées par les actes ainsi incorporés ou qui sont incompatibles avec icelles, et changer le numérotage des sections, s'il est nécessaire ; et une copie correcte imprimée du dit acte municipal avec les amendements ainsi incorporés, et attestée sous le seing du gouverneur, et contresignée par le secrétaire provincial, et aussi une copie semblablement attestée de l'acte de cotisation passé durant la présente session, seront déposées au bureau du greffier du Conseil Législatif, et après telle attestation et dépôt, les copies du dit acte municipal ainsi amendé, et du dit acte de cotisation, imprimées par l'imprimeur de la reine, seront réputées et considérées avoir la même force et vigueur que les copies du présent acte et des actes qui l'amendent, tels que passés durant la présente session ; et l'imprimeur de la Reine distribuera les copies additionnelles du volume contenant ces actes avec l'index, dans la proportion de trois copies pour chaque municipalité du *Haut-Canada*, et une copie pour chaque membre du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative."

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient amendés comme suit :
Page 7, ligne 8—Après " lieu " insérez les clauses A et B.

Clause A.

" 73. Nul juge d'une cour ayant juridiction civile, nul geolier, gardien d'une maison de correction, nul shérif, député shérif, grand bailli ou grand connétable d'aucune cité ou ville, nul cotiseur, percepteur, trésorier, chamberlain ou greffier d'aucune municipalité, nul huissier d'une cour de division, nul officier de shérif, nulle personne n'ayant pas payé toutes ses taxes, nul aubergiste ou cabaretier, et nulle personne ayant par elle-même ou par son associé quelque intérêt dans un contrat avec la corporation ou en son nom, ne sera habile à être membre du conseil d'aucune corporation municipale."

Clause B.

" 75. Les électeurs de chaque municipalité pour laquelle il y a un rôle de cotisation, et les électeurs de chaque village de police, seront des francs-tenanciers du sexe masculin résidents ou non, et ceux des locataires qui y auront résidé pendant un mois immédiatement avant telle élection, étant sujets-nés ou naturalisés de Sa Majesté, et ayant l'âge révolu de vingt-et-un ans, et qui auront été respectivement mais non collectivement cotisés sur les rôles de cotisation en dernier lieu révisés, pour des biens fonds dans la municipalité ou le village de police, tenus en leur propre nom ou au nom de leurs épouses, comme propriétaires ou locataires, et qui auront payé toutes leurs taxes municipales dues le ou avant le seizième jour de décembre qui précédera immédiatement l'élection, et cette cotisation sera absolue et finale et ne sera contestée ni par aucun officier-rapporteur, ni sur aucune requête pour faire annuler l'élection, en vertu du présent ou de tout autre acte concernant les élections municipales du *Haut-Canada*."

Page 9, ligne 18—Après " devra " insérez " tous les membres du conseil et devra."

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour mieux assurer la liberté du sujet," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

A la fin du bill, insérez la clause suivante :

“ Rien de contenu au présent acte ne portera atteinte à l'acte passé pendant la présente session du parlement intitulé : ‘ Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement jusqu'au huitième jour de juin mil huit cent soixante-sept, des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté, ’ mais le présent acte se lira avec le dit acte et comme y étant sujet.”

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : ‘ Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : ‘ Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*, ’ et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements du Conseil Législatif faits aux amendements de l'Assemblée au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : ‘ Acte pour amender le chapitre trente-deux des statuts refondus du *Canada*, concernant ‘ le bureau d'agriculture et les sociétés d'agriculture, ’ et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour informer cette Chambre qu'il s'est glissé une erreur dans l'un des amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : ‘ Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions ‘ contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de *Québec*, ‘ et l'aqueduc de la dite cité, ’ et demander que le dit bill soit renvoyé à cette Chambre.

Ordonné, que le dit message soit communiqué à l'Assemblée Législative par le greffier de cette Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : ‘ Acte pour mieux assurer la liberté du sujet, ’ et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a informé la Chambre que Son Excellence le gouverneur-général a l'intention de se rendre à cette Chambre demain à onze heures du matin, pour proroger le parlement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, dans les termes suivants :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Mardi, 14 août 1866.

Résolu.—Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif pour rapporter le bill intitulé : ‘ Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues ‘ dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de *Québec*, et l'aqueduc de la dite cité, ’ tel que demandé par son message de ce jour.

Ordonné, que le greffier porte ce message avec le dit bill au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,

Greffier A. L.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que les amendements de cette Chambre au bill en dernier lieu mentionné soient corrigés et

étant corrigés en conséquence, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à l'Assemblée Législative par le greffier de cette Chambre.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de *Québec*, et l'aqueduc de la dite cité," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative n'insiste pas sur ses amendements aux amendements de cette Chambre.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

MERCREDI, 15 août 1866.

La Chambre a repris sa séance :

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a fait rapport, que conformément à l'ordre, les honorables messieurs *Campbell*, *Fergusson Blair*, et lui-même, s'étaient rendus auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec l'adresse de cette Chambre, priant Son Excellence de faire transmettre pour être déposée au pied du Trône, son adresse à Sa Majesté aux fins de créer un gouvernement local et une législature locale pour le *Bas* et le *Haut-Canada* respectivement, après que l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* aura été consommée, et qu'il a plu à Son Excellence de répondre qu'elle se rendrait à la demande du Conseil Législatif.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour rendre valides certains actes passés devant des notaires décédés, et pour amender de nouveau le chapitre soixante-et-treize des statuts refondus pour le *Bas-Canada*."

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Skeel*,

"Qu'il soit résolu d'accorder une gratification à chacun des officiers, commis et serveurs de cette Chambre, dans les proportions suivantes : ceux dont le salaire n'excède pas mille piastres par année, au taux de dix pour cent sur tels salaires ; ceux dont le salaire excède mille piastres par année, au taux de cinq pour cent sur tels salaires ; pourvu cependant qu'aucun officier, commis ou serviteur, dont le salaire excède mille piastres, ne reçoive moins de cent piastres de gratification."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le très-honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, pair d'Irlande, et Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, pair du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'Irlande, gouverneur-général de l'*Amérique-Britannique du Nord* et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard* et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône :

L'honorable Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge-noire de se rendre à l'Assemblée Législative et d'informer cette Chambre, que "c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venu avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément comme suit :

Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : "Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté."

Acte pour amender l'acte vingt-cinq *Victoria*, chapitre trente, pour permettre aux contribuables du comté de *Lincoln* de faire choix d'une localité plus convenable comme chef-lieu.

Acte pour établir la ligne de concession entre les quatrième et cinquième rangs du township de *Buckingham*, depuis le lot No. 1 jusqu'à la rivière du *Lidvre*.

Acte pour amender les actes relatifs au collège de *Régisopolis*, et pour ériger ce collège en université.

Acte pour incorporer l'asile *St. Patrice* d'*Ottawa*.

Acte pour amender l'acte des débetures de la cité d'*Hamilton*, 1864, en donnant à la cité de nouveaux pouvoirs pour la vente des terrains pour arrérages de taxes, et pour définir les droits et obligations des acquéreurs des terrains vendus en vertu de cet acte, et pour d'autres fins.

Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-dix-huit des statuts refondus pour le *Haut-Canada*.

Acte pour remettre en vigueur l'acte vingt-six *Victoria*, chapitre seize, et prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer d'*Hamilton* et *Port Dover*.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la vallée de *Massawippi*.

Acte pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de *Pierrenille*.

Acte pour incorporer "La société canadienne des cultivateurs de la vigne."

Acte pour incorporer spécialement la compagnie de l'hôtel *Rossin*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du sud-est.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'*Ottawa*.

Acte pour amender le chapitre dix-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique.

Acte pour incorporer le "Club de *Montréal*."

Acte pour amender l'acte incorporant l'association de la bibliothèque de commerce de *Montréal*.

Acte pour ratifier le testament de feu *Robert Jackson*, du township de *Scarborough*.

Acte pour autoriser les syndics de l'église *St. Paul, Montréal*, à vendre certains immeubles.

Acte pour incorporer le collège de *St. Jérôme*, en la ville de *Berlin*.

Acte pour annexer une partie du township d'*Aylmer* à la paroisse de *St. Vital* de *Lambton*, dans le comté de *Beauce*.

Acte pour autoriser la société des hommes de loi du *Haut-Canada* à admettre *Hewitt Bernier* comme membre de la société et avocat.

Acte pour incorporer la ville de *St. Ours*.

Acte pour exonérer les membres du gouvernement, et autres y concernés, d'avoir, pour cause inévitable, enfreint les dispositions de l'acte d'audition, par suite de la nécessité de maintenir un nombre considérable de miliciens en service actif sur la frontière, dans les années mil huit cent soixante-cinq et mil huit cent soixante-six.

Acte pour faciliter la décision des causes pendantes devant la cour du banc de la reine et la cour supérieure pour le *Bas-Canada*.

Acte pour amender la loi concernant les procureurs.

Acte pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l'instruction des procès dans le *Haut-Canada*.

Acte pour diviser le township de *Wawanosh* en deux municipalités distinctes.

Acte pour annexer une partie du township de *Broughton* à la paroisse de *St. Frédéric*, dans le comté de *Beauce*.

Acte pour amender l'acte incorporant le curé de la paroisse de Notre-Dame de *Québec*.

Acte pour amender l'acte vingt-sept et vingt-huit *Victoria*, chapitre soixante-et-onze, intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité d'*Hamilton*."

Acte pour amender le chapitre trente-quatre des statuts refondus du *Canada*, concernant les patentes ou brevets d'invention.

Acte concernant l'audition des causes dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à ornières et du pont de *Bothwell*.

Acte pour autoriser la fusion de la société permanente de construction et d'épargne des comtés de l'Ouest, avec la société d'épargne et de prêt de *Huron* et *Erie*.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la " Compagnie de navigation du *St. Laurent*."

Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de haute trahison ou de félonie.

Acte pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation (*Court of Impeachment*) du *Haut-Canada*.

Acte pour amender la loi concernant la nomination des recorders dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender l'acte passé en la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante-neuf, et intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*."

Acte pour amender de nouveau la charte de la Banque de *Québec*.

Acte pour amender les actes relatifs à la " Compagnie du crédit foncier du *Canada*."

Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne connue sous le nom de " la Caisse d'économie de Notre Dame de *Québec*."

Acte pour transporter certains terrains aux recteur et Syndics de l'église *St. James* de *Toronto*.

Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de *Woodstock*, en connexion avec l'église d'*Ecosse*, à vendre certains lots de terre situés dans la dite ville, et qu'ils possèdent à titre de *trustees* pour la dite congrégation.

Acte pour incorporer la société d'Histoire Naturelle d'*Ottawa*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Waterloo*, *Magog* et *Stanstead*.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-dixième des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et de certains autres travaux."

Acte pour amender la section neuf du chapitre six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes.

Acte pour ériger une nouvelle municipalité dans le comté de *Beauharnois*, sous le nom de " *St. Etienne* de *Beauharnois*."

Acte pour confirmer et rendre valide, dans le *Haut-Canada*, le testament de feu *George Desbarats*.

Acte pour légaliser un certain règlement ainsi que certaines débetures des comtés unis de *Huron et Bruce*.

Acte pour incorporer la ville de *Bothwell* et en définir les limites.

Acte pour autoriser la vente du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong*.

Acte pour amender la charte de la société d'école anglaise et canadienne de *Montréal*.

Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*.

Acte pour autoriser la compagnie dite *Hartford* pour l'exploitation des huiles à posséder et transporter certains terrains.

Acte pour autoriser la compagnie de *New-York* et du *Canada* pour l'exploitation des huiles à posséder et transporter certains terrains.

Acte pour autoriser la compagnie pour l'exploitation du pétrole dite *Wyoming* à posséder et transporter certains terrains.

Acte pour pourvoir à la vente des terres affectées aux rectoreries en cette province.

Acte pour amender les actes incorporant le "collège d'*Ottawa*" et pour conférer certains privilèges au dit collège.

Acte pour créer un fonds destiné à faire face aux dépenses encourues dans le but de donner suite aux lois du *Bas-Canada* concernant l'enregistrement.

Acte pour autoriser la corporation du township *St. Vincent*, dans le comté de *Grey*, à construire un havre à l'embouchure de la rivière *Grosse-Tête*, dans ce township, et à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins.

Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*.

Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété situées sur le côté sud de *Queen street*, dans la cité de *Toronto*, à la règle du "Model Deed" de l'église méthodiste wesléyenne en connexion avec la conférence anglaise, afin de les mieux administrer, et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit "Model Deed."

Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton*, et des actes qui l'amendent.

Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant la cité de *Montréal*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de *Montréal*.

Acte pour amender l'acte concernant la procédure du droit commun du *Haut-Canada*.

Acte pour amender la loi du *Haut-Canada* concernant les débiteurs de la couronne.

Acte pour incorporer la compagnie des imprimeurs du *Globe*.

Acte pour incorporer la compagnie Canadienne pour la fabrication d'articles en caoutchouc de *Montréal*, autrement appelée "The Canadian Rubber Company of *Montreal*."

Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feu *Charlotte Henderson* d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans le *Haut-Canada* avec pouvoir de les vendre et administrer.

Acte pour autoriser *William John Bickell* à construire un pont sur la rivière *St. Charles*.

Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de *Belleville* à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard.

Acte pour incorporer l'Académie des Ursulines de *Chatham*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Belleville et Marmora*.

Acte à l'effet d'amender le chapitre cent vingt-huit des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : "Acte relatif à l'administration de la justice dans les territoires non-organisés."

Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de *Berthier* et de l'*Ile du Pads*.

Acte pour autoriser l'émission de lettres-patentes d'invention en faveur d'*Arthur Rankin*, pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour.

Acte pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada*.

Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la compagnie du pont international.

Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Roxton*.

Acte pour incorporer la compagnie Grand Occidental de *Dresden* pour l'exploitation de l'huile.

Acte pour autoriser la construction d'un chemin à ornieres, du village d'*Orangeville*, dans le comté de *Wellington*, jusqu'à un certain point sur le chemin de fer Grand Tronc, à l'Ouest de *Toronto*.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte vingt-cinq *Victoria*, chapitre quarante, intitulé : "Acte pour " confirmer et établir certains chemins dans le township de *Reach*."

Acte pour diviser la municipalité de la baie de *Gaspé sud* et d'*York* en deux municipalités séparées.

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive *nord* et de la navigation et des terres du *St. Maurice*.

Acte pour autoriser la ville de *Stratford* à émettre des débetures pour racheter ses débetures en circulation.

Acte pour autoriser la vente de certains terrains appartenant à la succession de feu l'honorable *Peter Adamson*.

Acte pour incorporer la compagnie du cimetière du *Lac Cristal*.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu.

Acte pour transférer aux titulaire et Syndics de l'église *St. James, Vaudreuil*, le cimetière protestant établi à *Hudson*.

Acte pour amender l'acte incorporant l'institut canadien français de la cité d'*Ottawa*.

Acte pour incorporer le village de *New Edinburgh*, dans le comté de *Carleton*.

Acte pour ériger le township de *Wichham* en deux municipalités séparées.

Acte pour amender l'acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, concernant la concession de chartes d'incorporation à des compagnies pour l'exploitation de manufactures, mines et autres.

Acte pour incorporer la banque de *Simcoe*.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime de *Québec*.

Acte pour permettre à *Casimir Stanislaus Gzowski* et à l'honorable *David Lewis Macpherson* d'obtenir des lettres-patentes pour la découverte de perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages, et d'en extraire des métaux et autres produits.

Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer et pour chemins de fer.

Acte pour déclarer et fixer le sens du contrat de mariage de *Harriett Margarette Gage* et ratifier les actes faits sous son autorité.

Acte pour amender les actes concernant les droits d'excise et pour modifier le droit qu'ils imposent sur les spiritueux.

Acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de *St. Hyacinthe*.

Acte pour permettre à *Pierre Eymard Jay* et à l'honorable *Louis Antoine Dessaulles* de prendre conjointement des brevets d'invention sur différentes machines et inventions énumérées dans cet acte.

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de *London*.

Acte pour amender l'acte du bureau des postes.

Acte pour incorporer le club littéraire de *Montréal*.

Acte pour naturaliser *John Rogers*.

Acte pour compléter la séparation du comté de *Peel* d'avec le comté de *York*.

Acte concernant le code de procédure civile du *Bas Canada*.

Acte pour faire disparaître tous doutes sur la validité d'un canon du synode du diocèse de *Québec*, relativement à la paroisse de *Québec*, et à ses succursales.

Acte pour amender l'acte concernant les cours supérieures de juridiction civile et criminelle dans le *Haut-Canada*.

Acte pour autoriser l'admission de *William Lynn Smart* à l'exercice de la profession d'avocat dans le *Haut-Canada*.

Acte pour autoriser *Margaret Besserer* à vendre une certaine étendue de terre sise et située en la cité d'*Ottawa*, au bénéfice de son fils mineur, le légataire.

Acte concernant l'amélioration de la rivière *Napanee*.

Acte pour ériger la paroisse de *St. Bonaventure*, comté de *Drummond*, en municipalité séparée.

Acte pour autoriser *John Auld* à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs.

Acte concernant la capitalization des arrérages de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Euron*, 1866.

Acte à l'effet d'autoriser *Phillip Pearson Harris* à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut.

Acte pour incorporer l'association de la salle *St. Patrice* de *Montréal*.

Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevet pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon au moyen de la vapeur.

Acte pour incorporer le collège royal des médecins et chirurgiens de *Kingston*.

Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de *Henry John Boswell* pour une certaine invention nouvelle et utile.

Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de Messrs. *J. D. Whelpley* et *J. J. Storer*, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux.

Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice.

Acte pour faciliter l'issuc des édifices publics.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des *Trois-Rivières*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* dite *Union*.

Acte pour incorporer la société ecclésiastique de *St. Jean*, dans le diocèse catholique romain de *Kingston*.

Acte pour incorporer la banque de *London*.

Acte pour autoriser l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et des mines de *Cobourg*, *Peterborough* et *Marmora*, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de révoquer l'acte "pour valider certaines cotisations en la cité de *Toronto* et pour autoriser la dite cité à recouvrer les taxes établies et imposées."

Acte pour incorporer la caisse d'épargne de la section *St. Joseph* de la société de tempérance de *Montréal*.

Acte pour amender le chapitre vingt-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada* "concernant les maîtres et serviteurs" dans les districts ruraux.

Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, relativement à certains cours d'eau dans le district d'*Iberville*.

Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : "Acte pour pourvoir à la vente des terres affectées aux rectoreries en cette province.

Acte pour amender l'acte vingt-neuf *Victoria*, chapitre sept, concernant les travaux reliés à la défense de la province.

Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'instruction publique.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour amender l'acte concernant la cour des commissaires pour le *Bas-Canada*.

Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de *Belleville* et pour lui conférer des pouvoirs universitaires, en autant qu'il s'agit des degrés ès-arts.

Acte pour amender la charte de la banque du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie de la *Longue-Pointe*.

Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en fidéicommis pour certains sauvages résidant en cette province.

Acte pour pourvoir à l'émission de billets provinciaux.

Acte pour autoriser la compagnie canadienne de prêt et de placement, incorporée en vertu de l'acte impérial des compagnies de 1862, vingt-cinq et vingt-six *Victoria*, chapitre quatre-vingt-neuf, à vendre et à aliéner certaines terres, tènements et obligations hypothécaires possédées par elle dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer du *Canada* central.

Acte pour permettre à *Joseph Robinson Bowden* de se faire examiner par la société en loi du *Haut-Canada* pour être admis à pratiquer comme procureur et sollicitateur.

Acte pour fixer les limites et régler les titres dans certains rangs du township de *Grenville*.

Acte pour amender les actes concernant les droits de douane et le tarif des droits payables sous leur autorité.

Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*.

Acte pour amender l'acte médical pour le *Haut-Canada*.

Acte pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation de la propriété dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender la loi concernant les appels dans les cas de conviction sommaire et les rapports y relatifs, par-devant les juges de paix dans le *Haut-Canada*.

Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des biens temporels de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande en cette province.

Acte pour permettre à *Hugh Burgess* d'obtenir un brevet pour certains perfectionnements nouveaux et utiles.

Acte pour amender le chapitre six des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'élection des membres de la législature."

Acte pour défendre l'enseignement illicite du maniement des armes et la pratique des évolutions ou exercices militaires, et pour autoriser les juges de paix à saisir et arrêter les armes amassées ou gardées, pour des fins de nature à compromettre la paix publique.

Acte pour incorporer la compagnie de navigation à vapeur des chûtes de *Fénélon*, *Minden*, *Haliburton* et des lacs du *Nord*.

Acte pour amender l'acte concernant la banque de *Northumberland*.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection du cuir et des peaux crucs.

Acte pour amender et refondre les actes pour imposer une taxe sur les chiens et pour mieux assurer la protection des moutons dans le *Haut-Canada*.

Acte pour expliquer certaines dispositions de la loi seigneuriale.

Acte pour amender le chapitre vingt-six des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : " Acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture."

Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de *Québec*.

Acte pour amender la loi concernant l'examen des lieux par les jurés, dans le *Haut-Canada*.

Acte concernant le barreau du *Bas-Canada*.

Acte pour indemniser les héritiers de feu Dame *Elizabeth McKay* en conséquence d'une erreur survenue dans les lettres patente émises par la couronne pour des terres auxquelles elle avait droit.

Acte pour amender le chapitre trente-deux des statuts refondus du *Canada*, concernant le bureau et les sociétés d'agriculture.

Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : " Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*."

Acte pour mieux assurer la liberté du sujet.

Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de *Québec*, et l'aqueduc de la dite cité.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills par le greffier de cette Chambre, comme suit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général sanctionne ce bill."

Alors, le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre d'un bill à être passé, comme suit :

" Acte pour différer pendant un temps limité l'émission d'ordres pour la prochaine " élection de membres du Conseil Législatif."

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit : " Son Excellence le gouverneur-général réserve ce bill pour la signification du plaisir de " Sa Majesté sur icelui."

Alors, l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le gouverneur-général, comme suit :

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Dès l'ouverture de la présente session, Votre Excellence daignait attirer l'attention de la législature sur les agressions commises contre le sol Canadien par une horde de brigands qui, après avoir franchi la frontière sur plusieurs points importants, étaient venus jeter la consternation au milieu de nos paisibles populations.

En face de l'aspect vraiment effrayant de cette invasion, Votre Excellence, aidée des conseils de vos ministres, crut urgent de placer sous les armes de nombreux corps de volontaires, et en même temps de faire d'énormes sacrifices d'argent pour repousser l'ennemi loin de la frontière.

A peine avions-nous pris congé de Votre Excellence que, mus par un sentiment d'una-

nimité sans parallèle dans l'histoire parlementaire de ce pays, nous décrétons des lois conférant à Votre Excellence les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de punir sommairement les personnes entraînées presque à leur insu dans la ridicule conspiration organisée et ourdie sous le nom de "Fénianisme," et autorisant le gouvernement à rétablir avec toute la promptitude possible, la loi et l'ordre par tout le pays.

C'est à bon droit que nous pouvons nous féliciter de voir que la loyauté, l'énergie et la prévoyance déployées par la législature en cette occasion, et acclamées avec joie par la masse du peuple, ont si bien réussi à calmer l'effervescence populaire, à rétablir la confiance publique, et à déjouer les complots tramés par les ennemis de la Reine contre les colonies de Sa Majesté sur ce continent.

La condition politique de l'*Amérique Britannique du Nord* étant à la veille de subir d'importantes modifications, nous avons dû porter notre plus sérieuse attention à l'étude des projets qui nous ont été soumis au sujet de la constitution des gouvernements locaux du *Bas* et du *Haut-Canada*, appelés prochainement à former partie de l'union fédérale avec les provinces maritimes. Des résolutions énonçant l'opinion partagée par la législature sur cette grave question, ont été longuement discutées, puis adoptées et finalement transmises à Votre Excellence pour être soumises à la considération du gouvernement impérial.

Le changement graduel mais fortement accentué qui s'est manifesté dans l'opinion publique, au *Nouveau-Brunswick* et à la *Nouvelle-Ecosse*, en faveur d'une alliance plus intime avec le *Canada*,—l'accueil qu'a reçu le projet de confédération de la part des hommes d'état les plus éminents de la mère-patrie,—et la satisfaction cordiale et spontanée qui a éclaté dans toutes ces provinces, en apprenant que bientôt nous ne formerions plus qu'un seul et même peuple avec ceux que les liens de l'intérêt et de l'amitié nous rendaient déjà si chers,—tout en un mot, semble nous faire présager que nous sommes à la veille d'entrer dans une ère nouvelle et que le jour n'est pas éloigné, où, sous la puissante égide du Très-Haut, il sortira des colonies anglaises de l'*Amérique du Nord*, une nation forte, riche et vigoureuse et d'autant plus fière de resserrer encore les liens qui la rattachent à la mère-patrie, que jamais la liberté n'a cessé de régner et fleurir pour nous sous le gouvernement si doux de notre Reine bien-aimée.

Bien qu'absorbée dans l'examen des graves questions constitutionnelles se rattachant au gouvernement futur du *Canada*, l'attention du parlement n'en a pas moins été dirigée vers l'étude de plusieurs autres mesures d'une importance moindre, le perfectionnement de notre système municipal, le développement de nos ressources industrielles, et l'avancement, en général, de la prospérité matérielle du pays. Le code de procédure civile pour le *Bas-Canada* a également reçu l'approbation de la législature après avoir subi l'épreuve du plus mûr examen de la part d'un comité composé de messieurs de la profession légale dans cette section du pays. Le nombre de mesures publiques et privées qui viennent d'être soumises à la sanction de Votre Excellence, témoigne hautement du zèle et de l'assiduité apportés par la législature à l'accomplissement des devoirs onéreux qui lui sont échus dans le cours de la présente session.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à Votre Excellence, pour qu'elle veuille bien y donner sa sanction, un bill intitulé :

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à certains autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, 1867.

L'Orateur de l'Assemblée Législative a alors présenté le bill des subsides au greffier de cette Chambre, qui l'a déposé sur la table, et alors le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre du dit bill comme suit :

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à certains autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, 1867:

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, et par ordre de Son Excellence, a alors dit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de prononcer le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je mets fin à vos travaux parlementaires, et j'ai la satisfaction de remarquer le nombre considérable d'affaires importantes, tant publiques que privées, que vous avez expédiées pendant cette session.

L'achèvement du code de procédure civile pour le *Bas-Canada* est un monument permanent du travail intelligent de ceux qui ont imaginé et effectué ce projet, lequel ne peut être qu'éminemment avantageux pour ceux qui vivent dans cette section de la province.

Les actes passés pour amender les lois relatives aux institutions municipales, et pour améliorer le mode de cotisation dans le *Haut-Canada*, refondront et perfectionneront encore davantage le système municipal déjà admirable de cette province.

Ce doit être pour vous une source de satisfaction de sentir que le crédit de la province sera renforcé et ses opérations commerciales étendues par les changements qui ont été faits dans les droits d'importation et autres changements tendant à réduire le coût de la vie en *Canada*.

Nous pouvons espérer avec confiance que l'effet du tarif que vous avez adopté sera de pourvoir aux besoins du service public sans recourir à de nouvelles sources de taxation, et d'augmenter les ressources disponibles du pays en ouvrant de plus larges débouchés à l'industrie du peuple.

L'établissement d'une connexion télégraphique entre les parties des domaines de notre Reine, situées des deux côtés opposés de l'Océan Atlantique, a été reçu en *Canada* avec les sentiments de la plus vive satisfaction.

Le succès de cette grande entreprise ne peut manquer de favoriser le progrès de la civilisation, d'étendre les opérations du commerce, et par là de promouvoir la paix et la prospérité du monde entier.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie de la manière libérale dont vous avez pourvu au service public de l'année courante.

Je me ferai un devoir, ainsi que mes aviseurs, d'administrer vos allocations de manière à concilier l'économie avec l'efficacité.

Je suis particulièrement flatté que vous m'ayez fourni les moyens de venir en aide à ceux qui ont souffert de la perte de parents ou qui ont été blessés pendant les agressions récentes contre la province.

Cet acte est un juste tribut de reconnaissance de votre part pour le patriotisme de ceux qui sont chargés de la défense du pays, et prouvera aux survivants qu'ils ne servent pas un pays illibéral et ingrat.

Les octrois pour les fins de la défense publique sont sur une échelle qui mettra le gouvernement en état d'augmenter l'efficacité de la force volontaire en armement, équipement et exercices militaires, et aucun effort ne sera épargné pour appliquer vos allocations avec effet à ces trois objets.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je me réjouis de voir que vous avez complété votre part du plan pour l'union des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, et je ne manquerai pas de transmettre au secrétaire d'état pour les colonies votre adresse sur ce sujet, pour être présentée à Sa Majesté.

En mettant fin à la dernière session qui aura vraisemblablement lieu, en vertu de l'acte pour l'Union des deux *Canada*, je félicite le parlement, auquel cet acte a donné l'existence, du spectacle rétrospectif que présentent les événements du dernier quart de siècle en cette province.

Vous pouvez remarquer pendant cette période le raffermissement de vos institutions tant politiques que municipales, l'extension de la colonisation de votre pays, le développement de vos ressources intérieures, et de votre commerce extérieur, l'amélioration et la simplification de vos lois, et par dessus tout l'éducation que l'adoption du système du gouvernement responsable a procurée à vos hommes d'état dans les voies bien éprouvées de la constitution britannique.

Les mêmes principes, dont l'application a produit de si heureux fruits, dans une union

plus restreinte, vous serviront de guide dans la sphère d'action plus large où vous êtes sur le point d'entrer, et j'adresse à Dieu ma plus fervente prière pour qu'il comble, en une mesure plus large encore, des bénédictions dont vous avez joui jusqu'à présent, la nouvelle nationalité dont vous formerez partie, et dont l'étendue territoriale lui méritera un rang élevé parmi les puissances du monde.

Alors, l'honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement provincial soit prorogé jusqu'à lundi le vingt-quatrième jour de septembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé jusqu'à lundi le vingt-quatrième jour de septembre prochain.

LE GREFFIER en compte avec l'honorable Conseil Législatif, pour diverses sommes reçues et déboursées par lui depuis le 1er juillet 1865 au 1er juillet 1866.

Dr.

Dr.

1865.		1865.		1866.	
	\$	cts.		\$	cts.
1er juillet.....			Balance due par le greffier à cette date.....	14,013	76
7 "			Lettre de crédit, 6 juillet 1865, à compte sur les dépenses contingentes	10,000	00
31 août.....			Montant remboursé par l'honorable G. S. Boulton, étant ce qui lui a été payé de trop pour frais de route dans la 3e session du 8e parlement, 1865.....	40	80
4 sept.....			Lettre de crédit du 2 septembre dernier, à compte sur l'indemnité des membres.....	44,500	00
22 "			Montant remboursé par l'honorable A. J. Duchesnay, étant ce qui lui a été payé de trop dans la 4e session du 8e parlement, 1865.....	5	00
13 oct			Lettre de crédit de ce jour, à compte sur les dépenses contingentes	40,000	00
"			Honoraires reçus sur neuf bills privés dans la 4e session du 8e parlement, 1865.....	\$877	75
"			Moins—Honoraires remis dans les cas de — Succession Saaborn.....	\$60	00
"			Chemins de fer de Belleville et Marmora. 00 00	120	00
1er juillet.....			Balance due par le greffier à cette date	657	75
			1er juillet.....	\$109,117	31
				7,012	35
				\$109,117	31

INDEX

DU

VINGT-SIXIÈME VOLUME.

29-30 VICTORIA, 1866.

ACTES Continué : *Voir* Bill No. 1.

Pour rendre valides les actes passés devant des notaires décédés. *Voir* Bill No. 51.

ADAMSON, vente de certains terrains. *Voir* Bill No. 2.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS. *Voir* Bill No. 3.

ADRESSES :

A Sa Majesté la Reine :—

Relative à l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. *Voir* Résolutions.

A Son Excellence le Gouverneur-Général :—

En réponse au discours prononcé du Trône, 25, 26, 27. Présentée, 33. Réponse, 33.

Réponse à l', du 12 septembre 1865, concernant " le bureau d'inspection des bateaux-à-vapeur," 32. *Voir* Documents de la Session. Renvoyée au comité des impressions, 57.

Réponse à l', du 7 septembre 1865, concernant " le fonds d'indemnité seigneuriale," 33. *Voir* Documents de la Session.

Réponse à l', du 6 septembre 1865, pour copie de la correspondance entre J.-B. E. Dorion et le gouvernement, concernant les commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska, 33. *Voir* Documents de la Session.

Pour un état des dépenses encourues pour la construction des édifices du parlement et des bureaux publics à Ottawa, 41. Réponse, 99. *Voir* Documents de la Session. Renvoyée au comité conjoint sur les impressions, 99.

ADRESSES—(Suite.)

- Pour copie des délibérations des commissaires du havre de Montréal, 42. Réponse, 64. *Voir Documents de la Session.*
- Pour copie de tous les ordres en conseil et de la correspondance entre le gouvernement et la chambre d'agriculture, et toute autre correspondance concernant l'importation de moutons, bestiaux, chevaux, cochons, etc., d'Europe en Canada, depuis le 18 septembre 1865, 42. Réponse, 57. *Voir Documents de la Session.* Renvoyée au comité sur les impressions, 57.
- Réponse à l', du 28 août 1865, concernant des états dressés par les shérifs du Haut-Canada, de toutes les saisies-exécutions qui ont été déposées entre leurs mains, dans les derniers douze mois, 44, 45. *Voir Documents de la Session.*
- Pour copie du dernier rapport des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de Québec, 57. Réponse, 64. *Voir Documents de la Session.* Renvoyée au comité conjoint sur les impressions, 90.
- Pour copie des délibérations des commissaires du havre de Montréal, 100. Réponse 137. *Voir Documents de la Session.*
- Pour un état des sommes actuellement entre les mains des différents shérifs et protonotaires pour le Bas-Canada, 111. Réponse, 274. *Voir Documents de la Session.*
- Pour un état des dépenses encourues par la Maison de la Trinité de Montréal, pour le placement et l'enlèvement des bouées dans les années 1865 et 1866, 112. Réponse, 137. *Voir Documents de la Session.*
- Pour certaines informations concernant la vente aux enchères des moulins à scie d'Etchemin, en septembre 1856, 116, 117.
- Pour copie de la correspondance, concernant les droits de douane prélevés sur les instruments d'agriculture, 130. Réponse, 174. *Voir Documents de la Session.*
- Priant Son Excellence de ne permettre aucune nouvelle dépense pour les édifices du parlement ou autres constructions publiques à Ottawa, etc. Motion proposée, discutée et déclarée par l'Orateur hors d'ordre, 162. Motion retirée, 162.
- Sur son élévation à la pairie. Motion proposée, 168. Agréée, 168. L'adresse, 169. Adoptée et présentée, 169. Réponse de Son Excellence, 174.
- Pour un état des sommes empruntées par la ville de Sorel sur le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, 196. Réponse, 243. *Voir Documents de la Session.*
- Priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Majesté l'Adresse du Conseil Législatif au sujet de la confédération, 300. *Voir Résolutions.* Réponse de Son Excellence, 310.

AGRESSIONS INJUSTES, VENANT DE L'ÉTRANGER. Protection du Bas-Canada, contre les. *Voir Bill Nos. 86 et 87.*

AGRICULTURE :

- Pour amender l'acte relatif aux abus préjudiciables à l', (B.-C.) *Voir Bill No. 4.*
- Pour prévenir les abus préjudiciables à l', (B.-C.) *Voir Bill No. 5.*
- Pour amender l'acte concernant le bureau d'. *Voir Bill No. 6.*
- Société de la division nord du comté de Simcoe. Pétition, 119.

- AJOURNEMENTS SPÉCIAUX, 18, 70, 76, 113, 145, 177, 184.
- ALBION : conseil municipal. Pétition, 78.
- ALNWICK : conseil municipal. Pétition, 87.
- ALWORTH, W. H., et autres. Pétition, 97.
- AMARANTH : conseil municipal. Pétition, 78.
- APPEL DE LA CHAMBRE : membres présents et absents à l', 61, 62.
- ARMSTRONG, J., et autres, de Bradford. Pétition, 152.
- ARRAN : conseil municipal. Pétition, 93.
- ARTS et manufactures pour le Bas-Canada, chambre des. Pétition, 178.
- ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : l'Orateur de. Adresse Son Excellence le gouverneur-général en présentant le " Bill des subsides," 316, 317.
- ASSURANCE :
- De l'Ouest. Compagnie d'. Pétition 159.
 - Contre le feu : amendement de l'acte des compagnies d'. Voir Bill No. 58.
 - Compagnie provinciale. Pétition, 159.
 - Britannique Américaine, compagnie de l'. Pétition, 159.
- AUBERGISTES : actes concernant les, B.-C. Amendé. Voir Bill No. 175.
- AULD : vente des biens de la succession. Voir Bill No. 9.
- AUSTIN, F. W. G., et autres, de Québec. Pétition. 93.
- AYLMER : township, partie du, annexée à St. Vital de Lambton. Voir Bill No. 10.

BANQUES :

- De London. Pétition, 59. 62ème règle suspendue, 105. Voir Bill No. 12.
 - De Québec. Pétition, 76. 62ème règle suspendue, 105. Voir Bill No. 135.
 - De Northumberland. Pétition, 81. Voir Bill No. 13.
 - Du Canada, amendement à sa charte. Pétition, 39. 53ème règle suspendue, 45. Voir Bill No. 11.
 - Du Haut-Canada, acte amendé. Voir Bill No. 15.
 - De la Caisse d'Épargne de Montréal. Rapport pour 1865. Voir Documents de la Session.
 - De Northumberland et Durham, épargne de. Rapport, 166. Voir Documents de la Session.
- BARREAU DU BAS-CANADA. Pétition, 76. Voir Bill No. 14.
- BARSALOU, J., et autres, de Montréal. Pétitions, 35, 64.
- BAWDEN, J. R., de Kingston, admis comme procureur. Pétition, 129. Voir Bill No. 16.
- BEAUCHEMIN, J. W., et autres, paroisse de St. Hedwidge, township de Clifton. Pétition, 64.

BELLEVILLE :

- Et Marmara, compagnie de chemin de fer de. Pétition, 35. *Voir* Bill No. 19.
 Corporation de la ville de. Pétition, 48.
 Séminaire de, acte amendé. *Voir* Bill No. 17.
 Cimetière de. *Voir* Bill No. 18.

BERLIN : incorporation du collège de, St. Jérôme de. *Voir* Bill No. 20.

BERNARD, H., d'Ottawa. Pétition, 40. *Voir* Bill No. 21.

BERTHIER et de l'Isle du Pads, communes de. Pétition, 36. *Voir* Bill No. 22.

BERTHIER et de l'Isle du Pads, droits dans les communes de. *Voir* Bill No. 23.

BESSERER, Margaret, d'Ottawa, vente de terre par. Pétition, 205. *Voir* Bill No. 24.

BESTIAUX affectés de certaines maladies. Ordre en Conseil à ce sujet, 44. *Voir* Documents de la Session.

BETRIDGE, Rév. W., et autres, de l'église St. Paul, Woodstock. Pétition, 119.

BICKELL : pont de. Pétition, 51. *Voir* Bill No. 25.

BILLS :

Sanctionnés par Son Excellence le gouverneur-général, 22, 311 à 316.

Réservés, 316.

Délai prolongé pour réception de pétitions pour bills privés, 79, 89, 120, 247.

Pour présenter des bills privés, 247. Pour la réception de rapports des comités permanents ou spéciaux, 145, 247.

62ème règle suspendue pour bills privés, et que, durant le reste de la session, il ne soit exigé qu'un avis de 24 heures des séances du comité avant la considération des, 162.

62ème règle suspendue durant le reste de la session, en autant qu'elle a rapport aux bills privés présentés à l'Assemblée Législative, 194.

Division prise sur iceux, voir Contents et Non-Contents.

1.—*Bill pour continuer les divers actes y mentionnés :*

Reçu et lu, 260. Lu la seconde fois, 263. Lu la troisième fois et passé, 270. Sanctionné, 15 août.

2.—*Bill de la vente de certains terrains de la succession Adamson :*

Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 219. Sanctionné, 15 août.

3.—*Bill concernant l'administration de la justice dans les territoires non organisés :*

Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu 118. Lu la seconde fois, et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 126. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 133. Rapporté avec amendements, 203. Agréés, 217. Sanctionné, 15 août.

4.—*Bill d'amendement à l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture, (B.-C.) :*

Présenté par l'honorable M. Armand, et lu, 33. Lu la seconde fois et renvoyé, 46.

5.—*Bill pour prévenir les abus préjudiciables à l'agriculture, (B.-C.) :*

Reçu et lu, 302. 44ème règle suspendue, bill lu la seconde fois et la troisième fois, et passé, 302. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 6.—*Bill pour amender l'acte relatif au bureau d'agriculture :*
Reçu et lu, 306. 44ème règle suspendue et bill lu la seconde fois, 306. Bill amendé sur motion pour troisième lecture, 306. Lu la troisième fois, tel qu'amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 306. Rapporté agréé, 309. Sanctionné, 15 août.
- 7.—*Bill de cotisations du Haut-Canada :*
Reçu et lu ; lu la seconde fois et renvoyé, 189. Amendements rapportés, 126, 127, 128, 129, et agréés, 254. Amendé de nouveau, 254. Agréé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 255. Rapporté avec certains amendements, agréés, 274. Sanctionné, 15 août.
- 8.—*Bill pour amender la loi concernant les procureurs :*
Reçu et lu, 96, seconde lecture remise, 101, 107. Lu la seconde fois et renvoyé, 112. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 130. Sanctionné, 15 août.
- 9.—*Bill relatif à la vente de la succession Auld :*
Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 241. Sanctionné, 15 août.
- 10.—*Bill pour annexer partie du township d'Aylmer à St. Vital de Lambton :*
Reçu et lu, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 113. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 124. Sanctionné, 15 août.
- 11.—*Bill pour amender la charte de la banque du Canada :*
Présenté par l'honorable M. Ross et lu, 231. 53ème règle suspendue, 238. Lu la seconde fois et renvoyé, 239. Amendements rapportés, agréés, bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 247. Rapporté avec amendements, agréés, 271, 272. Sanctionné, 15 août.
- 12.—*Bill d'incorporation de la banque de London :*
Présenté par l'honorable M. Leonard, et lu, 70. Seconde lecture remise, 77, 85. Lu la seconde fois et renvoyé, 90. 62ème règle suspendue, 105. Amendements rapportés, 119. Agréés, et bill lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 127. Rapporté avec un amendement, agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 13.—*Bill d'incorporation de la banque de Northumberland :*
Reçu et lu, 277. Lu la seconde fois, et renvoyé, 278. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 287. Sanctionné, 15 août.
- 14.—*Bill concernant le barreau du Bas-Canada :*
Reçu et lu, 284. Lu la seconde fois et renvoyé, 286. Amendements rapportés et agréés, 44ème règle suspendue, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 286. Rapporté agréé, 304. Sanctionné, 15 août.
- 15.—*Bill d'amendement aux actes relatifs à la banque du Haut-Canada :*
Présenté par l'honorable M. Allan, et lu, 46. Motion pour seconde lecture, débats sur icelle et division prise, 75. Lu la seconde fois et renvoyé, 75. Amendements rapportés et agréés, 101. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 106. Rapporté agréé, 203. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

16.—*Bill de l'admission de Bawden comme procureur :*

Reçu et lu, 261. Lu la seconde fois et renvoyé, 264. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 269. Sanctionné, 15 août.

17.—*Bill pour amender l'acte relatif au séminaire de Belleville :*

Présenté par l'honorable M. Currie, et lu, 162. Seconde lecture remise, 171. Lu la seconde fois et renvoyé, 176. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 198.

18.—*Bill concernant le cimetière de Belleville :*

Présenté par l'honorable M. Flint, et lu, 52. Lu la seconde fois et renvoyé, 71. Amendements rapportés et agréés, 83. Troisième lecture remise, 94. Ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 100. Renvoyé, un amendement rapporté et agréé. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 106. Rapporté avec amendements, 175. Pris en considération et agréés, 182. Motion que le dit bill soit de nouveau amendé en ajoutant un certain proviso à la deuxième clause comme amendement qui est la conséquence des amendements faits par l'Assemblée Législative au dit bill, et agréés par cette Chambre 182. Ordonné que la dite motion, avec le bill, soit renvoyée à un comité général, 182. Renvoyé, 195. Amendement en conséquence des amendements, agréé, l'Assemblée informée que le Conseil Législatif a acquiescé à ses amendements, avec un amendement qui est la conséquence de ses amendements auquel il demande le concours de l'Assemblée, 195. Rapporté agréé, 243. Sanctionné, 15 août.

19.—*Bill du chemin de fer de Belleville et Marmora :*

Présenté par l'honorable M. Flint, et lu, 49. Lu la seconde fois et renvoyé, 57. Amendements rapportés et agréés, 84. Troisième lecture remise, 94. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 100. Rapporté avec amendements, 208. Agréés, 214. Sanctionné, 15 août.

20.—*Bill d'incorporation du collège St. Jérôme, Berlin :*

Reçu et lu, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 113. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 124. Sanctionné, 15 août.

21.—*Bill de l'admission de Bernard comme procureur :*

Reçu et lu, 84. Lu la seconde fois et renvoyé, 90. Rapporté sans amendement, 99. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 106. Sanctionné, 15 août.

22.—*Bill des communes de Berthier et de l'Isle du Pads :*

Présenté par l'honorable M. Olivier, et lu, 33. Rayé des ordres du jour, 46.

23.—*Bill concernant les droits dans les communes de Berthier et de l'Isle du Pads :*

Présenté par l'honorable M. Olivier, et lu, 46. Lu la seconde fois et renvoyé, 57. Amendements rapportés, 83. Ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 90. Nouveaux amendements rapportés et agréés, 95. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 100. Rapporté et agréé, 203. Rapporté par erreur, et priant le Conseil de renvoyer ce bill à l'Assemblée, 208. (Voir Messages). Renvoyé par le Conseil Législatif, 216. Rapporté par l'Assemblée, avec amendements, 224. Agréés, 238. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

24.—*Bill relatif à la vente des terres de Besserer :*

Reçu et lu, 208, 209. 44^{ème} règle suspendue, lu la seconde fois, et renvoyé, 209. Rapport que ce bill ne doit pas être passé. Motion à l'effet de renvoyer le dit bill, et débats sur icelle, 221. Question mise et résolue dans l'affirmative, 221. Renvoyé de nouveau, 221. Rapporté sans amendement, sur nouvelle preuve produite devant le comité, et bill lu la troisième fois et passé, 240. Sanctionné, 15 août.

25.—*Bill du pont de Bickell :*

Reçu et lu, 120. Seconde lecture remise, 127. Motion en amendement pour y substituer "d'hui en six mois," 133. Après débats, une question d'ordre s'est élevée, savoir : si le dit bill ne devrait pas être renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 133. L'Orateur décide que la dite motion en amendement est dans l'ordre, 134. Question mise sur la motion en amendement a été résolue dans la négative, 134. Question mise sur la motion principale, et, sur division, résolue dans l'affirmative, 134. Bill lu la seconde fois, et renvoyé, 134. Amendements rapportés, 156, 157. Agréés, 53^{ème} règle suspendue, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 165. Agréé, 187. Sanctionné, 15 août.

26.—*Bill des lettres patentes de Boswell :*

Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois, et renvoyé, 237. Amendements rapportés, agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.

27.—*Bill d'incorporation de la ville de Bothwell :*

Reçu et lu, 180. Lu la seconde fois, et renvoyé, 191. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 202. Sanctionné, 15 août.

28.—*Bill d'incorporation de la compagnie du chemin à ornères de Bothwell :*

Reçu et lu, 126. Lu la seconde fois, et renvoyé, 132. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 143. Sanctionné, 15 août.

29.—*Bill pour annexer partie du township de Broughton à St. Frédéric :*

Reçu et lu, 108. Lu la seconde fois, et renvoyé, 113. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 130. Sanctionné, 15 août.

30.—*Bill pour établir la ligne de concession de Buckingham :*

Reçu et lu, 144. Lu la seconde fois et renvoyé, 150. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 160. Sanctionné, 15 août.

31.—*Bill de capitalisation du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron :*

Reçu et lu, 222. Lu la seconde fois et renvoyé, 237. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé, 241. Sanctionné, 15 août.

32.—*Bill du brevet de Burgess :*

Présenté par l'honorable M. Currie et lu, 138. Lu la seconde fois, et renvoyé, 150. Amendements rapportés, agréés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 167. Rapporté avec amendements, agréés, 285. Sanctionné, 15 août.

33.—*Bill pour amender la compagnie de chemins de fer du Canada Central :*

Reçu et lu, 261. Lu la seconde fois, et renvoyé, 264. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé 270. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 34.—*Bill pour amender la compagnie canadienne de crédit foncier :*
Présenté par l'honorable M. McMaster, et lu, 84. Lu la seconde fois, et renvoyé, 94. 62ème règle suspendue, 105, un amendement rapporté et agréé, 111. Lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 117.
- 35.—*Bill pour incorporer la société canadienne des cultivateurs de la vigne :*
Reçu et lu, 140. Lu la seconde fois, et renvoyé, 145. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 153. Sanctionné, 15 août.
- 36.—*Bill de la compagnie canadienne de prêt et de placement :*
Reçu et lu, 261. Lu la seconde fois, et renvoyé, 267. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé, 269. Sanctionné, 15 août.
- 37.—*Bill de l'Académie des Ursulines de Chatham :*
Présenté par l'honorable M. McCrea et lu, 111. Seconde lecture remise, 118. Lu la seconde fois et renvoyé, 121. Motion que la 66ème règle de cette Chambre soit suspendue, débats sur icelle, et motion retirée, 131. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 136. Rapporté agréé, 203. Rapporté par erreur par l'Assemblée, et priant leurs honneurs de remettre le dit bill, 208. (Voir message.) Reporté par le Conseil Législatif, 216. Rapporté par l'Assemblée Législative avec amendements, 224. Ordonné qu'ils soient pris en considération à la prochaine séance de la Chambre, 224. Ordre rayé, et les dits amendements pris en considération maintenant, 233. Agréés, 233. Sanctionné, 15 août.
- 38.—*Bill du cimetière du lac de Crystal :*
Reçu et lu, 209. Lu la seconde fois et renvoyé, 214. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 221. Sanctionné, 15 août.
- 39.—*Bill concernant les biens temporels de l'église d'Angleterre :*
Reçu et lu, 181. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Amendements rapportés, agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 260. Rapporté agréé, 280. Sanctionné, 15 août.
- 40.—*Bill de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Peterborough et Marmora :*
Reçu et lu, 249. Lu la seconde fois et renvoyé, 254. Rapporté sans amendement, 257. Motion pour troisième lecture, et débats sur icelle, 257. Motion en amendement qu'il soit renvoyé de nouveau, débats sur icelle, et retirée, 257. Question sur la motion principale résolue dans l'affirmative, et bill lu la troisième fois, 257, un amendement proposé, question mise sur icelui, résolue dans la négative, et bill passé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 41.—*Bill relatif au code de procédure civile :*
Reçu et lu, 182. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 189. Renvoyé, remis, 203. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 212. Sanctionné, 15 août.
- 42.—*Bill pour amender l'acte de la cour des commissaires, (B.-C.) :*
Présenté par l'honorable M. Sanborn, et lu, 38. Lu la seconde fois et renvoyé, 50. Amendements rapportés et agréés, 56. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 71. Rapporté sans amendement, 273. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 43.—*Bill pour amender l'acte concernant la procédure du droit commun, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 163. Lu la seconde fois et renvoyé, 170. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 187. Sanctionné, 15 août.
- 44.—*Bill pour amender le chapitre 98 des statuts refondus, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 144. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 149. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 154. Sanctionné, 15 août.
- 45.—*Bill concernant l'arrestation de conspirateurs :*
Reçu et lu, 21. 44ème règle suspendue et bill lu la seconde et troisième fois et passé, 21. Sanctionné, 15 août.
- 46.—*Bill pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation (Court of Impeachment), (H.-C.) :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 123. Seconde lecture remise, 132. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44ème règle suspendue et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 139. Agréé, 117. Sanctionné, 15 août.
- 47.—*Bill concernant l'audition des causes dans la cour de chancellerie, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 121. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 128. Renvoyé et rapporté sans amendement, 134. Lu la troisième fois, un amendement proposé et résolu dans l'affirmative et bill, tel qu'amendé, passé, 138. Agréé, 143. Sanctionné, 15 août.
- 48.—*Bill concernant la procédure dans les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l'instruction du procès, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 96. Seconde lecture remise, 101, 106. Lu la seconde fois et renvoyé, 112. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 130. Sanctionné, 15 août.
- 49.—*Bill pour amender la loi concernant les débiteurs de la couronne, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 162. Lu la seconde fois et renvoyé, 169. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 186. Sanctionné 15 août.
- 50.—*Bill concernant les droits de douane :*
Reçu et lu, 271. Lu la seconde fois, 44ème règle suspendue, et bill lu la troisième fois et passé, 273. Sanctionné, 15 août.
- 51.—*Bill (B. C.) pour rendre valides certains actes passés devant des notaires décédés :*
Reçu et lu, 289. Lu la seconde fois, 284. Troisième lecture remise, 287, 301. Ordre lu pour la troisième lecture, 310. Et bill rayé des ordres du jour, 310.
- 52.—*Bill pour valider le testament de Desbarats :*
Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 202. Sanctionné, 15 août.
- 53.—*Bill de la compagnie Grand Occidental de Dresden, pour l'exploitation de l'huile :*
Reçu et lu, 213. Lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 220. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

54.—*Bill pour amender la loi concernant l'instruction publique, (B.-C.) :*

Reçu et lu, 268. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 270. Renvoyé, rapport qu'il a été fait quelque progrès et permission de siéger de nouveau, 273. Renvoyé de nouveau et rapporté sans amendement, 275. Motion pour troisième lecture, 275. Motion en amendement pour le renvoyer de nouveau en y ajoutant certaines clauses, 275, 276. Après débats, motion sur division, résolue dans la négative, 276. Question sur la motion principale, telle qu'amendée, résolue dans l'affirmative, 276, et bill tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 276. Sanctionné, 15 août.

55.—*Bill pour amender la loi concernant les élections :*

Reçu et lu, 283. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44ème règle suspendue et bill lu la troisième fois et passé, 302. Sanctionné, 15 août.

56.—*Bill pour modifier les droits d'excise :*

Reçu et lu, 249. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44ème règle suspendue, et bill lu la troisième fois et passé, 253. Sanctionné, 15 août.

57.—*Bill de la compagnie de navigation à vapeur des Châtes de Fénélon, Minden, Haliburton et des lacs du nord :*

Reçu et lu, 277. Lu la seconde fois et renvoyé, 278. Un amendement rapporté, agréé, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 282, 283. Rapporté agréé, 302. Sanctionné, 15 août.

58.—*Bill pour amender les actes concernant les compagnies d'assurance contre le feu :*

Présenté par l'honorable M. Ferrier et lu, 149. Seconde lecture remise, 155. Motion pour seconde lecture et débats sur icelle, 163. Motion en amendement pour seconde lecture "de ce jour en trois mois," débats sur icelle et motion retirée, 163. Motion principale retirée, 163. Bill rayé des ordres du jour, 163.

59.—*Bill pour ratifier le contrat de mariage de dame Gage :*

Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois, sur division et renvoyé, 189. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 253. Sanctionné, 15 août.

60.—*Bill pour diviser la municipalité de la Baie de Gaspé :*

Reçu et lu, 209. Lu la seconde fois et renvoyé, 214. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 219. Sanctionné, 15 août.

61.—*Bill pour incorporer la compagnie des imprimeurs du Globe :*

Reçu et lu, 161. Lu la seconde fois et renvoyé, 170. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 186. Sanctionné, 15 août.

62.—*Bill pour légaliser un certain arrangement entre la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron, et la compagnie du Grand Tronc :*

Reçu et lu, 179. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Rapporté sans amendement, 199. Motion pour troisième lecture et débats sur icelle, 199. Motion en amendement qu'elle soit remise, 199. Question mise et résolue dans la négative, 200. Motion en amendement pour troisième lecture "de ce jour en trois mois," et débats sur icelle, question mise et résolue dans la négative, 200. Question sur la motion principale résolue dans l'affirmative, 200. Bill lu la troisième fois et passé, 200. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 63.—*Bill pour rectifier les lignes de division de Grenville :*
Reçu et lu, 261. Lu la seconde fois et renvoyé, 264. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 270. Sanctionné, 15 août.
- 64.—*Bill concernant les lettres patentes de Gzowski et Macpherson :*
Reçu et lu, 215. Lu la seconde fois et renvoyé, 234. Un amendement rapporté, agréé et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 236. Rapporté agréé, 254. Sanctionné, 15 août.
- 65.—*Bill pour incorporer la chambre de commerce d'Hamilton :*
Reçu et lu, 120. Lu la seconde fois et renvoyé, 127, 128. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 137. Sanctionné, 15 août.
- 66.—*Bill pour amender l'acte des déventures de la cité d'Hamilton :*
Reçu et lu, 140. Lu la seconde fois et renvoyé, 145. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 153. Sanctionné, 15 août.
- 67.—*Bill pour prolonger le délai fixé pour terminer le chemin de fer d'Hamilton et Port Dover :*
Reçu et lu, 131. Lu la seconde fois et renvoyé, 139. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 153. Sanctionné, 15 août.
- 68.—*Bill concernant le brevet d'invention de Harris pour clarifier l'huile de pétrole :*
Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 37. Lu la seconde fois et renvoyé, 53. Amendements rapportés et agréés, 129. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 138. Rapporté avec un amendement, agréé, 262. Sanctionné, 15 août.
- 69.—*Bill de la compagnie de Hartford pour l'exploitation des huiles :*
Reçu et lu, 181. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 201. Sanctionné, 15 août.
- 70.—*Bill pour ratifier la cession des terrains de Henderson dans Bytown :*
Reçu et lu, 143. Seconde lecture remise, 150. 53ème règle suspendue, 156. Lu la seconde fois et renvoyé, 155. Un amendement rapporté, agréé, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 173. Agréé, 187. Sanctionné, 15 août.
- 71.—*Bill concernant les personnes en état d'arrestation accusées de haute trahison :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 123. Seconde lecture remise, 132. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44ème règle suspendue, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 138. Agréé, 177. Sanctionné, 15 août.
- 72.—*Bill pour légaliser certains règlements des comtés unis de Huron et Bruce :*
Reçu et lu, 179. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 201. Sanctionné, 15 août.
- 73.—*Bill pour prévenir l'incendie par malveillance :*
Présenté par l'honorable M. Ryan, et lu, 145. Seconde lecture remise, 150, 156, 164, 171, 190, 212, 250. Rayé des ordres du jour, 271.

BILLS—(Suite.)

- 74.—*Bill pour confirmer le titre à des terres possédées en fidei-commis pour certains sauvages :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 188. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 212. Remis, 217. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 233. Rapporté sans amendement, 271. Sanctionné, 15 août.
- 75.—*Bill concernant l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa :*
Reçu et lu, 208. 44ème règle suspendue, lu la seconde fois et renvoyé, 208. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 235. Sanctionné, 15 août.
- 76.—*Bill pour faciliter la répression du mal produit par l'intempérance, (B.-C.) :*
Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 79. Seconde lecture remise, 89. Lu la seconde fois et renvoyé, 95. Un amendement rapporté et agréé, 115. Renvoyé à un comité général, un nouvel amendement rapporté, agréé et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 115. Rapporté avec amendements, 231, 232, 233. Agréé, 237. Sanctionné, 15 août.
- 77.—*Bill de la compagnie du pont international :*
Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 217. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 218. Sanctionné, 15 août.
- 78.—*Bill pour régler la coupe du bois sur la réserve des sauvages iroquois :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 34. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 53. Renvoyé et rapport de progrès, 58. Amendements rapportés et agréés, 71. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 74.
- 79.—*Bill pour ratifier le testament de Jackson :*
Reçu, et lu, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 113. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 125. Sanctionné, 15 août.
- 80.—*Bill des brevets d'invention de Jay et Dessaulles :*
Reçu et lu, 179, 180. Lu la seconde fois et renvoyé, 191. Amendements rapportés et agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 203. Rapporté agréé, 249. Sanctionné 15 août.
- 81.—*Bill pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins, (B.-C.) :*
Reçu et lu, 163. Seconde lecture remise, 171. Lu la seconde fois et renvoyé, 177. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 179. Sanctionné, 15 août.
- 82.—*Bill pour faciliter la décision des causes pendantes, (B.-C.) :*
Reçu et lu 1-0. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 127. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 133. Sanctionné, 15 août.
- 83.—*Bill pour amender la loi concernant la descente sur les lieux par les jurés, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 303. 44ème règle suspendue, lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 303. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 304. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 84.—*Bill pour incorporer le collège royal des médecins et chirurgiens de Kingston :*
Reçu et lu, 243. Lu la seconde fois et renvoyé, 250. Rapporté sans amendement et lu la troisième fois, 252. Un amendement proposé et adopté et bill, tel qu'amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 252. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 85.—*Bill pour incorporer la société ecclésiastique de St. Jean, Kingston :*
Reçu et lu, 162. Lu la seconde fois et renvoyé, 169. Un amendement rapporté, agréé, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 207. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 86.—*Bill pour mettre à l'abri d'injustes agressions, (B.-C.) :*
Reçu et lu, 21, 44ème règle suspendue, et bill lu les seconde et troisième fois, passé, et l'Assemblée informée de sa passation, 21. Sanctionné, 8 juin.
- 87.—*Bill pour amender l'acte pour mettre à l'abri d'injustes agressions, (B.-C.) :*
Reçu et lu, 144. Lu la seconde fois, et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 149. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 155. Sanctionné, 15 août.
- 88.—*Bill pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs :*
Reçu et lu, 279. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 284. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 288. Sanctionné, 15 août.
- 89.—*Bill pour mieux assurer la liberté du sujet :*
Reçu et lu, 303. Seconde lecture remise, 304. Lu la seconde fois, et 44ème règle suspendue, 308. Un amendement proposé et adopté, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 309. Rapporté agréé, 309. Sanctionné, 15 août.
- 90.—*Bill pour amender l'acte concernant le choix du chef lieu pour le comté de Lincoln :*
Reçu et lu, 144. Lu la seconde fois et renvoyé, 150. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 160. Sanctionné, 15 août.
- 91.—*Bill pour différer l'émission d'ordres pour la prochaine élection de membres du Conseil Législatif :*
Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 186. Ordonné qu'il soit lu la seconde fois présentement, 197. Lu la seconde fois, sur division et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 203. Renvoyé et rapporté sans amendement, 211. Motion pour troisième lecture, débats sur icelle et résolue dans l'affirmative, sur division, 211, 212. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 212. Rapporté agréé, 305. Réservé, 216.
- 92.—*Bill pour incorporer la chambre de commerce de London :*
Reçu et lu, 182. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Amendements rapportés, 225, 226. Agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 239. Rapporté agréé, 249. Sanctionné, 15 août.
- 93.—*Bill pour incorporer la compagnie de la Longue Pointe :*
Reçu et lu, 261. 44ème règle suspendue, lu la seconde fois et renvoyé, 261. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 264. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 94.—*Bill des compagnies pour l'exploitation des manufactures, mines et autres :*
Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois, 44ème règle suspendue, lu la troisième fois et passé, 236. Sanctionné, 15 août.
- 95.—*Bill pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi :*
Reçu et lu, 131. Lu la seconde fois et renvoyé, 139, 140. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 154. Sanctionné, 15 août.
- 96.—*Bill pour amender la loi concernant les maîtres et serviteurs :*
Présenté par l'honorable M. Armand, et lu, 149. Seconde lecture remise, 155. Lu la seconde fois et renvoyé, 163. Amendements rapportés et agréés, 167. Troisième lecture remise, 176. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée 188. Rapporté avec un amendement, 274. Agréé, 274. Sanctionné, 15 août.
- 97.—*Bill pour ratifier des lettres patentes en faveur des héritiers de la succession McKay :*
Présenté par l'honorable M. Allan, et lu, 134. Seconde lecture remise, 145, 150. Rayé des ordres du jour, 156.
- 98.—*Bill pour compensation en faveur des héritiers de la succession McKay :*
Reçu et lu, 305. 44ème règle suspendue, et bill lu la seconde et la troisième fois et passé, 305. Sanctionné, 15 août.
- 99.—*Bill pour amender l'acte médical, (H.-C.) :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 177. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 189. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 197. Rapporté avec amendements, 230. Agréé, 231. Sanctionné, 15 août.
- 100.—*Bill pour exonérer le gouvernement d'avoir encouru certaines dépenses pour la milice active :*
Reçu et lu, 120. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 127. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 133. Sanctionné, 15 août.
- 101.—*Bill de la société de l'école anglo-canadienne de Montréal :*
Reçu et lu, 180. Lu la seconde fois et renvoyé, 191. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 200. Sanctionné, 15 août.
- 102.—*Bill pour incorporer la compagnie canadienne de caoutchouc de Montréal :*
Reçu et lu, 120. Lu la seconde fois et renvoyé, 127. Un amendement rapporté et agréé, 161. Troisième lecture, tel qu'amendé, remise, 169. Lu la troisième fois, 176. Amendements proposés, agréés et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 176. Agréé, 187. Sanctionné, 15 août.
- 103.—*Bill pour incorporer le club de Montréal :*
Reçu et lu, 107. Lu la seconde fois et renvoyé, 117. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 124. Sanctionné, 15 août.
- 104.—*Bill pour amender les actes d'incorporation de la cité de Montréal :*
Reçu et lu, 180. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 199. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 105.—*Bill de l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal :*
Reçu et lu, 161. Lu la seconde fois et renvoyé, 169. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 186. Sanctionné, 15 août.
- 106.—*Bill du club littéraire de Montréal :*
Reçu et lu, 243, 44ème règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 244. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 247. Sanctionné, 15 août.
- 107.—*Bill pour incorporer l'association de la bibliothèque de commerce de Montréal :*
Reçu et lu, 107. Lu la seconde fois et renvoyé, 112. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 125. Sanctionné, 15 août.
- 108.—*Bill concernant la vente de certains immeubles de l'église St. Paul, de Montréal :*
Reçu et lu, 107. Lu la seconde fois et renvoyé, 113. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 125. Sanctionné, 15 août.
- 109.—*Bill de l'association de la salle St. Patrice de Montréal :*
Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois et renvoyé, 237. Amendements rapportés, agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 110.—*Bill concernant le brevet d'invention de Moore pour convertir la tourbe en charbon :*
Présenté par l'honorable M. Sanborn, et lu, 66. Seconde lecture remise, 76, 85. Lu la seconde fois et renvoyé, 94. Amendements rapportés, agréés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 125. Rapporté avec amendement, agréé, 262. Sanctionné, 15 août.
- 111.—*Bill pour amender la loi du Haut-Canada concernant les hypothèques sur les biens fonds :*
Reçu et lu, 279. Lu la seconde fois et renvoyé, 282.
- 112.—*Bill pour amender l'acte municipal, (H.-C.) :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 285. Lu la seconde fois et renvoyé, 287. Amendements rapportés, agréés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 288. Rapporté avec amendements, 306. Amendements proposés et adoptés, 308, et bill, tel qu'amendé, envoyé à l'Assemblée, 308. Rapporté agréé, 309. Sanctionné, 15 août.
- 113.—*Bill concernant les institutions municipales, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 277. Seconde lecture remise, 278. Motion pour rayer l'ordre pour seconde lecture, 280. Motion que le dit ordre soit lu la seconde fois présentement, 280. Lu la seconde fois et renvoyé, 280. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 282. Sanctionné, 15 août.
- 114.—*Bill concernant l'amélioration de la rivière Napanee :*
Reçu et lu, 213. Lu la seconde fois et renvoyé, 217. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 240, 241. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 115.—*Bill pour incorporer le village de New-Edinburg :*
 Reçu et lu, 181. Motion pour seconde lecture et débats sur icelle, 212. Motion en amendement pour seconde lecture “ de ce jour en six mois,” débats sur icelle et motion retirée, 212. Question sur la motion principale résolue dans l’affirmative, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 212, 213. Rapporté sans amendement, 229. Motion pour troisième lecture, 230. Motion en amendement pour troisième lecture “ de ce jour en six mois,” 230. Débats sur icelle et résolue dans la négative, sur division, 230. Motion principale résolue dans l’affirmative et bill lu la troisième fois et passé, 230. Sanctionné, 15 août.
- 116.—*Bill concernant les nouveaux procès, les appels etc., (B.-C.) :*
 Présenté par l’honorable M. Sanborn, et lu, 249. Seconde lecture remise, 255, 257. Motion pour seconde lecture, débats sur icelle et bill rayé des ordres du jour, 263.
- 117.—*Bill concernant la compagnie de New-York et du Canada pour l’exploitation des huiles :*
 Reçu et lu, 181. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 201. Sanctionné, 15 août.
- 118.—*Bill concernant la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation du St. Maurice :*
 Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 214. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 219. Sanctionné, 15 août.
- 119.—*Bill du chemin à ornères d’Orangeville :*
 Reçu et lu, 213. Lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 220. Sanctionné, 15 août.
- 120.—*Bill du chemin de fer à passagers d’Ottawa :*
 Reçu et lu, 126. Lu la seconde fois et renvoyé, 132. Amendements rapportés, 143. Agréés, 155. Bill, tel qu’amendé, lu la troisième fois. passé et envoyé à l’Assemblée, 163. Agréé, 171. Sanctionné, 15 août.
- 121.—*Bill de la société d’histoire naturelle d’Ottawa :*
 Reçu et lu, 131. Lu la seconde fois et renvoyé, 140. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 154. Sanctionné, 15 août.
- 122.—*Bill de l’asile St. Patrice d’Ottawa :*
 Reçu et lu, 141. Lu la seconde fois et renvoyé, 146. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 152. Sanctionné, 15 août.
- 123.—*Bill pour amender les actes incorporant le collège d’Ottawa :*
 Reçu et lu, 180. Motion pour seconde lecture et débats sur icelle, 192. Débats ultérieurs remis, 192. Repris, et question mise sur la dite motion résolue dans l’affirmative, sur division, 193. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 193. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 199. Sanctionné, 15 août.
- 124.—*Bill pour ratifier certains règlements du conseil municipal du comté d’Oxford :*
 Reçu et lu, 141. Motion pour seconde lecture, débats sur icelle, résolue dans l’affirmative, sur division, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 146. Amendements rapportés, 159. Agréés, et bill, tel qu’amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l’assemblée, 170.

BILLS—(Suite.)

- 125.—*Bill pour amender l'acte concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, (B.-C.)* ;
Reçu et lu, 96. Seconde lecture remise, 101. Lu la seconde fois et renvoyé, 111. Amendements rapportés, agréés, bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 115. Rapporté agréé, 120. Sanctionné, 15 août.
- 126.—*Bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton* :
Reçu, 161. Lu la seconde fois et renvoyé, 170. Amendements rapportés, agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 188. Agréé, 203. Sanctionné, 15 août.
- 127.—*Bill pour amender la loi concernant les patentes et brevets d'invention* :
Reçu et lu, 121. Seconde lecture remise, 128. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 134. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 140. Sanctionné, 15 août.
- 128.—*Bill concernant la vente du chemin de fer de Peterborough et du lac Chemung* ;
Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 201. Sanctionné, 15 août.
- 129.—*Bill pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de Pierreville* :
Reçu et lu, 140. Lu la seconde fois et renvoyé, 115. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 154. Sanctionné, 15 août.
- 130.—*Bill pour amender l'acte du bureau des postes* :
Reçu et lu, 222. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, un amendement rapporté, 44ème règle suspendue et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 235. Rapporté agréé, 249. Sanctionné, 15 août.
- 131.—*Bill de l'émission de billets provinciaux* :
Reçu et lu, 271. Lu la seconde fois, 44ème règle suspendue, et bill lu la troisième fois et passé, 273. Sanctionné, 15 août.
- 132.—*Bill concernant la signification de procédures judiciaires aux corporations (B.-C.)* :
Présenté par l'honorable M. Sanborn, et lu, 38. Lu la seconde fois et renvoyé, 46. Rapporté sans amendement, 49. Ordre pour troisième lecture rayé, 53.
- 133.—*Bill des travaux reliés à la défense de la province* :
Reçu et lu, 271. Lu la seconde fois, 273. Lu la troisième fois et passé, 275. Sanctionné, 15 août.
- 134.—*Bill de l'issue des édifices publics* :
Reçu et lu, 222. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 237. Renvoyé, amendements rapportés, agréés et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 251. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 135.—*Bill pour amender la charte de la banque de Québec* :
Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 84. Lu la seconde fois et renvoyé, 90. 62ème règle suspendue, 105. Un amendement rapporté et agréé, 111. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 117. Agréé, 175. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 136.—*Bill de la caisse d'économie de Notre Dame de Québec :*
 Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 70. Lu la seconde fois et renvoyé, 77. Amendements rapportés, 89. Agréés, 95. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 100. Rapporté avec un amendement, agréé, 175. Sanctionné, 15 août.
- 137.—*Bill d'un canon du synode de Québec, relatif aux succursales (chapelles) :*
 Reçu et lu, 209. Lu la seconde fois et renvoyé, 214. Un amendement rapporté, 222. Rejeté, et bill lu la troisième fois et passé, 250. Sanctionné, 15 août.
- 138.—*Bill de la compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu :*
 Reçu et lu, 209. Lu la seconde fois et renvoyé, 214. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 219. Sanctionné, 15 août.
- 139.—*Bill pour amender l'acte des pêcheries :*
 Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 260. Seconde lecture remise, 263, 270. Rayé des ordres du jour, 278.
- 140.—*Bill pour amender l'acte concernant l'incorporation de la cité de Québec :*
 Reçu et lu, 258. Lu la seconde fois et renvoyé, 260. Amendements rapportés et agréés, 265. Nouveaux amendements proposés, débats sur iceux et retirés, 265. Un nouvel amendement proposé et débats sur icelui, 265. Motion en amendement à l'amendement adopté, 265. Question sur la motion principale, telle qu'amendée, résolue dans l'affirmative, 265. Un nouvel amendement proposé et adopté, 265. Un nouvel amendement proposé, débats sur icelui et adopté, sur division, 265, 266. Un nouvel amendement proposé et adopté, sur division, 266. Un nouvel amendement adopté, 266. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 266. Rapporté, amendements agréés, avec certaines exceptions, 280. Raisons transmises pour les exceptions, 281. Raisons transmises par l'Assemblée pour ne pas acquiescer à certains amendements, renvoyées à un comité spécial, 281. Rapport du comité, recommandant que le Conseil Législatif insiste sur les dits amendements pour les raisons mentionnées dans le rapport, 283. Adopté et l'Assemblée en est informée, 283. Assemblée informée qu'il s'est glissé une erreur dans l'un des amendements faits par le Conseil Législatif et demandant que le bill soit remis, 309. Renvoyé, 309. Amendements corrigés, bill envoyé à l'Assemblée, 310. Rapporté, l'Assemblée n'insistant pas sur ses amendements, 310. Sanctionné, 15 août.
- 141.—*Bill pour amender l'acte de la compagnie d'assurance maritime de Québec :*
 Reçu et lu, 191. Lu la seconde fois et renvoyé, 193. Rapporté sans amendement, renvoyé à un comité général, un amendement rapporté, agréé, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 207. Rapporté agréé, 254. Sanctionné, 15 août.
- 142.—*Bill des commissaires des chemins à barrières de la rive nord de Québec :*
 Présenté par l'honorable M. Price, et lu, 41. Seconde lecture remise, 50, 76. Motion pour seconde lecture, débats sur icelle, 85. Question d'ordre, savoir, si ce bill peut être introduit dans cette Chambre, étant un bill de finances, 85. L'orateur a déclaré que ce n'est pas un bill de finances, et il a été alors lu la seconde fois et renvoyé, 85. Le comité recommande qu'il ne soit pas procédé ultérieurement sur le dit bill, 119. Rapport adopté, 119.

BILLS—(Suite.)

- 143.—*Bill pour amender l'acte incorporant le curé de la paroisse de Notre Dame de Québec :*
Reçu et lu, 120. Lu la seconde fois et renvoyé, 127. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 136. Sanctionné, 15 août.
- 144.—*Bill de la maison de la Trinité de Québec :*
Reçu et lu, 279. 44ème règle suspendue, et bill lu la seconde fois, et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 279. Renvoyé, un amendement rapporté et agréé, 284. Lu la troisième fois, tel qu'amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 287. Rapporté agréé, 303. Sanctionné, 15 août.
- 145.—*Bill des lettres patentes de Rankin :*
Reçu et lu, 180. Seconde lecture remise, 191. Lu la seconde fois, 204. Pétition lue et bill renvoyé, 204. Amendements rapportés, agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 211. Agréé, 222. Sanctionné, 15 août.
- 146.—*Bill pour changer les syndics nommés par le contrat de mariage de Rastrick :*
Présenté par l'honorable M. Bull, et lu, 89. Lu la seconde fois et renvoyé, 95. Ordonné que les honoraires sur ce bill soient remboursés, 140.
- 147.—*Bill des chemins dans le township de Reach :*
Reçu et lu, 219. Lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 219. Sanctionné, 15 août.
- 148.—*Bill pour amender la loi concernant la nomination de recorders, (H.-C.) :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 123. Seconde lecture remise, 132. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44ème règle suspendue, et bill lu la troisième fois et passé, 139. Agréé, 177. Sanctionné, 15 août.
- 149.—*Bill de la vente de terres affectées aux rectoreries :*
Reçu et lu, 180. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 199. Sanctionné, 15 août.
- 150.—*Bill pour amender l'acte de la vente de terres affectées avec rectoreries :*
Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 251. 44ème règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 251. Amendements rapportés, agréés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 254. Rapporté sans amendement, 280. Sanctionné, 15 août.
- 151.—*Bill pour amender les actes du collège de Regiopolis :*
Reçu et lu, 111. Lu la seconde fois et renvoyé, 145. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 160. Sanctionné, 15 août.
- 152.—*Bill pour créer un fonds concernant l'enregistrement, (B.-C.) :*
Reçu et lu, 181. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 189. Renvoyé et rapporté sans amendement, 193. Lu la troisième fois et passé, 197. Sanctionné, 15 août.
- 153.—*Bill relatif à la révision des jugements de distribution, (B.-C.) :*
Présenté par l'honorable M. Bureau, et lu, 89. Seconde lecture remise, 95, 106. Sur motion pour troisième lecture, ce bill a été rayé des ordres du jour, 121.

BILLS—(Suite.)

- 154.—*Bill pour naturaliser Rogers :*
Reçu et lu, 191. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 207. Sanctionné, 15 août.
- 155.—*Bill pour incorporer la compagnie du Rossin House Hotel :*
Reçu et lu, 141. Lu la seconde fois et renvoyé, 146. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 153. Sanctionné, 15 août.
- 156.—*Bill de la compagnie des mines de Roxton :*
Reçu et lu, 216. 44ème règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 216. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 230. Sanctionné, 15 août.
- 157.—*Bill pour expliquer la loi seigneuriale :*
Reçu et lu, 279. Lu la seconde fois, 284. Lu la troisième fois et passé, 286. Sanctionné, 15 août.
- 158.—*Bill concernant la protection des moutons, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 279. Lu la seconde fois, 282. Lu la troisième fois et passé, 287. Sanctionné 15 août.
- 159.—*Bill pour incorporer la banque du comté de Simcoe :*
Reçu et lu, 179. Seconde lecture remise, 190. Lu la seconde fois et renvoyé, 204. Amendements rapportés, 224, 225. Agréés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 238. Rapporté agréé, 254. Sanctionné, 15 août.
- 160.—*Bill d'admission de Smart comme procureur :*
Reçu et lu, 216. Seconde lecture remise, 234. Lu la seconde fois et renvoyé, 239. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 242. Sanctionné, 15 août.
- 161.—*Bill du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est :*
Reçu et lu, 141. Lu la seconde fois et renvoyé, 145. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 154. Sanctionné, 15 août.
- 162.—*Bill pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier, en fer, et pour chemins de fer :*
Reçu et lu, 144. Seconde lecture remise, 150, 156. Lu la seconde fois et renvoyé, 163, 161. Amendements rapportés et agréés, 173. Lu la troisième fois, tel qu'amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 189. Rapporté agréé, 254. Sanctionné, 15 août.
- 163.—*Bill des déventures de la ville de Stratford :*
Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé, 221. Sanctionné, 15 août.
- 164.—*Bill pour ériger la paroisse de St. Bonaventure en municipalité séparée :*
Reçu et lu, 216. Seconde lecture remise, 243. Lu la seconde fois et renvoyé, 239. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 241. Sanctionné, 15 août.
- 165.—*Bill de la nouvelle municipalité de St. Etienne de Beauharnois :*
Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 201. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 166.—*Bill de la société de passage du pont neuf de St. Hyacinthe :*
Reçu et lu, 179. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Un amendement rapporté, agréé, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 216. Rapporté agréé, 222. Sanctionné, 15 août.
- 167.—*Bill de la société de tempérance St. Joseph de Montréal :*
Reçu et lu, 261. Lu la seconde fois et renvoyé, 264. Un amendement rapporté, adopté, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 277. Rapporté agréé, 280. Sanctionné, 15 août.
- 168.—*Bill d'incorporation de la compagnie de navigation du St. Laurent :*
Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 37. Lu la seconde fois et renvoyé, 71. Amendements rapportés et agréés, 88. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 94. Agréé, 175. Sanctionné, 15 août.
- 169.—*Bill pour incorporer la compagnie des remorqueurs au St. Laurent :*
Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 46. Seconde lecture remise, 49. Lu la seconde fois et renvoyé, 53. Un amendement rapporté, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 116. Agréé, 175. Sanctionné, 15 août.
- 170.—*Bill pour incorporer la ville de St. Ours :*
Reçu et lu, 126. Lu la seconde fois et renvoyé, 132. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 143. Sanctionné, 15 août.
- 171.—*Bill du havre de St. Vincent :*
Reçu et lu, 181. Lu la seconde fois et renvoyé, 194, 195. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 198. Sanctionné, 15 août.
- 172.—*Bill pour amender la loi concernant les appels dans les cas de conviction sommaire par les juges de paix, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 273. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44ème règle suspendue, et bill lu la troisième fois et passé, 276. Sanctionné, 15 août.
- 173.—*Bill relatif aux cours supérieures de juridiction civile et criminelle, (H.-C.) :*
Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois et renvoyé, 236. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 249. Sanctionné, 15 août.
- 174.—*Bill des subsides :*
Reçu et lu, 305. 44ème règle suspendue, et bill lu la seconde et la troisième fois, et passé, 305. Sanctionné, 15 août.
- 175.—*Bill pour amender la loi concernant les aubergistes, (B.-C.) :*
Reçu et lu, 162. Seconde lecture remise, 170. Lu la seconde fois et renvoyé, 176. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 179. Sanctionné, 15 août.
- 176.—*Bill pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières :*
Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois et envoyé, 237. Amendements rapportés, adoptés et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 247. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 177.—*Bill pour abroger l'acte pour valider certaines cotisations à Toronto :*
Présenté par l'honorable M. Allan, et lu, 107. Lu la seconde fois et renvoyé, 117. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 136. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 178.—*Bill pour transporter certains terrains à l'église St. James, Toronto.*
Présenté par l'honorable M. McMaster, et lu, 70. Lu la seconde fois et renvoyé, 77. Rapporté sans amendement, 84. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 89. Agréé, 175. Sanctionné, 15 août.
- 179.—*Bill pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer des rues de Toronto :*
Présenté par l'honorable M. Allan, et lu, 123. Lu la seconde fois et renvoyé, 132.
- 180.—*Bill de la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie, dite union :*
Reçu et lu, 223. Lu la seconde fois et renvoyé, 237. Amendements rapportés, adoptés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 242. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 10 août.
- 181.—*Bill pour défendre l'enseignement illicite du maniement des armes :*
Reçu et lu, 284, 285. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 287. Renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 301. Sanctionné, 15 août.
- 182.—*Bill pour transporter le cimetière protestant de Hudson à l'église St. James de l'Audreuil :*
Reçu et lu, 209. Lu la seconde fois et renvoyé, 214. Rapporté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 221. Sanctionné, 15 août.
- 183.—*Bill pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice :*
Reçu et lu, 222. Seconde lecture remise, 236. Lu la seconde fois et ordonné qu'il soit renvoyé à un comité général, 250. Renvoyé, un amendement rapporté, adopté, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 254. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 184.—*Bill pour amender la loi relative à certains cours d'eau, (B.-C.) :*
Reçu et lu, 162. Lu la seconde fois et renvoyé, 170. Amendements rapportés, adoptés, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 172. Rapporté agréé, 268. Sanctionné, 15 août.
- 185.—*Bill de la compagnie du chemin de fer de Waterloo, Magog et Stanstead :*
Reçu et lu, 144. Lu la seconde fois et renvoyé, 150. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 161. Sanctionné, 15 août.
- 186.—*Bill de la division municipale du township de Wawanosh :*
Reçu et lu, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 113. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 130. Sanctionné, 15 août.
- 187.—*Bill pour transporter à certains syndics la propriété de l'église méthodiste Wesleyenne, Toronto :*
Présenté par l'honorable M. Ross, et lu, 92. Lu la seconde fois et renvoyé, 101. 62^{ème} règle suspendue, 105. Rapporté sans amendement, 124. Lu la troisième fois, 131. Certains amendements proposés, débats sur iceux, adoptés, et bill passé, tel qu'amendé et envoyé à l'Assemblée, 131. Rapporté agréé, 203. Sanctionné, 15 août.

BILLS—(Suite.)

- 188.—*Bill de la société permanente de construction et d'épargne des comtés de l'ouest* :
Reçu et lu, 120. Lu la seconde fois et renvoyé, 132. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 143. Sanctionné, 15 août.
- 189.—*Bill pour ratifier la vente de certains terrains en faveur de Westmacott* :
Reçu et lu, 209. Lu la seconde fois et renvoyé, 234. Rapport que le bill ne doit pas être passé, 240.
- 190.—*Bill des lettres patentes de Whelpley et Storer* :
Reçu et lu, 222. Lu la seconde fois et renvoyé, 237. Amendements rapportés, adoptés, et bill tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 246. Rapporté agréé, 258. Sanctionné, 15 août.
- 191.—*Bill pour ériger le township de Wickham en deux municipalités* :
Reçu et lu, 181. Seconde lecture remise, 194. Lu la seconde fois et renvoyé, 204. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 220. Sanctionné, 15 août.
- 192.—*Bill concernant la vente de certains lots de terre de la congrégation presbytérienne de Woodstock* :
Présenté par l'honorable M. Alexander, et lu, 45. Lu la seconde fois et renvoyé, 71. Un amendement rapporté et adopté, 83. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 89. Agréé, 175. Sanctionné, 15 août.
- 193.—*Bill de la vente de certaines terres de l'église St. Paul de Woodstock* :
Présenté par l'honorable M. Alexander, et lu, 94. Seconde lecture remise, 106. Lu la seconde fois et renvoyé, 112.
- 194.—*Bill de la compagnie pour l'exploitation du pétrole dite Wyoming* :
Reçu et lu, 180. Lu la seconde fois et renvoyé, 193, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 198. Sanctionné, 15 août.
- 195.—*Bill pour compléter la séparation du comté de Pell d'avec le comté d'York* :
Reçu et lu, 191. Lu la seconde fois et renvoyé, 204. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 206. Sanctionné, 15 août.

BILLETS PROVINCIAUX : émission de. Voir bill No. 131.

BLAIR, Hon. Fergusson. A prêté le serment voulu par la loi, 16.

BLANCHARD, H., et autres, des sources d'huile. Pétition, 96.

BOSWELL, H. J. de Cobourg. Transport de brevet d'invention. Pétition, 39. Voir Bill No. 26.

BOTHWELL :

Compagnie de chemins à ornières. Voir Bill No. 28.

Incorporation. Voir Bill No. 27.

BOUDREAU, Ed., M.D., et 500 autres, du comté de Charlevoix. Pétition, 48.

BOURASSA, E., et autres, des townships d'Inverness et Halifax. Pétition, 78.

BRANT ET OXFORD : conseils municipaux. Pétition, 87.

BRANTFORD : corporation de. Pétition, 76.

BROUGHTON : partie du township de, annexée à St. Frédéric. Voir Bill No. 29.

BROWN:

G. de Toronto. Pétition, 59.

J. et autres. Pétition, 93.

BUCHANAN, Hon. Isaac. Pétition, 158.

BUCKINGHAM : township de, ligne établie. *Voir* Bill No. 30.

BUFFALO ET LAC HURON : capitalisation des arrérages. *Voir* Bill No. 31.

BUREAU CENTRAL DE SANTÉ, règlements du, 36. *Voir* Documents de la Session.

BUREAU DES POSTES. Amendement de l'acte concernant le. *Voir* Bill No. 130.

BURGESS, lettres patentes de, Pétition, 93. *Voir* Bill, No. 32.

BURNHAM, J., et autres, de Peterborough. Pétition, 92.

BURRITT, H. O., de New Edinburgh. Pétition, 84.

BURY, conseil municipal de. Pétition, 152.

BYTOWN ET AYLMEYER : compagnie des chemins à barrières de, Pétition, 159.

CANADA :

Association des vigneronns du. Pétition, 32. *Voir* Bill No. 35.

Central, compagnie de chemin de fer du. *Voir* Bill No. 33.

Compagnie du crédit foncier du. Pétition, 48. 62ème règle suspendue, 105.
Voir Bill No. 34.

Banque du. Amendement à sa charte, 53ème règle suspendue, 45. *Voir* Bill
No. 11.

CAOUTCHOUC, compagnie canadienne de Montréal. Pétition, 35. *Voir* Bill No. 102.

CARMAN, A., et autres, d'Ottawa. Pétition, 159.

CARRIÈRE, J., et autres, du township d'Aylmer. Pétition, 51.

CHAMBERS :

J., et autres, de Woodstock. Pétition, 40.

T., et autres, de Peterborough. Pétition, 73.

CHAPMAN :

S. W., et autres, de Montréal. Pétition, 87.

J., et autres, du township de Bayham. Pétition, 93.

CHATHAM, académie des ursulines de. Pétition, 102. *Voir* Bill No. 37.

CHEMINS DE FER :

- Belleville et Marmora. Pétition, 36. *Voir* Bill No. 19.
 Des mines du comté d'Hastings. Pétition, 93.
 Port Hope, Lindsay et Beaverton. Pétition 36. *Voir* Bill No. 126.
 Grand Occidental. Pétition, 39.
 Peterborough et lac Chemong. Pétition, 51. *Voir* Bill No. 123.
 Fort Erie et Windsor. Pétition, 64, 93, 114.
 Buffalo et lac Huron. Pétition, 48, 73. *Voir* Bill No. 31.
 Grand Tronc. Pétition, 48. *Voir* Bill No. 62.
 Jonction des comtés du Sud Est. Pétition, 75. *Voir* Bill No. 161.
 Central de Toronto et Owen Sound. Pétition, 75, 87.
 Cobourg et Peterborough. Pétition, 81, 178.
 Cobourg, Peterborough et Marmora. *Voir* Bill, No. 40.
 Galt et Guelph. Pétition, 87, 102.
 A passagers d'Ottawa. *Voir* Bill No. 120.
 Rive Nord et St. Maurice. Pétition, 103. *Voir* Bill No. 118.
 Canada Central. Pétition, 136. *Voir* Bill No. 33.

CHEVALLIER, P. R., et autres, de Sorel. Pétition, 158.

CLARKE :

- W., et autres, de Preston. Pétition, 102.
 Rév. P. J., et autres, de St. Bazile. Pétition, 172.

COBOURG, collège Victoria. Pétition, 166.

COBOURG, PETERBOROUGH ET MARMORA :

Compagnie du chemin de fer de. *Voir* Bill No. 40

CODE de procédure civile. *Voir* Bill No. 41.

COMITÉS NOMMÉS :*Des privilèges :*

1. Comité nommé, 16. Rapport, 62.

Des comptes contingents :

2. Comité nommé, 29. Premier rapport, 183. Considération ordonnée, 194. Adopté, 194. Second rapport, 242. Adopté, 251.

COMITÉS NOMMÉS.—(Suite.)

3. *Des ordres permanents et des bills privés*, 30. Comité nommé, 30. *Premier rapport*, 37. *Quorum réduit à cinq*, 37. *Second rapport*, 40. *Troisième rapport*, 45. *Quatrième rapport* 48, 49. *Cinquième rapport*, 52. *Sixième rapport*, 56. *Septième rapport*, 60. *Huitième rapport*, 65. *Neuvième rapport*, 73. *Dixième rapport*, 82. *Onzième rapport*, 88. *Douzième rapport*, 98. *Treizième rapport*, 107. *Quatorzième rapport*, 110. *Quinzième rapport*, 116. *Seizième rapport*, 122. *Dix-septième rapport*, 136. *Dix-huitième rapport*, 137. Remise des honoraires payés par erreur sur la 2e lecture du bill de la fabrique de Notre Dame de Québec, 137. *Dix-neuvième rapport*, 152. *Vingtième rapport*, 159. *Vingt-et-unième rapport*, 166. *Vingt-deuxième rapport*, 173. *Vingt-troisième rapport*, 186. *Vingt-quatrième rapport*, 197. *Vingt-cinquième rapport*, 198. *Vingt-sixième rapport*, 206. *Vingt-septième rapport*, 235. *Vingt-huitième rapport*, 239. Pétitions au sujet desquelles il n'a pas été donné d'avis suffisant et sur lesquelles la suspension de la règle n'a pas été recommandée, 74. Avis trouvés suffisants, 37, 40, 45, 49, 52, 56, 60, 65, 73, 82, 88, 98, 107, 110, 122, 136, 166, 173, 186, 206, 238. Avis trouvés insuffisants, mais suspension de la règle recommandée, 52, 56, 60, 65, 82, 152. Avis trouvés suffisants, mais rapport spécial sur iceux, 49. Avis publiés dans un endroit seulement, et recommandé qu'ils ne s'appliquent qu'à cet endroit. Pétitions de nature à ne pas exiger de publications d'avis, 45, 57, 60, 82, 88, 98, 110, 123, 136, 166. Pétitions sur lesquelles il n'a pas été donné d'avis, et suspension de la 53e règle recommandée, 56, 65, 82, 98, 166, 173, 197, 238. Avis trouvés trop généraux, mais pour raisons suffisantes, le comité a recommandé de suspendre la 53e règle, 45, 52. Pétitions au sujet desquelles il n'a pas été donné d'avis, et sur lesquelles la suspension de la règle n'a pas été recommandée, 65, 116. Pétitions plutôt d'un caractère public que privé ou local. Pétitions préparées pour être présentées, mais qui ont été égarées; recommandé qu'on n'insiste pas, dans ce cas, sur l'observance de la règle, 159. Cas dans lesquels il n'y a pas eu de pétition présentée et où on a recommandé la suspension de la règle, 198, 235.
4. *Des banques et du commerce* :
- Comité nommé, 30. Certains membres ajoutés au comité, 33.
5. *Sur l'agriculture* :
- Comité nommé, 30. Un membre ajouté à icelui, 33. *Premier rapport*, 41. *Quorum réduit à cinq membres*, 41.
6. *Des journaux* :
- Comité nommé, 30.
7. *De la bibliothèque du parlement* :
- Comité nommé, 30. Honorable M. Olivier ajouté au comité, 37. Noms du comité communiqués à l'Assemblée, 37. L'Assemblée communique les noms de ses membres sur le comité, 42. *Premier rapport*, 168. Considération ordonnée, 168. Remise, 176. *Second rapport*, 185. Considération du 1er rapport remise, 190, 250. Considération du 2e rapport remise, 233, 250. Rapports adoptés, 255.

COMITÉS NOMMÉS.—(Suite.)

8. *Des impressions :*

Comité nommé, 29.

Conjoint : l'Assemblée communique les noms des membres qui doivent agir en son nom, 37. Membres nommés de la part du Conseil, 38. *Premier* rapport, 41. Quorum réduit à sept, 41. Adopté, 41. *Second* rapport, 66. Le sous-comité sur les comptes d'impression présente son rapport, 66. Bilan des comptes d'impressions, 68, 69. Considération ordonnée, 70. Considération du 2^e rapport remise, 77. Considérée et adopté, 85. Renvoi de la réponse à l'adresse au sujet de l'inspection des bateaux-à-vapeur, 57. Aussi, réponse à l'adresse au sujet du bureau d'agriculture et de l'importation des moutons, bestiaux, etc., 57. Aussi réponse relative aux chemins à barrières de la rive nord de Québec, 90. Aussi réponse relative aux édifices du parlement et des départements, 99. *Troisième* rapport, 99. *Quatrième* rapport, 147. Considération ordonnée, 149. Adopté, 155. Rapport du surintendant médical de l'asile provincial des aliénés pour 1865, renvoyé, 168. *Cinquième* rapport, 182. Considération ordonnée, 183. *Second* rapport considéré et adopté, 104. *Sixième* rapport, 225. Adopté, 257. *Septième* rapport, 268. Adopté, 269.

9. Sur la réponse à l'adresse relative aux shérifs dans le Haut-Canada. Comité nommé, 74. Rapport, 103, 104, 105. Considération ordonnée, 105. Remise, 117, 119, 128. Ordre rayé, 255.

10. Sur la possibilité de naviguer avec des vaisseaux-à-vapeur dans certaines parties du fleuve St. Laurent, pendant l'hiver. Comité nommé, 84. Certains membres ajoutés, 94; quorum réduit à cinq, 94. Rapport, 267. Considération ordonnée, 267. Rapport amendé et adopté, 271.

11. Pour prendre en considération l'acte municipal et de cotisation du Haut-Canada, 99. *Premier* rapport, 119. Quorum réduit à cinq, 119. Certains membres ajoutés, 169.

COMMISSAIRES : amendement de la cour des. Bas-Canada. Voir Bill No. 42.

COMMISSAIRES :

De l'Amérique Britannique du Nord, aux Indes Occidentales, au Mexique et au Brésil, 138. Voir Documents de la Session.

COMPTON : conseil municipal de. Pétitions, 64, 122.

CONSEIL LÉGISLATIF :

L'orateur fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, 16. De la réponse de Son Excellence à l'adresse, 33. Du décès de l'honorable James Morris, 62. La chambre s'ajourne en conséquence, 62. Déclare hors d'ordre la motion pour une adresse à Son Excellence la priant de ne point permettre de nouvelles dépenses sur les édifices du parlement et des départements; la dite motion est retirée, 162. Décide des questions d'ordre. Voir questions d'ordre.

CONSEILLERS LÉGISLATIFS. Elections différées. Voir Bill No. 91. Réservé 316.

CONSÉQUENCE : amendement fait en conséquence de ceux de l'Assemblée, agréés par cette Chambre au bill du cimetière de Belleville, 182.

CONSPIRATEURS : arrestation des. *Voir* Bill No. 45.

CONTENTS ET NON-CONTENTS :

Sur certain ajournement spécial, 70.

Sur le bill de l'Université d'Ottawa, 193.

Sur la capitalisation des arrérages du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, 200.

Sur le bill d'amendement de l'acte d'incorporation de Québec, 265, 266.

Sur le bill d'amendement de l'acte d'Éducation, 276.

Sur la résolution pour une adresse à Sa Majesté, au sujet de la confédération, 293, 294.

CONVICTIONS sommaires devant les juges de paix. *Voir* Bill No. 172.

CORPORATIONS : signification de procédures judiciaires à des. *Voir* Bill No. 132.

CORPS volontaires de milice. Acte amendé. *Voir* Bill No. 183.

COTISATION : Haut-Canada. *Voir* Bill No. 7.

COURONNE : amendement de la loi relative aux débiteurs de la. H.-C. *Voir* Bill No. 49.

COURS :

Causes devant la cour de chancellerie. *Voir* Bill No. 47.

Des mises en accusation (court of impeachment.) H.-C. *Voir* Bill No. 46.

Supérieures H.-C. *Voir* Bill No. 173.

Des commissaires, B.-C., amendement de la. *Voir* Bill No. 42.

COURS D'EAU : amendement de la loi concernant les. *Voir* Bill No. 184.

CRONYN, le très-révérend B., lord évêque de Huron, Pétition, 86.

CRYSTAL. Incorporation du cimetière du lac de. Pétition, 94. *Voir* Bill No. 38.

CUIR : amendement de la loi concernant l'inspection du. *Voir* Bill No. 88.

DÄY, C. D., et autres, association des cultivateurs de la vigne. Pétition, 32.

DÉRY, F. X., et autres, de Berthier et de l'Isle du Pads. Pétition, 36. *Voir* Bill No. 23.

DESBARATS. Confirmation du testament de. *Voir* Bill No. 52.

DESSAULLES, L. A., et al. Brevêt d'invention, Pétition, 40. *Voir* Bill No. 80.

DURKINSON, M. K., et autres, d'Ottawa. Pétition, 142.

DODD, Rév. F. W., titulaire et autres, de l'église St. Jean, township de Kingston. Pétition, 135.

DRESDEN : compagnie Grand Occidental, pour l'exploitation de l'huile. Pétition, 59. *Voir* Bill No. 53.

DROIT COMMUN : amendement de l'acte de procédure du. *Voir* Bill No. 43.

DROITS DE DOUANE. *Voir* Bill No. 50.

DUNSFORD, J. W., et autres. Pétition, 92.

ÉCOLES. *Voir* éducation.

EDIFICES publics, pour faciliter l'issue des. *Voir* bill No. 134.

EDUCATION :

Loi des écoles communes H.-C. Pétitions contre les changements proposés, 32, 35.

Amendement de la loi d', B.-C. *Voir* bill No. 54.

Université de Queen's College, Kingston. Pétition, 39.

Collège St. Jérôme. Pétition, 35.

Collège Regiopolis. Pétition, 40.

Collège de l'Assomption. Pétition, 44.

Collège de Ste. Anne de la Pocatière. Pétition, 44.

Sœurs de la charité d'Ottawa. Pétition, 55.

Société d'école anglaise et canadienne de Montréal. Pétition, 75.

Collège d'Ottawa. Pétition, 76.

Académie des Ursulines de Chatham. Pétition, 102.

EGLISE-UNIE d'Angleterre et d'Irlande, biens temporels de. *Voir* bill No. 39.

ELECTIONS : amendement de la loi des. *Voir* Bill No. 55.

De conseillers législatifs, différées. *Voir* Bill No. 91.

ELGIN : conseil municipal. Pétition, 64.

ELLIOTT, J., et autres de Brantford. Pétition, 103, 129.

ENREGISTREMENT B.-C., fonds pour faire face aux dépenses d'. *Voir* bill No. 152.

ERAMOSA : conseil municipal. Pétition, 114.

ESSEX : conseil municipal. Pétitions, 39, 135.

EXCISE : droits d'. *Voir* Bill No. 56.

FARRELL, Rév. J., d'Hamilton. Pétition, 35.

FÉNÉLON, Minden, Haliburton et des lacs du Nord. Compagnie de navigation à vapeur.
Voir Bill No. 57.

FONDS SOCIAL : amendement à l'acte des compagnies de chemins à. B.-C. *Voir* Bill No. 82.

FORTIER, J., et autres de St. Edouard de Gentilly. Pétition, 93.

FOSTER, G., et autres. Pétition, 98.

FOUILLOUX, L., de Montréal. Brevet d'invention. Pétition, 40.

FRASER, et autres, greffiers de cours de comté et députés greffiers de la couronne. H.-C. Pétition, 259.

GADBOIS, P., et autres de Sorcl. Pétition, 178.

GAGE, H. M., township de Nelson. Pétition, 93.

GAGE, confirmation du contrat de mariage de. Pétition, 110. *Voir* Bill No. 59.

GASPÉ :

(Baie de Gaspé Sud et York). Conseil municipal local. Pétition, 79.

Division de la municipalité de la baie de. *Voir* Bill No. 60.

GEOFFRION, F., et autres, Pétition, 78.

GILLESPIE, C., et autres, d'Amaranthe. Pétition, 129.

GILMOUR, et Cie., Québec. Pétition, 272.

GINGRAS, E., et autres, de Québec. Pétition, 92.

GLASS, D., et autres, de London. Pétition, 59.

GLENNIE, J., de Woolwick. Pétition, 52.

GLOBE, compagnie des imprimeurs du, incorporation. *Voir* Bill No. 61.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

Ouvre la session, 13.

Répond à l'adresse en réponse au discours du trône, 33, 34.

Sanctionne divers bills, 21, 22, 316.

Transmet le message télégraphique du secrétaire d'état, par ordre de Sa Majesté, 205.

Réserve le bill pour différer l'élection de conseillers législatifs, 316.

Proroge le parlement, 319.

Transmet des dépêches du secrétaire d'état sanctionnant le bill relatif à l'appréhension des conspirateurs et aussi le bill relatif à la protection du B.-C., contre l'agression de l'étranger, 248.

GRAND TRONC, chemin de fer du, et de Buffalo et du lac Huron. *Voir* bill No. 62.

GRANT P., et autres, brasscurs, d'Hamilton. Pétition, 101.

GREFFIER :

De la Chambre. *Voir* rapports du comité des contingents.

De la couronne en chancellerie. Son rapport pour le collège électoral de Brock, 15.

GRENVILLE : rectification des lignes de division dans. *Voir* bill No. 63.

GRIER Révd. J., de l'église St. Thomas, Belleville. Pétition, 172.

GUELPH. Corporation de. Pétition 114.

GZOWSKI C. S., et autres de Toronto, 151. *Voir* bill No. 64.

HHALL J. T., et autres de Trenton, état de New-York, E.-U. Pétition, 186.

HAMILTON. Incorporation de la chambre de commerce de. Pétition, 48. *Voir* bill No. 65.

Corporation de la cité de. Pétition, 32.

Chemin de fer de, et Port Dover ; prolongation du délai pour terminer le. *Voir* No. 67.

Amendement de l'acte des déhentes de la cité de. *Voir* bill No. 66.

HARRIS : brevet d'invention ; huile de pétrole. Pétition, 59. *Voir* bill No. 68.

HARTFORD : compagnie des huiles de. *Voir* bill No. 69.

HASTINGS : conseil municipal de. Pétition, 35.

HAUT-CANADA : banque du. Acte amendé. *Voir* bill No. 15.

HÉBERT : R., et autres de Brandon. Pétition, 178.

Révd. N. T. et autres, de St. Louis de Kamouraska. Pétition, 59.

HENDERSON, C. Cooper, et autres, comté de Middlesex, Angleterre. Pétition, 135. *Voir* Bill No. 70.

Ratification d'une cession de terres par. *Voir* Bill No. 70.

HOLLAND. Conseil municipal de. Pétition, 78.

HOOPER, D., et autres, rivière Napanee. Pétition, 59.

HORAN : Très-Rév. E. J., évêque catholique romain de Kingston. Pétition, 87.

HOUSEMAN : Rév. G. V., recteur de Québec. Pétition, 152.

HOWARD : conseil municipal. Pétition, 129.

HUNGERFORD : conseil municipal de. Pétition, 44.

HURON :

Conseil municipal de. et Bruce. Pétitions, 35, 52, 92.

Confirmation des règlements de. et Bruce. *Voir* Bill No. 72.

HYDRAULIQUE, compagnie manufacturière et. Pétition, 98.

HYPOTHÈQUES sur les biens fonds, H.-C. *Voir* Bill No. 111.

IMPRESSIONS :

Voir comité conjoint des.

Ordonnées par le Conseil Législatif.

Discours de Son Excellence, 16. Réponse à l'adresse, 34.

Adresse à Son Excellence sur son élévation à la pairie; et réponse de Son Excellence, 174.

INCENDIE par malveillance; prévention de l'. *Voir* Bill No. 73.

INTEMPÉRANCE pour faciliter la répression de l'. *Voir* Bill No. 76.

IROQUOIS. Réglementation de la réserve de bois des. *Voir* Bill. No. 78.

JJACKSON et autres, d'Orangeville, Pétition, 129.

JACKSON: confirmation du testament de. Pétition, 39. *Voir* Bill No. 79.

JACQUES E., et autres, de la paroisse de St. Frédéric. Pétition, 48.

JAY ET DESSAULLES, brevet d'invention. *Voir* Bill No. 80.

JEFFERS, Rév. W. D. D., et autres, Toronto. Pétition, 103. 62ème règle suspendue quant au bill demandé par cette pétition, 105.

JOHNSTON, J., et autres, Pétition, 35.

JUGEMENTS DE DISTRIBUTION, révision des. *Voir* Bill No. 153.

JUGEMENTS, pour faciliter la reddition des. (B. C.) *Voir* Bill No. 82.

JURÉS, amendement de la loi des. *Voir* Bill No. 83.

KKENT; conseil municipal. Pétition, 51.

KERR, A. et D., comté de Bonaventure. Pétition, 51.

KIMBER, R. E., gentil homme huissier de la Verge Noire; l'un des messagers sessionnels mis sous ses ordres pendant la session, 242.

KING, G. L., et autres, de Bothwell. Pétition, 159.

KINGSTON :

Collège royal des médecins et chirurgiens. Pétition, 119. *Voir* Bill No. 84.

Société ecclésiastique de St. Jean. *Voir* Bill No. 85.

Ecole de médecine. Pétition, 92.

KNIGHT, et autres. Pétition, 94.

- L**ABERGE, Rev. J., et autres, de l'Ancienne Lorette. Pétition, 129.
- LEBOUTILLIER, M., et autres, township d'York. Pétition, 79.
- LEEDS ET GRENGILLE : conseil municipal de. Pétitions, 32, 92.
- LIBERTÉ DU SUJET : pour mieux assurer la. Voir Bill No. 89.
- LINCOLN : conseil municipal de. Pétition 44.
Choix du chef lieu du comté de. Voir Bill No. 90.
- LONDON : société de construction permanente et d'épargne des comtés de l'ouest. Pétition, 35.
Incorporation de la chambre de commerce de. Voir Bill No. 92.
Banque de. Pétition, 59. 62ème règle suspendue, 105. Voir Bill No. 12.
- LONGUE POINTE : incorporation de la compagnie de la. Pétition 93. Voir Bill No. 93.
- M**MAGAG, Stanstead et Shefford : conseils municipaux. Pétition, 64.
- MAITRES ET SERVITEURS : amendement de la loi relative aux. Voir Bill No. 96.
- MALETT, T., et autres, du township de Mersea. Pétition, 78.
- MANIEMENT DES ARMES : pour défendre l'enseignement illégitime du. Voir Bill No. 181.
- MANUFACTURES ET MINES : compagnies de. Voir Bill No. 94.
- MARMORA : compagnie des forges de. Pétition, 81.
- MARTIN, E., et autres, comté de Rimouski. Pétition, 64.
- MASSAWIPPI : amendement de l'acte du chemin de fer de la vallée de. Pétition, 76.
Voir Bill No. 95.
- MATHESON, J. A., et autres, seigneurie de Vaudreuil. Pétition, 73.
- MATTICE, W., et autres, de Cornwall. Pétition, 166.
- MCGILLIVRAY : conseil municipal. Pétition, 119.
- McKAY : indemnité aux héritiers. Voir Bill No. 97 et No. 98.
- MCLAREN, J., et autres, d'Elizabethtown. Pétition, 32.
- McMURRAY, J. S., et autres de Toronto. Pétition, 114.
- McNEIL, D., et autres, de Grenville. Pétition, 97.
- MÉDICAL : amendement de l'acte. Voir Bill No. 99.

MESSAGES :

De Son Excellence le Gouverneur-Général :

Transmettant à la Chambre le code de procédure civile du Bas-Canada, avec le rapport des commissaires et autres documents y relatifs, 61. *Voir Documents de la Session.*

Transmettant copie du rapport de l'adjudant-général de la milice, 83. *Voir Documents de la Session.*

Transmettant le message télégraphique du Secrétaire d'Etat, par ordre de Sa Majesté, 205.

Transmettant des dépêches du Secrétaire d'Etat, accusant réception de deux actes de la législature provinciale, relatifs à l'emprisonnement sommaire de personnes accusées d'offenses contre la paix de la colonie, et au procès, dans le Bas-Canada, par une cour martiale général de milice, de personnes faisant la guerre à Sa Majesté, dans cette province, 248.

De l'Assemblée Législative :

Communiquant les noms des membres du comité conjoint des impressions, 37. De la bibliothèque, 42.

Communiquant les témoignages et documents sur les quels est fondé le bill du pont de Bickell, sur la rivière St. Charles, 149.

Informant le Conseil que le bill relatif aux communes de Berthier et de l'Isle du Pads, et celui relatif à l'académie des Ursulines de Chatham, reportés au Conseil comme passés sans amendement, ont été ainsi reportés par erreur, et demandant que les dits bills soient remis, 208.

Informant le Conseil que l'Assemblée a résolu d'envoyer un message au Très-Honorable Comte de Caernarvon, et priant cette Chambre de se joindre à elle, 230. Message, 230. Adopté, 233.

Acquiesçant aux amendements du Conseil Législatif à l'acte d'incorporation de Québec, avec certaines exceptions, 280.

Communiquant les noms des membres du comité conjoint de la bibliothèque, 37. Des impressions, 38.

Demandant communication des témoignages et documents sur les quels est fondé le bill du pont de Bickell, sur la rivière St. Charles, 134. Communiqués, 149.

MESSAGE TÉLÉGRAPHIQUE :

Du Secrétaire d'Etat, transmis à Son Excellence, 205.

Au Comte Caernarvon, par les deux Chambres, 230.

MILICE : pour exonérer le gouvernement de certaines dépenses faites pour la. *Voir Bill No. 100.*

MITCHELL, Chs. et Isabelle, son épouse, du village de Norval. Pétition, 103.

MONO : conseil municipal de. Pétition, 97.

MONTREAL :

Ecole anglaise et canadienne. *Voir Bill No. 101.*

Amendement des actes d'incorporation. *Voir Bill No. 104.*

MONTREAL.—(Suite.)

Association de la Salle St. Patrice. Pétition, 52. Voir Bill No. 109.

Asile des orphelins de St. Patrice. Pétition, 55.

Compagnie de caoutchouc incorporée. Voir Bill No. 102.

Club. Pétition, 32. Voir bill No. 103.

Hôpital général. Pétition, 36.

Asile catholique. Pétition, 39.

Institution des sourds-muets. Pétitions, 44, 73.

Bibliothèque de commerce. Pétition, 55. Voir Bill No. 107.

Vente d'immeubles appartenant à l'église St. Paul. Pétition, 55. Voir Bill No. 108.

Hospice de la maternité. Pétition, 73.

Société de bienfaisance des dames. Pétitions, 51, 64.

Asile des orphelins protestants. Pétition, 64.

Asile protestant pour les femmes. Pétition, 87.

Société historique. Pétition, 79.

Club littéraire. Pétition, 79. Voir Bill No. 106.

Institut des artisans canadiens. Pétition, 87. Voir Bill No. 105.

Corporation. Pétition, 87.

Caisse d'épargne de la section Joseph, de la société de tempérance. Pétition, 158. Voir Bill No. 161.

Chambre de commerce. Pétition, 158.

Banque d'épargne de la cité et du district de. Rapport pour 1865. Voir Documents de la Session.

MOORE: brevet d'invention. Pétition, 55. Voir Bill No. 110.

MOTZ, J., de Québec. Pétition, 32.

MOUTONS, protection des, H.-C. Voir Bill No. 158.

MULOCK, Rév., titulaire et autres, de l'église St. Paul, Kingston. Pétition, 119.

MUNICIPALES, institutions, H.-C. Voir Bill No. 113.

Acte d'amendement des institutions. Voir Bill No. 112.

MUSSEN, Rév. T., et autres, de West Farnham. Pétition, 192.

NAPANEE, amélioration de la rivière. Voir Bill No. 114.

NEW EDINBURGH, incorporation du village de. Pétition, 54. Voir Bill No. 115.

NEW-YORK et du Canada, compagnie pour l'exploitation de l'huile de. Voir Bill No. 117.

NIAGARA, incorporation de la ville de. Pétition, 59.

NORTHUMBERLAND, banque de. Pétition, 81. Voir Bill No. 13.

NORTHUMBERLAND et Durham, banque d'épargne de. Rapport 166. Voir Documents de la Session.

NOTAIRES, Chambre des, B.-C. Pétition, 32.

NOUVEAUX procès et appels, B.-C. Voir Bill No. 116.

OFFICIERS, commis et serviteurs du Conseil Législatif. Voir Résolution et Comité des Contingents.

ORANGEVILLE :

Incorporation du village. Pétition, 129.

Chemins à ornières. Voir Bill No. 119.

OTTAWA :

Asile St. Patrice. Pétition, 144. Voir Bill No. 122.

Aqueduc. Pétition, 55.

Chemin de fer à passagers. Voir Bill No. 120.

Orphelinat. Pétition, 97.

Société d'histoire naturelle. Pétition, 129. Voir Bill No. 121.

Institut canadien français. Pétition, 115. Voir Bill No. 75.

Université. Voir Bill No. 123.

Compagnie du chemin de fer d' et Prescott. Rapport 98. Voir Documents de la Session.

OTTIWELL, J. D., de la cité de New-York, E.-U. Pétition, 63.

OUEST : société de construction et d'épargne de l'. Voir Bill No. 188.

OXFORD :

Conseil municipal d'. Pétitions, 44, 114.

Confirmation des règlements du conseil de comté. Voir Bill No. 124.

PARLEMENT :

Proclamations, prorogeant et convoquant le, de V à XII inclusivement.

Assemblée, 13.

Prorogé, 319.

Bibliothèque du. Voir Bibliothèque et Comité sur la.

-
- PAROISSES : érection des, et construction et réparation des églises. *Voir* Bill No. 125.
- PATENTES pour inventions : amendement de la loi concernant les. *Voir* Bill No. 127.
- PECHERIES, amendement de l'acte des. *Voir* Bill No. 139.
- PEEL : conseil provisoire de. Pétition, 78.
- PERCIVAL, Mary, de Brockville. Pétition, 48.
- PETERBOROUGH :
- Vente du chemin de fer de, et du lac Chemong. *Voir* Bill No. 128.
 - Corporation de la ville de. Pétition, 122.
- PHELPS, H. et autres, de Brantford. Pétition, 35.
- PIERREVILLE : moulins à vapeur de. *Voir* Bill No. 129.
- PONT INTERNATIONAL : compagnie du. Pétition, 93. *Voir* Bill No. 77.
- PORT HOPE, Lindsay et Beaverton : amendement de l'acte du chemin de fer de. *Voir* Bill No. 126.
- POTHIER, Louise, de Montréal, veuve G. Desbarats, et autres. Pétition, 51.
- POTVIN, Rév. F., et autres, de St. Denis de Kamouraska. Pétition, 76.
- PRESTON : conseil municipal de. Pétition, 102.
- PRET et placement ; compagnie canadienne de. *Voir* Bill No. 36.
- PROCÉDURE et preuve en matières criminelles, H.-C. *Voir* Bill No. 48.
- PROCLAMATIONS :
- Déclarant en vigueur l'acte relatif à la santé publique, 36.
 - Prorogeant et convoquant le parlement, de V à XII inclusivement.
- PROCUREURS, acte d'amendement à la loi concernant les. *Voir* Bill No. 8.
- PUSLINCH : conseil municipal de. Pétition 119.
- PYE, T., district de Gaspé. Pétition 79.
- QUÉBEC :**
- Maison de la Trinité de. Pétition, 93. *Voir* Bill No. 144.
 - Assurance maritime de. Pétitions, 40. 97. *Voir* Bill No. 141.
 - Société d'église du diocèse de. Pétition, 94.
 - Amendement de l'acte de la compagnie d'assurance de. *Voir* Bill No. 138.
 - Chemins à barrières de la rive nord de. Pétition, 103. *Voir* Bill No. 142.

QUÉBEC.—(Suite.)

Chambre de commerce de. Pétitions, 172, 205.

Asile protestant pour les femmes. Pétition, 32.

Corporation de la cité de. Pétition, 35.

Amendement de l'acte d'incorporation de. Voir Bill No. 140.

Corporation des pilotes pour et en bas du havre de. Pétition, 48.

Caisse d'économie de Notre Dame de. Rapport 98. Voir Documents de la Session. Pétition, 51. 53ème règle suspendue, 65. Voir Bill No. 136.

St. Roch, sud. Pétition, 63.

Etablissement d'églises succursales (*chapels*). Voir Bill No. 137.

Amendement de l'acte incorporant le curé de la paroisse de Notre Dame de. Voir Bill No. 143.

Amendement de la charte de la banque de. 53ème règle suspendue. Voir Bill No. 135.

QUESNEL : rapport du décès de l'honorable M. 184.

QUESTION d'ordre. 85, 162. Voir Résolution, 175.

RAIVILLE, F., et autres, Ste. Angèle. Pétition, 35.

RANKIN, brevet d'invention. Pétition, 205. Voir Bill No. 145.

RAPPORTS :

Voir comités.

Des commissaires de l'Amérique Britannique du Nord, aux Indes Occidentales, etc., 138. Voir Documents de la Session.

RAPPORTS ET RÉPONSES :

Pour réponses à adresses. Voir Adresses.

Du commissaire des terres de la couronne, pour l'année expirée le 30 juin 1865, et le semestre expiré le 31 décembre 1865. Voir Documents de la Session.

Du bibliothécaire, 16. Voir Documents de la Session.

De l'actif et du passif de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, jusqu'au 30 avril 1865, 23. Voir Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance "Queen" jusqu'au 31 août 1865, 23. Voir Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance commerciale "Union" jusqu'au 1er juillet 1865, 23. Voir Documents de la Session.

Des censives de la seigneurie de Lauzon, du domaine de la couronne, à Québec et à Trois-Rivières, 23. Voir Documents de la Session.

RAPPORTS ET RÉPONSES—(Suite.)

- De la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal pour 1865. 29. Voir Documents de la Session.
- De la compagnie d'assurance du nord du Canada, 33. Voir Documents de la Session.
- Des cautionnements et obligations enregistrés entre le 8 août 1865 et le 8 juin 1866. 36. Voir Documents de la Session.
- Des municipalités pour 1865. 36. Voir Documents de la Session.
- Relatif aux biens des jésuites, 44. Voir Documents de la Session.
- De la compagnie d'assurance sur la vie et de placement de Toronto, 44. Voir Documents de la Session.
- De l'association d'assurance mutuelle contre le feu dite "Beaver," 44. Voir Documents de la Session.
- De l'école industrielle des enfants de Hamilton, 60. Voir Documents de la Session.
- De la banque d'épargne et de la cité de Montréal pour 1865. Voir Documents de la Session.
- De la compagnie d'assurance de l'Ætna, 185. Voir Documents de la Session.
- De la corporation de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis, jusqu'au mois de mai 1866: Voir Documents de la Session.
- De l'hôpital général de Kingston. 88. Voir Documents de la Session.
- Du chemin de fer de Prescott et Ottawa, jusqu'au 31 décembre 1865, 98. Voir Documents de la Session.
- De la caisse d'économie de Notre Dame de Québec pour 1866, 98. Voir Documents de la Session.
- De la caisse de bienfaisance de la Société de Tempérance, section St. Jacques, Montréal, 111. Voir Documents de la Session.
- De la banque d'épargne de Northumberland et Durham, 166. Voir Documents de la Session.
- Des baptêmes, mariages et sépultures: district de Bedford pour 1865, 23. Québec, Montréal, Montmagny, 33. Divers comtés du B.-C. pour 1863, 1864 et 1865, 44. Comté de Montcalm, 56. Comté de l'Islet, 60. District de St. François, 64. District de Chicoutimi, pour 1865, 115. Rimouski, 196. Voir Documents de la Session.
- RATRICK**, Syndics du contrat de mariage de. Pétition, 59. Honoraires remis, 140. Voir Bill No. 146.
- REACH** :
- Conseil municipal de. Pétition, 93.
- Chemins du township de. Voir Bill No. 147.
- RECORDEES**: Amendement de la loi concernant la nomination des. Voir Bill No. 148.
- RECTORERIES**. Vente des terres affectées aux. Voir Bill Nos. 149 et 150.

REGIOPOLIS. Collège de, érigé en université. Voir Bill No. 151.

RÈGLES :

De la cour du banc de la reine et des plaids communs du H.-C., 48. Voir Documents de la Session.

Que la soixante-deuxième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport aux bills privés présentés à cette Chambre, soit suspendue, et que durant le reste de la session, il ne soit exigé qu'un avis de vingt-quatre heures des séances du comité, avant la considération des dits bills, 162.

RENAUD, Hon. L., et autres, de Montréal. Pétition, 32.

RÉSOLUTIONS :

Pour une adresse en réponse au discours du Trône, 23, 24, 25.

Au sujet des officiers, commis et serviteurs du Conseil Législatif. Voir officiers.

Au sujet des dépenses pour le parlement et autres édifices publics; proposée et retirée, 162, 175. Voir question d'ordre.

Acquiesçant au message de l'Assemblée Législative au comte de Caernarvon, 233.

Pour une adresse à Sa Majesté, la priant de faire soumettre au parlement impérial une mesure pour unir les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Édouard en un gouvernement. Proposée, 288. 1er paragraphe lu et adopté, 293. 2e et 3e paragraphes lus et adoptés, 293. 4e paragraphe lu, 293. Motion pour renvoi à un comité de toute la Chambre, 293. Négative sur division, 293. 4e et 5e paragraphes adoptés, 291. 6e paragraphe lu, 294. Motion pour renvoi à un comité de toute la Chambre, 294. Négative sur division, 6e paragraphe adopté, 294. 7e et 8e paragraphes lus et adoptés, 294. 9e paragraphe lu, 294. Motion pour renvoi à un comité de toute la Chambre négative sur division; 9e paragraphe adopté, 294. Les autres paragraphes lus et adoptés, 295. Comité nommé pour rédiger une adresse basée sur la résolution, 295. Adresse rapportée, 295. Adoptée, 295. Adresse à Son Excellence pour la prier de transmettre l'adresse à Sa Majesté, 300.

Que le greffier de cette Chambre soit autorisé et requis de payer en entier ce jour aux officiers, commis et serviteurs du Conseil Législatif leurs appointements, salaires et allocations, pour le mois d'août courant, tel que reconnu et réglé par cette Chambre; et aussi qu'à l'avenir, leurs appointements, salaires et allocations leur soient payés le premier au lieu du dernier jour de chaque mois. La susdite résolution est aux fins d'expliquer la motion adoptée samedi dernier, le onzième jour d'août, savoir: " Que les appointements et salaires des officiers, commis et serviteurs de cette Chambre pour le mois courant leur soient payés aujourd'hui, et à l'avenir, le premier de chaque mois." Proposée et adoptée, 305.

Pour accorder une gratification à chacun des officiers, commis et serviteurs de cette Chambre, dans les proportions suivantes: ceux dont le salaire n'excède pas mille piastres par année, au taux de dix pour cent sur tels salaires; ceux dont le salaire excède mille piastres par année, au taux de cinq pour cent sur tels salaires; pourvu cependant qu'aucun officier, commis ou serviteur dont le salaire excède mille piastres ne reçoive moins de cent piastres de gratification. Proposée et adoptée unanimement, 310, 311.

RHÉAUME, C., et autres, de Charlesbourg. Pétition, 60.

RHODES, W., et autres, de Québec. Pétition, 135.

RICHARDSON :

C. L., et autres, de Québec. Pétition, 166.

O. L., et autres, de Québec. Pétition, 286.

RICHER, A., et autres, de St. Hyacinthe. Pétition, 55.

RIVE NORD : compagnie du chemin de fer de la, et de la navigation du St. Maurice.
Voir Bill No. 118.

ROE, Rev. H., et autres, de Québec. Pétition, 129.

ROGERS :

Rév. R. V., et autres, de l'église St. James, Kingston. Pétition, 147, 158.

W. S. S., et autres, de Bayham. Pétition, 98.

Naturalisation de. *Voir Bill No. 154.*

ROSS T. B., et autres, de l'église St. Paul, Montréal. Pétition, 59.

ROSSIN : compagnie à fonds social de l'hôtel. Pétition, 48. *Voir Bill No. 155.*

ROXTON : compagnie des mines de. Pétition, 78. *Voir Bill No. 156.*

RYAN J., et autres, de Peterborough. Pétition, 59.

SANTÉ, règlements du bureau central de, 36. *Voir Documents de la Session.*

SAUVAGES, confirmation de titres à des terres possédées pour des. *Voir Bill No. 74.*

SAWYER M., et autres, du comté d'Hastings. Pétition, 103.

SÉANCES de la Chambre. Trois séances distinctes par jour pendant le reste de la session,
182.

SEIGNEURIAL acte expliqué. *Voir Bill No. 157.*

SHANLY W. et autres, de Montréal. Pétition, 97.

SHEPPARD, W. et autres, de Kingsey Falls. Pétition, 55.

SIDNEY : conseil municipal de. Pétition, 92.

SIMCOE : banque de. *Voir Bill No. 159.*

SMART, W. L., admission au barreau. Pétition, 147. *Voir Bill No. 160.*

SOREL : incorporation de la ville de. Pétition, 79.

-
- STANBRIDGE : division du township de. Pétition, 44.
- STATUTS REFOUNDUS, H.-C. Amendement du chapitre 98. *Voir* Bill No. 44.
- ST. BONAVENTURE : érigé en municipalité. *Voir* Bill No. 164.
- ST. CLÉMENT : pétition, 36 ; et St Louis de Gonzague, pétition. 40.
- ST. ÉTIENNE DE BEAUHARNOIS : nouvelle municipalité. *Voir* Bill No. 165.
- ST. HYACINTHE :
- Société de passage du pont neuf de. *Voir* Bill No. 166.
 - Hotel Dieu de. Pétition, 39.
- ST. LAURENT, compagnie des remorqueurs du. Pétition, 35. *Voir* Bill No. 169.
- Compagnie de navigation du. Pétition, 32. *Voir* Bill No. 168.
- ST. LAURENT, JOS., et autres, de Rimouski. Pétition, 93.
- ST. OURS : incorporation du village de. Pétition, 39. *Voir* Bill No. 170.
- ST. THOMAS : conseil municipal de. Pétition, 93.
- ST. VINCENT :
- Conseil municipal de. Pétition, 93.
 - Havre de. *Voir* Bill No. 171.
- STORMONT :
- Dundas et Glengarry. Conseil municipal. Pétition, 214.
 - Dundas et Glengarry. Conseil municipal. Pétition, 93.
- STRATFORD : débeatures de la ville de. *Voir* Bill No. 163.
- SUBSIDES. *Voir* Bill No. 174.
- SUD EST : chemin de fer de jonction des comtés du. *Voir* Bill No. 161.
- SYNODE provincial de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande. Pétition, 60.

TESSIER, J., et autres, de la paroisse de Ste. Angèle. Pétition, 79.

TETRO, H., et autres, de Ste. Angèle. Pétition, 32.

TETU, V., et autres, directeurs de la compagnie d'assurance contre le feu de Québec.
Pétition, 97.

THOMPSON :

- Et Cie., et autres, de Buckingham. Pétition, 64.

- J., et autres, district d'Ottawa. Pétition, 166.

TLOA. Sa Grandeur l'évêque de. Pétition, 40.

TORONTO :

Acte relatif à certaines cotisations, révoqué. Voir Bill No. 177.

L'hon., et rév. lord évêque de, et autres. Pétition, 55.

Eglise St. James de, 55.

Corporation de. Pétition, 97.

Eglise St. James, terrains transportés. Voir Bill No. 178.

Chemin de fer des rues de. Pétition, 119. Voir Bill No. 179.

Eglise méthodiste wesleyenne; terrains transportés à des syndics. Voir Bill No. 187.

TRAHISON: détention des personnes accusées de haute. Voir Bill No. 71.

TRAVAUX, reliés à la défense de la province. Voir Bill No. 133.

TROIS-RIVIÈRES, amendement de l'acte d'incorporation des. Pétition, 79. Voir Bill No. 176.

UNION: compagnie d'assurance sur la vie et contre le feu, dite. Pétition, 97. Voir Bill No. 180.

VAUDREUIL: transport du cimetière de Hudson au titulaire et marguilliers de l'église St. James. Voir Bill No. 182.

VAUGHAN: conseil municipal de. Pétition, 147.

WALKER:

J., et autres, de Bothwell. Pétition, 51.

W., et autres, de Willington, Peel et Simcoe. Pétition, 79.

WALSH, J., nommé greffier des pétitions, en sus de ses devoirs actuels, 242.

WATERLOO, Magog et Stanstead: chemin de fer de. Voir Bill No. 185.

WAWANOSH: township de, division du. Pétition, 92. Voir Bill No. 186.

WELLAND: conseil municipal de. Pétition, 151.

WELLINGTON: conseil municipal de. Pétitions, 32, 103.

WENTWORTH: conseil municipal de. Pétition, 76.

WESTMACOTT: ratification de vente de terrains de. Voir Bill No. 189.

WHELPLEY ET STOKER : brevet d'invention de. Voir Bill No. 190.

WICKHAM : township de : municipalité séparée. Voir Bill No. 191.

WILLIAMS, J., et autres, de la 7e concession du township de Hamilton. Pétition, 92.

WINDSOR, incorporation de la compagnie de passage de. Pétition, 110.

WINGFIELD, nommé assistant portier, 242.

WOODSTOCK :

Eglise St. Paul de. Vente de terrains possédés par les syndics de l'. Voir Bill No. 193.

Congrégation presbytérienne de. Vente de terrains. Voir Bill No. 192.

WYOMING, compagnie de pétrole de. Pétition, 63. Voir Bill No. 194.

YORK et Peel : pour compléter la séparation de. Pétition 59. Voir Bill No. 195.

YOUNG, C., et autres, de Caledonia. Pétition, 97.

ZONE : conseil municipal du township de. Pétition, 64.

